This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

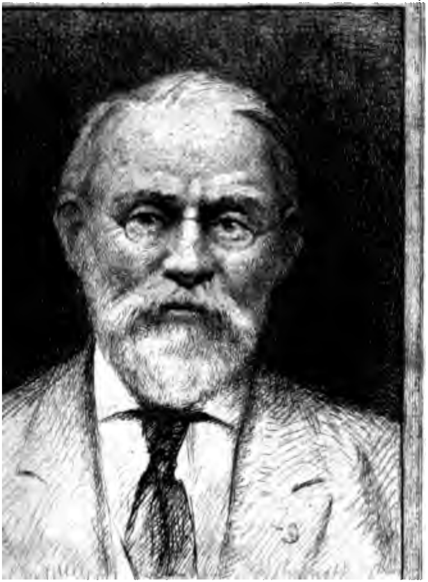

AS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
IVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

[redacted]

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Septembre, 1758.

AVIS.

Les ſeize Volumes de ces Mémoires pour l'année 1758, rendus chez les Abonnés le premier de chaque mois, & le 15. des mois de Janvier, Avril, Juillet & Octobre, 12 liv. 16 ſ. Par la Poſte port-franc 17 liv. 12 ſ.

Les 15 Cahiers de *la Religion vengée*, année 1758, rendus de même à Paris, 9 liv. Par la Poſte port-franc, 12 liv.

La Spiritualité & l'Immortalité de l'Ame &c. in-12. trois Volumes, Ouvrage analogue à la *Religion vengée*, & qui doit lui ſervir de ſupplément, relié en veau, 7 liv. 10 ſ. broché, Par la Poſte port-franc, 9 liv.

Lettres Critiques, ou Analyſe & Réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion, *in*-12. On reçoit en s'abonnant les huit premiers Volumes, reliés en veau, 20 liv.

On publiera dans les mois de Janvier, Mai & Septembre 1758, les IX. X. & XI. Vol. reliés en veau, 7 liv. 10 ſ.

Les ſuivants, dont on donnera trois Volumes par année juſqu'à la fin de l'Ouvrage, ſeront de même prix. Ceux qui ne ſe ſeront point abonnés, payeront tout l'Ouvrage 3 liv. le Volume.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS;

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

SEPTEMBRE, 1758.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT Imprimeur, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 7 6 volumes Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1730.	12.
1702.	12.	1731.	12.
1703.	12.	1732.	12.
1704.	13.	1733.	12.
1705.	12.	1734.	12.
1706.	12.	1735.	14.
1707.	12.	1736.	15.
1708.	12.	1737.	13.
1709.	12.	1738.	13.
1710.	12.	1739.	14.
1711	12.	1740.	13.
1712.	12.	1741	12.
1713.	12.	1742.	12.
1714.	12	1743.	12.
1715.	12.	1744.	12.
1716.	12.	1745.	12.
1717.	12.	1746.	15.
1718.	12.	1747.	14.
1719.	12.	1748.	15.
1720.	5.	1749.	14.
1721.	12.	1750.	15.
1722.	12.	1751.	14.
1723.	12.	1752.	15.
1724	12.	1753.	16.
1725.	12.	1754.	16.
1726.	13.	1755.	16.
1727.	12.	1756.	16.
1728.	12.	1757.	16.
1729.	12.	1758.	12.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

in France.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Dunning Nijhoff 1-31-36 31472

Septembre, 1758.

ARTICLE LXXXIX.

CATALOGUE RAISONNÉ des Tableaux du Roi, avec un Abregé de la vie des Peintres fait par ordre de Sa Majesté.

(Tome II. contenant l'Ecole Vénitienne & l'Ecole de Lombardie.) *Par M. Lépicié, Secrétaire perpétuel & Historiographe de l'Académie Royale de Peinture, &c.* Suite de l'Article LXIII. au mois de Juin.

NOus reprenons ce Volume à l'endroit qui concerne l'Ecole de Lombardie. Le Roi est fort riche en Tableaux de cette Ecole, & M. Lépicié s'applique à les faire bien connoître. Il a pris aussi un soin particulier des Notices qui touchent la vie & les ouvrages des Peintres Lombards. Ils sont au nombre de treize, & l'illustre Antoine Corrège est leur Chef.

C'est de lui qu'on a dit que les Graces voulant se faire peindre, prierent un jour le Père des Dieux de ne point choisir d'autre Artiste, & de s'en tenir au Corrège.

Non aliâ pingi dextrâ, Pater alme, rogamus.

C'eſt que le Corrège a mis, dans tous ſes Tableaux, une fraîcheur, un coloris, une fineſſe, une élégance, qui ne ſe trouvent nulle part ailleurs. Cet excellent homme, nommé *de Allegris*, & né en 1494 à *Corrègio* dans le Modenois, d'où lui eſt venu le nom de *Corrège*, fut Peintre ſans l'invitation de perſonne, ſans maître, ſans modèles pris de l'Antique, ſans voyage de Rome, ſans deſir de faire fortune, ſans ambition même, & ſans vouloir ſe diſtinguer parmi ſes concitoyens. Il fit des Tableaux comme la Fontaine faiſoit des Fables, par le ſeul inſtinct naturel & par le goût du beau qu'il ne tenoit que de ſon génie. Ses penſées, ſon deſſein, ſa couleur, ſon *faire* lui appartenoient. Il ne fut pas extrêmement correct dans

les contours de ſes figures, mais il racheta ce défaut par une manière que du Freſnoy appelle *grande* & qui étoit unique en ſon genre.

Il peignit beaucoup à Parme, ſur-tout deux grandes coupoles, l'une de l'Egliſe Cathédrale, & l'autre de l'Egliſe de S. Jean: dans la premiére on voit l'Aſſomption de la ſainte Vierge, & dans la ſeconde l'Aſcenſion de notre Seigneur. Ces deux morceaux ſont extrêmement eſtimés des Connoiſſeurs. On a du Corrège cette belle Nativité qu'on admire juſques dans les Eſtampes; c'eſt une Nuit ſombre dans tout le fond & dans tous les environs du Tableau, mais » de l'Enfant JESUS » part une lumière auſſi vive que » celle du Soleil, & par cette op» poſition toute naturelle d'ombre » & de lumière, le Corrège ré» pandit, ſur ſa compoſition, indé-

» pendamment de l'effet qui étoit
» nouveau & picquant, un intérêt
» qui marquoit autant le grand
» Poëte que le grand Peintre. «

C'est ainsi que M. Lépicié caractèrise cette Nuit si célèbre, dont le Vasari a aussi parlé, & qu'il dit être à Reggio, non à Modène, comme quelques autres l'ont écrit. Le Corrège ne vécut que jusqu'à l'âge de quarante ans, & il mourut pauvre, parce qu'il n'avoit jamais vanté le prix de ses Ouvrages. Le Roi a huit de ses Tableaux, dont trois ou quatre surtout sont admirables; savoir, 1. *le Mariage de Ste Catherine ;* 2. *la Vierge, l'Enfant Jesus, la Magdelaine & S. Jerôme ;* 3. *La vertu victorieuse des vices ;* 4. *l'image de l'homme sensuel, &c.*

Les Caraches suivent le Corrège. Le Roi a vingt-deux Tableaux d'Annibal Carache, cinq de Louis, un d'Antoine, & rien

d'Auguſtin. On voit donc ici quatre célèbres Peintres du même nom ; Louis, couſin d'Auguſtin & d'Annibal qui étoient frères, & Antoine qui étoit fils naturel d'Auguſtin. Ces grands hommes ont formé comme une Ecole particulière, parce qu'ils ont eu beaucoup d'Elèves & d'Imitateurs. Ils nacquirent à Bologne. Louis qui étoit le plus âgé, prit ſoin d'Auguſtin & d'Annibal, & leur inſpira tout l'amour qu'il avoit pour ſon Art ; il fit plus : ſous ſa conduite, ces deux frères, d'humeur fort différente & très-ſuſceptibles de jalouſie réciproque, s'accorderent & conſpirerent au bien commun. Annibal fut, à tout prendre, le plus habile & le plus eſtimé. Il peignit durant huit années la Gallerie du Palais Farnèſe, & il en fut très-mal récompenſé : ce qui lui cauſa un déplaiſir, un dépit même dont il ne fut pas le maître;

Après cette avanture, qui auroit demandé tout le ſang-froid d'un Philoſophe & non l'enthouſiaſme & l'amour propre d'un Peintre, il ne fit plus que languir, & mourut à 49 ans. Son frère Auguſtin vecut un an de moins, & Louis alla juſqu'à 63 ans. Pour Antoine, qui excelloit déja dans ſon Art, la mort l'enleva dans ſa 35ᵉ année. M. Lépicié n'a guères fait qu'abréger la Notice que M. Félibien donne des Caraches dans ſon ſecond Volume des Entretiens. Nous renvoyons à ce morceau qui eſt fort picquant; & à un mot du Poëme de du Freſnoy, où, après avoir beaucoup loué Raphaël, Jules Romain, le Corrège, le Titien, il ajoûte,

> Quos ſedulùs Annibal omnes
> In propriam mentem atque modum
> mirâ arte coëgit.

Le soigneux Annibal Carache, dit le Traducteur, *a pris de tous ces grands hommes ce qu'il en a trouvé de bon, & en a fait comme un précis qu'il a converti en sa propre substance.* On ne peut imaginer d'éloge plus complet. Il seroit même outré si l'on en prenoit occasion de préférer Annibal Carache à Raphaël & au Corrège.

Nous ne pouvons tenir compte de tous les Tableaux de ce Peintre qu'on admire chez le Roi. Ils sont comme on l'a remarqué ci-dessus au nombre de 22, & M. Lépicié célèbre entre les autres, *deux Nativités de notre Seigneur; Jesus-Christ placé dans le tombeau; l'Assomption de la sainte Vierge; deux Martyres de saint Etienne;* un *saint Sebastien;* un petit Tableau de quatorze pouces de hauteur sur seize & demi de large, qu'on appelle *le silence du Ca-*

rache; c'eſt *l'Enfant Jeſus dormant entre les bras de la Vierge*: ſur quoi M. Lépicié donne cette Notice:

» C'eſt un préjugé bien fort, » pour la bonté d'un Tableau, » quand il a une dénomination » particulière. Celui-ci, appellé » vulgairement *le ſilence du Ca-* » *rache*, a toujours eu beaucoup » de réputation: auſſi eſt-il recom- » mandable par la juſteſſe des » expreſſions, par le grand goût » du deſſein, & par la force du » coloris. Rien de plus ſimple & » de plus élégant en même temps » que cette compoſition. La Vierge » debout tient l'Enfant Jeſus en- » dormi, il eſt couché ſur une » table, le corps appuyé ſur un » oreiller blanc, avec un linge » étendu ſous lui. Saint Jean avance » la main pour éveiller le Sauveur, » & la Vierge lui fait ſigne de s'ar- » rêter & de garder le ſilence. «

Notre Auteur fait aussi un très-grand cas des cinq Tableaux de Louis Carache, qui sont *l'Annonciation de la Vierge, la Nativité de Jesus-Christ, l'Adoration des Rois, la Vierge & l'Enfant Jesus, Omphale Reine de Lydie.* On voit, dit *M. Lépicié*, par ces morceaux, que Louis Carache avoit beaucoup étudié la manière du Corrège.

Quant au seul Tableau d'Antoine Carache, il est des plus singuliers à cause de la rareté des ouvrages de ce Maître. On y voit représenté le Déluge; & cette grande catastrophe y est rendue avec assez de variété, d'action, d'exactitude de dessein; mais la couleur en est foible.

Michel-Ange Merigi, dit le *Caravage* du lieu de sa naissance, illustra aussi l'École de Lombardie, non par son mérite personnel, car c'étoit un homme violent, que-

relleur, jaloux, ſans éducation, ſans égards pour perſonne; il vivoit à la taverne, ne fréquentoit que la canaille, entroit en fureur pour rien, couroit le monde, & il mourut miſérable à quarante ans. Mais ſa maniere de peindre étoit vive, picquante & d'un grand effet. Il s'attachoit à repréſenter la nature telle qu'il la voyoit, & il diſoit que ſes modèles étoient dans les rues & dans les places publiques. Auſſi ſes figures étoient-elles ſans choix, ſouvent meſquines, ignobles, mal-drapées, ſans perſpective ni dégradation de lumière.

Le Roi a de ce Peintre quatre Tableaux, dont le plus eſtimé eſt le portrait en pied du Grand-Maître de Vignacourt. Le Caravage s'étoit retiré à Malthe, après avoir tué un homme; il y fit le portrait du Grand-Maître, ſans doute avec tout le ſoin qui dépendoit de lui. Auſſi ce morceau eſt-il une belle choſe.

Septembre, 1758.

on le croiroit du Titien pour la vérité, la force & la ſuavité de la couleur. L'attitude du Grand-Maître a beaucoup de nobleſſe & de ſimplicité, ſon armure eſt riche & travaillée avec art. On voit ce beau portrait dans une des Salles du Luxembourg.

M. Lépicié donne une fort grande idée du Guide, & la Notice qu'il trace de ce Maître l'emporte ſur celle qu'on avoit déja dans Félibien, quoiqu'il ſoit aiſé de remarquer que celle-ci a ſervi de fond & de canevas à l'autre. Nous ne pouvons nous empêcher de tranſcrire le bel endroit qui touche le caractère des ouvrages de ce fameux Peintre. » Cet » homme unique, *dit M. Lépicié*, » Deſſinateur profond, mais plus » grand encore par l'élégance, la » beauté & la pureté de ſes idées, » eut le pinceau le plus flatteur & » le plus expreſſif. Sa touche eſt

» d'une facilité dont rien n'appro-
» che, & d'une justesse qui la rend
» infiniment précieuse. Il est admi-
» rable dans ses draperies, & ini-
» mitable dans ses airs de tête. Sa
» premiére manière de peindre est
» la plus vigoureuse, elle tient
» beaucoup de celle de Louis Ca-
» rache; c'est seulement dommage
» qu'il l'ait abandonnée trop-tôt,
» & que le nombre de ses Ta-
» bleaux, faits suivant cette mé-
» thode, soit le moins considéra-
» *ble*. Il changea cette excellente
» manière, pour en prendre une
» plus vague & plus claire, plus
» conforme sans doute à son génie,
» & qui étant très-agréable, a
» décidé de sa réputation & de sa
» fortune. C'est de cette seconde
» manière que les Italiens ont dit
» que *la grace & la beauté étoient*
» *au bout des doigts du Guide lors-*
» *qu'il peignoit, & qu'elles en*
» *sortoient pour aller se reposer.*

Septembre, 1758.

» *sur les figures qu'il animoit de* » *son pinceau.* Il s'en étoit rendu » tellement le Maître que, même » dans ses derniers ouvrages, dans » ceux où il paroît s'être le plus » négligé, cette grace se montre » encore dans tout son éclat : on » diroit qu'elle semble demander » quelque indulgence pour le man- » que de touche, & pour les tein- » tes trop égales & trop peu re- » cherchées qui rendent insipides » ses derniers Tableaux, lorsqu'on » les compare à ceux de sa pre- » miére & meilleure manière. «

Au reste, le Guide étoit Bolonois, & s'appelloit *Reni* de son nom de famille ; il fut toujours très-accueilli des grands & des honnêtes gens ; ses mœurs étoient douces & aimables ; il fit la faute, sur le retour de l'âge, de se livrer à l'amour du jeu ; il y perdit son repos, son bien, sa réputation ; il fut obligé de précipiter

des ouvrages commandés, afin de remplacer le vuide qu'avoient causé ses pertes, & ces ouvrages n'étoient plus dignes de lui. Il mourut, en 1642, à l'âge de 67 ans.

Il y a de lui, chez le Roi, vingt-trois Tableaux, la plûpart admirables, sur-tout *cinq belles Vierges, une tête de Christ couronné d'épines, un S. François en méditation, la Charité Romaine* (Tableau où l'on voit un père décrépit & pauvre allaité par sa fille,) & quatre morceaux sur les actions d'Hercule. *On doit les regarder*, dit notre Auteur, *comme les plus parfaits entre ceux qui sont sortis du pinceau du Guide.*

L'Albane est encore, dans l'Ecole de Lombardie, le Peintre des Graces. Il fut le compagnon & l'émule du Guide; c'est même à leur rivalité qu'on doit beaucoup de beaux Tableaux que conservent

les Curieux. L'Albane vécut quatre-vingt-deux ans, & composa, durant cette longue vie, quantité d'ouvrages. Le Roi possède de lui vingt-cinq Tableaux que détaille M. Lépicié, faisant observer que les plus estimés sont ceux où il a été question de rendre des objets tendres, modestes, affectueux. L'Albane excelloit dans les figures de femmes & d'enfants, dans les groupes, dans les chœurs d'Anges, dans les paysages. Tout ce qui demandoit de la gayeté, de la douceur, de l'agrément, étoit du ressort de son pinceau; mais il évitoit les sujets bas & ignobles. On lui reproche d'avoir manqué quelquefois d'expression, de répèter souvent les mêmes compositions de Tableaux, d'employer les mêmes modèles. Mais les graces de ce pinceau presque inimitable cachent tous ces petits défauts; & le nom de l'Albane

rappellera toujours l'idée d'un des Peintres les plus aimables qu'ait produits l'Italie.

Le Dominiquin * eut bien plus d'expression que l'Albane, mais il ne fut pas si gracieux. Ses ouvrages se ressentent de l'application & du travail qu'y apportoit l'Auteur. Ce Peintre vécut soixante ans, toujours occupé, presque toujours persécuté, & c'étoit néanmoins *l'homme le plus doux, le plus poli, le plus modeste & le plus retenu..... Le temps considérable qu'il employoit à finir ses productions, ne lui laissoit pas celui de censurer celles des autres, ni d'entrer dans ces querelles méprisables qui déshonorent les talents.* On voit, dans le Catalogue des Tableaux du Roi, seize Ta-

* Il s'appelloit *Dominique Zampieri*, & il étoit né à Bologne en 1581.

bleaux de ce Maître ; quelques-uns ſont expoſés au Luxembourg, entr'autres un *payſage charmant*, & un concert où *les expreſſions ſont fortes & vraies, les airs de tête naturels & piquants, les mains élégantes & ſans manière.* On a un fort bel Article ſur le Dominiquin dans le ſecond Volume de Félibien, & trop de critiques ſur ce Peintre dans de Piles. Nous aimons mieux le mot de du Freſnoy, qui dit que le Dominiquin *fut un Peintre très-ſavant & très-profond en tout ce qui regarde la Peinture ;* quoiqu'*il ſemble avoir eu moins de nobleſſe que tous les autres Diſciples des Caraches.*

Le Roi a ſix Tableaux de Jean Lanfranc, très-bon Peintre, ſurtout en genre de *vaſtes compoſitions.* » Il lui falloit de grandes » choſes & de grandes diſtances » pour que ſon coloris fît un bon

» effet : aussi disoit-il que *l'air*
» *lui aidoit à peindre ses ouvra-*
» *ges.* Il s'étoit proposé de joindre
» la suavité de la manière du Cor-
» rège au caractère mâle des Ca-
» raches : mais la nature lui avoit
» donné plus de dispositions pour
» la force que pour l'agrément. «
Lanfranc d'une naissance fort obscure & très-peu accueilli de la fortune dans ses premiéres années, sut se ménager des amis, des protecteurs, de grands ouvrages ; il jouit d'une considération distinguée, d'une aisance très-honnête durant sa vie, & mourut à l'âge de soixante & six ans en 1647. Parmi les six Tableaux que le Roi a de ce Maître, on admire *S. Pierre & S. Paul se séparant pour aller au Martyre ; Jesus-Christ couronnant la Vierge ; Diane & Pan, &c.* Du Fresnoy, qu'il est toujours bon de consulter sur ces Peintres, dit que *Lanfranc avoit*

un grand esprit & une grand vivacité; mais qu'il se néglige *pour la correction.*

Le Guerchin, dont le vrai nom étoit *Jean-François Barbieri*, nacquit à Cento près de Bologne & s'attacha d'abord à la manière du Caravage, mais il l'adoucit dans la suite, sans toutefois abandonner la force, la fierté & le grand effet des ouvrages de ce Maître. Le Guerchin fut, à tout prendre, un excellent homme dans son Art, & un homme aimable dans la société. On raconte des traits admirables de son beau caractère, de sa probité, de sa bienfaisance & de ses vertus Chrétiennes; il mourut en 1666, âgé de soixante & seize ans. Le Roi a de lui quatre Tableaux d'une grande beauté, savoir 1. *la Vierge & S. Pierre*; le mérite de cette pièce consiste dans la fierté de l'exécution & dans le grand goût dont

dont les figures sont dessinées & drapées. 2. *Saint Jerôme s'éveillant au son de la trompette qu'un Ange fait entendre* ; ce Tableau est remarquable, soit pour les effets picquants de lumières & d'ombres, soit pour la fierté de la touche, l'union des couleurs, & le grand goût du dessein. 3. Un *autre S. Jerôme*, dont la tête est d'une expression noble & pleine de sentiments. 4. *Circé*, Tableau précieux par la force du coloris, par la fermeté du pinceau, par la grande manière du dessein, & par la belle draperie.

Pierre-François Mola, appellé tout court *le Mole*, ne vécut que quarante-cinq ans, & comme il ne se fit connoître qu'assez tard, on n'a pas beaucoup de Tableaux de sa façon. C'est dommage ; car sa manière réunissoit les agréments de l'Ecole Lombarde avec le coloris & la vigueur de l'Ecole de

Venise. Ce Peintre fut employé à Rome par les Papes Innocent X. & Alexandre VII. Le Roi Louis XIV. voulut l'attirer en France, & il étoit sur le point de partir quand la mort le surprit en 1666. Le Roi posséde cinq morceaux de lui, tous excellents; savoir, *une sainte Famille ; la Prédication de S. Jean ; S. Bruno dans le désert ; Herminie, Princesse d'Antioche, en habit de Bergère ; Tancrede blessé, secouru par Herminie.* » Les Tableaux du Mole, *dit* » *M. Lépicié*, ont cela de propre » qu'ils affectent également au » premier coup-d'œil les Connois- » seurs & ceux qui ne le sont pas. » Le chaud de la couleur, les » beaux tons, l'harmonie & le » moëlleux du pinceau ne per- » mettent pas de les regarder avec » indifférence. «

Le dernier Peintre de ce Recueil est Barthelemi Manfrede de

Mantoue, Imitateur du Caravage, mais fort inférieur à ce modèle. On ne fait presque rien de sa vie; on sait seulement qu'il a vécu à Rome, & qu'il y est mort vers le milieu du dernier siècle. On voit de lui, chez le Roi, deux Tableaux assez bons; le premier représente *Jesus Christ chassant les Vendeurs du Temple*, morceau peint d'une manière vigoureuse, & où le clair-obscur est bien entendu; l'autre est une *assemblée de Buveurs*, dont la composition est bonne; mais l'exécution un peu séche & peinée. Tous ces jugements sont de notre Auteur: & nous terminons ici l'Extrait de son Ouvrage qui est utile, agréable, & tout-à-fait digne d'être continué.

ARTICLE XC.

MÉMOIRES DE LITTÉRATURE, tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1748, juſques & compris l'année 1751. Tome XXIV. A Paris, de l'Imprimerie Royale, &c. *Suite de l'Article LXIX. au I. Vol. de Juillet 1758.*

NOus achevons ici de rendre compte du Volume de l'Académie ; & d'abord nous plaçons deux Mémoires de M. l'Abbé de la Bléterie, qui reprend & continue ſon beau *Traité de la Nature du Gouvernement Romain ſous les Empereurs &c.* Il avoit fait voir, dans un Mémoire précédent, que » ce qui s'appelle *Puiſſance Impé-*

» *riale*, n'étoit que l'assemblage
» des dignités & des emplois de
» l'ancienne République. Ainsi,
» *continue l'Auteur*, pour connoî-
» tre parfaitement la nature &
» l'étendue de cette Puissance, le
» moyen le plus sûr est de la dé-
» composer, d'en considérer sépa-
» rément toutes les pièces, & de
» fixer les droits attachés en par-
» ticulier à chacun de ces titres, à
» chacune de ces dignités.. « Un de ces titres, trop peu connu du commun des Savants, est celui de *Prince du Sénat*. M. de la Blèterie en assigne les fonctions, les prérogatives, les différentes mutations; il en ébauche, à-peu-près, l'Histoire, & nous suivons quelques moments ce détail.

Avant l'an de Rome 544, le titre de *Prince du Sénat* n'étoit pas, à proprement parler, un titre d'honneur, puisqu'on le déféroit au plus ancien de ceux qui avoient

exercé la censure ; c'étoit le mérite de l'âge, non celui de la personne qui en décidoit. La première exception fut faite en faveur du célèbre Fabius Maximus, Consul alors pour la cinquième fois. Tite-Live en donne l'Histoire dans son 27e Livre. Depuis ce temps, l'ancienneté ne fut plus suivie, & l'on choisit indifféremment celui des Censeurs qui fut estimé le plus digne. La Principauté du Senat n'étoit point à vie, & ne devoit durer que jusqu'au premier cens. L'Auteur ne croit pas cependant, & nous pouvons nous en rapporter à lui, que l'Histoire fournisse l'exemple d'un Prince du Senat à qui l'on ait donné un successeur de son vivant. Il paroît, sur-tout par l'Histoire des deux Emiles, Scaurus & Lepidus, qu'à chaque dénombrement ils étoient toujours confirmés.

Ce n'étoit point une Magistra-

re ; mais elle emportoit avec soi a prérogative d'opiner le premier. Prérogative considérable pour deux raisons. 1° Il est aisé de voir combien un premier avis donné par une personne accréditée, peut influer dans tous les autres. 2° Le premier qui parloit, étoit Maître de haranguer tout aussi long-temps qu'il lui plaisoit, par conséquent de consumer le temps & d'empêcher la décision, s'il en prévoyoit une qui n'entrât pas dans ses vuës. L'esprit de brigue & de partialité changea peu-à-peu cet usage. Le Consul en fonction s'arrogea le droit de déférer le premier suffrage à qui bon lui sembloit, & insensiblement l'exception devint une régle.

M. de la Bléterie montre ici, par des raisons & par des exemples, quelle considération donnoit à un Romain la qualité de *Prince du Sénat* : elle pouvoit illustrer le

sujet même le plus médiocre, sur quoi l'Auteur fait cette observation aussi ingénieuse que sensée : » Il n'est peut-être pas, *dit-il*, » aussi désavantageux qu'on le croi- » roit de succéder à une longue » suite d'hommes rares. La ma- » chine qu'ils ont montée, conti- » nue d'aller son train, & le suc- » cesseur en profite, il recueille ce » qu'ils ont semé : si leurs talents » le déparent dans l'esprit de ceux » qui savent comparer & juger, » mais qui sont toujours le petit » nombre ; ces mêmes talents le » soûtiennent dans l'esprit de la » multitude « &c. Le titre de Prince du Sénat fit que Catulus dédia le Capitole brûlé pendant les guerres civiles, réédifié ensuite, mais non achevé par Sylla. Catulus ne géroit alors aucune Magistrature, mais sa qualité de Prince du Sénat lui procura l'honneur de cette Dédicace.

En général chez les Romains, autant qu'étoit odieux le nom de *Maître* ou celui de *Roi*, autant le nom de *Prince* étoit agréable. C'étoit un nom Républicain, & qui, dans le sens propre, ne vouloit dire que le premier entre des égaux, *Primus inter pares*. Le Prince du Sénat étoit le premier des Sénateurs, sans avoir plus d'autorité que les autres. *Prince de l'Ordre des Chevaliers*, *Prince de la Jeunesse*, étoient des distinctions sans doute, mais distinctions qui ne donnoient aucun droit réel. Ainsi tout concouroit à attirer au Prince du Sénat la confiance d'un peuple libre, & Auguste, » ce délié » Politique, en jugea de même. Ce » titre fut le premier germe de » son autorité légitime : il en fit » la base de son pouvoir dans » Rome & sur Rome même ; & » il s'en servit pour caractériser, » ou, si l'on veut, pour masquer

» ſa nouvelle domination. « Il affectoit ce titre, & diſoit ſouvent, comme Dion le rapporte : *Je ſuis le Maître de mes Eſclaves, le Général des Soldats, & le Prince des autres Citoyens.* C'eſt ici que M. de la Bléterie découvre tous les reſſorts de la Politique d'Auguſte, & rien n'eſt plus vrai que les couleurs qu'il emploie pour tracer le caractère de ce Prince.

Il pouſſe l'exactitude de ſes recherches juſqu'à recueillir les noms de tous les Princes du Sénat qu'il a pu déterrer dans les monuments anciens. Mais il voit à regret des lacunes dans ſon Catalogue, ſur-tout avant les temps du grand Fabius, & enſuite une de trente années entre Catulus & Auguſte, tant à cauſe des troubles civils, que parce qu'il n'y eut point dans tout cet intervalle de *Cens* proprement dit, mais ſimplement

quelques *Récensions*, ce qui est fort différent. Il n'y a point, au reste, de contradiction entre ce qu'on a dit plus haut, que Fabius Max. fut le premier Prince du Sénat, *choisi hors de rang*, & ce que l'Auteur ajoûte d'après Pline le Naturaliste : » Qu'une gloire » particulière à la maison *Fabia*, » c'est d'avoir produit tout de suite » trois Princes du Sénat : l'ayeul, » Fabius Ambustus ; le fils, Fa- » bius Rullianus ; le petit-fils, » Q. Fabius Gurges. « Si ces trois derniers avoient exercé la censure, & se trouverent les plus anciens qui eussent été chargés de cet emploi, ils durent, selon l'usage de leur temps, être *Princes du Sénat* : ainsi la gloire de la maison *Fabia* consistoit en ce qu'elle avoit fourni de suite trois Citoyens dignes d'être Censeurs.

Nous voudrions pouvoir nous étendre également sur le second

Mémoire de M. de la Bléterie : Mémoire qui a pour objet *la puiſſance Conſulaire des Empereurs* ; mais nous ſommes obligés de nous preſcrire des bornes ; contentons-nous des obſervations ſuivantes, qui ne ſont que le ſommaire des penſées de l'Auteur.

1°. Le Conſulat étoit le comble des honneurs (*ſummum bonum, primumque in mundo decus*, comme dit Jornandès, l'Hiſtorien des Goths,) non-ſeulement au temps de la République, mais même ſous les Empereurs où la puiſſance Conſulaire étoit ſi limitée. » A préſent même & dans » l'état de foibleſſe, où le Conſu- » lat eſt tombé depuis l'établiſſe- » ment de la Monarchie, il ſe » ſoûtient par lui-même, *dit l'Em-* » *pereur Julien*, & dépouillé de » tous ſes droits, il paroît encore » capable de balancer une Puiſ- » ſance effective, « Τιμὴ καθ αὐτὴν,

τῶν ἄλλων ἁπάντων στερομένη, πρὸς πᾶσαν ἰσχὺν ἀντίῤῥοπος εἶναι δοκεῖ. Il faudroit voir tout ce morceau rendu par l'Auteur.

2°. » On se rappelloit toujours, » au moins d'une manière confuse, » que l'Empire avoit été long- » temps gouverné par les Consuls, » avant que de l'être par les Em- » pereurs..... Le Consulat entre- » tenoit d'âge en âge je ne sais » quelle tradition d'idées Répu- » blicaines, qui blessoient sans » doute les Empereurs, depuis » qu'ils avoient entrepris de dé- » grader Rome, d'anéantir l'auto- » rité du Sénat, & de détruire jus- » qu'aux ruines de l'ancienne li- » berté. L'exécution de ce projet, » commencée par Dioclétien & » suivie par tous ou presque tous » ses successeurs, fut achevée par » Justinien, qui réunissant le » Consulat à la dignité Impé-

» riale, le supprima pour tou» jours. «

3°. Auguste étoit trop habi pour laisser échapper une dignit dont le nom cher aux Romai lui donneroit tant d'empire s eux; mais en même temps il éto trop sage pour l'envahir comme d plein droit. Il se fit donc pri pour accepter le Consulat: sou vent même il le refusa opiniâtr ment.

4°. Mais plus jaloux de l'aut rité que du titre, il fut distingu *la Puissance Consulaire* du Cons lat même. De temps en temps se laissa nommer Consul, comm un Citoyen ordinaire: & cepe dant il ménagea si bien tout choses, qu'il amena le peuple Ro main à lui décerner à perpétuit cette Puissance, dont furent aus revêtus ses successeurs; & cett concession est une des plus impo tantes qu'il ait jamais reçues.

5°. Ce ne fut, à proprement parler, que de ce moment qu'il réunit dans sa personne la plénitude de l'autorité. M. de la Bléterie réfute ici Dion Cassius, Auteur assez connu & peu exact. Celui-ci veut qu'Auguste ait exercé le pouvoir suprême dès les premières années de son Gouvernement : on fait voir le contraire, on démontre qu'il n'y parvint que par degrés. Dion apporte en preuve la nomination que fit l'Empereur de Lépidus & de Plancus à la dignité de Censeur après l'avoir refusée lui-même. » Croirons-» nous, *dit M. de la Bléterie*, sur » la foi d'un Ecrivain toujours » favorable au Despotisme, qu'Au-» guste ait nommé d'office des » Magistrats aussi considérables que » les Censeurs, & qu'il ait em-» piété sur leur Jurisdiction, lui » qui n'étoit alors revêtu d'aucune » Magistrature curule; lui qui laissa

» toute sa vie le peuple Romain
» jouir de la liberté des élections ;
» lui qui donna toujours son suf-
» frage comme un simple Séna-
» teur ; lui qui pouvoit par un seul
» mot déterminer la pluralité des
» voix en faveur de celui qu'il
» protégeoit ? Ce seroit bien peu
» connoître les principes invaria-
» bles de sa Politique. Lors même
» qu'il eut achevé de réunir, dans
» sa personne, tous les emplois de
» l'Etat, il ne fit jamais une vaine
» montre de sa puissance, convain-
» cu que les coups d'autorité, s'ils
» ne sont absolument nécessaires,
» ne font qu'affoiblir le bras qui
» les porte, ou du moins le ren-
» dent odieux « &c. On va plus
loin : on montre qu'Auguste n'eut
d'autre part à la nomination de
ces deux Censeurs (Lépidus & Plancus) que de ne s'y point opposer.
C'étoit de trop mauvais sujets,
dont le choix n'eût tourné qu'à

son déshonneur. L'Historien Grec se fonde encore sur ce qu'Auguste créa, dès les commencements, les *Préfets* de Rome, dont le premier fut Agrippa. Distinguons ici les objets : le prétendu Gouvernement d'Agrippa ne doit point être confondu avec cette Préfecture, qui ne fut instituée que long-temps, après & qui donnoit tant de pouvoir dans Rome. L'emploi d'Agrippa n'étoit qu'une commission momentanée & sans conséquence, donnée au gendre de l'Empereur, pour appaiser une émotion.

6°. Ce ne fut donc qu'en 735 qu'Auguste reçut pour toujours la puissance du Consulat, & ce n'est, en effet, que depuis ce temps qu'on le voit agir avec une autorité absolue. Cette puissance est ce qu'on appelle *Consulat Impérial* ; & voici la définition qu'en donne l'Auteur : » Le Consulat

» Impérial étoit un privilège per-
» pétuel que la Nation Romaine
» accordoit au Généralissime de
» ses armées, d'exercer dans Rome
» les pouvoirs ordinaires du Consu-
» lat., quand il le jugeoit à pro-
» pos lors même qu'il n'étoit pas
» Consul annuel, & d'agir avec
» plénitude de puissance dans les
» cas imprévus, où l'ancienne
» République auroit revêtu les
» Consuls des pouvoirs extraordi-
» naires. «

Non-seulement les Amateurs des Antiquités Romaines, mais tous ceux qui aiment à trouver, dans les Livres, une matière traitée noblement, discutée avec soin, raisonnée avec force, & écrite d'un style pur, vif & éloquent, prendront un vrai plaisir à la lecture des deux morceaux que nous venons d'indiquer.

in systématique de la Religion & des dogmes des anciens Gaulois, &c. Par M. l'Abbé Fénel.

L'Académie des Belles-Lettres, outre les riches fonds de littérature dont elle jouit actuellement, a, de plus, des richesses posthumes, pour ainsi parler, qu'elle fait valoir dans leur temps. De ce genre est la pièce que nous annonçons, & tels sont aussi plusieurs Mémoires de M. Frèret dont nous parlerons bientôt.

S'il y a quelque point de littérature qui doive intéresser un Savant François, ce sont les Antiquités de sa Nation. Notre Histoire de France est assez connue, & s'éclaircit de jour en jour, graces aux recherches de nos Critiques, sur-tout des membres qui composent cette illustre Acadé-

mie ; mais l'éloignement, l'ignorance & la barbarie des siècles reculés, jettent sur nos Origines Gauloises d'épaisses ténébres qu'on ne peut dissiper qu'avec beaucoup de temps & de travail.

Il s'agit de fixer ici quel fut proprement le culte religieux de nos pères avant la conquête des Romains. M. Fénel divise en deux Parties sa Dissertation : dans la première, il traite de la Religion des Gaulois, de leur Métaphysique & de leur Morale.

D'abord, par une étrange contradiction, leurs différents Ordres de Prêtres, les Bardes, les Vates, les Druides enseignoient unanimement l'incorruptibilité, l'immortalité du monde & des ames humaines ; & d'autre part, ils soûtenoient *que le feu & l'eau devoient quelque jour envahir la forme & la substance de tous les êtres.* C'est Strabon qui l'assûre, & ce seroit mal raisonner

de dire : Les Druides n'ont pû tenir ces deux opinions, puiſqu'elles ſont contradictoires. D'un côté les faits parlent : de l'autre, rien n'eſt moins rare que les inconſéquences de l'eſprit humain : combien plus ſe ſont elles multipliées chez des peuples à demi-barbares, & préoccupés d'une fauſſe Religion ! Leur ſentiment au fond ne différoit qu'en peu de choſe de celui des Stoïciens : ceux-ci débitoient que le monde, après une longue ſuite d'années, ſe détruiroit & ſe renouvelleroit par le feu ; que l'ame humaine ſubſiſteroit long-temps, mais non pas toujours, *Diù manſuros aiunt animos ; ſemper, negant.* (Cicer. L. 1. Tuſculan.)

César eſt celui qui nous inſtruit le plus amplement des Divinités Gauloiſes ; mais il tombe dans le défaut commun aux Grecs & aux Romains, c'eſt de trouver par-tout

les Dieux de Rome & d'Athènes. Probablement le culte de Minerve vint à nos pères par les *Massyliens* ou Marseillois, Colonie Grecque de Phocéens. Neptune étoit parfaitement ignoré des Gaulois, qui alors n'étoient pas Marins. Quant aux autres Dieux des premiéres classes, ils en révéroient cinq principaux : *Taranis*, Dieu prétendu du Ciel : *Dis* ou *Tuiston*, (selon M. Fénel) dont le culte passa aux Germains : *Hésus*, Dieu de la guerre : *Bélenus*, préposé à la Médecine & à la santé : *Teutates*, qui, chargé de bien des fonctions, des arts, du commerce, de l'éloquence &c. l'emportoit aussi pour le nombre des autels & des sacrifices. César trouve ici Jupiter, Pluton, Mars, Apollon, Mercure. M. Fénel n'y voit & avec raison que des Divinités locales & *indigènes*, que la ressemblance des fonctions a confondues avec celles de Rome.

Taranis & Tuiſton jouoient, dans les Gaules, les deux principaux rôles ; mais ce dernier étoit le plus honoré : on croyoit en avoir un plus grand beſoin. D'ailleurs, comme le dit Céſar, les Gaulois ſe croyoient tous deſcendus de Tuiſton, c'eſt-à-dire, *enfants de la terre.* » Les Celtes » étoient donc Polythéïſtes & Ido- » lâtres, *conclut M. Fénel ;* mais » ce Polythéïſme étoit ſubordonné » à un *Dithéïſme* bien marqué ; » c'eſt-à-dire qu'ils reconnoiſſoient » deux Divinités principales, l'une » du Ciel, l'autre de la Terre, & » au-deſſous d'elles des Dieux » ſubalternes & mitoyens. « Ils étoient, à-peu-près, ce qu'ont été, depuis, les Manichéens, admettant deux principes, l'un bon, l'autre mauvais ; mais tout au rebours de ces hérétiques, le bon principe, ſelon les Gaulois, étoit *Dis* ou *Tuiſton*, le Dieu de la Terre.

Taranis, Dieu du Ciel & aussi du Feu, du Tonnerre, de l'Air, des Météores, étoit le mauvais, parce qu'ils en craignoient quelque dommage pour les biens de la terre : les conjectures & les témoignages qu'on apporte en preuve, ne vont pas loin de la démonstration.

De-là M. Fénel passe au culte que les Gaulois rendoient à leurs Dieux. Il n'a garde d'oublier ici les sacrifices de victimes humaines ; voici l'endroit le plus déshonorant de nos mœurs antiques. Ils immoloient des hommes à Taranis, à Teutates, à Hésus, non-seulement dans les grands périls, mais en des temps marqués, & à certaines Fêtes. Leur grand principe étoit, *dit César encore*, que la vie d'un homme ne se rachete que par la mort d'un homme : *Quòd pro vita hominis, nisi vita hominis reddatur, non posse aliter*

Deorum

Deorum immortalium numen placari arbitrantur. » Ce n'étoit donc » point uniquement par cruauté, » par droit de repréſailles, ou dans » les tranſports d'une colère aveu» gle qu'ils faiſoient ces abomina» bles ſacrifices..... c'étoit de ſang» froid, de deſſein formé, par » principe de religion, en conſé» quence d'un dogme fixe & fon» damental. « Ce qui diminue, en quelque ſorte, l'atrocité de cette pratique, c'eſt que les Gaulois ne ſacrifioient que des criminels; au défaut de ceux-ci, des captifs ou des eſclaves; tout-au-plus quelque perſonne ou étrangère, ou vile, ou odieuſe, en quoi ils différoient de certains peuples qui ſe faiſoient un point de Religion d'immoler ce qu'ils avoient de plus cher.

Il paroît évident que d'épaiſſes forêts leur ſervirent d'abord de Temples; que des arbres, des

» pierres, quelquefois des armes, » leur tenoient lieu d'Idoles, d'Images taillées qu'ils ne ſavoient pas faire. » Dans la ſuite, leur commerce avec les Nations policées » leur fit connoître & honorer les » Statues : ils en avoient pluſieurs » de Mercure, quand Céſar entra » dans les Gaules, & ſans doute » il falloit quelque lieu pour placer ces Statues « &c. Les Anecdotes qu'on nous produit ici, ſont fort curieuſes, mais d'un détail qui meneroit trop loin.

La deſtinée de l'ame au ſortir du corps, dans le ſyſtême des Druides, n'eſt pas un point facile à décider. » Admettoient-ils une » métempſychoſe ou plutôt une » *métenſomatoſe?* c'eſt-à-dire, » admettoient-ils le retour des » ames dans de nouveaux corps ? » ou ſimplement imaginoient-ils un » pays inconnu où les ames allaſ» ſent après la mort ? croyoient-ils

» à *ce pays des ames*, dont plu-
» sieurs Nations Sauvages suppo-
» sent encore aujourd'hui la réa-
» lité ? Ces deux hypothèses sont
» absolument contraires.« M. Fénel prouve par des autorités sans réplique, que les Gaulois tenoient les deux opinions, & il les concilie sans beaucoup de peine. Il convient avec Dom Bouquet que toutes les cérémonies qui se pratiquoient à leurs funérailles, ne présentent aucune idée de Métempsychose, mais bien plutôt d'une transmigration dans quelque région inconnuë. Il admet les autorités dont s'appuye le célèbre Bénédictin; mais il allègue des Textes non moins formels en preuve de ce que les Druides croyoient à la Métempsychose, & enfin il résout la difficulté, sur-tout par un passage de Diodore de Sicile : *ils tiennent*, dit-il, *qu'après un nom-*

bre déterminé d'années, les ames immortelles des hommes rentrent dans d'autres corps, & reviennent à la vie. Καὶ δὶ ἐτῶν ὡρισμένων πάλιν βιῶν, εἰς ἕτερον σῶμα τῆς ψυχῆς εἰσδυομένης. Nous ſupprimons bien de l'érudition.

Voici préſentement leurs trois principes de morale : *Honorer les Dieux ; ne faire aucun tort ; s'exercer aux vertus d'un homme de cœur :* beaux principes, mais tant ſoit peu vagues. On donne quelque explication qui les ſpécifie, & l'on rapporte pluſieurs traits qui, en général, font honneur au caractère de la Nation : elle n'avoit rien de barbare que ſes ſacrifices, noirceur dont il faut accuſer ſa Religion bien plus que ſes Mœurs. L'Auteur obſerve en particulier ce que nous dit l'Hiſtoire de la prudence & de la chaſteté des femmes Gauloiſes ; de-là l'eſtime

ſingulière qu'on avoit pour elles. »

Dans une ſeconde Partie, M. Fénel développe, avec la même netteté, les changements arrivés dans les Gaules, depuis que les Romains y furent devenus les Maîtres. Ces adroits politiques ne manquerent pas de ſubſtituer leurs Dieux aux Anciens, & d'inviter leurs nouveaux ſujets à toutes les ſuperſtitions de l'Italie & de la Grèce. Tibère, ou Claude, tous deux peut-être chaſſerent les Druides, & abolirent les Sacrifices de victimes humaines. Mais ils n'adoucirent les Mœurs que pour énerver le courage, & ils en vinrent ſi bien à bout, que Tacite écrivoit ſous le Regne de Trajan : *on nous raconte que les Gaulois furent un peuple très-belliqueux. La lâcheté s'eſt introduite chez cette Nation à la ſuite de l'oiſiveté, & leur bravoure a diſparu au même*

temps que leur liberté. * Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans tous ces détails ; il nous suffira d'exposer un de ses sentimens : c'est que les Druides, ces hommes *Maîtres* de la Nation à plusieurs égards, se retirerent pour la plûpart dans la Germanie, & avec leurs Dieux y porterent leurs superstitions. Tous cependant ne s'enfuirent pas ; plusieurs demeurerent cachés au fond de leurs bois, ou confinés dans quelques cantons qui n'étoient pas sujets aux Romains. Tertullien assûre que, dans la Gaule, de son temps encore, on immoloit à Mercure des hommes faits.

Les Germains n'adoroient, suivant le rapport de César, que trois Divinités, le Soleil, la Lune & le

---

* Gallos..... in bellis floruisse accipimus ; mox segnitia cum otio intravit amissâ virtute pariter ac libertate.

'eu : dira-t-on que César ignoroit les mœurs des Germains, lui qui avoit eu tant de commerce avec eux, qui les avoit tant de fois battus, qui avoit fait sur eux tant de prisonniers? On avoit vu d'ailleurs Arioviste, Roi des Germains, qui demeura quinze ans dans les Gaules, tant pour les défendre que pour les piller, pratiquer en public tous les exercices de sa Religion, & son armée en faisoit autant.

Cependant nous voyons, dans Tacite, ces mêmes Germains adorer Tuiston, Hésus, Teutates & d'autres Dieux Gaulois : quelqu'un leur avoit donc porté ce culte. M. Fénel croit avec fondement qu'il leur étoit venu par les Druides fugitifs. Son opinion ne porte à la vérité que sur des conjectures, mais conjectures heureuses & lumineuses : & quant aux difficultés qu'on oppose, il les détruit

ſans peine. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire la ſuite de ſon Mémoire.

Les Obſervations de feu M. Frèret ſur la Religion des Germains & celle des Gaulois, pourroient s'appeller une réfutation de M. Fénel, ſi celui qui ne prouve rien pouvoit réfuter quelque choſe. La différence qu'il y a, entre ces deux Académiciens, c'eſt que M. Fénel, dans ſa marche raiſonnée & ſuivie, n'étale de l'érudition qu'afin de prouver, au-lieu que l'autre ſemble ne vouloir prouver que pour étaler de l'érudition. Il faut donc lire les Obſervations de celui-ci, pour recueillir des textes, des faits, des anecdotes, nullement pour trouver ſur ce point de critique quelque vérité démontrée, quelque éclairciſſement qui ſatisfaſſe.

Par exemple, il emploie nombre de pages à ſoûtenir que les

Druides ne tenoient pas pour *la* Métempſychoſe : comment le prouve-t-il ? en montrant que les ames, dans la Théologie Gauloiſe, s'en alloient habiter un autre monde, pour mener une nouvelle vie. Voilà préciſément ce que perſonne ne conteſte. Mais la doctrine des Druides, telle que l'expoſent Diodore, Lucain &c. étoit-elle qu'après un long ſéjour dans ce monde qui eſt appellé par Lucain *orbe alio*, par nos Indiens & nos Américains *le pays des ames*, revenoient ſur la terre pour animer de nouveaux corps ? C'eſt-là le point de la difficulté ; & celui dont on ne dit mot.

M. Frèret s'objecte à lui-même le Texte de Céſar : *non interire animas, ſed ab aliis poſt mortem tranſire ad alios.* Vous croyez voir ici la Métempſychoſe : point du tout. M. Frèret forme une difficulté grammaticale : il fau-

droit dire, selon lui, *ab aliis corporibus ad alia corpora :* pourquoi cela ? parce que Diodore met *un autre corps*, ἕτερον σῶμα, & que Virgile dit : *ut incipiant in corpora velle reverti* : on peut bien demander aux Critiques si c'est-là une objection sérieuse ? Quand même la phrase de César ne seroit pas exacte, en est-elle moins intelligible ? Mais nous disons qu'elle est exacte dans le sens littéral. L'ame seule ne fait pas l'homme, ce qui le constitue, c'est l'ame unie avec le corps : par conséquent l'union de la même ame avec un nouveau corps, c'en est assez pour faire un nouvel homme, *ab aliis transire ad alios*.

M. Frèret ne réfute pas avec plus d'avantage ce que Pline dit de Tibère, *sustulit Druidas*, qu'il extermina les Druides. L'Académicien oppose que long-temps après le Regne de cet Empereur

on se faisoit honneur d'être descendu des Druides ; que Numérien consulta une femme Druide du pays de Tongres ; que l'Edit de Tibère contre les Druides eut besoin d'être confirmé par celui de Claude, preuve qu'il avoit été mal observé ; que les deux révoltes des Gaulois subjugués, contre les Romains, ne furent point occasionnées par la Religion ; qu'on trouve les Druides dans l'Isle Mona (aujourd'hui Anglesey) à la tête d'une guerre contre l'armée Romaine &c. Voilà les principales raisons de M. Frèret ; mais y trouve-t-on rien de plus que des recherches, de l'érudition, de l'habileté à défendre une cause peu probable ? La proscription des Druides, sous Tibère & sous Claude, empêche-t-elle qu'il n'ait pu rester quelques-uns de ces Ministres Gaulois dans nos Provinces, & ce petit nombre de

Prêtres échappés à la rigueur des Edits, infirme-t-il le mot de Pline ? Nous dirons encore un mot de M. Frèret sur la fin de cet Extrait.

Mémoire sur l'origine de la Dynastie des Sophi en Perse.

Les Turcs & les Persans se traitent réciproquement d'hérétiques. Les premiers sont Mahométans de la secte d'Omar, successeur d'Abubekre & second Kalife; les derniers sont de la secte d'Ali, gendre de Mahomet, époux de sa fille unique *Fatime*. Ceux-là sont appellés *Sunnites* du Livre *Sunna*, c'est-à-dire *second*, parce qu'il tient parmi eux le second rang après l'Alcoran; ceux-ci se donnent le nom de *Schiites*, *d'un mot Arabe qui signifie*, *publier*, *divulguer*, pour montrer *qu'ils suivent la doctrine authentique qu'Ali a*

laissée par écrit. De-là entre ces deux Empires les haines & les guerres les plus opiniâtres qui sont celles de Religion. Les Turcs reprochent aux Persans la nouveauté de leur doctrine qui corrompt la pureté de l'Alcoran. Les Persans veulent que leurs traditions soient les plus anciennes, comme venant d'Ali en droiture. Quoiqu'il en soit de ces différends qui nous touchent peu, il est constant que, si la secte de ces derniers est la plus ancienne, elle a néanmoins toutes les apparences de la nouveauté, puisqu'ils ne se sont avisés de la faire valoir que depuis deux ou trois siècles.

C'est l'Histoire de ce changement & des révolutions qui le suivirent dans le 16e siècle, qu'on nous expose ici avec beaucoup d'ordre & de précision. Le Mémoire a trois Parties : la première rend compte des événements qui

préparerent la cataſtrophe. On n'y
voit guères que des Dynaſties qu
ſe ſuccèdent rapidement, des Uſur
pateurs qui ſe détrônent ; des pa
rents, des fils & des frères armé
les uns contre les autres pour l
poſſeſſion de l'Empire ; des vio
lences, des meurtres & quelque
fois des parricides. Oſun-Aſembek
plus connu ſous le nom d'*Uſum-
Caſſan*, joue ſur cette ſcène l
rôle le plus brillant ; il étoit Tur
coman de la Tribu du *Mouton
Blanc* : après avoir éteint par de
aſſaſſinats la Dynaſtie du *Mouton
Noir*, il monta ſur le trône, &
s'y ſoûtint par ſa conduite, par ſ
valeur, mais principalement pa
une libéralité ſans bornes. » O
» peut juger de l'adroite & cruell
» Politique de ce Prince, par l
» conduite qu'il tint avec ſon fil
» Ugurli-Mahomet. De mauvai
» conſeils l'avoient engagé à ſ
» révolter contre ſon père, &

» se retirer chez Bajazet qui lui » promettoit tous les secours de » l'Empire Ottoman, pour le met» tre sur le Trône de Perse. « Que fait Asembek ? Il fait répandre un faux-bruit de sa maladie, ensuite de sa mort. Peu de personnes étoient dans le secret. Ugurli-Mahomet donna dans le piège. » Il se rendit en diligence à Tau» ris avec peu de suite. Ses pré» tendus amis le reçurent & le » menerent au Palais où, au-lieu » du trône, il trouva la mort : son » père avoit donné ordre qu'on le » lui amenât, & le fit étrangler » en sa présence. Usum-Cassan » mourut le 5. Janvier 1480, » après avoir regné onze ans. «

Les autres enfants d'Asembek se disputerent la Couronne. Haydar, son gendre, se mit sur les rangs ; mais il périt dans une bataille, ou, selon d'autres, Giacum, Roi de Perse, le fit assassiner dans

Septembre, 1758.

ſa maiſon. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt cet Haydar qui peut paſſer pour l'Auteur ou pour le Reſtaurateur de la ſecte d'Ali. Né avec des talents, de l'éloquence & de la bravoure, originaire d'une Maiſon qui ſe diſoit iſſue en droite ligne d'Ali lui-même par ſon fils Houſſein, que les Perſans révérent comme un Saint; arrière-petit-fils du Scheik-Séfi, autre *Iman*, dont le nom eſt en grande vénération; il ſe fit Chef de ſecte, s'attacha beaucoup de diſciples, donna, non ſans ſujet, de la jalouſie à ſes Maîtres, & périt à la fin victime de ſon ambition.

SECONDE PARTIE. Iſmaël, ſon troiſième fils, fut plus heureux ou plus ſage. Echappé au malheur qui enveloppa ſa famille, il demeura caché dans la maiſon d'un nommé Perkale, juſqu'à l'âge de quatorze ans. Ce fut alors qu'inſtruit de la doctrine de ſon père, il crut

devoir la ressusciter. » Sa vertu, » sa prudence, sa taille avanta» geuse, tout concouroit à le faire » regarder avec admiration.« Aussi la troupe de ses partisans grossit-elle bientôt ; & tous les peuples des pays que son père avoit possédés se donnerent à lui. Politique & Guerrier, il profita de la division qui se mit entre les deux fils de Giacum, son oncle, Alban & Mourad-Chan, pour la succession de leur père. Il les vainquit d'abord séparément, ensuite réunis : il vint à bout de s'en défaire, & se saisit de la Couronne, vérifiant l'Apologue :

Un tiers voleur survient qui saisit le baudet.

Mais voici un trait bien affreux : lorsqu'il prit Tauris, Capitale alors de la Perse, » sa mère étoit dans » cette Ville. Après la mort d'Hay» dar, elle avoit épousé un Prince

» parent des ennemis de ce Scheik ;
» Ismaël la fit venir, l'accabla de
» reproches & d'injures, & lui fit
» couper la tête. «

Ce Conquérant eut à soûtenir contre les Turcs & contre des rebelles de longues & cruelles guerres, dont il sortit toujours à son avantage, & mourut à trente-huit ans en 1525, après vingt ans d'un Regne glorieux, laissant la doctrine d'Ali, & la Religion de son père, dominante dans toute la Perse, comme elle l'est encore aujourd'hui. » L'aîné
» de ses quatre fils lui succéda, &
» c'est de lui que descendoit l'infor-
» tuné Hussein, que nous avons vû
» chassé du Trône par les Aghuans,
» & dont le fameux Kouli-kan ou
» Schah-Nadir à fait périr la fa-
» mille. «

La troisiéme Partie n'est qu'un épisode, mais intimement lié avec le précédent récit. L'Auteur l'a tiré de Nectaire, Patriarche

Grec de Jérusalem, dans son Histoire du Mont Sinaï. Il s'agit d'un Disciple du Scheik-Haydar, appellé *Tekel.* Celui-ci, après la mort du Chef & la déroute de sa secte, passa l'Euphrate, s'établit dans l'Arménie-Mineure près de l'Anti-Taurus, *y mena une vie très-dure, uniquement occupé de la prière & de l'étude.* Le bruit de ses vertus joint à l'attrait piquant de la nouveauté, lui attira tant de Sectateurs, qu'en peu de temps l'*Hermite* fut transformé en Général d'armée. Pour distinguer les siens d'avec les *Sunnites*, il fit prendre aux *Schiites* une bande d'étoffe rouge autour de leur turban : d'où vient le nom de *Kizilbasch* ou de *têtes rouges*, nom que les Turcs détestent, & avec raison. En effet, Tekel à la tête de ses Kizilbasch, défit souvent les armées Ottomanes, pillant & massacrant tout ce qui n'étoit pas dé-

claré pour lui. Après avoir subjugué la Natolie presque entière, & mis l'Empire du Croissant à deux doigts de sa ruine, enfin forcé dans des montagnes du côté d'Amasie, il s'échappa à la faveur des ténébres, & l'on n'en a plus entendu parler.

Ce bonnet rouge si méprisable si odieux chez les Turcs, est parm les Persans qui le nomment *Tadg* une des plus grandes marque d'honneur, & les Sophi le por tent eux-mêmes avec quelqu ornement de plus. Du reste l *Tadg* Impérial est-il une cou ronne, & l'imposition qui s'en fai peut-elle s'appeller un couronne ment? c'est le sujet d'une grand dispute entre Chardin & Taver nier. Le premier est pour l'affir mative: le second tient pour l négative. C'est une vraie disput de *mots*: un Dialecticien tran chera net la difficulté: *lato sensu* vous dira-t-il, Chardin parle juste

fait le distinctif de ses suc-
rs , tel, comme M. d'Her-
, le tire du mot Grec σόφος :
tre du mot Arabe *sefa*, qui
dire *être pur ;* tel autre en-
de *sefi* l'un des plus fameux
tres d'Ismaël. Le Chevalier
din , le mieux instruit des
rs & de la Langue Persane,
rive du mot *safe*, *porter de*
ne, pour signifier un homme
renonçant aux vanités du
le ne s'habille que de laine.
adémicien paroît adopter ce
er sentiment.
uelque chose d'intéressant pour
lagistrats qui envisagent leur

tité de Faits, de Recherches, d'Antiquités qui embrassent, à-peu-près, toute sa matière : nous n'en dirons qu'un mot, par la raison qu'il faudroit tout dire.

Après l'étymologie du nom de *Bailli*, que Fauchet & les autres dérivent du mot *Bajulus*; après l'explication du mot *Bajulus*, par lequel, suivant M. du Cange, on entendoit anciennement *ou le Tuteur d'un Prince, ou l'Officier domestique d'un Monastère, ou même celui d'un Evêque*; après avoir distingué deux Jurisdictions de nos anciens Comtes, l'une ordinaire que tenoient leurs Juges, l'autre supérieure (celle des *Assises*) qu'ils exercerent d'abord par eux-mêmes, & ensuite par des Baillis; c'est au Regne de Philippe-Auguste que l'Auteur fixe l'époque de la création des Baillis. Il releve à cette occasion une erreur commune, que Pasquier, Loiseau,

du Cange, la Marre, & d'autres Ecrivains de poids ont suivie, quand ils supposent des Bailliages Royaux long-temps avant ce Regne.

M. Bertin fait voir que les Chartes antérieures à Philippe-Auguste, sur lesquelles ils se sont fondés, n'appartiennent nullement aux Princes à qui on les attribue; que les Juges qu'on voit établis à Vermand, (*S.* Quentin,) à *Sens*, à Mâcon & à *S.* Pierre le Moutier, n'étoient point proprement des *Baillis*. Il assigne les commencements de ces quatre Bailliages, dont l'érection n'est pas si ancienne. Il faut entendre le Dissertateur exposer ses preuves, qui ne sont point des conjectures, mais des faits, des monuments, des pièces authentiques.

On se persuade encore que nos Rois sont les premiers qui aient eu des Baillis. M. Bertin prouve

que les *Barons*, c'est-à-dire les hauts Seigneurs en ont eu long-temps avant nos Rois, & il joint à son assertion les preuves justificatives. Après ces preuves, *ajoûte-t-il*, » il paroît étonnant que M. du » Cange ait avancé que ces grands » Vassaux n'avoient que des Séné-» chaux, parce qu'il n'appartenoit » qu'au Roi d'avoir des Baillis: » *cum Ballivos habere solius Re-» gis sit.* Mais il est inutile de » réfuter ce sentiment: Ménage, » dans son Histoire de Sablé, & » depuis, M. Brussel ont fait voir » qu'il n'avoit aucun fondement.«

Passant ensuite à la dignité des anciens grands Bailliages, Tribunaux » qui réunissoient la double » autorité qu'une sage Politique » partage entre les Gouverneurs » des Provinces & les Intendants, » M. Bertin s'écrie: » Qu'ils sont » tombés de leur grandeur ori-» ginaire! les Bailliages ne sont

» plus

» plûs qu'une ſimple Juriſdiction
» ſubalterne. « Quant aux moindres Bailliages, *Baillivia inferiores, minores*, c'étoient les Juſtices des Seigneurs Vaſſaux, reſſortiſſantes aux Tribunaux des Seigneurs Suzerains. Leurs fonctions étoient étenduës; mais il y entroit plus de détail que d'autorité.

L'Auteur conclut par l'état actuel de nos Bailliages. Il expoſe les cauſes de leur décadence : ce ſont, entr'autres, la fixation du Parlement de Paris ſous Philippe le Bel, l'érection des autres Parlements, l'inſtitution des Préſidiaux, la création de pluſieurs offices autrefois inconnus &c. Il diſtingue, dans nos Bailliages, » trois eſpèces
» de ſièges, ceux auxquels ſont
» réunis des Préſidiaux, ceux près
» deſquels il n'y en a point d'éta-
» blis, & les petits Bailliages, c'eſt-
» à-dire ceux qui reſſortiſſent à
» des Bailliages ſupérieurs. « Il fixe

l'étendue & les bornes de leur Jurisdiction présente &c. Au reste, il seroit à désirer que chaque point de notre Histoire & de notre Jurisprudence fût éclairci & dévelopé avec le même soin & du même style.

Détail raisonné sur les Annales Vedastines, &c. Par M. Le Beuf.

Tout est précieux, en fait de Manuscrits anciens, aux Amateurs de l'Antiquité. M. le Beuf, connu dans ce genre d'érudition, s'est transporté à S. Bertin (ou à S. Omer) comme il a fait en plusieurs autres lieux, pour examiner un Mf. que lui a communiqué le Bibliothécaire de cette Abbaye. Il intitule ce Manuscrit, *Annales Vedastines*, ayant compris, par la lecture qu'il en a faite, que l'Ouvrage étoit d'un ancien Moine de

S. Vaast d'Arras : il lui donne aussi le nom de *petites Annales*, pour les différencier des grandes Annales de S. Bertin. Les *Vedastines sont une espèce de Gazette de vingt-cinq années du 9e siècle, depuis 874 jusqu'en 899.*

A des yeux ordinaires, la découverte paroîtroit médiocre : c'est tout autre chose à des yeux savants. Notre Académicien y trouve un fonds de richesses pour l'Histoire : c'est une datte, une époque qu'on ignoroit : c'est la confirmation d'un évènement douteux : c'est de quoi rectifier un fait altéré dans d'autres Histoires : c'est un nom propre de personne ou de lieu, qui s'étoit perdu dans les ténèbres de l'ignorance ou la nuit des temps : c'est une circonstance qui n'est pas spécifiée ailleurs, ou bien une variante qu'il est question de comparer & de concilier &c. Cette découverte fournit donc au Recueil

de l'Académie deux Mémoires pleins de bonne Critique & d'excellentes Remarques; elles seront d'un grand usage, pour cette partie, à ceux qui débrouilleront notre Histoire, & nous ne pouvons qu'applaudir sincèrement à un travail si utile, mais qui n'est pas susceptible d'extrait, outre que nous craindrions de passer les bornes prescrites à notre Journal.

Par la même raison, nous ne faisons qu'indiquer un morceau de M. Frèret, qui nous paroît d'une grande importance. Il s'agit d'expliquer & d'évaluer *les mesures des Anciens.* On dira peut-être qu'il s'y trouve des écarts, des idées singulières & hazardées, des preuves tirées, & quelque défaut de clarté; mais on devra toujours reconnoître qu'il est peu d'Auteurs capables d'approfondir une matière jusqu'à ce point, & d'y jetter une plus vaste érudition. C'est un

Traité, ce n'est pas un Mémoire. Il n'est presque aucune mesure, ancienne ou moderne, qui échappe à la sagacité de l'Académicien, qui ne se soumette à ses calculs. Il redresse Pline & les autres : il apprécie, il confronte, il fixe la valeur des doigts, des pieds, des pas, des coudées, des stades, des degrés de l'Equateur &c. c'est, pour ainsi dire, l'Arpenteur universel, & comment le suivre dans ses voyages ? Il fait l'évaluation des mesures Grecques & Romaines comparées ensemble, (c'est la matière d'un discours à part,) il accumule les textes, les autorités, & les inductions qu'il en tire, quelquefois plus subtiles que démonstratives : il veut encore que les yeux soient de la partie & par des Tables d'exposition, de comparaison, & de réduction, il met le Lecteur à portée de vérifier ses calculs profonds.

En rendant compte de ce Volume, nous avons tâché de tenir un juste milieu entre l'admiration qui voudroit tout dire, & la prolixité qui ne compatit pas avec nos Mémoires : puissions-nous y avoir réussi !

ARTICLE XCI.

EPITOME JURIS ET LEGUM Romanarum frequentioris usus juxtà seriem Digestorum cum brevissimis Additionibus, & Notis, tàm ex pragmaticis quàm ex usu forensi selectis. Accedit index locupletissimus Auctore D. Andrea Barriga de Montvalon, in supremâ Aquensi Curiâ Senatore Honorario. Aquis-Sextiis apud Viduam J. David & Spiritum David, &c. *Abregé des Loix Romaines qui sont le plus d'usage, en suivant l'ordre*

du Digeste, avec des Additions, des Notes, & une Table détaillée. Par M. Barrigue de Montvalon, Conseiller-Honoraire au Parlement d'Aix. (Volume *in*-8°. près de 700 pages.) A Aix, chez la Veuve David; & se trouve à Paris.

LE Corps des Loix Romaines est immense : cependant il n'est point de véritable Jurisconsulte qui ne doive s'en rendre la lecture familière. Il ne s'agit pas, dans cette profession, de consulter des Abrégés : l'ensemble des Loix est nécessaire : leur esprit ne se manifeste qu'en comparant les unes avec les autres : les vuës des Législateurs ne percent à travers l'enveloppe des formules, que quand on se rend attentif à toutes les dispositions qu'énonce la Lettre. Il faut donc étudier beaucoup le Droit Romain, quand on est

dans l'exercice de la Jurisprudence & dans les fonctions de la Magistrature.

C'est ce que dit M. de Montvalon, en présentant son Livre au Public. N'allons pas croire qu'il ait dressé cet Ouvrage pour borner les études des Jurisconsultes & des Magistrats ; qu'il ait voulu donner une connoissance abrégée des Loix, à ceux qui doivent les savoir toutes par état ; qu'il se soit mis au ton du siècle, qui ne cherche, dans la Littérature, que les voies les plus courtes. Tout ceci est bien éloigné de sa pensée, & si éloigné même, qu'il a différé long-temps de publier ce Livre, dans la crainte qu'on n'en abusât pour ne plus étudier le Droit dans ses sources. » Que seroit-ce, *dit-*
» *il*, si ceux qui sont attachés au
» Barreau, se persuadoient qu'il
» leur suffit de parcourir cet Abré-
» gé ? Ce seroit-là prendre le

» change, se laisser tromper par
» sa propre paresse, & perdre le
» fruit de cet Ouvrage, dont la fin
» & l'esprit est de ranimer l'étude
» des Loix, d'exciter le désir de
» les bien connoître, & non de
» faire entendre qu'on en sera suf-
» fisamment instruit quand on aura
» lu ce Volume. En rassemblant
» les matières répandues dans tout
» le corps du Droit, j'ai voulu
» uniquement abréger le temps &
» diminuer le travail des recher-
» ches, je n'ai pas prétendu expo-
» ser les Loix, mais les indiquer:
» j'ai cru qu'il y avoit beaucoup de
» personnes qui n'avoient besoin
» que d'une simple Notice du Droit
» Romain; & c'est en leur faveur
» qu'on peut dire que cet Abrégé
» n'exige point d'autres études. Il
» n'en est pas ainsi des Juriscon-
» sultes & des Juges: comme il
» seroit dangereux pour les pre-
» miers de répondre sur une ques-

» tion de Droit, ſans avoir lu & » pénétré en entier toutes les diſ- » poſitions de la Loi, il ſeroit en- » core plus critique pour les Ma- » giſtrats de s'en tenir à un Abrégé, » tel que le mien, dans les dé- » ciſions qu'ils ſont obligés de » donner. «

Après cette déclaration faite par le ſage & ſavant Auteur, il eſt bien juſte de tirer cet Ouvrage de la claſſe ſi nombreuſe aujourd'hui & ſi peu inſtructive des Abrégés ; & voici celle où il faut le mettre.

Le Corps des Loix Romaines eſt immenſe ; nous l'avons déja dit : nous pourrions bien ajoûter que, dans ces vaſtes compilations formées ſucceſſivement, il y a des choſes répétées, des diſpoſitions inutiles, des uſages ſurannés, des objets déplacés. C'eſt une mer preſque ſans rives & ſans fond. Quand on y a vogué long-temps, on ne ſait encore où l'on eſt, &

où l'on doit arriver. Or M. de Montvalon a crû rendre un service essentiel aux Jurisconsultes & aux Magistrats, en resserrant toute cette vaste & accablante doctrine dans un Volume qui n'en fût pas l'Abrégé, mais le Mémorial & le Nomenclateur. Il a eu aussi l'attention de faire un choix des matières : ce qui est inutile ou vieilli, il l'a laissé. Que nous importent tant de Loix sur les Magistrats Romains & leurs fonctions, sur les Maîtres & leurs esclaves, sur les adoptions, les répudiations, les procédures des anciens Tribunaux ? &c. Nous n'avons besoin aujourd'hui que des dispositions générales & permanentes, les unes relatives au Droit public, les autres concernant les conditions privées & les évènements domestiques.

M. de Montvalon s'est attaché à ces objets, & il en a formé le

Recueil que nous annonçons; mais ce ne sont pas encore-là tous les caractères de cet estimable Ouvrage. Comme le Digeste est, dans le Droit Romain, la compilation dont l'ordre & la méthode ont le plus d'étendue & même de célébrité parmi les Jurisconsultes, notre Auteur a suivi cette division; c'est-à-dire que, sous chacun des cinquante Livres que contient le Digeste, il a rassemblé les matières qui, dans tout le corps du Droit, se rapportent aux sujets dont le Digeste fait mention. Ce corps du Droit, au reste, est contenu dans le Code, dans le Digeste, dans les Institutes & dans les Novelles: quatre grandes collections qui sont dues aux ordres de Justinien, & qui servent, dans l'Histoire, à tempérer les reproches que ce Prince mérite pour plusieurs autres actions de sa vie.

Ainſi toutes les Loix Romaines, qui peuvent être encore de quelque uſage, ſont indiquées dans ce Volume ſelon l'ordre du Digeſte, & rien n'eſt plus commode pour ceux qui voudront recourir aux Loix entières telles qu'on les a dans le corps du Droit. M. de Montvalon place toujours, après l'indication de chaque Loi, le renvoi à l'endroit du Digeſte, du Code, des Novelles, des Inſtitutes d'où cette Loi eſt tirée. Il faut ſeulement être un peu inſtruit des abbréviations qu'emploie l'Auteur ſelon la méthode familière aux Juriſconſultes; & ſi le public des Ignorants, qui eſt toujours le plus nombreux & en ce ſens le plus reſpectable, trouvoit qu'il eſt difficile de deviner ces citations abrégées, il ſeroit très-facile d'ajoûter à la tête du Volume un ſimple feuillet qui donneroit la clef de cette nomenclature.

Pour rendre ce Recueil plus utile, M. de Montvalon ajoûte de temps en temps des Notes tirées de notre Droit François ou des plus savants Jurisconsultes. Nous produisons quelques exemples.

Le Droit Romain (dans le Code & dans le Digeste) porte que *le mariage peut être contracté entre les enfants des frères*, c'est-à-dire les *cousins-germains*. Sur quoi notre Auteur remarque que, selon le Droit Canon reçu en France, l'empêchement a lieu jusqu'au quatrième degré de consanguinité, c'est-à-dire entre les enfants des arrière-petits-fils, *inter filios pronepotum*. Mais, dans la citation, il s'est apparemment glissé une faute d'impression: on renvoie au Chap. *non debet extra. de consang.* & c'est au Liv. XIV. des Decrétales *Tit. 14, Cap. 8*, qu'il faut renvoyer. Les Extravagantes

n'ont point de Titre *de Consanguinitate*.

Le Digeste (Liv. XXVI. Tit. IV.) définit que *quand il y a plusieurs parents au même degré, tous sont chargés de la tutele des mineurs*. M. de Montvalon ajoûte une Note sur cet endroit, pour faire ressouvenir qu'en France le Juge ne nomme qu'un Tuteur après avoir assemblé & consulté les plus proches parents.

La Loi Romaine du Code vouloit que si le mari étoit *riche & laissoit, en mourant, sa femme pauvre, cette femme partageât avec les enfants, & qu'elle eût un quart de la succession*. Loi abolie, parmi nous, *reprend l'Auteur*. On se contente dans ce cas d'adjuger quelque chose à la veuve en manière d'usufruit.

Selon la Loi du Code, les parricides étoient *enfermés dans un sac avec un chien, un coq, une*

vipère, un singe, & jettés en cet état à la mer. L'Auteur observe que ce supplice n'a point lieu en France, & que les parricides y sont punis de la roue.

Quand un malfaiteur s'étoit avoué coupable, il étoit défendu, par le Digeste, de le mettre à la question pour savoir les complices; & un ancien Jurisconsulte en donnoit une raison qui paroît bien solide. C'est qu'un misérable, qui n'a plus d'espérance au monde, ne doit pas mettre la vie des autres en danger : *Ne alienam salutem in dubium deducat qui de suâ desperavit.* Cependant M. de Montvalon ajoûte qu'en France on donne la question aux criminels condamnés à mort, & qu'on ajoûte foi aux déclarations qu'ils font alors. La Jurisprudence moderne touchant la question, n'empêche pas l'Auteur de citer le beau mot de Grotius à ce sujet : *Men-*

tietur qui ferre poterit, mentietur qui ferre non poterit. Ce moyen de connoître la vérité, ne rassûre pas un homme sage ; car l'Accusé qui pourra supporter la question, mentira, & celui qui ne pourra pas la supporter, mentira aussi.

Il nous seroit aisé de rassembler beaucoup d'autres exemples des observations courtes, précises & lumineuses qui enrichissent ce Volume. Mais un pareil Ouvrage ne peut se bien connoître que par l'usage, il est fait pour cela, il ne doit point sortir des mains du Jurisconsulte & du Magistrat. Il est le répertoire public & naturel des Loix. L'Auteur le présente dans la Langue même où les Loix ont été promulgées. Il ne convenoit pas d'en user autrement. Quand il fut question, en 1752, de faire, pour nos Loix Françoises, ce qu'on trouve ici pour les Loix Romaines, M. de Montvalon se

ſervit de ſa Langue, ou plutôt de la Langue du Souverain, qui eſt l'unique Légiſlateur de ſon Royaume. Puiſqu'il s'agiſſoit aujourd'hui d'entendre les Légiſlateurs & les Juriſconſultes Romains, il n'y avoit que le Latin qui pût énoncer leurs volontés & leurs déciſions. On ne peut rien ajoûter à l'ordre & à la méthode qui regnent dans ce Livre ; & la Table très-bien faite qui le termine, ne contribue pas peu à en relever le mérite.

ARTICLE XCII.

AN ESTIMATE OF THE MANNERS and Principles of the Times, &c. C'est-à-dire, *Examen des Mœurs & des Principes du Temps*. Par l'Auteur des Essais sur les Caractères, &c. (Volume *in*-8°. pages 221.) A Londres, chez L. David, &c. Cinquième Edition. M. DCC. LVII.

MONSIEUR le Comte de Schaftbury est l'Auteur de cet Examen : il l'a divisé en trois Parties. La premiére est une peinture des mœurs & des maximes qui regnent aujourd'hui en Angleterre. Dans la seconde, l'Auteur considère les effets que produisent, en sa Nation, ces mœurs & ces principes. Dans la troisième,

il remonte à la source de ces mœurs & de ces principes. L'Ouvrage est profond & méthodique, réfléchi & raisonné. L'Auteur est si énergique & si laconique, qu'on ne doit pas juger de l'étendue de ses idées & de ses vuës par l'épaisseur de son Volume. Il y a donc ici pour nous plus à traduire qu'à extraire. Il n'est pas permis à des Journalistes de couler légèrement sur des matières si intéressantes, quand elles sont traitées dans une Langue étrangère à la plûpart de leurs Lecteurs.

PREMIÈRE PARTIE. M. le Comte de Schaftbury suppose d'abord que la prospérité, ou la décadence d'un Etat résulte principalement des mœurs & des principes qui regnent parmi le peuple : son dessein est de traiter cette matière relativement aux besoins de l'Angleterre ; ainsi il présente aux Anglois le tableau de leurs mœurs

& de leurs principes comme un miroir où ils ne pourront se considérer sans se reconnoître pour *les* Auteurs de leurs revers & de leurs disgraces, *to hold up a true mirroir to the public, and let the Nation see themselves as the Authors of their own misfortunes.*

La liberté, l'humanité & la justice sont des vertus dont M. le Comte de Schaftbury convient qu'il reste encore des semences en Angleterre. Quelque affoibli qu'y soit l'amour de la liberté, son cri éclate encore dans les plaintes & dans les remontrances du peuple. La liberté Angloise a même gagné, dans le discours, la vigueur qu'elle a perdue dans l'action : moins le sentiment de cette liberté est puissant, plus sa voix est licentieuse : son ennemi est dans l'intérieur ; il n'en est que plus dangereux : après la mort de César, Rome n'a plus de tyran,

& n'en eſt pas moins eſclave &c.

Selon l'Auteur, dans les autres climats, la liberté ne fut jamais qu'une greffe antée par la Politique : en Angleterre, c'eſt une plante que le ſol produit. De-là vient qu'elle y eſt toujours plus vigoureuſe, & qu'elle n'y peut ſouffrir que des atteintes paſſagères ; à moins que le poiſon ne s'attache à ſa racine, c'eſt-à-dire à moins qu'un vice interne ne corrompe les mœurs & les principes naturels à la Nation, & ne faſſe dégénérer ſon peuple. C'eſt à cet eſprit de liberté, dont la Nation conſerve encore le germe, que l'Auteur attribue ces traces d'humanité, qui ſoûtiennent toujours, en Angleterre, les établiſſements de Charité, & qui rendent, dans ce Royaume, l'adminiſtration de la Juſtice auſſi incorruptible dans la déciſion des affaires civiles, qu'elle eſt douce dans la punition des crimes.

Après ces obſervations qui ſont à la gloire des Anglois, l'Auteur paſſe aux mœurs & aux principes de ſon ſiècle, pour ſavoir ſi l'on en doit eſpérer la conſervation ou la ruine du Royaume Britannique, *How far the preſent ruling Manners and Principles of this Nation may tend to its Continuance or Deſtruction.*

La ſomme totale du bonheur national réſulte des Mœurs & des Principes généraux qui regnent dans toute la Nation ; mais quand il s'agit, comme ici, de détermi-ner la force ou la foibleſſe d'un Etat, & d'en prédire la durée ou la chute, ce ne ſont point les mœurs & les principes de ceux qui ſont gouvernés, mais de ceux qui gouvernent qu'il faut examiner. La multitude ſans diſcipline n'eſt qu'une force aveugle, qu'une lourde machine, à moins qu'une intelligence habile ne la mette

en action, & n'en dirige les ressorts au but où ils doivent tendre. Voilà le point d'où part l'Auteur, en protestant qu'il ne fait point la satyre, mais le portrait de son siècle, & que son intention n'est point d'exagérer les vices de sa patrie, mais seulement de les dévoiler : il déclare même que Londres n'est point abysmé dans cette corruption, dans cette iniquité & dans cette servitude dont Athènes & Rome furent la proie, & que cette Capitale n'est tout-au-plus que le centre d'un luxe & d'une mollesse, qui s'étendent dans tout le Royaume.

Ici M. le Comte de Schaftbury entre dans des détails qui rendent sensibles les relâchements qu'il reproche à sa Nation : il en observe la trace dans la manière dont on éleve & dont on habille les enfants, dans les obstacles qu'on apporte à la correction & à

l'instruction

l'inſtruction de la jeuneſſe, dans l'impatience qu'on a de la produire dans le monde & de l'expoſer à la contagion &c. Ainſi la pépinière de l'Etat ne lui fournit que des arbres nains, *dwarfs*, ou des plantes avortées. De-là cette foule d'eſprits vains, qu'une ignorance groſſière aveugle, & qu'un mince ſavoir égare. Quoique l'Auteur recommande fort les Collèges pour l'éducation de la jeuneſſe, cependant il ſe plaint de ce qu'aujourd'hui, dans les Univerſités d'Angleterre, les Profeſſeurs ne donnent à leurs Elèves que des leçons tronquées & ſuperficielles, *a partial and ſuperficial inſtruction.* Les voyages qu'on ajoûte à cette éducation, ſont *précoces*: quand leur jugement n'eſt pas mûr & formé, les jeunes gens ne rapportent de leurs courſes que les folies & les vices des climats qu'ils ont viſités. Si l'on n'a pas

le moyen de voyager, on vient à Londres, on s'*initie* aux plaisirs de cette Métropole, on y puise, comme à sa source, le génie du siècle, le goût de la parure efféminée, les travers de la mode & les ridicules du jour, qui, tous les matins, font l'occupation de ce qu'on appelle la bonne compagnie, *good company* : on y prend ces airs délicats & précieux, qui caractèrisent nos *Petits-Maîtres* de Londres, ces fiers ennemis de nos graves & sages Anglois qu'ils dédaignent, & qu'ils fuient comme la plus vile canaille, *as low people*.

Pour faire mieux sentir combien les mœurs Angloises ont dégénéré, l'Auteur rapproche du siècle présent le siècle d'Elisabeth. Sous son Regne, quel eut été, *demande-t-il*, l'étonnement d'un Anglois, si l'on lui eût prédit qu'un jour il faudroit des voitures

élégantes, pour passer d'un quartier de Londres à l'autre; qu'on ne pourroit habiter que dans des appartements impénétrables au moindre souffle d'air extérieur, & richement garnis de tapis & de tentures si chaudes qu'aucun froid n'y seroit sensible? La vanité n'épargne rien pour flatter cette mollesse; meubles superbes, riches buffets, nombreux domestiques, fins & somptueux repas, où la terre, la mer & l'air sont mis à contribution. Le Continent y prodigue ses vins les plus chers; les caprices les plus puérils donnent aux desserts les formes les plus bizarres.. Voilà ce qui excite l'admiration ou le dépit des convives, & ce qui comble l'orgueil du Maître qui les regale.

Le luxe n'est pas oisif en Angleterre, il partage les frais du travail avec sa sœur la vanité, *her sister vanity*. Sauces relevées,

ragoûts étrangers, nouvelle cuisine, il n'oublie rien de ce qui peut reveiller & picquer un appétit paresseux. Ce n'est pas la faim naturelle, c'est une sensualité honteuse qu'on cherche à satisfaire en mangeant : on ne veut point de mets qui nourrissent, on veut qu'ils irritent le palais, & qu'ils enflamment le sang. Il n'y a plus que le petit Bourgeois dont la table soit saine & frugale.

Dans les cercles de cette espèce, traiter un point de morale ou de littérature, raisonner sur des affaires sérieuses, ce seroit être très-mal appris, *an offence against good-breeding*. Le bon air, le talent sublime, c'est de dire agréablement des frivolités. Cependant ces folles gentillesses dégénerent bientôt en platitudes insipides & en rapsodies triviales, écueil fâcheux & désespérant : pour l'éviter, on imagine un plaisir exquis,

un plaiſir qui ne laiſſe aucun vuide à remplir, un plaiſir dont on ne puiſſe ſe dégoûter, ni ſe raſſaſier, un plaiſir &c. Il n'y a que le vulgaire qui ait beſoin qu'on l'informe que ce plaiſir eſt le jeu.

Une maiſon montée à ce ton de ſplendeur & de faſte, ne ſauroit s'y ſoûtenir ſans une dépenſe énorme; ainſi le fruit naturel de ce luxe doit être l'amour de l'or & l'émulation du faſte : ſans la reſſource des rapines, on ne ſauroit fournir à tant de profuſions, *rapacity attends profuſion, &c.*

Le goût des Sciences & des Arts fut toujours l'attrait, on peut dire même l'attribut des gens bien élevés : il n'y a pas long-temps qu'on regardoit encore les Livres comme le dépôt où le goût & le ſavoir ſe conſervent. La lecture n'eſt plus qu'un amuſement qu'on prend le matin en attendant l'heure importante de la toilette,

the important hour of dreſſ. Les Livres ne rempliſſent que les momens d'ennui, qui font un vuide dans le cercle des plaiſirs, *gentle relaxation from the tedious round of pleaſure.*

Mais quel genre de lecture peut être attrayant ou amuſant pour cette langueur délicate, qui ſaiſit à ſon réveil un eſprit efféminé? Une lecture qui épargne à ces Lecteurs frivoles l'inſupportable peine de penſer, qui chatouille leur indolence, qui la prépare aux plaiſirs de la journée, & qui y prélude. Les Livres deſtinés à cet uſage, ſont des feuilles Hebdomadaires, des pièces de Théâtre, des Nouvelles galantes, des Ecrits licentieux ſur la Politique, ou des Brochures impies contre la Religion. Avec ces denrées que chaque mois fournit à ſes beſoins, la pareſſe couvre ſon embonpoint d'un vernis léger, d'une teinture

maigre de Littérature. S'il paroît quelque Ouvrage, où la force du génie & l'étendue de l'érudition empêchent la frivolité & l'incrédulité de prescrire, cet Ouvrage a peu d'admirateurs : l'envie & la haine s'arment contre lui : malgré sa réputation chez l'Etranger, malgré les Savants de sa Nation, l'Auteur & ses partisans sont persifflés par une foule d'agréables qui n'ont jamais lu ce Livre, ou qui l'ont lu sans le goûter, ou sans y rien comprendre. Un peuple de petits Ecrivains, incapables d'égaler ce bon Auteur, s'en consolent en le déchirant : c'est un Essain de Pigmées qui fond sur le redoutable Gulliver : trop foibles pour le terrasser, ils empoisonnent les pointes dont leur malignité le perce.

M. le Comte de Schaftbury avoue cependant qu'en énervant le goût, la délicatesse de son siècle a proscrit la grossièreté, & que

l'obſcénité ne paroît plus que ſous un voile qui ſeroit plus honnête, s'il étoit moins tranſparent. Mais il ſe plaint que cette délicateſſe outrée a verſé ſon influence juſques ſur la Muſique. Ce n'eſt plus la beauté de la compoſition, c'eſt l'art du Compoſiteur qu'on admire : on n'applaudit plus qu'à des airs où la fléxibilité de la voix triomphe des cadences les plus difficiles, & où l'agilité des doigt brille ſur l'inſtrument.

Il gémit également ſur le ſort de la Peinture : dans le comique & dans le ſérieux, le pinceau ne s'attache plus à ſaiſir la nature & ſes beautés. Le fantaſque & le groteſque ont ſubjugué tous les goûts. Dans les maiſons, on étale, on entaſſe des arbres, des oiſeaux, des hommes, & toutes ſortes d'animaux en Porcelaine, des Mandarins & des Brames crochus &c. Tout ce qu'il y a de plus baroque

dans les couleurs, les formes, les attitudes Chinoiſes ; voilà ce qu'il faut avoir, ſi l'on ſe picque de goût & d'élégance.

Cette contagion a gagné le Théâtre : Shakeſpear l'avoit relevé : ſon génie avoit rendu à la ſcène ſon éclat antique. A ſes plus belles pièces, le parterre ne donne que la même ſorte d'admiration (*ſame face of admiration*) qu'il accorde à un Opéra, à une Pantomime.

Dans la peinture des ravages que ce luxe efféminé répand en Angleterre, il n'échappe à l'Auteur aucun trait contre le ſexe : il s'en excuſe, en diſant que, dans ce Royaume, les deux ſexes ne ſont plus diſtingués que par la figure & par le vêtement : leurs autres différences ſont effacées ; dans leurs mœurs, il n'en reſte pas le moindre veſtige : l'un s'eſt autant enhardi, que l'autre s'eſt

amolli. Ils se sont tellement rapprochés & confondus, qu'il n'est pas possible d'en faire la distinction, *the one sex having advanced into Boldness, as the other have sunk into effeminacy.*

Des Mœurs passons avec l'Auteur aux Principes. Les sentiments sont partagés sur leur efficacité : les uns regardent les principes comme le grand mobile & l'ame des mœurs ; les autres, à la vuë de l'opposition éternelle qui, dans la conduite des hommes, regne entre la théorie & la pratique, n'accordent aux principes aucune influence sur les mœurs. Entre ces deux extrêmes, M. le Comte de Schaftbury assigne un milieu où la vérité se place. Les mœurs, *dit-il*, précédent les principes : dans son progrès, l'enfance agit avant que de penser, les habitudes intellectuelles ne marchent qu'après les habitudes machinales.

Cependant les principes, qui entrent de bonne heure dans l'esprit & qui s'y gravent profondément, peuvent éclore avec les mœurs, en combattre la pente, & céder à sa force, ou la vaincre en se fortifiant par la culture. Il ne s'agit ici que des principes qui contrarient les passions : ces principes sont la Religion, l'honneur & l'amour de la patrie.

Supposer, dans ce siècle, qu'un agréable Anglois s'embarrasse d'un autre avenir, & en tire la régle de sa conduite, ce seroit, *dit l'Auteur*, insulter sa délicatesse rafinée. Les Fêtes solemnelles, le culte public ne sont, à ses yeux, que des institutions populaires, que des usages surannés dont il se mocque. Les sublimes vérités de l'Evangile, sa Morale si pure & si simple sont tombées dans le mépris, *the sublime truths, the pure and simple morals of the Gospel, are*

despised, &c. Les Ministres, qui attestent ces vérités & qui prêchent cette Morale, ne sont pas mieux traités. Le Christianisme est outragé jusques dans ses Temples, où, au défaut de la vertu & de la raison, la décence & la politique s'étoient toujours fait une loi de le respecter. On ne doit pas cependant s'imaginer, *ajoûte l'Auteur*, que l'irréligion moderne soit le fruit d'une profonde méditation sur les objets de la Foi : si l'incrédulité enfantoit des volumes raisonnés, il n'y a pas d'apparence que ses partisans eussent le courage de les dévorer : ils se borneroient à en saisir à la légère quelques conclusions impies sans en approfondir les principes. L'Auteur appuye cette conjecture sur quelques Anecdotes Angloises de fraîche date.

L'honneur est la passion de la gloire qu'on acquiert en se dé-

vouant au bien public. Cette passion étoit autrefois un ressort puissant & fécond en merveilleux effets. Aujourd'hui si quelque Anglois s'avisoit d'y sacrifier son repos, sa fortune & sa vie; dans tous les cercles à la mode, *in every fashionable circle*, on le regarderoit comme un imbécille, *as a silly fellow*. La vanité, qui a supplanté l'honneur, n'envie que les brillants équipages, n'ambitionne que les grands titres, & n'aspire qu'à la fortune &c. Insensible au lustre que donne la vertu, l'Anglois n'est jaloux que des décorations qui enflent sa vanité. Ces ridicules modernes ne sont pas épargnés au Théâtre: sur la scène, on les immole à la risée publique, sans que les originaux qu'on y joue, s'en formalisent: ils applaudissent eux mêmes à la Satyre qu'on fait de leurs personnes. L'Auteur observe qu'au

trefois on n'eût pas été si patient; & que cette insensibilité est le signe le plus marqué de l'avilissement & de la dégradation la plus incurable dans les mœurs & dans les sentiments, *as the strongest indication of degenerate and incorrigible Manners*. Ainsi, *conclut l'Auteur*, c'en est fait de l'honneur, le goût en est perdu, les airs fastueux, les talents frivoles sont les idoles du siècle : le temple de l'honneur est désert : rivaux des femmes, les hommes n'adorent que la vanité.

L'amour de la patrie & les nobles sentiments qu'il inspire, ne sauroient vivre dans des cœurs, où l'esprit de Religion & le souffle de l'honneur sont éteints. Quoiqu'il reste encore parmi nous, *dit l'Auteur Anglois*, quelque idée de bien public, cependant le zèle patriotique, qui enflamme nos voisins, nous paroît risible. Si, sans

intérêt perſonnel, un Anglois tentoit ces hautes entrepriſes, dont l'amour de la patrie, quand il étoit dans ſa force, nous rendoit capables, on traiteroit de frénéſie ſon courage & ſon héroïſme. Avec de pareils ſentiments que voudroit-on faire pour la gloire & le bien de la patrie ? Ce zèle ne vit plus que dans quelques ames ſupérieures : l'exception qu'elles méritent, ne décide point le *caractère dominant* de la Nation : ce caractère ne dépend que de la combinaiſon des mœurs & des principes qui regnent en chaque âge ; d'où s'enſuit qu'en Angleterre l'eſprit de Religion, l'eſtime de l'honneur, & l'amour de la patrie s'étant généralement évanouis, on n'y a plus de principes pour corriger & réformer les mœurs d'un ſiècle dépravé par le poiſon de la vanité, du luxe & de la molleſſe.

Septembre, 1758.

SECONDE PARTIE. *Des effets publics de ces Mœurs & de ces Principes.* La force interne d'une Nation dépend de la capacité, de la valeur & de l'union de ses membres, & sur-tout des Chefs qui la gouvernent : or ces mœurs & ces principes, dont il vient de décrire & de déplorer les progrès & les ravages, l'Auteur prétend qu'ils affoiblissent nécessairement la force interne de sa Nation, & qu'ils tendent à en dessécher totalement la source.

1°. Qu'elle peut donc être, *demande l'Auteur*, la capacité de notre Nation dans ce siècle ? Ses Chefs même ne lisent guères d'autre Histoire que la Gazette. Au-lieu d'étudier nos Loix, notre Constitution & son Génie, ils ne puisent leurs lumières que dans des Ecrits de parti, *in party pamphlets*, ils se font initier dans l'irréligion, *in irreligion.* Leurs

vuës politiques ne s'étendent pas plus loin qu'à la sûreté d'une Bourgade, *than the securing of a Borough*. Leur vie se passe en fêtes : ainsi plus de noblesse, plus d'élévation dans les mœurs & les sentiments. L'ignorance préside à nos Assemblées d'Etat, & l'erreur enlève d'abord les suffrages. De-là vient qu'on en a vu plusieurs dégénérer en scènes ridicules : le tumulte & la licence en bannissoient toute dignité, toute liberté ; une jeunesse sans expérience donnoit le ton, & ce ton étoit celui de l'audace la plus effrénée, de la plus folle joie & de la plus platte bouffonnerie, *intemperate ridicule, dissolute mirth, and loud peals of laughter*. Est-ce donc ainsi qu'on délibéroit dans le Sénat d'Athènes, ou qu'on opinoit dans l'Aréopage, *in the cours of Areopagus?* Par ce progrès du relâchement dans les Mœurs & dans la

Police, le nombre des bonnes têtes diminue tous les jours, & le Royaume doit craindre de toucher à la même époque, où Rome se vit annoncer sa ruine, & où Cicéron se plaignoit que des Romains sans lumières & sans science parvenoient aux grands emplois de la République.

M. le Comte de Schaftbury est convaincu que les flottes & les armées Angloises ne tarderont pas à sentir l'effet de ces désordres qui allarment son zèle patriotique. Le succès des Armes Britanniques dépend de la capacité des Amiraux & des Généraux qui commandent les troupes de la Nation. Or, en passant par tous les degrés de la Marine & de la Milice, quel savoir ont-ils pû acquérir? Elevés à l'école du luxe & de la vanité, ne seroit-ce pas un miracle, s'ils étoient devenus de savants & de grands Guerriers, sur-tout dans un

ſiècle où les goûts & les talents frivoles ne ſont rien moins qu'un obſtacle à la faveur qui éleve un Officier aux premiers grades ?

Le nouveau ſyſtême de mœurs & d'uſages, qui s'introduit en Angleterre, n'eſt pas moins contraire aux Lettres qu'aux Armes Angloiſes. Parmi les conſidérations ſolides de notre Auteur ſur cette matière, nous ne recueillerons que quelques traits qui intéreſſent le Clergé de ſa Nation. Si ce Corps en général, *dit-il*, ignore & néglige les principes de la Religion, il devient inutile à l'Egliſe Anglicane, & mépriſable aux yeux de l'ignorance même & du libertinage. En perdant l'eſtime publique, le Clergé Anglois a perdu la part qu'il avoit au Gouvernement. Un Auteur Anglois en félicite ſa Nation. M. le Comte de Schaftbury en gémit, perſuadé que, ſi le Clergé d'Angleterre & le Chriſtianiſme

qu'il enſeigne, étoient plus honorés & plus reſpectés de la Nation, l'Angleterre ſeroit plus honorée & plus reſpectée chez l'Etranger, *that When the English Proteſtant Clergy, and that Chriſtianity Wich they teach, Were moſt honoured and reſpected at home, England Was then moſt honoured and reſpected Abroad.* Cependant, *ajoûte l'Auteur*, ſi notre Clergé fidèle à ſon devoir, ſavoit vaincre le mal par le bien, il n'auroit point à rougir de ſon diſcrédit; il ſe glorifieroit de n'être mépriſé que par des hommes vains & ſcandaleux, dont toute l'Europe mépriſe le ſuffrage. Ce qu'on reproche ici avec force au Clergé Anglois, c'eſt de s'être laiſſé infecter de la contagion du ſiècle, & de s'être conformé à des uſages qu'il devoit combattre: en ſuivant la mode & le ton du ſiècle, il a perdu ſa conſidération, il eſt tombé dans

l'opprobre. Les gens du bel air, *dit l'Auteur*, ne vont plus à la Paroisse, depuis que nos Ministres sont assidus à nos parties de jeu & de plaisir. Comment le monde pourroit-il estimer, comme Théologiens, des hommes qui ne s'étant jamais enfoncés dans les profondeurs de l'érudition sacrée, ne peuvent avoir qu'un savoir superficiel; qui n'ouvrent & ne consultent que rarement les monuments de l'Antiquité; qui ne lisent même les Livres modernes que de la seconde main, c'est-à-dire dans de mauvaises Traductions ou dans de minces Extraits? *Through the false mediums of bald translations or sorry Abstracts.*

2°. La valeur d'une Nation, sa force de défense, *the National spirit of defence*, consiste dans la vigueur de ses habitants, dans leur hardiesse, dans leur courage & dans leurs principes, *strength, har-*

dinesſ, courage, and principle: or, *reprend l'Auteur*, la vie molle qu'on mene aujourd'hui en Angleterre, répand dans les corps & dans les ames cette langueur & cette baſſeſſe, qui caractèriſent les hommes lâches & timides, & qui rend incapables d'eſſuyer les fatigues & d'affronter les dangers d'une défenſe militaire. L'enthouſiaſme vole aux conquêtes, le vrai zèle ſe borne à la défenſe de la patrie; la Religion lui en fait un devoir. Mais ſous ſes étendarts, l'irréligion moderne ne raſſemble que des faquins & des poltrons, *raſcally and abandoned cowardice:* l'incrédulité diſſipe ces nobles eſpérances qui élargiſſent les grandes ames, & abaiſſe tout notre être au niveau des animaux qui n'ont rien d'immortel, *With the beaſts that perish.*

M. le Comte de Schaftbury ne compte pas non plus que l'hon-

neur suffise pour la défense de la patrie, tandis que l'ambition de ses Chefs ne sera qu'une émulation de faste & de vanité : alors, *dit-il*, à la vuë d'un affront l'honneur peut s'allumer ; mais sa flamme s'éteint dans un duel. Les morts volontaires, si communes aujourd'hui en Angleterre, y sont, dira-t-on, comme dans la Grèce & dans Rome, un gage de zèle pour la défense publique. Les Romains, *répond notre Auteur*, se tuoient pour la perte d'une bataille ; les Anglois se tuent pour une perte au jeu. Les anciens Héros se perçoient pour n'avoir pas soûtenu l'honneur de leur patrie ; les Anglois se pendent, parce qu'ils n'osent paroître en public. Ceux-là ne pouvoient survivre à la perte de leur gloire ou d'une Province ; ceux-ci ne sauroient vivre après la saisie de leurs équipages & de leurs revenus. Une erreur

de Religion armoit les uns contre leurs jours ; le défaut de Religion autoriſe les autres à renoncer à la vie. Ainſi c'étoient des ſentiments d'honneur & de bravoure, qui rendoient la vie odieuſe à ces anciens Grecs & Romains ; ce ne ſont au contraire que des ſentiments mépriſables de vanité & de luxe, qui la rendent inſupportable aux Anglois. Comment donc *l'eſprit de défenſe nationale* ſubſiſteroit-il dans un peuple qui ne choiſit ſes défenſeurs que parmi des Citoyens où cet eſprit eſt perdu ? De-là vient, *ajoûte l'Auteur*, que, dans la dernière révolte, on a vu la plûpart de nos défenſeurs fuir devant des rébelles, tandis qu'une vile troupe de Montagnards enragés, *mob of ragged Highlanders*, marchoient impunément juſqu'au cœur d'un Royaume très-peuplé, *to the heart of a populous Kingdom.*

Pour

Pour ſe remplir de force, de courage, de hardieſſe & d'honneur, ne faut-il donc, *demande l'Auteur*, que prendre les armes & obtenir des grades Militaires? Ces qualités que la nature donne rarement, les acquiert-on autrement qu'en ſe vouant de bonne heure & en s'exerçant conſtamment au métier de la guerre? Avons-nous des Ecoles pour l'apprendre? Nos jeunes Guerriers ſont-ils élevés dans d'autres maximes, ſont-ils formés à d'autres façons que les maximes & les façons de leur climat & de leur ſiècle? Il ne faut donc pas être ſurpris qu'ils en conſervent le caractère, il ſeroit étonnant qu'ils en euſſent un autre. Si notre Marine & notre Milice ne ſont pas des Ecoles où l'on prenne l'eſprit militaire, ſi l'on n'y reçoit que des préjugés & des habitudes contraires à cet eſprit;

suffira-t-il de mettre nos Régiments en campagne & nos Vaisseaux en mer, pour infuser, dans nos troupes & dans leurs Commandants, la force, la valeur & la science nécessaires à la prospérité de nos armes ? Ne faut-il qu'arborer nos étendarts & nos pavillons pour arracher nos Officiers à leurs goûts, à leurs penchants, à leurs habitudes ordinaires ? Dans leurs Garnisons font-ils autre chose que se livrer à la dissipation & à la débauche ? Dans nos camps, leurs tentes ne sont-elles pas des Académies de jeu, ou des salles de repas somptueux ? A la Mer, nos Anglois n'aiment-ils pas mieux faire des prises que de risquer des batailles ? Ainsi, *conclut l'Auteur*, nos armées & nos flottes ne sont point des écoles d'honneur & de courage : dans les unes, c'est un luxe prodigue qui dissipe pour s'amu-

ser ; dans les autres, c'est une avidité sordide qui amasse pour dissiper : voilà tout ce qu'on apprend dans nos camps & sur nos vaisseaux.

Il nous reste encore quelque chose à dire sur l'union nationale & sur la troisième Partie de cet Examen. Ce sera pour un second Extrait.

ARTICLE XCIII.

DISSERTATION sur le véritable Auteur du Livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST *; pour servir de réponse à celle de M. l'Abbé Valart.* Par un Chanoine-Régulier de Ste Geneviève. (Brochure de 40 pag.) A Paris, chez Cavelier, rue S. Jacques, &c.

L'AUTEUR du Livre de l'Imitation a si bien pratiqué l'*ama nesciri* qu'il recommande, qu'on

ne peut venir à bout de connoître cet Ecrivain, de le distinguer entre tant d'Ascétiques qui ne le valent pas, de deviner son âge, son siècle & sa profession. Il y a cent ans que deux grands Ordres eurent une longue querelle à ce sujet. Les Bénédictins tenoient pour Jean Gersen, & les Chanoines-Réguliers pour Thomas à Kempis. M. l'Abbé Valart, dernier & très-bon Editeur de l'Imitation, paroît vouloir décider la question en faveur de Gersen; mais ses raisons sont-elles aussi péremptoires, qu'il semble le supposer & le faire entendre? Voilà précisément la question qu'embrasse le docte Chanoine-Régulier, à qui nous devons cette Dissertation. Il sait bien que la dispute sur l'Auteur de l'Imitation ne doit plus être portée au tribunal du public, qui a eu le bon esprit de penser & de dire qu'il falloit profiter du

Livre, ſans trop rechercher la ſource d'où il eſt ſorti.

Mais en laiſſant la queſtion même indéciſe, il eſt permis d'examiner l'Ouvrage de M. Valart; de peſer la force des moyens qu'il emploie pour ſa cauſe; de ramener à leur juſte valeur les concluſions qu'il tire de ſes recherches. En un mot, ſans établir une ſorte de champ de bataille pour ou contre Gerſen ou à Kempis, on peut être curieux de ſavoir comment le nouvel Editeur a combattu pour le premier au déſavantage du ſecond. C'eſt une critique littéraire ſur la façon dont les droits de Gerſen ont été ſoûtenus, non un jugement dans les formes ſur la qualité de ces droits ou de ceux d'à Kempis. Voici donc à quoi ſe réduit toute la Brôchure que nous annonçons: 1° *Eſt-il bien prouvé que l'Imitation ſoit plus ancienne que Thomas à Kempis,*

2°. *En quel siècle l'Imitation a-t-elle été composée ? 3° Quel en est le véritable Auteur ?* Nous dirons quelque chose de ces trois questions prises séparément : elles comprennent aussi tout le fond de la Dissertation publiée par M. l'Abbé Valart.

Première Question. *Est-il bien prouvé que l'Imitation soit plus ancienne que Thomas à Kempis ?* Pour prouver cette prétendue Antiquité, M. Valart insiste d'abord sur les fautes qui sont dans deux Manuscrits célèbres de ce Livre, l'un conservé chez les Jésuites d'Anvers, & l'autre chez les Jésuites de Louvain, tous deux copiés, *dit-on*, par Thomas à Kempis, le premier en l'année 1441, l'autre sans date ; mais toujours de la même main. Il semble au nouvel Editeur que, si à Kempis étoit véritablement l'Auteur de l'Ouvrage, il n'y auroit pas, dans

ces Manuſcrits, des fautes ſi multipliées & d'une eſpèce ſi ſingulière ; qu'on ne verroit pas à la tête de quelques Chapitres du quatrième Livre *vox diſcipuli*, au-lieu de *vox dilecti ;* que, dans les Dialogues dont ce même Livre eſt rempli, quand la demande eſt courte & ſimple, la réponſe ne ſeroit pas différée au Chapitre ſuivant ; que les erreurs de Grammaire ne ſeroient pas auſſi fréquentes & auſſi groſſières qu'elles le ſont dans tout l'Ouvrage ; que l'ordre des Livres ſeroit moins dérangé dans ces deux Manuſcrits d'Anvers & de Louvain, &c.

Or toutes ces raiſons ne perſuadent pas le Chanoine-Régulier de Ste Geneviève. Il ne prétend point aſſûrer que Thomas à Kempis eſt l'Auteur de l'Imitation, mais il croit que les motifs, ſur leſquels on s'appuie pour lui enlever cet honneur, ne ſont pas

convaincants. Qu'eſt-ce que toutes ces fautes dans un Livre tout de ſentiment tel qu'eſt l'Imitation? L'Auteur, quel qu'il ſoit, n'a prétendu ni écrire correctement, ni ſuivre une méthode réguliére. Et quand Thomas à Kempis auroit compoſé cet admirable Ouvrage, il ne ſeroit pas impoſſible qu'en le tranſcrivant il ſe fût négligé au point de mettre *vox diſcipuli*, au-lieu de *vox dilecti*; de partager en divers Chapitres les demandes du Diſciple & les réponſes du Maître &c. Quiconque, en effet, connoît ce ſaint Livre, ne chicane point ſur les négligences. Les Lecteurs ſe mettent dans la poſition où étoient l'Auteur & les Copiſtes, qui ne penſoient qu'à s'édifier & à édifier les autres, ſans ſonger aux régles de la Grammaire, ni aux loix de la méthode. Qu'il nous ſoit permis d'ajoûter qu'on avoue peut-être trop aiſément, que

Manuscrits d'Anvers & de Lou-
i sont de la main de Thomas
empis. On trouve à la fin du
nuscrit d'Anvers *Finitus &*
npletus per manus F. Thomæ
Kempis. Mais ne peut-il pas
faire que ces mots soient de
uelqu'un qui a cru faussement
u'en effet à Kempis avoit copié
Imitation? Les attributions de
ette espèce ne sont point rares.
Nous sommes persuadés, pour nous,
que, si à Kempis a fait l'Imitation,
ou bien les Copies d'Anvers & de
Louvain ne sont pas de lui, ou si
elles sont de lui, l'épigraphe qu'on
y lit, est d'une main étrangère.
En tout systême, il nous paroît
que l'Auteur de ce saint Livre, qui
ne respire que l'humilité, la soli-
tude, l'abnégation, n'a cherché à
se faire connoître ni comme Au-
teur, ni comme Copiste. Mais
quoiqu'il en soit de notre pensée
particulière, continuons d'exami-

ner les raisons de l'Editeur & de son Adversaire.

Si l'Imitation étoit de Thomas à Kempis ou de son temps; elle seroit du XV^e siècle, puisque Thomas naquit en 1380. Or M. l'Abbé Valart penche à croire que l'Auteur de ce pieux Ouvrage a connu saint François d'Assise, (mort en 1226) parce qu'il le cite dans son troisième Livre: preuve très-foible assûrément; aussi notre Editeur, qui est homme d'esprit, s'en sert-il avec plus d'habileté que nous ne disons ici. Il ne la met en œuvre qu'après avoir tâché de montrer que l'Auteur de l'Imitation a vécu dans le XIII^c siècle. Mais tout cet argument, quoique manié avec art, n'est pas encore à l'épreuve de l'examen sevère & suivi qu'en fait le Chanoine-Regulier.

La grande batterie, en faveur de l'antiquité du Livre, est dressée d'après les Manuscrits. M. Valart

prétend qu'on en a un du XIV^e^ siècle, & même un autre qui devroit être du XII^e^ ou du XIII^e^ commençant, puisqu'il seroit plus ancien que Jean Gersen : ce qui détruiroit la cause de l'Éditeur. Par conséquent ce Manuscrit ne peut être regardé comme une pièce digne d'être produite au procès ; elle prouveroit plus qu'on ne veut & qu'on ne doit prouver.

Le Chanoine-Regulier ne se laisse persuader ni par ces Manuscrits de M. Valart, ni même par ceux dont on vanta l'ancienneté durant la grande controverse entre les Bénédictins & les Chanoines-Réguliers du dernier siècle. » Je » pense, *dit notre Auteur*, que le » seul moyen de s'assûrer positive- » ment de l'âge d'un Manuscrit, » c'est d'en voir la date, ou de con- » noître celui qui l'a écrit, ou de » le voir cité dans des Registres ou » Catalogues dont on connoît le

» temps. Quand on n'en juge que
» par l'air de vétusté, ou la forme
» des caractères, on ne peut déci-
» der qu'à-peu-près, & il est très-
» possible de se tromper d'une cen-
» taine d'années. Un homme mé-
» diocrement habile ne prendra
» jamais un Manuscrit du dixième
» siècle pour un Manuscrit du qua-
» torzième ; mais je ne crois pas
» qu'il y ait entre l'écriture de la
» fin du XIV^e siècle & celle du
» milieu du XV^e des différences
» assez marquées, pour qu'on puisse
» décider au seul coup-d'œil auquel
» de ces siècles appartient un Ma-
» nuscrit. « Si cette observation
est judicieuse, comme on ne peut
guères s'empêcher de le recon-
noître ; il sera très-permis de *sup-
poser*, avec l'Auteur, que les Sa-
vants, qui ont pris les Manuscrits
de l'Imitation pour des pièces du
XIV^e siècle, *se sont trompés de
quarante à cinquante ans* ; qu'ainsi

ces Manuſcrits *rentrent dans la claſſe de tous les autres qui contiennent le Livre de l'Imitation*, & qu'ils *ne remontent pas au delà de 1420*, temps auquel vivoit & écrivoit à Kempis.

SECONDE QUESTION. *En quel ſiècle a été compoſée l'Imitation.* Selon M. l'Abbé Valart, c'eſt au XIII^e^ ſiècle, & voici ſes preuves.

1°. *Si l'Imitation eût été compoſée dans le XIV^e^ ſiècle, les Manuſcrits du ſiècle ſuivant ne ſeroient pas auſſi fautifs qu'ils le ſont.* Cette preuve ne fait aucune impreſſion ſur notre Auteur. Quand l'Imitation ſeroit du XIV^e^ ſiècle, eſt-ce qu'il n'y auroit pas aſſez d'eſpace de-là au XV^e^, pour que les fautes euſſent pu ſe multiplier ? Mais d'ailleurs combien de fois eſt-il arrivé que les Copies manuſcrites des Livres d'un grand uſage & dont tout le monde eſt curieux, ſe ſoient corrompues fort

près de leur ſource ? Le Livre de l'Imitation eſt de nature à s'être répandu promptement & à n'avoir pas ſuppoſé une Littérature bien profonde dans les Copiſtes. Combien de gens ſe ſeront mêlés de le tranſcrire ! De-là les fautes ſans nombre.

2°. *Les Manuſcrits du XIV^e^ ſiècle*, dit M. l'Abbé Valart, *ſont très-rares, au-lieu que ceux du XV^e^ ſont communs en comparaiſon.* Notre Auteur répond qu'*il a peine à ſaiſir la fineſſe de ce raiſonnement. Les Manuſcrits du XIV^e^ ſiècle ſont rares, donc le Livre eſt du XIII^e^.* L'Editeur veut dire apparemment qu'il falloit autrefois un nombre d'années conſidérable, & même près de deux ſiècles, pour multiplier beaucoup les Manuſcrits d'un Ouvrage comme l'Imitation. Que ce Livre ſoit du XIII^e^ ſiècle, on ſe ſera contenté de le reconnoître, pour

ainsi dire, dans le XIV^e^; & la vogue de l'usage, par conséquent le fort des copies aura été dans le XV^e^ siècle. Voilà, ce semble, tout ce qu'on peut tirer de ce raisonnement dont, en effet, la force & le mérite ne sont pas fort sensibles.

3°. M. l'Abbé Valart s'appuie du témoignage d'un Prêtre de Metz, qui, traduisant de l'Allemand en François vers l'an 1530 l'Imitation de Jesus-Christ, croyoit que cette Traduction Allemande étoit du Chartreux Ludolphe de Saxe, qui vivoit vers l'an 1330. Assûrément cette preuve démontreroit que l'Imitation est beaucoup plus ancienne que Thomas à Kempis, né en 1380, si l'on pouvoit compter sur le témoignage du Prêtre de Metz. Mais notre Chanoine-Régulier *n'est pas si crédule.* Ce Prêtre ne parle que d'après des oui-dire; & ceux qui lui avoient raconté cette anec-

dote, pouvoient avoir été trompés par de faux rapports. En un mot, cela ne forme point une preuve légale.

TROISIÉME QUESTION. *Quel est l'Auteur de l'Imitation?* M. l'Abbé Valart soûtient que c'est Jean Gersen, Abbé de Verceil, Contemporain de S. François d'Assise, & celui-là même qui fut chargé par ce saint Patriarche, d'apprendre la Théologie à S. Antoine de Padoue. Or notre Auteur prouve que cet Abbé de Verceil n'étoit point Jean Gersen, mais un Docteur de Paris, nommé *Thomas*, & Chanoine-Régulier de S. Victor. On veut que Jean Gersen, Bénédictin, ait été Abbé de S. André de Verceil, & cela ne se peut, puisque ce Thomas, Membre de l'Abbaye de S. Victor, remplissoit alors la place. Ce *Jean Gersen* d'ailleurs est un personnage inconnu; on ne sait ni sa profession, ni son âge,

ni ses talents ; il n'est cité que dans quelques Manuscrits, tous plus modernes qu'à Kempis, & son nom n'a paru à la tête de l'Imitation qu'en 1616.

Au contraire Thomas à Kempis a une existence certaine : il est nommé dans un grand nombre de Manuscrits la plûpart de son temps ; & son nom paroît dans plusieurs des premiéres Editions, où l'on ne voit jamais celui de Jean Gersen : enfin des Auteurs contemporains font mention de lui comme Auteur de l'Imitation, & Gersen est ignoré de tous. Il n'y a que le Chancelier Gerson qui ait partagé quelque temps avec à Kempis l'honneur d'avoir composé le saint Livre, mais on est convenu unanimement que ce pieux Docteur n'y avoit aucun droit. L'Auteur devoit être un Religieux non toutefois un *Moine*, comme

le remarque notre Chanoine-Régulier. Les traces de l'Etat Monastique, qui paroissent dans ce Livre, ne doivent pas être considérées en rigueur. *Thomas à Kempis & ses confrères ne regardoient pas de bien près à la différence qu'il y a entre un Chanoine-Régulier & un Moine.* En cela ils avoient raison, parce que cette différence, quoique réelle pour l'état, n'est d'aucune considération quand il s'agit de sentiments d'humilité, de piété, de régularité, d'oubli de soi-même, & d'abnégation religieuse.

Il faudra lire toute cette Dissertation qui est bien faite, & très-certainement l'Ouvrage d'un bon Logicien. Quant à celle de M. l'Abbé Valart, il faudra l'estimer pour les recherches ; & l'une & l'autre doivent rester au point où nous les voyons sans que la controverse aille plus loin. S'il se publioit d'autres écrits à ce sujet,

s les annoncerions au Public
s les analyser, parce que désor-
ais cela est inutile.

ARTICLE XCIV.

LETTERE FAMILIARI e Critiche di Vincenzio Martinelli. *Lettres familières & critiques de M. Martinelli.* (In-8°. près de 400 pages.) A Londres, chez Nourse; & se trouvent à Paris chez Cavelier, rue S. Jacques. *Suite de l'Article LXXV. au mois de Juillet, II. Volume.*

IL y a, dans ce Volume, six Lettres *sur l'Esprit des Loix*, toutes adressées à Mylord Greenville; la premiére, sur ce fameux Livre considéré en général; la seconde, sur la définition que M. de Montesquieu donne du
Septembre, 1758.

l'homme dans l'état de la nature ; la troisième, sur les différences qu'il établit entre les divers Gouvernements ; la quatrième, sur les *Inquisiteurs d'Etat* dans la République de Venise ; la cinquième, sur l'influence des climats par rapport à la société civile ; la sixième, sur la vénalité des charges & sur les Jurisdictions féodales.

Avant que de relever les défauts qui déparent l'Esprit des Loix, M. Martinelli commence par en cueillir les fleurs. » Je » conviens, *dit-il à Mylord Gréen-» ville*, que l'Esprit des Loix est » plein de recherches variées, & » de traits de génie. Les observa-» tions sur les Loix Grecques & » Romaines me paroissent très-» judicieuses. Quel travail n'a-t-il » pas fallu pour rassembler les No-» tices de tant de Gouvernements » des diverses parties du monde ! » Quel art ; quelle sagacité pour

» saisir avec précision les traits de
» lumière épars dans tant de rela-
» tions confuses, dont la plûpart
» ne sont que des Romans mal
» tissus! Quelle érudition pour
» débrouiller ce chaos informe des
» Loix des peuples du Nord, &
» pour porter le flambeau dans la
» nuit des temps les plus gros-
» siers! On ne peut contester à
» l'Auteur d'écrire avec énergie,
» & de dire beaucoup en peu de
» mots; mais on ne sauroit lui par-
» donner d'avoir pris Tacite pour
» modèle dans un Ouvrage qui
» devoit plutôt être traité dans le
» goût de Platon ou de Cicéron.
» Son style est souvent énigmati-
» que, & par un mauvais goût de
» rafinement, ses pensées se tour-
» nent presque toutes en anti-
» thèses. *Da spesse volte nell' os-*
» *curo e nello enimmatico, e mol-*
» *tissimo, pel continuo suo caccie*
» *d'arguzia, nello antitetico.*

» Quant aux maximes générales, » *poursuit M. Martinelli*, plu- » sieurs sont fondées sur de faux » supposés, & sont en partie con- » tradictoires. Pour s'en convain- » cre, il suffiroit de supprimer ce » vain amas de titres superflus qui » multiplient les Chapitres à l'in- » fini, & de ne conserver que ceux » qui sont nécessaires pour distin- » guer les sujets principaux. C'est » alors que les contradictions se » présenteroient d'elles-mêmes » sans beaucoup d'examen, & » qu'on découvriroit quantité d'as- » sertions dont on peut démontrer » que les unes sont erronnées, & » les autres entièrement fausses. » *Gran numero di cose Geometri-* » *camente dimostrabili, quali inte-* » *ramente false, quali erronee e* » *quali contradittorie.* «

Après ce jugement général, M. Martinelli particularise ses Critiques & entre dans le détail. Nous

allons le ſuivre dans ſes réflexions ſur l'influence des climats & ſur le Gouvernement de Veniſe, en nous permettant ſeulement d'étendre ou d'abréger quelquefois ſes raiſonnements.

Que la température de l'air & la poſition des climats influe ſur le caractère, le génie & les mœurs des Nations, c'eſt un principe confirmé par l'expérience, & reconnu également des Anciens & des Modernes. Ce que l'on a reproché à M. de Monteſquieu, c'eſt d'avoir donné trop d'étendue à ce principe, & d'avoir paru ſubordonner le moral au phyſique. C'eſt ainſi qu'un ſyſtême ſe décrédite ſouvent lorſqu'on veut rendre univerſelles des cauſes qui ne s'appliquent bien qu'à un certain nombre d'effets. Les applications forcées font tort aux applications heureuſes. Dans le Phyſique, les choſes peuvent arriver par une infinité de cauſes

dont nous ne pénétrons point l'enchaînement. Il en est de même dans le Moral : il suffit d'avoir lu l'Histoire pour s'en convaincre. Les révolutions des Empires, l'affoiblissement & l'aggrandissement des mêmes Nations sous le même Ciel, les changements des caractères & des principes qui font que, dans un espace de temps assez borné, un même peuple semble offrir deux peuples différents, tantôt héros, tantôt esclaves; tout cela fait assez voir que mille causes différentes du climat influent sur l'esprit national d'un Peuple. Le climat agissant d'une manière uniforme, ne pourroit produire des effets si variés & quelquefois si opposés entre eux.

M. de Montesquieu a raison, lorsqu'il avance que le froid diminue la sensibilité des corps, & les endurcit à la fatigue. Mais la conséquence qu'il en tire, que les Peuples

Peuples du Nord ſont les plus attachés à la liberté, & les Fondateurs des Gouvernements libres, n'eſt conforme, ſelon M. Martinelli, ni aux principes mêmes de l'Auteur, ni à l'Hiſtoire. S'il eſt vrai, comme le prétend l'Eſprit des Loix, que le froid rend les paſſions moins vives dans les climats où il domine, & que les peuples des pays chauds ont une imagination que tout frappe à l'excès, l'amour de la liberté, paſſion antérieure à toutes les autres, & la plus chere au cœur humain, doit donc moins agir ſur un habitant du Nord, que ſur un habitant du Midi. L'horreur de l'eſclavage, horreur naturelle à tous les hommes, doit donc être plus forte dans les pays chauds. Mais conſultons le fait pour décider. Il eſt certain, dit M. Martinelli, que le Nord, ce prétendu ſiège de la liberté, renferme des Gouvernements, dont le Deſpo-

tisme l'emporte sur celui d'Asie, & donne le spectacle de la servitude la plus outrée. Qu'on examine toute l'étendue de pays que les peuples Septentrionaux ont envahie depuis la décadence de l'Empire Romain, on verra que ces peuples n'ont jamais fondé un Gouvernement libre. Par-tout ils ont établi leur usage barbare du Gouvernement féodal, qui partage les peuples comme autant de troupeaux, & les distribue à des Barons & à des Seigneurs qui en sont les tyrans. M. Martinelli prétend que les Serfs sont les deux tiers du Nord.

Il est véritablement étonnant que la servitude qui a été abolie dans les autres parties de l'Europe, ne se retrouve plus que dans un climat, qu'on nous donne pour le modèle de la liberté. C'est en Bohème, en Hongrie, & surtout dans la Basse-Allemagne, que

l'on trouve des Serfs qui non-seulement dépendent d'un Souverain Despotique, mais encore ont des Seigneurs immédiats, qui les obligent au service de la glebe, & à telle autre corvée qu'ils jugent à propos. Un trait fera voir combien cette servitude est rigoureuse. Un Soldat de Bohème étant parvenu, par son mérite, à la qualité de Général, voulut revoir sa famille & son pays natal. Le Seigneur du Fief, auquel il étoit attaché, exigea de lui les mêmes services que des autres Serfs, sans que son titre de Général pût l'exempter de ce mortel assujettissement. Les Serfs sont si peu sensibles à la dureté de leur condition, que souvent les Seigneurs les louent ou les vendent à l'enchere, sans trouver la moindre opposition de la part de ces malheureux. Quant aux anciens Germains, M. M. prétend qu'ils n'avoient

pas même le ſentiment de la liberté. La preuve qu'il en donne, c'eſt qu'ils l'eſtimoient ſi peu, qu'après avoir perdu au jeu, il ſe vendoient eux-mêmes. Nous nous hâtons de paſſer à l'Article du Gouvernement de Veniſe.

On eſt ſurpris que M. de Monteſquieu, qui a parcouru une partie de l'Europe, pour étudier en Philoſophe les divers Gouvernements, ait ſi peu pénétré dans les myſtères de la Seigneurie de Veniſe. Cet Obſervateur, au-lieu de s'inſtruire par ſes yeux, a mieux aimé copier Amelot de la Houſſaye, & ajoûter de nouvelles erreurs à celles de cet Ecrivain. Si le Gouvernement de Veniſe, l'un des chef-d'œuvres de la Politique moderne, a ſi peu fixé ſon attention, que doit-on penſer de la fidélité de ſes obſervations ſur les autres Etats? Selon M. de Monteſquieu, il eſt néceſſaire, dans

l'Ariſtocratie, que les Loix défendent le Commerce aux Nobles. *Les Loix de Veniſe*, ajoûte-t-il, *défendent aux Nobles le Commerce, qui pourroit leur donner même innocemment des richeſſes exorbitantes.* Le Critique Italien nie le fait. Il aſſûre qu'il y a encore, à Veniſe, des familles nobles qui font le Commerce en leur nom, & d'autres ſous le nom de leurs Facteurs. Il fait voir que cette Loi n'a jamais exiſté avant l'établiſſement des Colonies Européennes dans les Indes Orientales, c'eſt-à-dire qu'on n'a point connu cette Loi, dans ces temps heureux où Veniſe étoit devenue, par un Commerce excluſif, la Puiſſance la plus riche de l'Europe.

Il faut convenir que cette Loi exiſte actuellement. Mais ce qu'Amélot & M. de Monteſquieu euſſent dû remarquer, c'eſt qu'elle ne remonte guères plus haut que

quatre-vingts ans : sur quoi nous faisons les réflexions suivantes.

1°. S'il est essentiel à une Aristocratie d'interdire le Commerce aux Nobles, comment la République la plus éclairée a-t-elle subsisté pendant douze siècles, sans s'appercevoir de cet inconvénient & sans en recevoir de dommage ? L'exemple de Venise, au lieu d'appuyer le raisonnement de M. de Montesquieu, ne sert-il pas à l'infirmer ?

2°. Si le Sénat craint que les Nobles ne s'enrichissent trop par le Commerce, pourquoi ne l'a-t-il point interdit, lorsque les richesses du Levant fondoient à Venise ? Pourquoi n'a-t-il écouté ses frayeurs, que lorsque le Commerce étant tombé les gains étoient moins considérables & les fortunes plus bornées ?

3°. Ce qui a engagé la République à interdire le Commerce

aux Nobles, ce n'eſt point la crainte des fortunes exorbitantes. Elle a ſu parer à cet inconvénient par d'autres précautions : par exemple, dans les familles trop riches, elle oblige les frères à ſe marier, ce qui diſtribue les fortunes, les rend égales, augmente le nombre des riches, & prévient l'abus des richeſſes. La vraie raiſon qui a déterminé le Sénat, c'eſt que le Commerce étant preſque détruit, cette Compagnie illuſtre a voulu, en le tranſportant au peuple, lui rendre ſon activité & ranimer l'induſtrie. Que ſi une famille de nouveaux Nobles paroît faire le Commerce en ſon nom, c'eſt que le Sénat, en lui donnant la Nobleſſe, n'a pas voulu lui enlever la ſource de ſa grandeur. Quant à ceux qui font le Commerce ſous des noms empruntés, ils ſont cenſés s'intéreſſer préciſément dans les entrepriſes des Marchands, & cela n'eſt

point regardé comme une dérogation à la Loi.

M. de Montesquieu parlant des personnes qui ont, à Venise, la puissance exécutrice des Loix, puissance réservée au Conseil des Dix, & aux Inquisiteurs d'Etat qui font partie de ce Conseil, compare les Inquisiteurs d'Etat avec les Ephores de Sparte ; il traite ces Magistratures de tyranniques, & prétend que les Inquisiteurs d'Etat sont despotiques. * Il est vrai que, comme les Censeurs Romains, ils ne sont point comptables de leur conduite avant & après leur administration ; mais si l'on montre

* M. de Montesquieu traite les Ephores de Magistrature tyrannique, en quoi il raisonne d'après Amelot, & Amelot d'après un passage de Platon. Mais le terme de tyrannie chez Platon équivaut à celui de royauté, & ne présente pas le même sens dans le Grec que dans le François. (*Page* 248 *de l'Esprit des Loix, Tome I. première Edition* in-4°.)

qu'ils ne peuvent abuser impunément de leur autorité, on fera voir dès-lors contre l'Esprit des Loix qu'ils ne sont point despotiques.

S'il arrive qu'un Inquisiteur abuse de son autorité, ce désordre ne sauroit être si long-temps caché que quelque Sénateur n'en soit informé. Bientôt la chose transspire, & la censure publique opère en conséquence. La manière de punir un Magistrat, c'est de le déposer, & pour le déposer, on le nomme, dans le premier Conseil qui se tient, & on l'applique à quelque Gouvernement de dehors & de peu de conséquence. Désigné pour cette nouvelle Magistrature, il est censé déchû de celle qu'il exerçoit auparavant. Tout de suite ou peu de temps après, on nomme un autre Membre du Conseil des Dix, & le Conseil des Dix un autre Inquisiteur. Celui qui est déposé peut, par le moyen de ses amis

& de ses parents, demander au Sénat la dispense de son nouvel emploi ; mais si cette tentative ne lui réussit pas, il faut qu'il accepte ou qu'il consente à payer une amende de 3000 ducats, & à s'abstenir pendant trois ans des Assemblées publiques, comme un Citoyen dégradé, & déclaré exilé au-delà du Mincio. Telle est la punition qui tient en bride les Magistrats les plus éminents de Venise. Voilà quelle est la source de sa grandeur, de sa durée & de sa sûreté. Si Rome eût substitué ce remède efficace à la Magistrature de ses Censeurs, peut-être n'eût-elle pas vu un Sylla jetter dans son sein les fondements de la tyrannie, & un César porter à sa perfection ce funeste édifice.

M. Martinelli fait une sortie en finissant contre Amelot, à qui il impute des motifs particuliers de haine contre la République. Nous

observons cependant qu'Amelot a parlé bien plus favorablement que M. de Montesquieu, lorsqu'il cite la Loi qui défend le Commerce aux Nobles; il compare les Nobles Venitiens aux Sénateurs Romains : *Questus omnis Patribus visus indecorus.* M. de Montesquieu représente la République de Venise comme un Gouvernement presque despotique. *Tout est perdu lorsque le même Corps des Nobles réunit le pouvoir de faire des Loix, de les exécuter & de juger les crimes*, & c'est ce qui est arrivé à Venise, *dont le Gouvernement a besoin pour se maintenir de moyens aussi violents que celui des Turcs.* (Page 245, de l'Esprit des Loix, Tome I. premiére Edition *in*-4°.)

Comment une République qui auroit besoin de ressorts aussi violents que le Gouvernement des Turcs, se seroit-elle maintenue

plus long-temps que les Républiques les plus fameuses de l'Antiquité? Amelot s'est expliqué plus sagement. » Les droits de Majesté, » *dit cet Auteur*, étant également » partagés par le Grand-Conseil » qui est le peuple de la Noblesse, » & par le Sénat qui en est toute » l'élite, on pourroit dire que la » République de Venise est presque » une Aristo-Démocratie, comme » l'étoit celle de Sparte après l'insti- » tution des Ephores, & celle de » Rome où l'autorité étoit divisée » entre le Peuple & le Sénat. *

On voit par ces critiques que M. de Montesquieu, affectant une certaine profondeur, s'est souvent contenté de peindre sous des traits généraux, ce qu'il eût dû particulariser davantage; que semblable à quelques Historiens, qui affer-

* Page 20. *de l'Histoire du Gouvernement de Venise, par Amelot.*

vissent les faits à leurs maximes particulières, l'Auteur de l'Esprit des Loix a plutôt plié les Gouvernements à ses principes, qu'il n'a réglé ses principes sur l'état des Gouvernements, & qu'enfin il s'est plus attaché au brillant des couleurs qu'à la ressemblance du portrait.

Nous nous étions proposé de rapporter les critiques de M. Martinelli sur le *Discours de l'inégalité des conditions*; mais nous croyons que le Lecteur a déja vu assez de réfutations de ce Discours singulier, que la postérité citera un jour comme un des monuments les plus rares de l'abus de l'esprit humain. Les critiques de l'Auteur sur ce Discours sont très-sensées, mais moins heureuses en général que celles qu'il a faites sur l'Esprit des Loix. Il n'est pas étonnant qu'un Ouvrage qui étincelle de beautés parmi les plus

grands défauts, donne de l'éclat à la critique d'un homme de Lettres. Mais un Ouvrage qui fournit trop à réfuter, fournit rarement matière à une critique intéressante. Le Public veut qu'on puisse citer des traits qui échappent à la censure ; que cette censure même soit tempérée d'éloges, & qu'enfin il en coute quelque chose au Censeur pour exercer sa profession.

Nous avons assez fait connoître l'Auteur Italien comme Ecrivain Polémique. Il est temps de le représenter comme Amateur éclairé des Beaux-Arts, & de délasser le Lecteur qui ne prend pas toujours intérêt aux discussions critiques.

M. Martinelli nous annonce une Histoire de la Musique, à laquelle il travaille depuis trois ans, & qui sera curieuse, d'un goût nouveau, & d'un grand secours pour les

Compositeurs : *Curiosa, affatto nuova, e di gran lume per i Compositori.*

Il a, sans doute, réservé, pour cet Ouvrage, les Recherches savantes. Dans ses Lettres, il se contente de parler en homme de goût sur un Art dont on juge mieux par le sentiment que par une théorie scientifique. Il donne d'abord une Histoire de l'Opéra Italien, qui commence par des pièces saintes; il fait connoître ses progrès, les causes de sa décadence, & propose des vuës pour rendre à la Musique de ce Spectacle cette beauté naturelle & cette simplicité majestueuse qu'on étouffe sous un vain amas d'ornements recherchés & de frivolités pénibles. Il traite ensuite en général de la Musique vocale & instrumentale, & pose des principes dont il prétend que la Musique Italienne s'est extrêmement écartée.

A ce sujet nous avons comparé aux Lettres de M. Martinelli l'Essai de M. le Comte Algarotti sur la Musique & l'Opéra Italien, & nous croyons faire honneur à l'Auteur, de remarquer qu'il s'est rencontré sur plusieurs points avec cet Ecrivain célèbre, qui possède également la Littérature & les Beaux-Arts, & qui a su transporter dans sa Langue, sans en altérer les beautés particulières, le brillant du François avec la profondeur de l'Anglois.

Il y a long-temps que les Critiques Italiens se plaignent de ce que leur Musique dégénère par les faux brillants & les *concetti*. M. Martinelli réclame, dans ses Lettres, contre le mauvais goût qui a fait abandonner la manière des Pergolèse & des Corelli. On veut, *dit l'Auteur*, réunir tous les possibles dans un seul air, & parcourir en même temps les deux

pôles opposés. Ce ne sont qu'affectations & tours de force. Les Compositeurs se proposent d'étonner au-lieu de toucher, & sacrifient le goût du public aux caprices de ceux qui exécutent. On cherche le difficile, sans songer que la difficulté la plus réelle & la plus glorieuse à surmonter, c'est de rendre la nature & d'exprimer le sentiment.

Les Compositeurs, depuis quelque temps, ont porté la licence jusqu'à transposer à leur gré les paroles, jusqu'à rompre la mesure des Vers, & insérer quelque *oui* ou quelque *non* pour leur commodité, *vi schiaffano dentro un sì o un nò* : ce qui d'une belle Poësie fait souvent une Prose insipide. Ils vont jusqu'à composer des airs, & puis demander à un pauvre Poëte des paroles. Il est aisé de juger quel bel effet doivent produire ces pièces mal assor-

ties & ces airs parodiés : *Compongono un aria, e poi chiedono a un povero Poetello le parole per adattarvi, ciocchè lascio considerare che bel effetto debba produrre.*

La voix humaine contrefait les instrumens qui sont faits pour l'imiter. L'un imite la Flutte, l'autre le Violon. Bientôt, si quelque Virtuose s'en avise, nous entendrons imiter le Tambour ou le Cor-de-Chasse : *Sentiremo imitato il Tamburo o il Corno, se mai caderà in pensiero a qualche spiritoso.* Les Instrumens, au-lieu d'imiter la voix, contrefont les oiseaux & les animaux. Ferrari, qui étoit l'Apollon de ces prétendues beautés, voulut un jour déployer toute sa force sur le Violon devant le fameux Gemignani. Ce grand homme, après l'avoir écouté, lui dit : Vous jouez avec bien de l'habileté, mais votre jeu n'a

excité dans moi aucun sentiment : *Voi siete un grandissimo sonatore, ma non mi avete col vostro sonare mossa alcuna passione.*

La longueur des Symphonies ; les répétitions trop fréquentes, les cadences éternelles, *le benedette cadenze*, les ouvertures triviales qui, comme les exordes de certains Orateurs, vont à tous les sujets sans convenir à aucun ; voilà ce qui change en une source d'ennuis l'Art le plus agréable. Il semble, *dit M. Algarotti*, que l'Italie voie renaître, pour la Musique, le 16^e^ siècle ; siècle décrit comme l'époque du mauvais goût : *Un direbbe che a' giorni nostri è tornato il secolo del secento per la Musica.*

La vraie source du mal, *poursuit M. Martinelli*, c'est que les Compositeurs connoissent trop peu les beautés de la Poësie. S'ils étoient Poëtes en même temps, comme

chez les Anciens, on verroit encore se reproduire ces merveilles de la Musique des Grecs, que quelques-uns révoquent en doute, parce qu'ils réglent les limites de l'Art, sur celles des talents bornés qu'ils ont sous les yeux. M. Martinelli cite à ce sujet un exemple récent du pouvoir de l'harmonie, qui nous a paru digne d'être cité.

Palma Napolitain fut un jour surpris chez lui par un Créancier impitoyable, qui vouloit absolument le faire arrêter. Sans répondre à ses injures & à ses ménaces, ce Musicien court à son Clavecin, se met à jouer une ariette, puis une seconde & puis une troisième. Le Créancier écoute, & bientôt attendri par les sons touchants & les accords flatteurs de cette main habile, non-seulement il remet la dette au Musicien, mais encore il lui fait présent de dix guinées pour le tirer de quelque embarras. Tou-

cher un Créancier juſqu'à tirer de lui une nouvelle ſomme, cela eſt peut-être moins merveilleux que de traîner après ſoi les animaux les plus farouches, mais ne fait pas moins connoître le pouvoir de l'harmonie. Bien des Orphées de nos jours ſeroient plus curieux du premier ſecret que du ſecond. Il eſt à croire que Palma ne s'aviſa pas de jouer une fugue combinée, avec tout l'art imaginable, de cette Muſique tranſcendante & difficile, que les gens du métier appellent *diaboſique*. Peut-être eût-il mis en fuite le Créancier, mais il n'eût pas obtenu les dix guinées.

Tandis que quelques Ecrivains font des éloges outrés de la Muſique Italienne, & que nos Compoſiteurs croient y trouver l'apologie de leurs défauts, M. Algarotti & M. Martinelli nous apprennent à nous défier d'un modèle trop ſéduiſant. Mais ils ont ſu reprendre

les abus ſans vouloir détruire la choſe, ſans décrier leur Langue qu'ils appellent la plus harmonieuſe des Langues modernes, *la piu ſonora*, *la piu rotonda*, enfin ſans inſulter les chef-d'œuvres des Corelli & des Pergolèſe, qui, comme Lulli, n'ont connu de Muſique que celle qui rendoit le ſentiment.

On verra avec plaiſir la Lettre critique ſur l'Arétin, & quelques Anecdotes que nous n'oſons pas garantir ſur l'extinction des Médicis à Florence, ainſi que pluſieurs autres morceaux, dont les bornes de cet Extrait ne nous permettent pas de rendre compte. Nous croyons en avoir aſſez dit, pour faire connoître le mérite de l'Auteur, & pour exciter la curioſité du Public.

ARTICLE XCV.

MÉMOIRES ET LETTRES de Henri, Duc de Rohan, sur la guerre de la Valteline, publiés pour la première fois, & accompagnés de Notes géographiques, historiques & généalogiques. (Trois Volumes *in-12.*) Par M. le Baron de Zurlauben, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier d'Infanterie, Capitaine au Régiment des Gardes-Suisses, & Associé-Correspondant-Honoraire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. *A Genève; & se vend à Paris chez Vincent, rue S. Severin, &c.* M. DCC. LVIII.

ON avoit déja des *Mémoires du Duc de Rohan*, mais ces Mémoires ont pour objet les guer-

res qu'il eut à soûtenir pour la la défense du parti Calviniste, dont il s'étoit fait le Protecteur & le Vengeur. C'est l'Histoire de ses révoltes contre son devoir & contre son Souverain. On doit par conséquent n'en recueillir que des instructions militaires : la cause & le motif des entreprises qui y sont racontées, ne méritent que l'improbation des Lecteurs. Ce qu'on nous donne aujourd'hui, est excellent pour le fond des choses & pour la manière dont elles sont présentées.

Après la prise de la Rochelle en 1628, & la paix accordée aux Religionaires en 1729, le Duc de Rohan se tint tranquille à Venise jusqu'au moment où le Roi Louis XIII. lui confia le commandement des troupes qui devoient agir dans la Valteline : ce sont les opérations de cette guerre qu'on voit détaillées dans ces Mémoires & dans

ces

ces Lettres. L'eſpace de temps qui s'y trouve embraſſé, eſt d'un peu plus de cinq années, ſavoir depuis la fin de 1631, juſques vers le milieu de 1637 : & le Duc de Rohan ſurvécut peu à cette époque, étant mort le 13 d'Avril 1638 des bleſſures qu'il avoit reçues au combat de Rhinfelden.

M. le Baron de Zurlauben donne, dans une Préface aſſez étendue, l'Hiſtoire de cet illuſtre Général ; il raconte en détail les exploits qui ont rendu ſon nom immortel dans la Valteline. Cette guerre, au fond, fut plus difficile que brillante, & plus propre à éprouver les talents ſupérieurs du Duc de Rohan, qu'à manifeſter la puiſſance & la politique de Louis XIII. Ce n'eſt pas qu'il ne fût aſſez digne de la France de ſe mêler dans la querelle des Griſons avec les Valtelins. Outre la gloire de remettre les premiers en

possession de leur souveraineté sur les seconds, il importoit aux François d'empêcher que les Espagnols & les Impériaux ne disposassent en maîtres de la Valteline; qu'ils n'y établissent une route sûre pour passer en Italie; qu'ils n'en tirassent, dans l'occasion, des secours de vivres & de gens de guerre.

Mais il falloit donc que le Conseil de Louis XIII. prît plus à cœur cette affaire, & qu'en se déterminant à faire marcher des troupes dans ces Cantons, il formât le plan d'une expédition régulière; qu'il n'abandonnât pas le brave Duc de Rohan aux seules ressources de son génie. C'est une chose pitoyable que l'état où ce grand Général & ses troupes se trouverent durant leurs dernières campagnes dans la Valteline. Il sembleroit qu'on avoit pris à tâche de les faire périr en ne leur envoyant jamais l'argent & les

recrues nécessaires. Les trois quarts des Lettres du Duc ne contiennent que des demandes & des plaintes à ce sujet. C'est toujours du pain, des habits, des renforts qu'il sollicite auprès des Ministres, c'est-à-dire auprès du Cardinal de Richelieu, de Bouthillier, de Sublet des Noyers, du P. Joseph.

Tous ces Messieurs répondent d'ordinaire aux dépêches du Général, qui n'en est pas plus aidé dans l'essentiel. Quelquefois ils laissent sans réponse les Lettres de M. de Rohan; d'autres fois ils ne font que lui exaggérer les grandes dépenses de l'Etat; tout-au-plus lui promettent-ils, le quart ou la moitié des choses dont il avoit besoin. Le Duc se fâche de temps en temps, mais toujours en Sujet fidèle, & en Général qui ne perd point de vuë son devoir. Enfin c'est un coup-d'œil lamentable que celui d'un Corps de troupes

invincible dans les combats, commandé par un des plus grands hommes du siècle, & livré néanmoins aux rigueurs de la faim, de la peste, de la nudité, presque détruit, en un mot, par la misère, après avoir cueilli des lauriers à la vuë des Espagnols, des Allemands, des Suisses, des Grisons, des Piémontois, de l'Europe presque entière. Un trait qui se trouve à la page 282 des *Mémoires*, achève de pénétrer d'une juste douleur ceux dont l'ame est sensible à l'infortune des braves gens. Les Grisons ayant fait passer à la Cour de France un Député, pour accélérer des renforts & des subsides, cet Envoyé répandit partout, à son retour, qu'*en France on ne pensoit aux affaires de ce pays-là que par manière d'acquit*, c'est à-dire que les Ministres de Louis XIII. s'embarrassoient fort peu de ce que souffroient le Duc

de Rohan & ſes Soldats dans la Valteline ; que les objets préſents les touchoient beaucoup plus, & que le ſuccès de cette guerre, comme étrangère, ne leur paroiſſoit pas un objet digne de picquer leur ambition.

Le Duc & ſes troupes preſque anéanties, furent donc obligés de quitter la Valteline ; & les Griſons ſe tournerent du côté de la Maiſon d'Autriche, qui leur fit de bonnes compoſitions. Mais avant cette eſpèce de révolution, l'armée de Rohan fit des prodiges de valeur, de ſcience & de conduite militaire : c'eſt ce qu'on voit clairement dans les Mémoires qu'on nous donne. Sans compter une infinité de rencontres où le Duc de Rohan ſut camper, ſe fortifier, ſe retirer, ſecourir ſes Alliés, faire échouer les entrepriſes de ſes ennemis, impoſer aux gens du pays & aux Etrangers, ſoûtenir

l'espoir de ses gens dénués de tout, les armer contre la difficulté des chemins, la faim, la misère & les maladies, il y eut au moins quatre batailles ou quatre grands combats très-glorieux aux François. Il faut les peindre ici dans les propres termes des Mémoires. Cette citation fera connoître, en même temps, que le style de l'Auteur est fort bon, & que peu de personnes, du même temps & de la même profession, écrivoient aussi bien que lui.

» De quatre combats généraux, » *dit le Duc de Rohan*, qui furent » donnés dans la Valteline, pour en » conserver la conquête, celui de » Luvin fut le plus hazardeux, n'y » ayant nul doute que, sans l'ex» trême nécessité à laquelle le Duc » de Rohan étoit réduit, il pour» roit avoir été accusé de témérité » d'avoir, avec une poignée de » gens, passé par des chemins

» inaccessibles, pour aller com-
» battre une armée victorieuse dans
» une vallée entourée de hautes
» montagnes, & d'où, venant à
» recevoir l'échec, il n'y avoit
» nulle espérance de pouvoir faire
» aucune retraite.

» Celui de Mazzo fut le plus
» avantageux; car outre le nom-
» bre des prisonniers & des morts,
» l'armée Impériale fut tellement
» dissipée, qu'il fallut quatre mois
» de temps pour la remettre sur
» pied.

» Celui de Frêle fut le mieux
» entendu de tous; car le dessein
» fut si bien formé, & les attaques
» si bien disposées que, si Landé
» seul n'eût manqué à exécuter
» l'ordre qui lui étoit donné, les
» Impériaux demeuroient ce jour-
» là tous exposés à la miséricorde
» des François.

» Celui de Morbeigne a été le
» plus glorieux; car ce jour-là les

» François, inférieurs en nombre
» aux Espagnols, les attaquerent
» courageusement dans leurs re-
» tranchements; & bien que la
» victoire fût long-temps disputée,
» finalement elle fut emportée
» avec beaucoup d'honneur, les
» retranchements des Espagnols
» forcés, & eux-mêmes chassés
» de la Ville de Morbeigne, où
» les François entrerent victorieux
» après trois heures de combat
» obstiné. «

La plainte que fait ici le Duc de Rohan d'un Officier qui avoit manqué à son devoir, est justifiée dans ces Mémoires & sur-tout dans les Lettres, par beaucoup de détails très-instructifs sur le fait en question. Il y avoit dans l'armée un Maréchal de Camp, nommé *du Landé*, homme jaloux, brouillon, toujours prêt à contredire & à calomnier son Général. Cet esprit dangereux donna bien des inquié-

tudes à M. de Rohan : outre que le service n'étoit point sûr entre ses mains, il ne se trouvoit que trop de gens à la Cour qui appuyoient les discours de cette langue empestée. Du Landé porta la hardiesse & l'animosité jusqu'à faire passer auprès des Ministres un autre mauvais Sujet, nommé *la Salinière*, pour accuser M. de Rohan de lâcheté & de friponnerie. Sur quoi ce Général envoya en Cour un Mémoire où il disoit : » Le premier Article est si ridicule » que je ne prendrai pas la peine » d'y répondre, puisque j'ai autant » de témoins de mes actions qu'il » y avoit de Soldats dans l'armée. » L'autre est plus chatouilleux, » pour ce que beaucoup de gens » se laissent aller au profit. Il est » certain qu'un mois durant M. de » Bullion & moi fumes d'avis d'im- » poser sur chaque somme de vin » un ducaton, moyennant quoi je

» donnois les passeports visés dudit » Sieur de Bullion. Ce qui en est » provenu, a été employé au profit » du Roi : les Grisons m'en ayant » fait plainte, je ne l'ai point réta- » bli..... S'il se trouve que j'aie » exempté ou permis l'exemption » de quelques Villages ; que j'aie » fait faire aucune contribution à » mon profit, ou même tiré la » moindre commodité de la vallée » à mon usage, je me condamne » dès-à-présent à tout ce que méri- » teroit le plus infâme homme du » monde. Je demande donc ou » qu'on me punisse, ou qu'on châ- » tie publiquement cet Imposteur, » qui a osé accuser son Général » avec tant de fausseté « &c. M. de Rohan obtint enfin que du Landé fût rappellé de la Valteline, mai il fallut pour cela bien des instan ces, des dépêches, des négocia tions, & cet Officier, *qui aime mieux*, dit le Duc, *aller méd*

de son Général en Cour que d'obéir au Roi, fut encore chargé d'un emploi de distinction en Provence.

On trouve dans les Mémoires de Rohan mille traits qui font plaisir au Lecteur.

1°. Une Histoire abrégée des Grisons, de leur Gouvernement, des causes de la guerre entre eux & les Valtelins : le caractère de ces derniers n'est pas oublié. *Les Valtelins*, dit notre Auteur, *pour être de-là les monts & sous un climat qui mûrit les esprits de ceux qui y sont nés, se croyoient plus capables de commander que d'obéir aux Grisons, par la créance que tous les Italiens ont que les moins avisés d'entre eux surpassent les plus entendus des Nations ultramontantes, comme ils appellent.*

2°. La Description géographique du pays des Grisons, de la Valteline, & d'une partie de la

Suisse. Les lumières qu'on recueille, à cet égard, de l'Ouvrage qui nous occupe, sont extrêmement précieuses. On ne peut douter de la position des lieux dont parle le Duc, puis qu'il donne le détail circonstancié de ses marches, de ses campements, de toutes ses opérations très-vives & très-continuelles dans la Valteline.

3°. Beaucoup de portraits tracés en peu de mots, mais expressifs & ressemblants : par exemple, sur les François, le Duc dit que *leur courage se redouble en attaquant comme il se diminue de la moitié, lorsqu'ils sont sur la défensive.* Sur les Espagnols, qu'ils *ont accoutumé de jetter des fondements profonds des desseins qu'ils jugent de quelque importance pour leurs intérêts.* Sur l'esprit du Ministère de France tel qu'il étoit alors, que *sa coûtume étoit d'accourir de telle façon au plus pressé, que tout ce*

qui étoit moins urgent demeuroit tout-à-fait oublié. Sur le caractère des Princes en général, que *la plûpart du temps ils s'arrêtent plus à la considération du service qu'on leur peut rendre à l'avenir, qu'au ressentiment des desservices qu'ils croient avoir reçus.* Sur le défaut d'argent & de vivres dans une armée, que par-là *on la taille en pièces plus assurément que ne sauroient faire* tous ses ennemis; qu'*on ne combat point la faim & la nécessité à coups d'épée, &c.*

4°. Le caractère propre & personnel du Duc de Rohan. On voit en lui un Général actif, zélé pour le service de son Maître, ennemi des souplesses de Cour, irréprochable du côté de l'intérêt, toujours prêt à se dépouiller lui-même pour subvenir aux besoins du Soldat, attentif, tout Protestant qu'il étoit, à bien traiter les Catholiques, & à empêcher le pillage des Eglises, ...

parlant de lui-même, dans ses Mémoires, que comme d'un Etranger & toujours à la troisième personne : c'étoit le style & la manière de César dont M. de Rohan avoit fait une grande étude. Enfin la fidélité de ce Général, autrefois armé contre son Maître, brille dans tout cet Ouvrage. Un de ses anciens Agents, nommé *du Clauzel*, voulut l'attacher à la Cour d'Espagne : cet Intriguant étoit aussi un des Emissaires de la Reine Marie de Médicis, alors retirée à Bruxelles. Les offres furent faites au nom du Roi Catholique, & il s'agissoit, pour M. de Rohan, d'être créé & reconnu Souverain de la Valteline ; mais comment ces propositions furent-elles reçues ? Le Duc les envoya en Cour, fit arrêter du Clauzel, le mit entre les mains de l'Intendant de l'armée, *qui le condamna à être pendu ; ce qui fut exécuté*.

L'Edition de ces trois Volumes ne peut être que très-agréable au Public ; on les joindra aux autres Ouvrages de M. de Rohan, à ses premiers *Mémoires*, à son *parfait Capitaine*, à ses *intérêts des Princes*, à son Traité *de la corruption de la Milice ancienne* ; on saura gré à M. le Baron de Zurlauben des soins qu'il a pris pour l'Edition de ces nouveaux Mémoires & des Lettres qui les accompagnent. Son travail consiste en trois choses fort essentielles. 1° Il a recherché les Manuscrits qui contenoient ces excellents Ouvrages ; il les a comparés entre eux, & il a tenu compte des différences ou des variantes. 2° A la tête du premier Volume, il a placé une Préface qui est le résultat des trois Tomes. L'éloge du Duc de Rohan n'y est pas oublié, & l'Auteur s'est même donné la peine d'enrichir tout ce morceau de traits littéraires, de citations

poëtiques, de passages tirés des Anciens : ce qui dénote une érudition aussi étendue que variée. 3°. Il a répandu dans tout l'Ouvrage des Notes Historiques, Géographiques, Généalogiques qui jettent un grand jour sur plusieurs endroits du Texte, qui font connoître parfaitement les lieux, les personnes, les évènements relatifs à ces Mémoires. Il ne manque à cette curieuse & utile Edition qu'une bonne Carte du pays des Grisons & de la Valteline : ce qui comprend l'ancienne *Rhétie*. M. le Baron de Zurlauben est d'autant plus en état de la donner, qu'il n'ignore rien de ce qui touche cette Contrée si unie d'intérêts avec la *Suisse*, patrie de l'illustre & savant Editeur.

ARTICLE XCVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

LE Livre intitulé *de l'Esprit*, n'a été nommé, dans nos Mémoires d'Août, que d'après le frontiſpice, qui énonce une Approbation & un Privilège.* Nous n'avions alors aucune idée diſtincte de cette compoſition trop fameuſe aujourd'hui. Elle nous eſt préſentement aſſez connue par l'examen

* Ce Privilège a été révoqué par un Arrêt du Conſeil.

que nous en avons fait ; & , en attendant que nous rendions compte des critiques sevères qu'elle mérite & qui paroîtront probablement bientôt , nous nous hâtons de témoigner la surprise & la douleur que ce pernicieux Ouvrage cause à toutes les personnes qui respectent la Religion & les Mœurs.

Nous indiquons aussi en peu de mots les principaux caractères de ce Livre.

Il paroît porter sur ce principe général , *qu'il ne faut aux hommes qu'une bonne législation* : principe excellent si l'Auteur remontoit à la source de toutes les Loix naturelles & positives , laquelle ne peut être que Dieu même , & sa très-puissante , très-sage & très-sainte volonté. Mais on ne nous instruit ~~ici ni des devoirs qu'impose la Loi~~ naturelle ; ni de la distinction primitive & essentielle du bien & du mal , du juste & de l'injuste ; ni

de l'obligation d'obéir à la Religion révélée & manifestée par le grand Législateur qui est Jesus-Christ ; ni des grands avantages que la Politique tire de la Loi de l'Evangile bien observée &c. L'Auteur croit prévenir toutes les difficultés qu'on peut lui faire sur la Religion, en disant qu'il parle comme *Philosophe*, non comme *Théologien* ; il répète cela de temps en temps, il paroît rendre hommage à la beauté du Christianisme : mais ce langage est une sorte de précaution dont usent souvent les Incrédules. Il n'est pas difficile de lever le voile & de saisir la pensée de l'Auteur. Voici quelques Articles qui se présentent comme au premier coup-d'œil. Un examen plus circonstancié du Livre mettroit en état d'y découvrir beaucoup d'autres objets de critique.

1°. La Spiritualité de l'ame y est

mise au nombre des *hypothèses* ; & le Matérialisme y est clairement insinué en plusieurs endroits.

2°. On y réduit toutes les facultés de l'ame à *sentir* : ce qui est détruire toute idée claire, toute évidence, car le sentiment est toujours obscur.

3°. La tolérance universelle qu'on y préconise, n'est, au fond, que le cri & le vœu d'une indifférence totale en matière de Religion.

4°. La vraie notion de liberté, telle qu'on doit l'admettre, pour la moralité des actions humaines, y est considérablement altérée.

5°. La probité & la justice y sont regardées comme de purs effets de *la sensibilité physique & de l'intérêt*.

6°. Les passions y sont tellement exaltées, qu'on traite de *stupide* quiconque *cesse d'être passionné*, & qu'on rélégue parmi

les pédants, les déclamateurs, les gens sans esprit, ceux qui recommandent la modération des désirs.

7°. On y a rassemblé quantité de traits licentieux, d'images obscènes, de maximes tendantes à autoriser le libertinage.

8°. Il s'y trouve des principes d'où il seroit très aisé de tirer des conséquences fort préjudiciables au bon ordre & à la paix des Etats.

9°. On y déclame fort contre les Détracteurs de la Science ; mais on ne se donne pas la peine de distinguer la fausse curiosité d'avec les études louables, ni la licence de penser & d'écrire d'avec la recherche du vrai.

10°. Il y a, dans ce Livre, peu de choses qui n'aient été dites par d'autres Ecrivains bons ou mauvais. Il s'y rencontre des obscurités ; des termes essentiels, mal définis ; des anecdotes de bas aloi ; des principes très-frivoles, & une

manière de raisonner fort condamnée en Logique : c'est celle qui consiste à conclure du particulier au général. Enfin on peut assûrer que l'Auteur du Livre *de l'Esprit* a fait, dans cet Ouvrage, un abus très-manifeste de ses talents & de ses connoissances.

Nous apprenons qu'il vient de se rétracter par une Lettre rendue publique : elle n'est point parvenue jusqu'à nous.

M. Le Rouge, rue des Grands-Augustins, publie

1. Une très-bonne Carte de la Basse-Lusace en une feuille.

2. Un Plan très-exact de la Ville de Dusseldorp.

3. Le Plan de S. Mâlo & des Environs.

Chaque feuille du prix de 24 s.

TABLE
DES ARTICLES
Du mois de Septembre 1758.

ARTICLE LXXXIX. *Catalogue raisonné des Tableaux du Roi, &c.* 2117

ART. XC. *Mémoires de Littérature, tirés des Registres de l'Académie des Belles-Lettres, &c.* Dernier Extrait. 2140

ART. XCI. Epitome Juris & Legum Romanarum, &c. *Abregé des Loix Romaines, &c.* 2190

ART. XCII. An estimate of the Manners, &c. *Examen des Mœurs & des Principes du Temps, &c.* 2203

ART. XCIII. *Dissertation sur le véritable Auteur du Livre de l'Imitation de Jesus-Christ, &c.* 2235

ART. XCIV. Lettere familiari

critiche, &c. *Lettres familières & critiques de M. Martinelli, &c.* Suite de l'Art. LXXIV. au mois de Juillet, II. vol. 2251

Art. XCV. *Mémoires & Lettres de Henri, Duc de Rohan, sur la guerre de Valteline, &c.* Par M. le Baron de Zurlauben, &c. 2279

Art. XCVI. Nouvelles Littéraires. 2297

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15. Août 1758.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'Herissant, rue N. D.

Le Journal se distribue à Lyon, chez J. Deville.

MÉMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES

SCIENCES ET BEAUX-ARTS

OCTOBRE, 1758. I. vol.

AVIS.

Les ſeize Volumes de ces Mémoires pour l'année 1758, rendus chez les Abonnés le premier de chaque mois, & le 15. des mois de Janvier, Avril, Juillet & Octobre, 12 liv. 16 ſ. Par la Poſte port-franc 17 liv. 12 ſ.

Les 15 Cahiers de *la Religion vengée*, année 1758, rendus de même à Paris, 9 liv. Par la Poſte port-franc, 12 liv.

La Spiritualité & l'Immortalité de l'Ame &c. in-12, trois Volumes, Ouvrage analogue à la *Religion vengée*, & qui doit lui ſervir de ſupplément, relié en veau, 7 liv. 10 ſ. broché, Par la Poſte port-franc, 9 liv.

Lettres Critiques, ou Analyſe & Réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion, *in*-12. On reçoit en s'abonnant les huit premiers Volumes, reliés en veau, 20 liv.

On publiera dans les mois de Janvier, Mai & Septembre 1758, les IX. X. & XI. Vol. reliés en veau, 7 liv, 10 ſ.

Les ſuivants, dont on donnera trois Volumes par année juſqu'à la fin de l'Ouvrage, ſeront de même prix. Ceux qui ne ſe ſeront point abonnés, payeront tout l'Ouvrage 3 liv, le Volume.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

OCTOBRE, 1758. I. vol.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT Imprimeur, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701 forment (compris celui-ci) 737 volumes Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1730.	12.
1702.	12.	1731.	12.
1703.	12.	1732.	12.
1704.	13.	1733.	12.
1705.	12.	1734.	12.
1706.	12.	1735.	14.
1707.	12.	1736.	15.
1708.	12.	1737.	13.
1709.	12.	1738.	13.
1710.	12.	1739.	14.
1711	12.	1740.	13.
1712.	12.	1741	12.
1713.	12	1742.	12.
1714.	12.	1743.	12.
1715.	12.	1744.	12.
1716.	12.	1745.	12.
1717.	12.	1746.	15.
1718.	12.	1747.	14.
1719.	12.	1748.	15.
1720.	5.	1749.	14.
1721.	12.	1750.	15.
1722.	12.	1751.	14.
1723.	12.	1752.	15.
1724	12.	1753.	16.
1725.	12.	1754.	16.
1726.	13.	1755.	16.
1727.	12.	1756.	16.
1728.	12.	1757.	16.
1729.	12.	1758.	13

Chacun de ces volumes se vend 15 so[ls] en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

OCTOBRE, 1758. I. vol.

ARTICLE XCVII.

L'AMI DES HOMMES. Quatrième Partie. (Volume *in*-4°.) Se trouve à Paris chez Chaubert, Quai des Augustins;

& Claude Hériſſant, rue Neuve Notre-Dame. M. DCC. LVIII.

L'*Ami des hommes* eſt un Livre connu de tout le monde, & analyſé fort au-long dans nos Mémoires de Juillet, d'Août & de Septembre 1757. Ce qu'on nous donne ici, en eſt comme la ſuite, parce que c'eſt le même Citoyen qui manifeſte ſes inclinations patriotiques, & qui s'éleve contre les ennemis du bonheur des hommes. Cette ſuite néanmoins a un objet déterminé, &, en quelque ſorte, ſéparé du Plan qu'a ſuivi *l'Ami des hommes* dans ſes trois premiéres Parties.

Ce même Auteur avoit préludé à ſon grand Ouvrage par un *Mémoire ſur l'utilité des Etats Provinciaux.* Nous en avons auſſi parlé dans nos Mémoires de Septembre 1757, mais fort ſuccinctement, tant parce que l'Ouvrage,

plein de vuës & de principes, doit être lu en entier, que parce qu'il y a peu d'espérance d'en voir le systême mis en pratique. Combien de choses sont démontrées bonnes sur le papier, & n'auront toutefois que cette existence littéraire ou de théorie ! L'extension des Etats à toutes les Provinces du Royaume est de ce nombre, on la considérera comme ces essais ou ces plans de machines singulières, dont les avantages sont prouvés par des Théorèmes ; on dira *cela est beau*, *cela est bon*, c'est dommage qu'on n'exécute pas ce projet en grand, puis on ira reprendre les instruments ordinaires, & suivre les routines antiques. Il est donné à tous les bons esprits de penser & d'imaginer, mais il n'appartient qu'à la Puissance de faire & d'exécuter.

L'utilité des Etats Provinciaux a trouvé néanmoins un Adversaire

public. Il s'est élevé contre ce Projet un Ecrivain assez habile en Finances, assez fort même de principes patriotiques ; c'est le *Financier-Citoyen*, qualité qui pourroit bien encore n'être que de théorie. La Finance & l'amour du bien public (on entend l'amour de la patrie, des hommes, des petits, des foibles,) sont deux Etres qui peuvent s'allier par la force du raisonnement, mais qui, dans le fait & dans la pratique, s'excluent presque toujours. Quoiqu'il en soit cependant, le *Financier-Citoyen*, Auteur d'un assez bon Livre, dont nous avons aussi parlé en son temps, a mis, dans son second Volume, un Chapitre intitulé *Provinces d'Etats*, & dans ce Chapitre il s'est déclaré contre le systême des Etats Provinciaux, c'est-à-dire contre l'extension de cette manière d'imposer & d'œconomiser les subsides. Comme son

objet n'étoit pas d'insister sur cet Article, il n'a fait, pour ainsi dire, qu'effleurer la question; il a proposé des objections point assez développées; il a formé des difficultés dénuées de preuves; en un mot il n'a livré qu'une espèce de combat subit & irrégulier. C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer ce Chapitre des *Provinces d'Etats* dans le Financier-Citoyen. L'attaque étoit si peu dans les régles, qu'en analysant cet Ouvrage nous n'y avons pas même fait attention, mais il n'en sera pas de même de la réponse aux objections: nous allons en présenter aux Lecteurs la substance, & quelques traits principaux.

Il y a, dans ce Volume, intitulé *l'Ami des hommes, quatrième Partie*, cinq choses en cet ordre:

1°. Un *Dialogue* entre deux personnages feints: ce n'est de l'aveu de *l'Ami des hommes*

qu'*une fantaisie propre à égayer le Lecteur*, sans préjudice néanmoins de l'instruction, dont le but est de faire entendre une grande vérité Chrétienne & Politique, savoir qu'il faut ménager les petits & les pauvres, proportionner leur charge à leurs facultés, pourvoir à leur entretien tandis qu'on exige d'eux des contributions & du travail. Cette pièce est fort courte & n'exige pas de nous une plus longue discussion.

2°. Une *Introduction* où l'Auteur a prétendu exposer tous les principes de Gouvernement. Nous croyons qu'il y a beaucoup de vues utiles dans ce morceau, mais qu'il suppose peut-être une attention trop soûtenue & trop vive de la part des Lecteurs. Dans une matière abstraite comme celle-ci, il seroit bon de compter sur les distractions & la foiblesse de l'esprit humain. On a eu sur-tout

intention, dans cette espèce de discours, d'établir les droits, les propriétés, les avantages de l'ordre municipal, de *cet ordre Citoyen qui, sous la direction souveraine du Prince*, a ou pourroit avoir *soin de la Police, de la Production* (ou Agriculture,) *de l'Industrie, du Commerce, & de la Finance.* Nous renvoyons pleinement à cette *Introduction*, qui seule absorberoit toute notre Analyse, si nous voulions en rendre compte de suite & en détail.

3°. Le *Mémoire sur les États Provinciaux.* C'est le même Ouvrage qui parut il y a quelques années, & dont nous donnâmes une idée sommaire au mois de Septembre 1757. Il seroit inutile de revenir sur cette Brochure dont tout le monde connoît la précision & les bons principes.

4°. La *Réponse aux Objections* formées par le Financier-Citoyen

contre le Mémoire précédent. C'est ce qui nous occupera dans cet Extrait.

5°. Une espèce de hors-d'œuvre composé de plusieurs *questions intéressantes sur la Population, l'Agriculture & le Commerce*. Ces *questions* ne sont pas de *l'Ami des hommes* : on ne les ajoûte à son Livre qu'en vertu de la conformité d'idées, & peut-être aussi pour grossir le Volume, en y inserant un Ouvrage bon d'ailleurs, & capable de faire naître des lumières sur les trois objets proposés. Nous abandonnons cette partie à ceux qui auront assez de loisir & de capacité pour résoudre lesdites questions ; & nous revenons à la réfutation du Financier-Citoyen.

Cet Expert en Finances dit d'abord que l'Auteur du *Mémoire sur les Etats Provinciaux* n'a voulu voir les choses que d'un côté.

A quoi *l'Ami des hommes* répond que ce n'eſt pas-là attaquer un écrit auſſi méthodique & auſſi développé que le *Mémoire ſur les Etats Provinciaux* ; qu'il auroit fallu oppoſer à ce *Mémoire* l'adminiſtration intérieure des pays d'Election ; démontrer que la taille perſonnelle eſt plus équitable & moins ſujette aux non-valeurs que la taille réelle ; faire voir que les répartitions faites par les Elus, ſont bien plus ſûres que les Cadaſtres ; dire en quoi les dépenſes générales des Provinces d'Etats ſont abuſives & de pure ſurcharge pour le peuple ; montrer l'abus de ce qu'on appelle *liberté* dans les pays d'Etats ; prouver que les Provinces d'Election rapportent plus, & que la perception y coute moins &c. » Voilà, *conclut l'Ami* » *des hommes*, comment il falloit » attaquer le plan des Etats Pro» vinciaux, & en ſuppoſant qu

» cette tâche entière eût été exac-
» tement remplie, il seroit de-
» meuré constant, non pas que
» l'Auteur du Mémoire sur les
» Etats Provinciaux n'auroit voulu
» *voir les choses que d'un côté*,
» mais qu'il les auroit mal vuës. «

Le Financier Citoyen ne convient pas que le Roi retireroit plus de ses peuples si le Royaume étoit divisé en Provinces d'Etats, qu'il n'en retire présentement, c'est-à-dire dans le systême actuel des pays d'Election.

Cette objection auroit dû être appuyée d'un calcul fondé sur des faits, sur des rôles de Provinces, sur des relevés de perceptions annuelles évaluées & comparées entre elles; & l'*Ami des hommes* ne trouve ici rien de semblable. C'est ce qui l'engage à répéter le calcul qu'il a présenté dans son Mémoire, d'après les Registres des Etats de Provence. Cet exem-

ple est frappant : on peut le revoir aussi dans nos Mémoires de Septembre 1757. » Mais, *ajoûte notre* » *Auteur*, ce n'est pas précisément » en ce que je suis persuadé que » le Roi retireroit plus de ses Pro- » vinces, si l'on y établissoit des » Etats, que je conseille cet éta- » blissement : c'est après avoir » prouvé que tout ce qui seroit » imposé sur les peuples, seroit au » profit du Prince & de l'Etat ; que » le Peuple seroit plus heureux ; » que le Commerce y seroit pro- » tégé & appuyé ; que le crédit de » ces Corps solides (les Etats Pro- » vinciaux) seroit immense ; que » la Police intérieure & sur-tout » la perception des impôts y se- » roient dans une harmonie fixe » & claire &c. «

On observe, comme une difficulté principale, qu'il y a bien des usages abusifs dans l'administration des pays d'Etats.

Et l'*Ami des hommes* répond qu'il y a des abus par-tout ; que le pire des abus est de penser qu'il est possible d'éteindre tous les abus ; mais qu'il s'agiroit, dans la question présente, d'exposer clairement & simplement où sont les abus des Etats Provinciaux, & en quoi ils consistent. Le Financier-Citoyen indique en général *les privilèges de certains ordres de Citoyens* ; sur quoi notre Auteur entre aussi-tôt en compte avec lui. » Vous comprenez d'abord, *dit-il*, » dans la classe des Privilégiés un » ordre d'hommes distinct & sé- » paré, *le Clergé*. Il entre aux » Etats comme Régisseur & Repré- » sentant ; il contribue en détail à » certaines charges des Provinces, » mais à l'égard des tributs, il fait » classe à part ; & ce privilège non » plus que l'immunité qu'il pré- » tend de droit, comme unique- » ment Administrateur des biens

» des Eglises & des Pauvres, ne » servent de fait qu'à le faire contribuer aux charges de l'Etat » dans une proportion si forte » qu'elle surpasse d'un tiers toute » autre taxe que ce puisse être sur » les biens & revenus des autres » états..... Si les apparences sem- » blent contraires à cette alléga- » tion, c'est qu'il n'y a que les » grosses fortunes qui frappent en » ce genre. On les accroît chaque » jour par la réunion de plusieurs » bénéfices sur les mêmes têtes; » mais le plus grand nombre de » cet ordre vit dans la médiocrité, » & plusieurs dans une misère qui » seroit insoûtenable, si elle n'étoit » volontaire. « L'*Ami des hommes* discute de même les privilèges de la Noblesse; il fait voir qu'au fond cet Ordre n'est pas plus exemt que les autres, & il termine ce paragraphe par une preuve de fait, c'est que *la Noblesse se ruine &*

s'anéantit tous les jours, & que le Tiers-Etat s'empare des fortunes.

Nous passons quantité de choses dites par l'*Ami des hommes* avec beaucoup de feu, de liberté, & une grande connoissance des pays d'Etats. Il relève le Financier-Citoyen sur tout ce qu'il avance à ce sujet, & même sur ce qui sembleroit servir à excuser certaines pratiques supposées reçues, & ordinaires dans les Provinces de Languedoc, de Bretagne, de Provence & autres où l'administration municipale a lieu. Il faudroit voir tous ces détails, qui ne sont pourtant pas toujours proportionnés à l'intelligence du commun des Lecteurs : il y a dans plusieurs une profondeur tantôt inséparable du sujet, tantôt causée par le laconisme de l'Auteur, tantôt liée avec le style extrêmement énergique & quelquefois brusque

qu'il emploie dans cette controverse.

Le Financier-Citoyen tombe, dans le cours de sa Critique, sur les Etats d'Artois, & il avance, à ce propos, quelques principes qui déplaisent fort à l'*Ami des hommes.* Par exemple, l'Adversaire voudroit que les Fermes de cette Province & celles des Villes de Flandres & du Hainault *fussent régies par d'habiles gens résidants à Paris, afin de répandre la lumière dans l'administration des revenus publics de ces Provinces, & de multiplier les communications de ces Provinces avec la Capitale, pour y introduire plus facilement les Mœurs & les Maximes Françoises.*

Mais il y a, dans tout ce plan, autant d'abus ou de méprises que de mots. D'abord ces *habiles gens de Paris* voudront placer leurs protégés dans les Fermes qu'on

leur aura confiées, & dès-là jalousies, murmures, mauvaise humeur des Naturels du pays. Ensuite ces *gens de Paris* ne sont pas aussi aisés à contenter que *les gens de Province, dont la conduite œconome feroit dix fortunes de ce qu'un dépensier médiocre laisse gaspiller à ses valets à Paris. Il faut donc de plus gros gains aux Compagnies de Paris, & ce surplus est en pure perte pour la Province.* Après cela qu'est-ce que cette lumière qui doit venir de Paris sur l'administration des revenus publics? *Je la nie tout net*, dit notre Auteur, jusqu'à ce qu'on la prouve. Quant aux *communications* qu'on cherche à établir entre Paris & les Provinces, c'est dans l'objet présent une pure illusion. Il faudroit pour la justesse du raisonnement & de l'application qu'on en veut faire, que *tandis que les Parisiens prendroient*

à bail les Fermes de l'Artois, les Artesiens affermassent les droits de Paris. Sans cela, au-lieu d'établir les communications des Provinces à la Capitale, rien au monde n'accélère plus l'étranglement absolu en ce genre, que de grossir de tous les profits de Finance, l'énorme balance qui est duë en tout temps à la Capitale. Pour ce qui concerne l'introduction de ces Mœurs & de ces Maximes Françoises dont parle le Financier-Citoyen, c'est une chose souvent plus à craindre & à éviter qu'à désirer ou à établir : & voici un petit mot de critique qui le prouve évidemment. „Que rapporte, „dans les Provinces, cette nombreuse jeunesse de tous états, „élevée dans les Collèges, Académies, études de Notaires, de „Procureurs &c. licence, désordre, impiété, débauches „maladies. Qu'en rapportent

» hommes faits? Faux airs, ébau-
» che grossière d'urbanité, luxe
» étrinqué, dédain des usages de
» la patrie; beaux profits de com-
» munication! Que chacun con-
» serve ses Mœurs & ses Maxi-
» mes. »

Le Financier-Citoyen voudroit aussi qu'on mît en Commande les Abbayes de Flandres, d'Artois & du Hainault, *afin d'accoûtumer ces Provinces aux Mœurs & aux Maximes Françoises.*

Voilà une des plus mauvaises raisons qu'on pût imaginer sur l'affaire des Commandes. » Un
» Commandataire, *dit si bien*
» *l'Ami des hommes*, sur-tout
» celui d'une grosse Abbaye, n'in-
» flue en rien sur les mœurs & les
» maximes du pays où elle est si-
» tuée. Il en tire la meilleure por-
» tion, & la mange à Paris. Voilà
» toute l'influence. « Quant au projet même de convertir toutes les

Abbayes régulières en Commande, notre Auteur le combat par toutes les raisons que la Politique & la Religion font naître ; raisons si lumineuses, qu'il faudroit s'interdire toute attention, ou tout amour du bien public pour ne s'y pas rendre.

Mais, dit le Financier-Citoyen, » si, depuis que les Provinces d'Ar» tois, de Flandres & du Hainault » ont été réunies à la Couronne, » elles eussent été travaillées en » Finance, l'esprit François y se» roit bien plus généralement ré» pandu. «

Ce mot *travaillées en Finance*, fait pousser un cri terrible à l'*Ami des hommes.* » Miséricorde ! *tra» vaillées en Finance !* Quel mot » est-ce-là ? ... Il présente à l'ima» gination une armée de *Sicarii*, » qui travaillent à civiliser un » pays, comme les Romains civi» liserent autrefois l'Asie. *Tra. Octob.* 1758. I. vol.

» *vailler une Province en Fi-*
» *nance*, bon Dieu ! combien une
» telle phrase nous supposeroit
» accoûtumés au langage & aux
» idées de la cupidité & de l'op-
» pression, si elle passoit sans
» contradictions ! ..... *Travailler*
» *quelqu'un en Finance* ! cela ne se
» dit, ni ne se doit penser, cela
» représente le bucher du dernier
» Empereur du Méxique..... On
» peut *travailler en Finance*, puis-
» qu'on travaille en fer, en bron-
» ze &c. Les choses inanimées
» même travaillent ; du bois, des
» ressorts, du vin travaillent ; mais
» j'ai toujours oui dire qu'il n'y
» avoit que des fripons qui tra-
» vaillassent leur vin & fissent
» travailler leur argent. On est
» soi-même travaillé d'un songe,
» de la fièvre, de la goute, de la
» colique, de la pierre, mais ja-
» mais en Finance, on n'y résiste-
» roit pas. On se travaille, on
» travaille

» travaille un cheval ; mais *tra-*
» *vailler une Province !* cela se
» fait peut-être ; mais cela ne se
» dit pas. «

Cette bonne sortie contre *le travail en Finance*, est poussée bien plus loin par l'Auteur, & comme le Financier-Citoyen ajoûte, en déprimant les Artésiens & les Flamands, que ce *peuple est simple* ; qu'il *conserve des préjugés contraires aux Loix & aux Maximes Françoises*, l'Ami des hommes reprend : » Ce peuple est simple :
» eh ! qu'ils nous envoient des
» *Travailleurs en Mœurs*, au-lieu
» de recevoir de nous des *Tra-*
» *vailleurs en Finance*. Que pou-
» vons-nous demander de mieux
» au peuple que d'être simple ?
» Heureuse & bienfaisante sim-
» plicité ; truchement de la con-
» fiance, vertu des Grands, agré-
» ment des Petits, devoir des
» grands Génies, ame de la So-

» ciété ; ſi quelque canton privi- » légié te conſacre encore des » autels parmi nous, faut-il que » notre élégance parricide & nos » aveugles calculs s'étudient à te » bannir de ces foibles & derniers » aſyles ?« Toute la ſuite devroit être copiée, pour ſervir d'inſtruction à tout le monde & pour mettre encore ſous les yeux du public la belle ame de cet *Ami des hommes*, qui n'a d'inclinations & de ſentiments que pour les vertus vraiment ſociales, ſimplicité, probité, cordialité, affabilité, ſans compter la plus précieuſe de toutes qui eſt la Religion.

Cet Auteur finit par montrer que, dans le temps des beſoins publics, en 1745, au plus fort de la guerre, les Provinces d'Etats fournirent des ſecours beaucoup plus conſidérables que les Provinces d'Election. Par exemple, de la Bretagne, qui ne compte

que huit cents quarante ſept mille huit cents habitants, ſuivant les rôles de 1755, on tira la ſomme de 1200 mille livres; & la Normandie, dont la population eſt de ſeize cents ſoixante & cinq mille deux cents ames, ne fournit que la même ſomme dans le total de ſes trois Généralités. Le Dauphiné, pays d'Election, qui a quarante lieuës de long & qui eſt fort fertile dans pluſieurs des contrées qu'il renferme, ne produiſit alors que 120 mille livres au Tréſor Royal; & la Provence, (pays d'Etats) qui n'a pas plus d'étendue, donna 600 mille livres. *Je préſente des calculs*, conclut l'Ami des hommes, *qu'on m'en oppoſe d'autres.* Pour nous, dans la néceſſité d'abréger, nous ne préſentons non plus que les traits principaux de ce Mémoire, qu'il faut lire, étudier, comparer avec les trois autres Parties de l'*Ami des hommes.*

On désirera, sans doute, que l'Auteur ne borne pas là ses spéculations, & qu'il continue, chaque année, de manifester ses affections patriotiques. Cela empêchera du moins la prescription en fait de mœurs & de vertus; & la postérité verra que si nous avions trop de *Travailleurs en vices & en faussetés*, ils nous restoit encore, même dans l'Ordre de la Noblesse, des *Travailleurs* en sentiments, en vérité, en modestie, en simplicité, en bons exemples.

ARTICLE XCVIII.

DÉFENSE DE LA CHRONOLOGIE fondée sur les Monuments de l'Histoire ancienne, contre le système Chronologique de M. Newton. Par M. Frèret, Pensionnaire & Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Belles-Lettres; publiée depuis la mort de l'Auteur, pour servir de suite aux Mémoires de cette Académie. (Volume *in*-4°. de 506 pages, sans la Préface de l'Editeur, qui en contient LV.) *A Paris, chez Durand, rue du Foin.* M. DCC. LVIII.

L'Editeur de ce Livre & l'Auteur de la Préface est M. de Bougainville, ci-devant Secrétaire perpétuel de l'Académie des

Belles-Lettres, & successeur de M. Frèret dans cette fonction. Quand on prend la place d'un Savant du premier ordre, on récueille volontiers la réputation qu'il laisse; mais on se charge rarement de mettre au jour ses Manuscrits. C'est une sorte d'héritage qu'on ne peut acquérir qu'à titre onéreux. Il faut le faire valoir aux dépens de son repos, de son goût, quelquefois même de ses propres lumières. Et s'il arrive que ce soit un bien de la plus difficile administration, c'est-à-dire si ces Manuscrits embrassent des matières très-épineuses, on cherche bientôt des prétextes pour mettre la succession du Savant au niveau de celle du Dissipateur & du Prodigue. On y renonce enfin, & ce trésor est rélégué dans la poussière d'un Cabinet, en attendant les bons offices de quelque Baluze futur, ou le mauvais coup de quelque Plagiaire.

Voilà les routes communes. *M.* de Bougainville s'est conduit autrement. Son Prédécesseur, M. Frèret, avoit laissé une Chronologie Anti-Newtoniène, morceau de la plus profonde érudition; par conséquent du plus difficile accès pour les simples Lecteurs. Quelle devoit donc être la fonction d'un Editeur digne de l'Ouvrage & de la controverse qui y est traitée? M. de Bougainville s'est chargé de cette tâche, qui suppose dans lui presque autant de savoir que s'il étoit obligé de combattre seul Newton Chronologiste.

Qu'on n'imagine pas, dans l'illustre Anglois, cette qualité inférieure au titre de Géomètre. Il y a moins de vérités dans la Chronologie de Newton, que dans sa Géomètrie: doit-on s'en étonner? Les objets sont différents; la Chronologie porte toujours en

tout ou en partie sur des faits; la Géomètrie est toute fondée sur des rapports & sur des calculs. Mais on retrouve ici le même génie. L'Histoire des temps, chez Newton, est le systême le plus ingénieux & le plus séduisant qui ait paru depuis que les hommes se picquent d'établir des époques & de ranger des faits. C'est aussi la machine du monde la plus simple: elle a pour base deux principes fort aisés à concevoir & si efficaces pour le jeu du systême, qu'en les adoptant on ne peut se dispenser d'accourcir de cinq siècles les Antiquités du genre humain.

Nous avons parlé si souvent, dans ces Mémoires, de la Chronologie Newtoniène & de ses deux principes, qu'on voudra bien ne pas exiger de nous une exposition détaillée de toute cette doctrine. Les deux principes sont

évaluation des Regnes à dix-huit ou vingt ans l'un dans l'autre ; & l'état de la ſphère céleſte au temps de Chiron & des Argonautes. Les Regnes évalués à dix huit ou vingt ans abrégent extrêmement la durée des Dynaſties ; & l'état de la ſphère, au temps des Argonautes, fixe le voyage de ces Guerriers non au 15^e^ ſiècle avant Jeſus-Chriſt, comme on l'a cru juſqu'à préſent, mais au dixième. Or tout ceci annonce » une prodigieuſe » réduction dans l'Hiſtoire Grec- » que, dont le commencement ſe » trouve par-là moins reculé de » cinq cents ans qu'on ne l'avoit » cru. La réforme s'étend aux » Egyptiens, aux Chaldéens, aux » autres Nations de l'Europe & » de l'Aſie : toutes perdent cette » antiquité ſur laquelle les ſyſtê- » mes, les plus oppoſés d'ailleurs, » s'étoient réunis juſqu'alors. Une » barrière nouvelle & plus à portée

» de nos regards, s'éleve tout-à-
» coup entre les siècles apparte-
» nants à l'Histoire & les temps fa-
» buleux. Tout ce que ces limites
» ne renferment pas, est dès-lors
» relégué dans l'immensité vague
» de ces espaces ténébreux, où l'œil
» de la critique démêle à peine
» quelques vérités confondues avec
» une foule de mensonges. Sur les
» ruines de bâtiments vastes, mais
» irréguliers, s'éleve subitement
» un édifice moins grand, plus sy-
» métrique en apparence, & cons-
» truit avec l'élite des matériaux
» employés sans choix par les Ar-
» chitectes précédents. «

Ainsi M. de Bougainville expose-t-il, dans le style le plus orné, les révolutions immenses que causeroit le systême Newtonien s'il étoit admis dans l'Histoire des Temps. Ce systême, espèce de phénomène sans exemple, attira tous les regards du monde littéraire ; & pour

peindre ce premier moment d'admiration, notre Auteur & Editeur emploie les couleurs les plus vives. Jamais on n'a parlé de Chronologie avec tant d'éloquence : M. de Bougainville donne de l'intérêt, de l'imagination, de l'enthousiasme même aux Chronologistes les plus concentrés dans leurs calculs. » Ils virent, *dit-il*, avec » plaisir le premier Mathémati- » cien de l'Europe, déja ceint de » lauriers immortels, en venir » chercher de nouveaux dans une » contrée sauvage, où le vulgaire » n'apperçoit que des rochers & » des buissons. Les habitants peu » nombreux de cette vaste région » que le préjugé croit appartenir » à peine au reste du monde sa- » vant, accoururent, si j'ose ainsi » parler, tous ensemble au devant » d'un Etranger célèbre, qui, du » haut des sphères célestes, les » avoi[illegible]sidérés comme des vol-

» sins dignes de son alliance, &
» venoit se faire naturaliser parmi
» eux. Ils le reçurent par accla-
» mation. «

Tout ceci est de la belle Préface du docte Editeur, qui met aussi beaucoup d'ordre dans ce morceau préliminaire. Il le divise en deux Parties. Dans la premiére, il rend compte des faits, qui ont donné naissance à l'Ouvrage de M. Frèret. Cette narration est mêlée de circonstances, qui n'intéressent pas aujourd'hui comme elles intéresserent dans les premiers moments de l'apparition du systême Chronologique. Nous n'en rappellons que ce qui suit :

M. Newton n'avoit d'abord communiqué qu'une esquisse de son Ouvrage : on se hâta, en France, de l'attaquer. Le P. Souciet, Jésuite, & M. Frèret se signalerent dans le combat. M. Newton ne vit point en Phil[illegible]e ces

hoſtilités littéraires. Il ſe fâcha ; comme pour apprendre à la poſtérité qu'il ne faut point trop compter ſur le ſang-froid d'un homme qui ne voit autour de lui que des Admirateurs. Il n'eut pas même le temps de réparer ou de faire oublier cette ſaillie d'amour propre ; il mourut peu de temps après, laiſſant à quelques amis ſa Chronologie développée. On la donna au Public, on la traduiſit en François ; & M. Frèret l'attaqua encore par des *Obſervations* que M. de Bougainville publie dans ce Volume. On y voit auſſi le premier écrit, qui avoit pour objet de contredire la Chronologie abrégée. Pour diſtinguer ces deux Ouvrages, on déſigne le premier ſous le titre de *premiéres Obſervations* ; il eſt fort court & nous n'en parlerons point tant, parce que c'eſt une réimpreſſion, (l'Ouvrage ayant déja paru en 1726,) qu'à

cause de l'attention particulière qui est duë au second & très-ample Traité qu'on nomme ici *Nouvelles Observations*. Celles-ci contiennent les *premiéres*, & mille choses au delà. Tel est le précis de ce qu'annonce & raconte, aussi en abrégé, la premiére Partie du Morceau préliminaire qu'on voit ici.

La seconde Partie touche beaucoup plus le fond de la question. D'abord on y trouve l'Analyse sommaire du Traité de M. Newton; ensuite celle des *Nouvelles Observations* de M. Frèret: Ouvrage en trois Parties que M. de Bougainville représente séparément & d'une manière très-instructive dans son Extrait. Comme le nôtre ne peut avoir la même étendue, nous invitons nos Lecteurs à consulter cette Préface, qui contient outre tous les points que nous venons de dire, 1° une comparaison judicieuse & élégante du

ystême physique de M. Newton avec sa Chronologie. 2° Une exposition de la méthode qu'a suivie M. Frèret dans l'examen de la doctrine Newtoniène. 3° Un compte sommaire des raisons qui ont engagé l'Editeur à donner l'Ouvrage posthume de son Confrère. 4° Enfin l'Eloge succinct, mais très-expressif de ce même Ouvrage. » En se proposant de résoudre les plus importantes » questions de la Chronologie de » tous les peuples de l'Antiquité, » M. Frèret a fixé toutes les épo» ques générales, & celles d'une » infinité de faits particuliers. Ainsi » ses recherches ont, si je ne me » trompe, deux avantages ; l'un » de marquer les limites, où se » renferme le champ des Anti» quités historiques ; l'autre de » présenter, dans la vaste étendue » de ce même champ, un grand » nombre de dates déterminées

» avec précision, & qui par-là de-
» viennent autant de points fixes
» & lumineux, semés d'espaces
» en espaces, pour nous préser-
» ver des écarts dans une route
» obscure & difficile. Que de faits
» éclaircis dans ce Traité; que de
» vuës neuves; que d'explications
» heureuses; quelle force, quelle
» justesse de raisonnement; quelle
» science, en un mot, & quelle cri-
» tique! On voit par-tout un
» homme profond dans la con-
» noissance des Auteurs anciens;
» instruit des usages, des mœurs,
» des opinions philosophiques &
» religieuses de tous les peuples
» de l'Antiquité. «

Notre tâche est donc présente-
ment de donner une idée de ce
grand morceau de Chronologie &
d'érudition. Il est divisé, comme
on l'a dit plus haut, en trois Par-
ties, dont la premiére roule sur la
Chronologie Grecque; la seconde,

ar celle de l'ancienne Histoire
)rientale ; la troisième, sur les
reuves Astronomiques du systè
ème Newtonien. Chacune de ces
arties est distribuée en Sections,
: la plûpart de ces Sections sont
us-divisées en plusieurs Articles :
e qui contribue beaucoup à met-
e de l'ordre, & à répandre de la
ımière dans tout l'Ouvrage.

Première Partie. Elle com-
ence par des observations fort
nportantes sur la distinction
s Regnes & des Générations.
[. Newton, comme nous l'avons
marqué si souvent dans nos Mé-
oires, croit que les Grecs n'ont
onné tant d'étendue à leur Chro-
ologie, que parce qu'ils ont con-
ndu les Regnes des Souverains
ec les Générations des hommes.
es Générations sont d'environ
ans, comme le reconnoît l'il-
stre Anglois ; mais, selon lui,
Regnes ne doivent être que de

dix-huit ou vingt ans : & c'est-là le premier principe de sa Chronologie, & c'est en vertu de ce principe qu'il s'est cru en droit de réduire beaucoup l'espace de temps que les Chronologistes Grecs & tous les Historiens, après eux, mettent entre le retour des Héraclides dans le Péloponnèse & l'expédition de Xerxès en Grèce. On a cru jusqu'ici que cet intervalle étoit de 624 ans ; & cela formoit une espèce de base chronologique, sur laquelle on fondoit les Antiquités des Républiques Grecques. Mais M. Newton retranche 284 ans de cette durée, en faisant valoir son principe de l'évaluation des Regnes à 18 ou 20 ans l'un dans l'autre. Car voici l'abregé de son raisonnement.

On compte, dans cet espace, dix-sept Rois de Lacédémone, tous de la race des Héraclides ; or en assignant à chacun vingt années de

ne, on a 340 ans au-lieu de 24; & comment, en effet, adopter cette longue étendue de 624 ans pour une suite de dix-sept Rois? Chacun d'eux auroit regné, l'un portant l'autre, près de 39 ans: ce qui est incroyable, & sans exemple dans quelque Monarchie que ce soit. Qu'on prenne telle suite de dix-sept Rois qu'on voudra choisir en Europe, en Asie, en Afrique, on ne trouvera point qu'ils aient rempli tous ensemble 624 ans. M. Newton entre à ce sujet dans une longue énumération de Souverains, tant anciens que modernes, & ne trouve, selon son calcul, que 18 ou 20 ans de regne pour chacun, jamais 38 ou 39, comme dans la Chronologie ordinaire des Héraclides: Chronologie vicieuse, encore une fois, si nous en croyons l'Auteur Anglois, parce qu'on a confondu les regnes avec les générations, parce

qu'on a cru devoir assigner le même intervalle entre les générations & les regnes.

Cet argument est si spécieux, qu'une infinité de Lecteurs, de Savants même ont reconnu la différence des regnes & des générations : différence au fond très-réelle pour l'ordinaire ; différence que M. Fréret ne rejette point en combattant M. Newton. Mais l'Académicien fait une remarque terrible contre ce fameux Adversaire. Il trouve que c'est M. Newton lui-même qui confond ici les regnes & les générations ; & comment les confond-il ? Ce n'est pas en donnant aux regnes la durée des générations ; c'est en réduisant les générations à la durée des regnes : méthode toute contradictoire à celle qu'il reproche aux Grecs, mais méthode qui a aussi son défaut, & qui péche beaucoup en moins, si la méthode des Grecs

..noit en plus. Voici donc ce ..e c'eſt.

Les dix-ſept Rois de Lacédémone, depuis le retour des Héraclides, juſqu'à l'expédition de Xerxès, ſe ſuccéderent de père en fils ſans interruption : on a, par conſéquent, dix-ſept regnes qui forment dix-ſept générations; or ſi les Regnes ne ſont, l'un portant l'autre que de 18 ou 20 ans, les Générations ſeront de même, & & par-là on n'aura plus des Générations d'environ 33 ans; on ne devra plus prendre trois Générations pour un ſiècle, mais il en faudra cinq, c'eſt-à-dire autant que de regnes pour l'intervalle de cent ans. Ce n'eſt pourtant point là le compte de M. Newton, qui a toujours reconnu trente-trois ans ou environ pour les générations, & qui a fait cet aveu en n'aſſignant même que 18 ou 20 ans pour la durée des Regnes. Il faut donc

conclure qu'en parlant des Héraclides, il a oublié sa propre doctrine, ou qu'il n'a pas fait attention que ces dix-sept Rois s'étoient succédés de père en fils.

Quant aux exemples que cite ce savant homme, pour montrer que, dans les Monarchies, une longue suite de Rois ne présente que des Regnes de 18 ou 20 ans l'un portant l'autre; c'est encore un argument plein de confusion. Dans l'espace de 1295 ans, il y a eu soixante & quatre Rois de France; ce n'est à la vérité qu'environ vingt ans pour chacun, mais sur ces soixante & quatre Rois on ne trouve que quarante-cinq générations, & par conséquent vingt-neuf ans environ pour chacune. Il en est de même des autres exemples cités par Newton: toujours le nombre des générations est au-dessous de celui des Regnes: ce qui fait que les Regnes sont beau-

,up moins longs que les générations. Mais, dans la ſuite des dix-ſept Héraclides, les générations & les regnes ſont la même choſe, parce qu'encore une fois, ils ſe ſont-ſuccèdés de père en fils. Ainſi, dans cette ſuite, le ſyſtême Newtonien ne peut ſubſiſter.

Que ſi l'on objecte qu'il n'y aura point d'autre exemple d'une ſuite de dix-ſept Rois qui aient regné chacun, l'un portant l'autre, durant 38 ou 39 ans, (car c'eſt ce qu'il faut dans l'hypothèſe des Grecs pour l'eſpace entre le retour des Héraclides & l'expédition de Xerxès,) il ſera répondu 1° que cette difficulté prouveroit tout-au-plus qu'il faudroit accourcir un peu cet intervalle, & non qu'il ſeroit néceſſaire d'adopter tout le retranchement que propoſe M. Newton. 2° Qu'il y eut à Lacédémone une Loi particulière, qui ordonnoit que

les mariages se fissent tard : Loi commune à tout le monde, aux Rois comme aux Particuliers. Or l'on conçoit aisément que, si dix-sept Rois se sont tous mariés à 36 ou 37 ans, leurs générations se seront faites à 38 ; & que si leurs Regnes sont la même chose que les générations, ils auront aussi regné chacun 38 ans, l'un portant l'autre.

Observons encore, d'après M. Frèret, quelques défauts de la Chronologie Newtoniène par rapport aux successions royales.

1°. M. Newton n'a point assez d'égard, en citant des exemples, aux successions qui se font dans les Monarchies électives & dans les successions collatérales : deux circonstances qui abrègent beaucoup les Regnes.

2°. Il croit que, dans les familles royales, la durée des générations a presque toujours été plus

courte que dans les familles particulières : ce qui est démontré faux par les Généalogies des Rois de France, d'Angleterre, de Perse, des Séleucides, de Macédoine &c. M. Frèret produit ces exemples, & M. de Bougainville, qui a étendu l'épreuve aux Dynasties de beaucoup d'autres Souverains, montre qu'il y a eu peu de différence entre les générations des Princes & celles des particuliers.

3°. Il suppose que l'ancienne Chronologie Grecque étoit uniquement fondée sur la durée des Regnes successifs égaux aux générations dans la famille des Héraclides ; & cette supposition n'est point vraie. Les Grecs avoient bien d'autres secours pour déterminer leur Chronologie. Ils s'autorisoient des titres & des successions d'une grande quantité d'illustres familles ; des actes émanés de l'autorité publique ; des suites de

Magistrats & des époques de leur institution ; des Traités d'alliance & de paix &c. En général on doit croire que les anciens Historiens n'ont été dépourvus ni de bon sens, ni d'attention pour ranger les temps & les dates. On ne peut se persuader, comme le voudroit M. Newton, que ces Grecs, qui sont des modèles d'éloquence, qui ont traité les premiers principes de la Philosophie, *se sont trompés au point de donner onze cents ans de durée à un espace de temps, qui n'en avoit pas six cents, & cela dans l'Histoire d'un temps qui touchoit au leur.*

M. Frèret montre, après cela, que la Chronologie d'Hérodote, le plus ancien des Historiens, est extrêmement opposée au systême de M. Newton, & ce morceau nous paroît excellent.

1°. Hérodote nous apprend que la naissance d'Hercule précédoit

la sienne de 900 ans. Or Hérodote étoit né en 482 ou 483 avant Jesus-Christ, par conséquent Hercule en 1382 ou 1383, non en 964 comme le dit Newton.

2°. Hérodote faisant l'Histoire des Rois de Lydie, descendants d'Hercule, dit qu'ils regnerent 505 ans, après lesquels cinq descendants de Gygès occuperent ce Trône pendant 170 ans. Cela fait un total de 675 ans, lesquels ajoûtés à l'an 547, qui, selon M. Newton, est l'époque de la prise de Sardes, donnent l'an 1222 pour le commencement du Royaume de Lydie. C'étoit, selon le calcul d'Hérodote, environ 48 ans après la prise de Troie, & environ 160 ou 161 ans depuis la naissance d'Hercule; car il s'étoit écoulé cinq générations depuis ce Héros jusqu'à Argon, Fondateur du Royaume de Lydie. On a donc encore l'année 1382 ou 1383.

pour l'époque de la naissance d'Hercule.

3°. Hérodote place la prise de Troie vers l'an 1283, & compte 80 ans depuis cette catastrophe jusqu'au retour des Héraclides dans le Péloppонèse. Ce retour est donc d'environ l'an 1203. Or de-là au passage de Xerxès dans la Grèce, en 480, il y a 723 ans & non 340, comme l'a cru M. Newton.

La différence est de 383 ans : sur quoi nous observons que, si elle paroît plus grande, d'un siècle, qu'on ne l'a vuë plus haut, puisque nous avons simplement marqué 284 ans, c'est que nous supposions alors le calcul d'Eratosthène contre qui M. Newton s'est élevé ; or le calcul d'Hérodote est plus long d'un siècle que le calcul d'Eratosthène ; Hérodote fait remonter la prise de Troie vers l'an 1283, & Eratosthène vers

l'an 1183. Ainsi ce dernier accourcit la Chronologie au-lieu de l'allonger, comme l'en accuse M. Newton.

M. Frèret fait voir que Thucydide, sur l'époque de la prise de Troie & sur la date des principaux évènements, est parfaitement d'accord avec Hérodote; il montre de suite, par les générations reconnues dans toutes les grandes familles de la Grèce, (familles de Cadmus, d'Euphémus l'Argonaute, d'Ajax l'Athénien, de Téménus en Macédoine, de Phidon Roi d'Argos,) qu'Hérodote & Thucydide n'ont rien donné aux conjectures; & que toutes les différentes familles de la Grèce comptoient vingt-quatre générations entre la prise de Troie & l'expédition de Xerxès: ce qui, suivant l'évaluation des générations, reconnue par M. Newton lui-même, donne 800 ans de

durée à cet intervalle, non 524, comme le veut l'illustre Anglois. On doit être averti que notre Académicien discute avec soin les générations de toutes les familles ci-dessus nommées, & que ce morceau présente le spectacle de la plus vaste & de la plus profonde érudition. Il en est de même de la discussion très-suivie des preuves, dont M. Newton a voulu s'appuyer en examinant aussi quelques Généalogies particulières. Cet endroit plein de bonne controverse n'est pas moins curieux que tout ce qui a précédé, mais nous ne pouvons y donner l'attention convenable.

Nous en disons autant de ce qui concerne l'institution des jeux Olympiques & la législation de Lycurgue.

M. Frèret soûtient 1° contre M. Newton qu'Iphitus, Restaurateur des jeux Olympiques, vivoit

cent huit ans avant Corèbus qui est le premier Olympionique, c'est-à-dire le premier vainqueur du stade & de la course, dont le nom fut inscrit dans le Gymnase d'Olympie. Ce Corèbus vainquit en l'année 776 avant Jesus-Christ, & c'est de-là qu'on compte les Olympiades, mais Iphitus avoit précédé ce vainqueur de cent huit ans; & ce fait est appuyé de preuves fort discutées dans l'Ouvrage de M. Frèret. On ne doit pas lire légèrement cet endroit, puisque l'Auteur y redresse les idées de la plûpart des Chronologistes, qui ont placé Iphitus & Corèbus dans le même temps. M. Newton est de ce nombre.

2°. L'Auteur fait voir encore contre ce docte Anglois, que Lycurgue a été Contemporain d'Iphitus, & qu'il a même eu part au rétablissement des jeux Olympiques. Ce sentiment combat fort

celui de M. Newton, qui fait Lycurgue postérieur de plus de soixante ans à la premiére Olympiade, c'est-à-dire celle de Corèbus ; par conséquent plus moderne qu'Iphitus d'environ 180 ans. Le Synchronisme de Lycurgue & d'Iphitus est fortifié de toutes les recherches possibles, & la réfutation du Newtonisme sur ce point de Chronologie est portée jusqu'à l'évidence.

Enfin M. Frèret venge aussi les Antiquités d'Athènes, & c'est par-là que finit la premiére Partie des *Nouvelles Observations*. Ce seroit trop d'embrasser ici les deux autres Parties, nous en parlerons dans un autre Article de ces Mémoires.

ARTICLE XCIX.

DICTIONNAIRE historique, ou Mémoires critiques & littéraires, concernant la vie & les ouvrages de divers personnages distingués particulièrement dans la République des Lettres. Par Prosper Marchand. (Tome premier, *in-fol.* pages 330.) A la Haye, chez Pierre de Hondt. M.DCC.LVIII.

PROSPER Marchand étoit originairement Libraire ; il exerça cette profession à Paris & en Hollande ; mais long-temps avant sa mort, il l'avoit quittée pour se livrer aux études de son goût. C'étoit sur-tout la Bibliographie, espèce de science que la multitude des Livres a fait naître, que

les mauvais Ouvrages amplifient comme les bons, que les talents des Auteurs enrichissent & que leurs ridicules égayent. Marchand n'a fait, durant presque toute sa vie, que ramasser des Anecdotes littéraires: à la longue, ce Recueil est devenu immense; il l'a confié, en mourant, aux soins d'un ami qui nous le donne actuellement sous la forme de Dictionnaire. Ce premier Volume va jusqu'à l'I inclusivement.

L'Editeur nous raconte une partie des peines qu'il a prises pour mettre en ordre les matériaux très-brouillés & très confus de cet Ouvrage. Il dit aussi quelque chose des occupations de son Ami; il n'excuse pas la véhémence avec laquelle cet Ami invective contre les Catholiques. C'est, en effet, un des grands défauts de ce Dictionnaire. Marchand, qu'on nous représente toutefois comme partisan

de la tolérance universelle, ne se possède presque pas dans certains Articles, où il traite de la Religion Romaine. Les termes méprisants & injurieux ne lui coutent rien. C'étoit, *dit-on*, un homme *de beaucoup de vivacité, mais sans le moindre fiel.* C'est ce qu'il faut croire en vertu de la Loi qui ordonne d'interprèter toujours en mieux les sentiments d'autrui. Cependant comme cette Loi ne s'étend qu'aux personnes & non aux Livres, il doit être permis de dire que celui-ci, en plusieurs endroits, est plutôt une Satyre qu'une Bibliographie. Reste à savoir quelle idée cela laisse dans l'esprit de quiconque lit de sang-froid & sans humeur.

Nous ferons une Analyse très-courte de ce Dictionnaire, & nous commençons par l'Article *Albizi*. C'est le fameux Barthelemi de Pise, Auteur des *Conformités de*

la vie de S. François avec celle de Jesus-Christ, ou de ce que les Protestants ont appellé l'*Alcoran des Cordeliers.* On l'a dit plusieurs fois ; ce Livre des *Conformités* étoit, en son genre, comme les Sermons de Ménot & de Maillard dans le leur. La simplicité, ou la grossièreté de ces siècles antérieurs à la naissance des Lettres, avoit dirigé la plume des Ecrivains. Avec la lumière des connoissances, ces productions seroient tombées dans l'oubli. Mais les Protestants, qui vouloient faire beaucoup de bruit en se séparant des Catholiques, saisirent avidement le Livre des *Conformités*, le traduisirent, l'abregèrent, le commenterent. Cet Ouvrage devint pour eux une source inépuisable d'invectives, de sarcasmes, de railleries contre l'Ordre de S. François & contre toute l'Eglise Romaine. Luther commença, dans une Pré-

face miſe à la tête d'un Livre Allemand publié en 1532, par Eraſme *Albert* contre les *Conformités*. Proſper Marchand trouve, pour ainſi dire, ce ſujet encore tout neuf; il donne huit grandes pages *in-fol.* au bon Barthelemi de Piſe, il s'échauffe contre lui, il accable d'injures ſa perſonne, ſon Livre, ſes Confrères; puis il s'eſcrime de même vis-à-vis de l'Ordre de S. Dominique & de S. Antoine de Florence, qui n'ont pourtant rien de commun avec l'Ouvrage des *Conformités*. Enſuite cet impétueux Ecrivain attaque comme ſcandaleuſe l'inſcription *Viro immortali* de la Place des Victoires. Enfin, pour que tout le monde ait part à la cenſure, l'Auteur du Dictionnaire fait auſſi une ſortie contre quelques Proteſtants qui ont mêlé des choſes ſaintes à des ſujets profanes, témoin ce Profeſſeur de Médecine à Leyde, qui

souffrit qu'on lui adressât cette Dédicace : *Deo Tri-uni & Clarissimo Domino Burchero de Volder viro incomparabili, &c.* Les Cordeliers ont-ils fait pis ? *reprend le docte Marchand.* On pourroit bien lui répondre que non, & qu'ils ont même fait beaucoup moins, puisque le Livre des *Conformités* n'exalte S. François qu'autant qu'il a imité bien humblement le Sauveur du monde, suivant ce mot qui est à la tête du Livre : *Si quis vult post me venire abneget semetipsum, &c.*

Mais laissons-là toute cette querelle des *Conformités*, pour observer quelque chose sur la Bibliographie de M. Marchand.

1°. Il nous dit que *les Conformités furent imprimées diverses fois dans les XV. & XVI. siècles.* Pour le XVI^e^ siècle, cela est certain, mais nous doutons fort que ce Livre ait vû le jour de la Typo-

graphie au XV^e siècle, c'est-à-dire avant l'an 1500. On cite à la vérité une Edition de Venise, mais sans nom d'Imprimeur, sans date, sans indication de format, & jusqu'à ce qu'on ait donné des preuves plus formelles de l'existence dudit Livre, nous persistons à croire que les *Conformités* furent d'abord imprimées à Milan en 1510. Encore faut-il résoudre une difficulté tirée de l'Edition de 1513, où l'on lit, dans la Dédicace faite par le Franciscain Mapelli au Cardinal Marc Vegerio, que lui (Editeur) tiroit pour la première fois le Livre des *Conformités* de la poussière & des ténèbres. Marchand dit que ce Franciscain étoit peut-être aussi *l'Editeur de la précédente Edition*, c'est-à-dire celle de 1510, & cela n'est point, puisque, selon les Auteurs de la Bibliothèque des Ecrivains de Milan, imprimée en 1745, ce fut

François de S. Colomban, Vicaire des Cordeliers de la Province de Milan ; qui, par ordre du Général, prit soin de cette premiére Edition.

2°. Marchand rapporte sur Barthelemi de Pise ce qu'en disent Wharton & Oudin, savoir que, dans le Chapitre de son Ordre en 1399, on fit présent à ce Franciscain de l'ancienne robe de saint François, *pour récompense* du Livre des *Conformités*. Sur quoi notre Bibliographe se plaint que Wharton & Oudin ne *citent aucune autorité*. *Wading*, continue-t-il, *auroit-il oublié, ou n'auroit-il point connu une particularité si glorieuse à Albizi? peut-être en a-t-il parlé dans ses* Annales Ordinis Minorum, *& qu'Oudin & Wharton auront négligé d'en citer le lieu*. Oui, sans doute, *répondrons-nous*, c'est une *négligence* de leur part ; car cette *par-*

ticularité eſt couchée tout-au-long dans ces Annales, à l'année 1399. N. VII. *Ex totius Capituli aſſenſu dedere ei habitum integrum quo utebatur S. Franciſcus.* Il eſt aſſez ſurprenant que notre Bibliographe, qui rapporte, du même endroit de Wading, quatre ou cinq lignes concernant auſſi Barthelemi de Piſe, n'ait pas lu le texte qu'on vient de rapporter. Cela montre apparemment que ce docte Littérateur, qui a tant fait de Recueils & ramaſſé tant d'Anecdotes, ne remontoit pas toujours aux ſources. Nous appercevons encore d'autres négligences ou mépriſes dans ce même Article du Dictionnaire, mais il faut paſſer à d'autres objets.

L'Article ARCHELAUS traite d'une Antiquité expliquée bien des fois ; c'eſt le fameux marbre appartenant aux Princes Colonnes, & repréſentant l'Apothéoſe d'Ho-

mère. Cet Ouvrage est d'Archelaüs, célèbre Statuaire, qu'on croit Contemporain de l'Empereur Claude. Marchand a eu de grandes avances pour cet Article de son Dictionnaire. En 1714, il travailloit au Journal littéraire, & il donna pour-lors un long Extrait de la Dissertation de M. Schott, Bibliothécaire du Roi de Prusse sur ce Monument. On retrouve ici des morceaux de cet Extrait avec la gravure du marbre, d'après le *Latium* du P. Kircher. Tout cet Article, au fond, ne seroit que la copie du Journal littéraire & de quelques autres Livres périodiques, sans les digressions où se jette l'Auteur, tantôt pour faire usage de ses recherches, tantôt pour se maintenir dans la possession d'injurier les Papes & les Catholiques. Il dit, par exemple, que Clément X. *récompensa des imaginations frauduleuses*; & il

s'agit-là d'une prétendue Antiquité sacrée, qui n'étoit au fond que l'image des travaux d'Hercule, laquelle fut trouvée à Rome en 1662, & expliquée allégoriquement par deux Antiquaires de ce temps-là. Ce furent apparemment ces explications que Marchand dit avoir été *récompensées* par Clément X. Nous ne savons pourtant pas au juste ce que cela signifie; & nous n'avons ni assez de temps, ni les Livres nécessaires pour approfondir ce mot ou pour le réfuter, mais nous observons, comme une chose certaine, que Clément X. ne fut élu Pape qu'en 1670, huit ans après la découverte du Monument.

Dans l'Article de LOUIS DE BOURBON, premier Prince de Condé, notre Bibliographe s'attache à montrer que ce Prince n'a jamais pris le titre de Roi de France, ni fait frapper de mon-

noie avec cette légende : *Ludovicus XIII. Dei gratiâ Francorum Rex primus Christianus*. Il est très-permis de venger la mémoire d'une personne de ce rang & de ce mérite ; mais si le Prince de Condé n'avoit pas été le Chef des Huguenots en France, Marchand traiteroit-il ce point d'Histoire avec tant de chaleur ; invectiveroit-il avec tant d'âpreté contre les Catholiques qui ont cru l'entreprise du Prince & l'existence de cette monnoie ? Quoiqu'il en soit après tout, nous ne remarquerons ici que les fautes répandues dans cet Article.

1°. On lit que, dans l'Edition de la vie de S. Ignace par Ribadeneira en 1572, il est parlé du couronnement de Louis de Condé & de la monnoie frappée en son nom, & ceci est une fausseté. Ribadeneira n'a fait mention de cette particularité que dans sa seconde

Edition, qui est de l'an 1587. Et cette différence d'Edition prouve que Ribadeneira n'est pas le premier qui ait publié, *parmi nous*, l'Anecdote du couronnement & de la monnoie. M. Secousse a pris la défense sur ce point contre le Plaidoyer d'Antoine Arnaud. (Voyez les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. Tom. XVII.)

2°. Marchand dit que divers Auteurs *imiterent* Ribadeneira *quelques années après* ; & parmi ces Auteurs, il nomme Natalis-Comes & Michel d'Isselt : or ces deux Ecrivains ont publié leurs Ouvrages avant l'Edition de la vie de S. Ignace de 1587. Ribadeneira s'autorise même, pour rapporter le couronnement de Louis de Condé & l'existence de la monnoie, du témoignage de Natalis-Comes qu'il cite en marge.

3°. Notre Bibliographe parle

du Jésuite François, nommé *de Machault*, qui a fait des Observations sur l'Histoire de M. Thou, & qui a dit aussi quelque chose de l'Anecdote concernant le Prince de Condé; mais ici la Bibliographie du Dictionnaire n'est pas nette. » On a, *dit-elle*, fait mal-» à-propos de ce Jésuite deux » différents Auteurs auxquels on » donne pourtant le même Libelle » contre M. de Thou, l'un nommé » simplement Jean de Machault » qu'on fait mourir en 1618 ou » 1619, & l'autre nommé Jean-» Baptiste de Machault qu'on fait » mourir en 1640 « &c. Mais il n'y a point de *mal à propos* dans cette distinction de personnes & d'Auteurs. Celui qui a fait les Notes sur M. de Thou est *Jean de Machaut* fort différent de *Jean-Baptiste de Machaut*, qui n'a rien écrit de semblable. Ce sont-là des bagatelles, mais vis-à-vis d'un Litté-

rateur, qui se pieque d'éplucher tous les noms & toutes les dates, il faut aussi tenir compte de tout.

4°. On avoue, dans cet Article, *qu'il y eut effectivement alors*, c'est-à-dire en 1567, *une monnoie* frappée au nom du Prince de Condé; mais on prétend prouver en même temps que cet attentat doit être mis sur le compte des ennemis de ce Prince, c'est-à-dire des Catholiques. On assûre même ce fait, & l'on prétend ne l'assûrer que d'après le P. Anselme, Mezerai, & d'autres Ecrivains de réputation. Mais M. Marchand ne fait pas attention que ces Ecrivains produisent simplement leurs conjectures. *Je veux croire*, dit Mezerai, *que cette monnoie avoït été fabriquée par ses ennemis. On croit*, ajoûte le P. Anselme, *que c'étoit un artifice des ennemis de ce Prince &c.* Il y a bien de la différence entre ces façons de parler, & celle-ci

qui est du Dictionnaire ; *pourquoi ne pas déclarer fortement, clairement & courageusement avec Mezerai & le P. Anselme, que ce sont les ennemis du Prince qui ont forgé cette monnoie ?* Au reste, il n'est point nécessaire d'avouer que cette monnoie fut frappée du vivant de Louis Prince de Condé. Aucun Auteur du temps ne dit qu'il l'a vuë, elle a pû être fabriquée long-temps après en conséquence des bruits qui avoient couru dès 1567. On peut lire sur cela le Mémoire de M. Secousse dans le Recueil de l'Académie des Belles-Lettres. Quoiqu'il s'y trouve aussi quelques fautes & beaucoup d'omissions, cette pièce est néanmoins plus instructive que l'Article du Dictionnaire : nous ne parlons point du mérite de l'impartialité, du sang-froid, de la décence, qui se manifeste tout autrement sous la plume de l'Académicien que

sous

ſous celle de Proſper Marchand.

Catherine de Médicis forme un Article curieux dans ce Volume. L'Auteur y raiſonne ſur deux faits qui concernent l'attachement vrai ou prétendu de cette Princeſſe à la magie. Le premier eſt cette médaille myſtérieuſe qu'on dit conſervée dans la famille de Mrs de Meſmes, & dont nos Mémoires ont parlé dans le mois de Décembre 1704. Notre Bibliographe tranſcrit toutes les explications qu'expoſe ce Journal; puis il donne la ſienne, & l'on peut conclure de toutes, que la médaille fait alluſion aux circonſtances où ſe trouvoit la Reine Catherine, ſans qu'on puiſſe déterminer le vrai & unique ſens de cette énigme.

Le ſecond fait eſt l'enchantement prétendu, par lequel on dit qu'un Magicien fit voir à la même Princeſſe tous les Rois de France

présents & futurs. Plusieurs Auteurs ont parlé de ce conte, & Marchand n'exempte pas les Compilateurs des Mémoires de Sully, de toute crédulité à cet égard. Pour nous qui ne demandons pas mieux que de trouver des citations justes & des renvois exacts, nous avons cherché ces Anecdotes dans les vieilles *Œconomies Royales* qu'indique l'Auteur, & nous n'avons rien découvert (aux endroits indiqués) qui ait rapport à ce fait. Nous ne savons même si Marchand avoit une idée bien juste de ces *Œconomies* ou Mémoires de Sully; il semble n'en connoître que deux Volumes, tandis qu'il y en a quatre; deux imprimés dans la maison de M. de Sully, & deux chez un Libraire de Paris. Mais quoiqu'il en soit, l'Auteur répand, dans cet Article, plusieurs considérations sensées & utiles pour l'Histoire.

En bon partisan de Bayle, il montre aussi que Jurieu n'avoit pas le don de lui plaire. A l'occasion des pronostics qu'on impute à Catherine de Médicis, il rappelle un prétendu dévoilement de sa postérité, fait à un Ambassadeur d'Angleterre sous le Regne de Henri VII. & c'est Jurieu qui a conservé cette rêverie dans son *Histoire des Cultes*. Ce Ministre y raconte que l'Ambassadeur étant à Rome vit, dans le grand miroir d'un Devin, tous les Rois d'Angleterre depuis Henri VIII. jusqu'à Charles I. inclusivement. Et comme on demanda un jour à Jurieu où il avoit pris *cette Histoire*, il répondit gravement qu'il la tenoit *d'un papier jaune & vieux, ayant toutes sortes de marques de quelque antiquité, écrit certainement douze ou quinze ans avant la mort de Charles I. enfilé parmi les Pièces fugitives & courantes d'An-*

dré Rivet, homme de beaucoup d'ordre, trouvé là par une Marie du Moulin, fille de beaucoup d'habileté. » Ne voilà-t-il pas de » beaux garants, *reprend notre* » *Bibliographe?* ... Si une pareille » puérilité avoit été débitée de cet » air grave & imposant par Va-» rillas, ou par Maimbourg, & » confirmé ensuite par le témoi-» gnage risible de je ne sais quel » papier vieux & enfumé, trouvé » par quelque femmelette parmi » ceux de Richeome ou de Coëffe-» teau ; bon Dieu! de quelle ma-» nière Jurieu ne les auroit-il » point tournés en ridicule, & de » quelles railleries perçantes ne » les auroit-il point accablés ? &c. « D'autres Articles du Dictionnaire manifestent également la picque de notre Prosper Marchand contre Jurieu, qui auroit bien cherché à se venger en paroles ou en œuvres, s'il eût été témoin de ces invasions sur son terrein.

Il y a aussi un Article sur le *Discours* attribué à Henri Etienne, *touchant la vie & les actions de Catherine de Médicis.* Ce Discours est une Satyre réfutée par Brantôme & par le Laboureur, mais l'Auteur du Dictionnaire ne fait nul cas de cette réfutation, & il continue de témoigner beaucoup d'estime pour le *Discours.* On peut douter néanmoins qu'un Ouvrage de faction, tel que celui-là, puisse guider à coup-sûr un Historien qui doit écrire sans partialité. Une bonne Remarque consignée dans cet Article, c'est que le *Discours* en François est l'original, & que le Latin intitulé *Legenda S. Catharinæ Mediceæ* n'en est que la copie ou la traduction. Lenglet du Fresnoy s'y est trompé dans sa *Méthode d'étudier l'Histoire*, & tout récemment encore l'Auteur du *Catalogue des Livres difficiles à trouver* a cru que ce Discours

avoit été composé d'abord en Latin : ce qui n'est assûrément point.

ROBERT ETIENNE, cet Imprimeur si savant & si renommé, attire l'attention de Prosper Marchand, qui rend ainsi une espèce d'hommage à l'excellence de l'art qu'il a lui-même exercé. Ce n'est pas qu'on trouve ici une Notice complette de la vie d'Etienne, l'Auteur renvoie aux Bibliographes qui ont traité ce point *ex professo*. Il se contente d'examiner un Article particulier qu'on n'a pas encore bien éclairci. Il s'agit de savoir si Robert Etienne se retirant de Paris à Genève, en 1551, emporta avec lui les Caractères de l'Imprimerie Royale qu'on lui avoit confiés. D'abord Marchand observe qu'il ne doit pas être question des Caractères, mais seulement des Matrices Grecques, frappées sous François I.

par Claude Garamond, excellent Fondeur & Graveur de Caractères d'Imprimerie. Ensuite notre Bibliographe passe assez condamnation sur le transport de ces Matrices à Genève, & il ne doute point qu'Etienne n'en soit l'Auteur, mais étoit-ce un vol? L'action est trop indigne pour qu'on en accuse un homme tel que ce fameux Artiste. Marchand rapporte un Arrêt du Conseil de l'an 1619, par lequel, aux instances du Clergé, la Cour ordonne qu'il sera payé à Paul Etienne, petit-fils de Robert, une somme de trois mille livres, pour recouvrer les Matrices Grecques qui étoient à Genève. Or cette Pièce montre qu'on traita l'affaire sans imputation odieuse contre Robert & Paul Etienne : on voit qu'il fut délibéré & conclu sur ces Matrices comme sur un bien qui auroit été aliéné par quelqu'une des voies

ordinaires & permises dans la société. Voilà ce qu'on peut dire de plus fort pour la décharge de Robert Etienne, & c'est aussi le point juste où se tient notre Prosper Marchand qui a lu sur ce fait, assez embrouillé, la plûpart des Auteurs favorables ou contraires à la réputation de Robert ; mais il n'a pas tout vu, & c'est notre tour de citer aussi quelque chose.

Vers le milieu du dernier siècle, Antoine Vitré, fameux Imprimeur, présenta un Mémoire au Clergé, qui vouloit donner les Editions des Pères Grecs. Marchand a vu une autre Pièce de Vitré, laquelle est du même temps, mais non ce Mémoire qui, en effet, est rare. Or nous apprenons par cet Ecrit qu'après la mort de Robert Etienne, Charles son frère, qui étoit Docteur en Médecine, & qui ne passa point à Genève avec Robert, donna les

Matrices Grecques à Adrien Turnèbe, Professeur du Roi & Imprimeur en Langue Grecque. Ce don fut fait, selon Vitré, le 22. Septembre 1555, laquelle date est fausse si ce don fut postérieur à la mort de Robert Etienne; car celui-ci ne mourut qu'en 1559. Le Mémoire ajoûte que, » long-» temps après, ces Matrices tom-» berent, je ne sais comment, » entre les mains de Paul Etienne, » qui en vendit une partie à la » Seigneurie de Genève & enga-» gea l'autre, de telle sorte qu'on » fut long-temps sans savoir ce » qu'elles étoient devenues. « Observons que ce Paul Etienne, quoiqu'établi à Genève, ne laissoit pas d'imprimer aussi à Paris, & qu'il étoit dans cette Ville en 1619, lorsque le Clergé obtint l'Arrêt du Conseil, qui ordonnoit que les Matrices seroient retirées de Genève ou des mains de Paul Etienne;

moyennant la somme de trois mille livres. Le séjour de Paul à Paris est démontré par cet Arrêt même qui porte que *quatre cents livres seront payées comptant audit Etienne, & qu'il se transportera dans la Ville de Genève pour reconnoître lesdites Matrices, & en rendre compte aussi-tôt après.* Cependant Vitré assûre, dans son Mémoire, que les trois mille livres ne furent point employées au recouvrement de ces Matrices ; que l'affaire traîna en longueur jusqu'au temps même où M. des Noyers fut Surintendant des Finances ; qu'alors ce Ministre agit puissamment pour retirer ces Matrices dont les Genevois avoient déja prêté ou vendu une partie aux Anglois. Toutes ces choses sont prouvées, *conclut Vitré*, par les Pièces justificatives qui avoient été communiquées au Clergé ; & il est certain, en effet, que ce

fameux Imprimeur pouvoit être parfaitement instruit de toute cette affaire ; il avoit connu Paul Etienne, il savoit l'histoire de cette famille, il s'intéressoit particulièrement à la conservation des Matrices Grecques de Garamond, & c'est encore lui qui nous apprend que ces Matrices, retirées de Genève, furent mises en dépôt dans la Chambre des Comptes de Paris. M. Marchand a pareillement connu cette Anecdote, mais point du tout les particularités énoncées ci dessus & contenues au Mémoire de Vitré.

Or il semble qu'on peut en conclure plusieurs choses qui jusqu'ici n'ont point été connues. 1°. Si Robert Etienne emporta ces Matrices à Genève, ce n'étoit nullement dans le dessein de les voler, mais simplement comme Dépositaire de ce fonds, & dans l'intention de l'employer toujours

au ſervice du Roi. Il y a même toute apparence que Robert comptoit toujours revenir à Paris ; il avoit laiſſé, dans cette Capitale, une grande partie de ſa famille, & il eſt certain que ſon fils Henri y fit un très-long ſéjour, qu'il y publia même, depuis le départ & après la mort de ſon père, quantité de belles Editions.

2°. Vitré nous apprend qu'après la mort de Robert, Charles ſon frère, qui étoit reſté à Paris, recouvra les Matrices de Garamond & les donna au célèbre Profeſſeur & Imprimeur Adrien Turnèbe ; qu'enſuite *long-temps après* elles tombèrent à Paul Etienne, fils de Henri. Vitré dit qu'il ne *ſait comment* ; mais on peut lui répondre que c'étoit encore comme un dépôt. Paul étoit l'aîné de cette famille ; il exerçoit la même profeſſion : c'étoit donc à lui qu'il convenoit de garder cette eſpèce de tréſor. . . . .

3°. Il est certain que Paul aliéna une partie de ces Matrices en faveur des Genevois, chez qui il demeuroit, & parmi lesquels il mourut en 1627. Mais on ne peut, ce semble, l'accuser de malversation en ce point, puisqu'en 1619 la recherche des Matrices s'étant faite aux instances du Clergé, on n'y fit point un crime à cet Imprimeur de la vente & aliénation qu'il s'étoit permise. Au contraire, il fut arrêté, par le Conseil du Roi, qu'on lui délivreroit une somme de trois mille livres pour retirer ce fonds précieux. Ce qu'on ne peut pas savoir, c'est à quel titre Paul Etienne s'étoit approprié ces Matrices & en avoit disposé. Peut-être que, dans la confusion où tomberent les Finances du Royaume sur la fin du XVI^e^ siècle, la Cour ne pouvant rembourser cet Imprimeur ou sa famille des avances

faites pour le Roi, il fut permis à Paul Etienne de prendre ces Matrices en payement. Toujours paroît-il certain qu'il n'y eut, à cet égard, aucune fraude ou filouterie tant de la part de Robert que de son petit-fils, & beaucoup moins encore de la part du premier que du second. Mais c'en est assez & peut-être trop sur cette particularité littéraire & typographique. Nous ajoûtons que Marchand donne aussi, dans son Dictionnaire, un Article sur la famille des Etiennes. C'est ce qu'il faut voir ainsi que beaucoup d'autres Notices qui mériteroient un autre Extrait de notre part; mais nous craignons d'abuser beaucoup trop de la patience des Lecteurs.

Si Marchand avoit voulu se modérer en parlant des Catholiques; égayer un peu son style, qui est triste & chagrin comme le devoit être aussi sa personne; retrancher

quelques Anecdotes qui ne sont pas des plus honnêtes, son Ouvrage seroit beaucoup meilleur qu'il n'est. On y remarque de fort bons morceaux de Bibliographie, une lecture immense, des traits de critique assez judicieux. Ce Livre, au reste, est dans le goût des Dictionnaires de Bayle & de Chauffepié : on y voit un Texte en plus gros caractère, puis des Notes détaillées. Le Texte est composé de Notices simples, séches & sans intérêt; les Notes sont la partie essentielle de l'Ouvrage. Outre ces Notes, on y trouve aussi des renvois & des citations fort étendues: ce qui fait comme un troisième corps d'impression dans chaque page. L'Edition a dû être difficile à faire. aussi le Volume est-il d'une cherté extrême.

ARTICLE C.

PRINCIPES DISCUTÉS, pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques, & spécialement des Pséaumes relativement à la Langue originale, accompagnés de plusieurs Dissertations sur les Lettres II. III. IV. & V. de M. l'Abbé de Villefroi, dans lesquelles il est traité de la conduite de Dieu à l'égard de son Eglise depuis le commencement du monde &c. (Tomes V. VI. VII. VIII. *in*-12.) *A Paris, chez Hérissant, Libraire-Imprimeur, rue Neuve Notre-Dame.* M. DCC. LVIII.

LEs quatre Volumes que nous annonçons ici, sont la suite d'un Ouvrage bien célèbre dans

nos Mémoires. On pourroit revoir ce que nous en avons dit aux mois d'Avril 1752 & de Mars 1755, sans omettre même le compte que nous avons rendu au mois d'Août de la même année (1755) d'une Critique publiée contre ce Livre.

Les PP. Capucins, (Elèves de M. l'Abbé de Villefroy) qui sont les Auteurs de ces *Principes discutés &c.* ont divisé leur plán en cinq Parties, dont la premiére a pour but de faire connoître l'objet principal des Pseaumes ; & cette matière est encore partagée en deux Sections : car il doit être question d'abord du sens littéral des Pseaumes relativement au Peuple Hébreu qu'on nomme ici *l'ancien Israël* ; & il sera traité ensuite des Pseaumes qui regardent uniquement le Verbe incarné.

Or de ces deux Sections la premiére, qui doit comprendre cinq

Articles, n'a pas été totalement achevée dans les trois premiers Tomes : on n'y a donné que les quatre premiers Articles, & ce n'est que dans le 7e & le 8e Tome que le cinquième Article est dévelopé. Ainsi il nous reste encore à attendre la seconde Section de la premiére Partie & les quatre Parties suivantes : ce qui fournira encore la matière d'un très-grand nombre de Volumes.

Mais comme un Critique anonyme s'est déclaré contre quelques-uns des principes de nos Auteurs ; comme il a nié sur-tout que le Verbe ait créé le monde ; qu'il ait tout fait par lui-même dans l'ancien Testament ; qu'il ait eu l'Eglise pour Epouse avant l'Incarnation ; qu'il ait conféré à cette Eglise aucune justice ; les PP. Capucins ont soûtenu, dans leur 4e Volume, que le Verbe est vraiment le Dieu Créateur ; qu'il dirige

immédiatement son Eglise depuis le commencement du monde ; que l'Eglise étoit Epouse même avant l'Incarnation. Il restoit à montrer la justice de cette Eglise, & c'est ce que les mêmes Auteurs exécutent dans leurs Volumes 5e & 6e, par deux Dissertations fort détaillées, l'une sur la sainteté perpétuelle de l'Eglise, l'autre sur la Loi Mosaïque.

Ainsi falloit-il reconnoître la marche de ces habiles gens, avant que de reprendre la suite de leur travail & d'en faire l'Analyse. Mais ceci n'en est, pour ainsi dire, que l'ordre méchanique ; il est nécessaire de s'élever bien plus haut pour exposer le fond de tout le systême. Nous avons déja rempli, à cet égard, une partie de notre fonction, & ce que nous dirons dans la suite achevera d'instruire nos Lecteurs. Entrons dans les deux Dissertations qui remplissent

les Volumes 5^e^ & 6^e^ de ce grand Ouvrage.

M. l'Abbé de Villefroy & ses Elèves donnent tant d'étendue à la doctrine de l'ancien & du nouvel Israël, c'est-à-dire qu'ils établissent tant de rapports entre l'ancien & le nouveau Testament, qu'ils n'ont pu être indifférents au peu d'estime qu'on a témoigné pour le Peuple Hébreu & pour la Loi Mosaïque. Ils ont donc pris la défense de l'un & de l'autre, & il faut convenir qu'indépendamment de l'avantage qu'en retire leur systême, ils ont rendu un service très-réel à la Religion en établissant *la sainteté de l'Eglise dans tous les temps qui ont précédé l'Incarnation*, & en faisant voir tous les caractères respectables qui ont distingué la Loi Mosaïque.

Pour nous attacher d'abord au premier de ces objets & au 5^e^ Vo-

lume de tout l'Ouvrage, remarquons cette grande vérité, *qu'il y a toujours eu, depuis le commencement du monde, une société d'hommes en possession du vrai culte* : vérité qui est autorisée du suffrage des saints Pères, entr'autres de S. Augustin dont nos Auteurs ont beaucoup lu & médité les Ouvrages. Les Textes qu'ils alléguent de ce saint Docteur, sont choisis avec intelligence & employés avec justesse. Il s'est glissé peut-être une légère méprise à la page 9 : on cite, comme de S. Augustin, ces paroles, *Ecclesia interrumpi non potest quin pereat* ; & il paroît que c'est un sommaire placé à la marge par les Editeurs ; mais il n'en est pas moins vrai qu'en cet endroit le saint Docteur enseigne que *l'Eglise ne peut ni être interrompue, ni périr.*

S'il y a toujours eu une société d'hommes en possession du vrai

culte, l'Eglise a existé de tout temps; & si l'Eglise a existé de tout temps, il y a toujours eu des Justes, c'est-à-dire que la sainteté & la justice se sont toujours conservées sur la terre : car comme *tout est pour les Elus*, & à cause des Elus, s'il n'y avoit plus de Saints sur la terre, non-seulement l'Eglise cesseroit d'être ; le monde entier rentreroit dans le néant. De-là il suit, *disent nos Auteurs*, que dès qu'on voit un culte permanent relatif au vrai Dieu, une Eglise non-interrompue, une succession de légitimes Pasteurs, on conçoit aussi-tôt qu'il y a des justes & des amis de Dieu en faveur de qui tout cela subsiste. M. Bossuet est ici appellé en témoignage, & son beau Discours sur l'Histoire universelle présente le tableau magnifique de la durée perpétuelle & non-interrompue de l'Eglise.

Mais tout ceci n'eſt encore qu'une ſorte de Préliminaire, & pour procéder avec plus de méthode, on diſtribue l'Égliſe d'avant Jeſus-Chriſt en ſix âges : » Le » premier, depuis Adam juſqu'au » Déluge ; le ſecond, depuis le » Déluge juſqu'à Abraham ; le » troiſième, depuis Abraham juſ» qu'à Moyſe ; le quatrième, de» puis Moyſe juſqu'au commen» cement de la captivité, ſoit » d'Aſſyrie, ſoit de Babylone ; le » cinquième, depuis le commen» cement de cette captivité juſqu'à » la délivrance accordée par Cy» rus ; le ſixième, depuis cette » délivrance juſqu'à Jeſus-Chriſt. « On fait voir que, dans ces ſix états, la juſtice & la ſainteté ſe ſont toujours rendues ſenſibles par des actions d'une véritable piété ; c'eſt ce qui partage tout ce cinquième Volume en ſix époques.

La longue vie des Patriarches,

depuis Adam jusqu'au déluge, suffit pour démontrer que la justice n'a point souffert d'interruption durant cet intervalle. Ces premiers hommes touchoient aux origines du monde ; le Père du genre humain, Adam humilié de sa chute, & sans cesse occupé du souvenir de son crime, fit connoître les vengeances & les miséricordes du Seigneur. Abel, Seth, Enos, Enoch, Noé sont loués dans l'Ecriture, comme ayant conservé le dépôt de la sainteté ; beaucoup d'autres, *dit S. Gregoire le Grand*, dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous, ont été *bons & justes*. Ceux qui porterent le titre d'*enfants de Dieu*, furent, selon les Pères & les meilleurs Interprètes, les vrais Adorateurs de Dieu ; & enfin jusqu'au milieu même de la catastrophe universelle du genre humain, détruit par les eaux du déluge, il se trouva des

des hommes pénitents à qui Dieu fit miséricorde. C'est l'Apôtre saint Pierre qui autorise ce sentiment, dont nos Auteurs font sentir la solidité & les conséquences.

Entre le déluge & Abraham, S. Augustin dit qu'il est difficile de *trouver des traces de la Cité de Dieu*, parce que l'Ecriture ne s'est pas attachée à *nommer expressément* les Saints qui ont vécu durant cet intervalle. Mais le saint Docteur n'en reconnoît pas moins qu'il y eut encore alors beaucoup de justes & d'amis de Dieu ; il pense ainsi dans l'hypothèse même de la Chronologie des LXX. qu'il suivoit : Chronologie qui établissoit une durée de plus de mille ans entre le déluge & la naissance d'Abraham. Combien plus est-il aisé de prouver que la succession des hommes vertueux a été suivie & non-interrompue en supposant le calcul de l'Hébreu & de la Vul-

gate, qui présente un espace beaucoup plus borné? Ce raisonnement, qui est de nos Auteurs, a une force démonstrative. Observons qu'en cet endroit ils touchent deux points de Chronologie assez importants.

1°. Ils fixent à 1072 ans le calcul des LXX. entre le Déluge & Abraham; & cela se vérifie dans la supposition qu'Abraham soit né à l'an 70 de Tharé son père: car il y en auroit 1132 dans le sentiment plus probable qui place cette naissance à l'an 130 du même Tharé.

2°. Ils préfèrent ici la Chronologie de l'Hébreu qu'ils appellent le *Texte original* à la supputation des LXX. qui ne sont que des Interprètes: ce qui fait croire qu'ils n'ont aucun égard au Pentateuque Samaritain; lequel se trouve, à-peu-près, conforme aux LXX. & qui n'est point une Version.

Depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'Egypte, l'Ecriture compte des familles nombreuses de saints personnages, celles d'Abraham, de Jacob, de Joseph, de Moyse, auxquelles il faut ajoûter Melchisedech & Job avec leurs peuples : car l'un & l'autre étoient des Souverains, & il n'est pas à croire qu'étant si fidèles au Très-haut, leurs exemples & leur instructions n'eussent aucun effet sur ceux qui vivoient sous leurs dominations. Au reste, ce que l'Ecriture nous apprend des vertus de Melchisedech & de Job prouve, en même temps, que tous les Elus n'étoient pas renfermés dans la race des Patriarches, puisque les deux Justes qu'on vient de nommer, étoient Gentils, l'un Roi de Salem, & l'autre Prince d'Idumée. Mais quoiqu'étrangers à la famille de Sem, ils n'en appartenoient pas moins à la

vraie Eglise & à l'ancien Israël.

Les trois âges suivants 4e, 5e, 6e, sont ceux qui entraînent le plus de détails dans ce Volume. On considère le peuple de Dieu sous tous les points de vuë où le place l'Ecriture ; errant dans le désert, gouverné par des Juges, soumis à des Rois, partagé en deux Monarchies, humilié par des Conquérants, captif en Assyrie ou à Babylone. Tel est son état durant le quatrième âge. Cette époque est fertile en évènements, en révolutions, en foiblesses, en apostasies, en pratiques d'idolatrie &c. mais quelle fut aussi la multitude de Prophètes, de saints Rois, de fidèles Israëlites qui maintinrent le vrai culte ? Nos Auteurs exposent ce grand Tableau en suivant le fil sacré des Ecritures.

Ils en usent de même pour le cinquième âge, qui comprend le temps de la Captivité jusqu'à la

délivrance accordée par Cyrus. C'eſt même ici un des endroits les plus importants de la Diſſertation, parce qu'on y applique au Peuple captif un grand nombre de Prophéties qui peuvent ou doivent avoir eu un autre accompliſſement dans la nouvelle alliance; & par-là ſe vérifie le ſyſtême de M. l'Abbé de Villefroy & de ſes Elèves: ſyſtême dont nous avons déja fait connoître le plan, & que nous expoſerons encore plus au-long dans un autre Article de ces Mémoires.

Au reſte, les Prophéties, dont nos Auteurs font ici tant d'uſage, énoncent & décrivent les changements merveilleux qui s'opèrerent dans les idées & dans les mœurs des Iſraëlites captifs. Alors l'obéiſſance aux volontés du Seigneur, la docilité à la voix des Prophètes, le renoncement au culte des idoles, le retranchement des prati-

ques licentieuses, la componction, la prière, la patience, la charité renouvellerent presque tout Israël. On rappelle ici l'Histoire célèbre de Tobie, celle de Susanne, celle des trois jeunes Hébreux, compagnons de Daniel; on nomme les Prophètes & les autres grands hommes qui partagerent les disgraces de la captivité, & qui furent *les soûtiens de la Religion* durant cette longue épreuve. *Hi viri misericordiæ sunt*, dit l'Auteur divin de l'Ecclésiastique, *quorum pietates non defuerunt.*

L'Histoire du sixième âge, depuis la délivrance de la captivité jusqu'à Jesus Christ, embrasse tous les détails du retour des Juifs; tous les travaux d'Esdras & de Néhémie, pour la restauration du Temple & du Gouvernement de la Nation; toutes les guerres que ce Peuple essuya pour le maintien

du ſaint culte ; tous les orages qui fondirent ſur les vrais Adorateurs de Dieu &c. On paſſe même aux temps voiſins du Meſſie, enſuite à cette grande époque de la venue du Sauveur & de la Prédication Evangélique : or cet intervalle eſt marqué, dans toutes ſes circonſtances, par les vertus, le zèle, la ferveur, les actions héroïques d'un très-grand nombre d'Iſraëlites. Nos Auteurs prouvent ce fait par le développement des Ecritures : non qu'ils diſſimulent que les Juifs ont commis le plus grand de tous les forfaits en mettant à mort Jeſus-Chriſt. » Mais, » *reprennent-ils*, la Nation toute » entière a-t-elle eu part à cet » affreux Déicide ? N'y a-t-il » point eu de véritables Iſraëlites » qui aient condamné le procédé » des autres ? Ces fidèles de l'E- » gliſe d'Iſraël ſont-ils en ſi petit » nombre qu'on ne doive pas

» même en faire mention?....
» Non certainement la Nation
» toute entière n'a pas coopéré à
» la mort de Jesus-Christ. Quand
» nous n'aurions pour preuve de
» cette vérité que ceux des Israë-
» lites, répandus dans la Judée
» seulement, qui avoient embrassé
» la doctrine du Sauveur & qui
» croyoient en lui, ne seroit-ce
» pas une raison assez forte pour
» éloigner de notre esprit une pen-
» sée si peu conforme à l'équité?«
Toute la suite de cette preuve n'est qu'une exposition des faits & des textes Evangéliques : exposition noblement présentée; c'est le caractère particulier de toute cette Dissertation. Nous passons à celle qui traite de la Loi Mosaïque : elle est partagée en cinq Articles.

Le premier a pour objet de déterminer les divers sens, dans lesquels on peut prendre le terme

de *Loi.* Tantôt on entend *la Loi naturelle,* cette Loi auſſi ancienne que le monde, & imprimée dans les cœurs par le Tout-puiſſant. Tantôt il s'agit de la *Loi cérémonielle,* donnée aux Hébreux, c'eſt-à-dire de tout ce corps de pratiques extérieures, recommandées à la Nation ſous l'eſpoir des récompenſes temporelles pour les ſujets dociles, & ſous la menace des châtiments pour les rebelles. Tantôt on ſe ſert du terme de *Loi,* pour exprimer *la Foi dans le Meſſie futur.*

Cette diſtinction poſée & bien conçue, donne une juſte idée de la Loi Moſaïque, & empêche tout homme attentif de ſe prévenir contre elle, de la regarder comme une œconomie qui ne faiſoit que des eſclaves, qui laiſſoit les hommes ſans conſolation, ſans eſpérance, ſans vraie ſainteté. Car il ſe trouve, dans cette Loi, trois

chofes qu'il eft très-effentiel de diftinguer : » La Loi de nature, » qui eft renfermée dans les pré» ceptes du Décalogue : La Loi » des cérémonies & du culte exté» rieur, qui contient une multi» tude d'obfervances onéreufes : » c'eft, à proprement parler, la » Loi des œuvres qui n'étoit nul» lement le principe de la juftifi» cation. Enfin il eft une troifième » Loi qui donnoit le mérite à toutes » les autres, c'eft celle de la Foi » dans le Médiateur. C'étoit le » concours de ces trois Loix qui » formoit le véritable Ifraelite. « De cette diftinction naît auffi un principe admirable, pour expliquer tous les paffages de S. Paul dont on fe fert quelquefois pour déprimer la Loi Mofaïque ; & c'eft l'application de cette doctrine qui forme le fecond, le troifième & le quatrième Article de la Differtation. Il s'eft gliffé quelques

légères fautes dans l'indication des passages.

A la page 40 de ce sixième Volume, on cite de *S.* Augustin le *Livre IV.* à Boniface, & c'est le *Livre III.* On indique le *Livre I. contre Julien Chap. 12*, & c'est *le Livre I. de l'Ouvrage imparfait* contre cet Evêque hérétique, *Objection CXXIV.*

A la page 78, on renvoie au *Sermon 132 de verbis Apostoli* du même Père, & c'étoit au *Sermon 152* qu'il falloit renvoyer. Dans la même page, on se sert du *Sermon 155* de ce même saint Docteur, & l'on se trompe en disant que c'est le *Sermon 45.*

A la page 95, on rapporte un beau passage de l'Epître du même Saint à Optat; & cette Epître n'est pas la *XIX.* comme on le dit, mais la *CXC.* (aliàs 157.)

On oublie aussi de temps en temps quelques-uns des termes

qui donnent de la force aux Textes cités : par exemple, à la page 95 où l'on veut prouver, par S. Augustin, que la foi & la grace en Jesus-Christ étoient les mêmes pour les Juifs que pour les Chrétiens, on retranche *etiam* de ce passage essentiel : *Hæc gratia* etiam *antiquos justos vivere fecit ex fide* ; & il en est de même en quelques autres endroits : retranchement ou plutôt omission, qui n'est qu'une négligence & qui montre, après tout, la bonne foi des Auteurs.

Mais ce qui donne une fort grande idée de leur capacité & de leur attention, c'est la manière dont ils traitent cette grande controverse des caractères de la Loi vis-à-vis des passages de S. Paul. Cet Apôtre dit de la Loi en général, qu'elle est une *loi de mort*, un *ministère de mort*, un *joug*, une *servitude*, une *lettre qui tue*.

» Eſt-ce à dire, *reprennent nos*
» *Auteurs*, que c'étoit-là tout ce
» qu'il y avoit dans l'ancienne
» alliance ? On voudroit pouvoir
» faire toutes ces propoſitions ex-
» cluſives, enſorte qu'il ne ſe trou-
» vât rien de plus pour l'ancien
» Peuple. On a même tenté de
» rendre ainſi pluſieurs de ces
» penſées, comme lorſqu'on a tra-
» duit que la Loi n'engendroit *que*
» des eſclaves, que la Loi ne
» donnoit *que* la connoiſſance du
» péché &c. mais c'eſt une infi-
» délité ſi ſenſible qu'il ſuffit de
» la faire appercevoir pour la dé-
» truire. « Nos Auteurs revien-
nent ſouvent contre ces propoſi-
tions *excluſives*, ils en démontrent
par-tout la fauſſeté; ils font con-
noître le vrai ſens de l'Apôtre, en
diſtinguant les diverſes parties de
la Loi; partie *infirme*, extérieure
& inſuffiſante pour la juſtification;
c'eſt le corps des obſervances

cérémonielles : partie essentielle, nécessaire & primitive ; c'est le Décalogue à la tête duquel se trouve le grand Commandement, qui est celui de l'amour de Dieu & du prochain : enfin partie efficace, active, sanctifiante ; c'est la foi dans les promesses & dans la venue du Messie.

S. Paul a considéré simplement la Loi des rites & des cérémonies, avec l'appareil formidable de sa promulgation, avec la terreur des peines qu'elle énonce, quand il a dit que c'étoit un *joug*, une *servitude*, une *lettre qui tue*, un *ministère de mort*, &c. Encore, dans le sens de l'Apôtre, la force de ces qualifications dépend-elle beaucoup des circonstances où l'on se trouvoit alors, c'est-à-dire de l'abrogation qui venoit d'être faite par la publication de l'Evangile. Jamais assûrement ce divin Interprète des volontés de Jesus-

Christ n'a prétendu exclure de la Loi Mosaïque, prise dans son tout, ni l'obligation d'accomplir tous les préceptes de la morale, ni les moyens de salut, ni la grace méritée par le grand Sacrifice du Médiateur. Pour s'en convaincre, il n'y auroit qu'à relire l'Epître aux Hébreux, & à revoir les éloges qu'elle donne aux Justes de l'ancien Testament. Mais écoutons un moment nos Auteurs qui disent sur tout ceci des choses aussi savamment approfondies que vivement exprimées. » Nous nous ré» crions, *disent-ils*, contre l'abus » qu'on fait des Textes de l'Apô» tre, pour en conclure qu'il n'y » avoit point avant Jesus-Christ » de véritable justice, & que la » grace n'étoit point dès lors ap» pliquée à tous ceux qui ne met» toient point d'obstacles à leur » sanctification : ce qui est faux... » Il n'est point question de discuter

» si la Loi Mosaïque, prise en elle-
» même & abstraction faite des
» promesses, donnoit la force né-
» cessaire pour sortir de l'état habi-
» tuel du péché, & pour pratiquer
» ce qu'elle ordonnoit ; on con-
» vient que non. Mais il s'agit de
» décider si ceux qui vivoient sous
» la Loi, n'avoient pas le moyen
» de recourir au remède qu'il leur
» falloit pour être guéris ; s'ils ne
» le connoissoient pas ; si la Loi
» ne le leur montroit pas ; si ce re-
» mède n'étoit pas dans la Foi du
» Messie, & enfin s'il ne subsis-
» toit pas toujours conjointement
» avec la Loi pour suppléer à son
» impuissance : ce qui est incon-
» testable. «

Observons que, dans le cours de cette controverse, nos Auteurs attaquent plusieurs Ecrivains dont ils produisent les termes, & dont ils font voir les préventions très-déraisonnables & très-injustes

contre l'ancienne Loi, contre les promesses qu'elle contenoit, contre les récompenses qu'elle faisoit envisager. C'est ce qui anime la dispute, & produit un intérêt propre à picquer les Lecteurs. Dans le développement du quatrième Article, on pourroit faire trois petits changements.

A la page 200, on cite, comme de S. Justin, les questions *ad Orthodoxos :* tout le monde convient que cet Ouvrage n'est point du S. Martyr.

A la page 215, on indique le Tome II. de S. Jean-Chrysostôme, (apparemment de la dernière Edition) & c'est le Tome III.

A la page 216, on transcrit un passage de S. Augustin, lequel est tiré de son Livre contre Adamantus, & il y est dit : *Nulla in Evangelicâ... disciplinâ reperiuntur,... quæ illis etiam libris* (veteris Testamenti) *desint*. Or S. Augustin

a rétracté & corrigé ce Texte. Il a observé qu'il falloit lire *penè nulla*, comme pour avertir que la conformité entre les deux Loix n'est pas entière. Cette correction n'affoiblit pas beaucoup le raisonnement que nos Auteurs font en cet endroit; mais il est toujours bon de tenir compte des moindres différences, & d'insinuer tout ce qui pourroit servir à la perfection de ce bon Ouvrage.

Le cinquième & dernier Article de la Dissertation concerne d'une part les prérogatives de l'ancien Peuple, & de l'autre la véritable différence des deux Testaments. Les prérogatives sont développées d'après les Textes formels de S. Paul. Les prémices, la masse, la racine, les rameaux de l'ancien Peuple sont saints. Ce Peuple est le tronc de l'arbre, le corps de l'Eglise, l'Olivier franc. C'est à lui qu'appartient l'adoption

des enfants, la gloire des miracles, le dépôt des promeſſes, la légiſlation ſainte, le vrai culte, l'honneur d'être deſcendu des Patriarches, & l'avantage ineſtimable d'avoir vû naître le Meſſie dans ſon ſein. Chaque trait de ce tableau eſt préſenté dans ſon vrai point de vuë, & de tout l'enſemble réſulte la plus grande idée qu'on puiſſe donner de l'ancien Peuple.

Mais on n'égale pas pour cela ſes droits & ſes avantages à ceux du Peuple Chrétien. On aſſigne les différences dont la premiére & la plus importante conſiſte dans la nature des Sacrements. » Ceux » de la Loi Moſaïque étoient ineffi» caces pour la réformation de » l'homme intérieur, ils ne juſti» fioient pas : ceux de la Loi nou» velle opèrent puiſſamment, ils » répandent la charité dans les » cœurs bien diſpoſés, ils juſtifient

» par eux-mêmes. « Enſuite la Loi Moſaïque renfermoit des préceptes ; mais la force pour les remplir dépendoit de la foi dans le Meſſie futur. La Loi nouvelle au contraire poſsède en elle-même tout ce qui eſt néceſſaire à l'accompliſſement des préceptes & à la ſanctification de l'homme. L'ancienne Loi ne promettoit directement & par elle-même que les avantages de cette vie : c'eſt le propre du nouveau Teſtament de ne faire eſpérer que des biens ſurnaturels. La premiére de ces Loix étoit une Loi de ſervitude, la ſeconde une Loi de liberté : Loi de *ſervitude* conſidérée ici ſelon tous les ſens, dont le principal eſt que l'ancien Peuple étoit ſoumis à la terreur des peines, à la gêne des cérémonies légales, aux délais de l'accompliſſement des promeſſes, à la néceſſité de ne poſſéder encore que l'ombre, le type, la

figure des biens éternels &c. Il faudroit voir toute la ſuite de ce beau développement, & en général ne rien perdre de cette Diſſertation qui eſt un modèle de bonne Logique.

Elle eſt ſuivie, dans ce Volume, de l'Analyſe du Pſeaume 138, *Domine, probaſti me*, &c. avec des Obſervations fort étendues ſur ce même morceau. On y ajoûte l'explication des Pſeaumes qu'on appelle *Graduels*, mais nous ne pouvons inſiſter ſur cette partie de l'Ouvrage : nous aurons occaſion d'en dire quelque choſe en rendant compte des deux autres Volumes, 7e & 8e, dans l'ordre de toute cette grande compoſition.

ARTICLE CI.

A COMPLETE HISTORY of England deduced from the descent of Julius Cæsar to the treaty of Aix-la-Chapelle 1748, containing the transactions of one thousand eight hundred and three years. By T. Smollett, M. D. Vol. the first &c. London printend for James Rivington and James Fletcher, at the Oxford-Theatre in Pater noster Row 1757. *Histoire complette d'Angleterre conduite depuis la descente de Jules César jusqu'au Traité d'Aix-la Chapelle en 1748, contenant ce qui s'est passé pendant mille huit cents trois ans.* Par T. Smollett, Docteur en Médecine. (Premier Volume.) *A Londres, chez Jacques Rivington,*

& Jacques Fletcher, au Théâtre d'Oxford. (In-4°. grand papier, 677 pages.)

S'IL eſt vrai de dire que les Hiſtoires des différents Peuples, qui compoſent l'Europe moderne, ont entr'elles une ſi grande dépendance, qu'elles ſe prêtent mutuellement des ſecours & des lumières, c'eſt ſur-tout lorſqu'il s'agit des Hiſtoires de France & d'Angleterre : leurs rapports ſont ſi fréquents & ſi intimes qu'elles ſemblent ne former qu'une ſeule & même Hiſtoire, ou que du moins on ne peut en négliger une, ſans s'expoſer à ne ſavoir l'autre que bien imparfaitement.

En effet, dans l'eſpace de près de ſept ſiècles, à peine les faſtes d'Angleterre préſentent-ils cinq ou ſix Regnes qui n'aient été marqués par quelques démêlés

fameux, & par des guerres sanglantes contre la France.

Nous ne pouvons donc savoir bien notre Histoire qu'après avoir étudié celle d'Angleterre. Cette étude, au reste, n'a rien que d'intéressant. Il seroit difficile de trouver, dans l'Histoire d'un autre peuple, une aussi grande variété de faits & d'évènements. Les seules révolutions qui ont agité si souvent cette Nation fière, inquiète & belliqueuse, nous ont valu un des plus éloquents aussi bien qu'un des plus agréables Ouvrages que nous ayions dans notre Langue.

M. Smollett expose, dans une courte Préface, les motifs qui lui ont fait entreprendre cette Histoire, & le plan qu'il a suivi. Il y déclare qu'il ne prétend pas avoir découvert des Mémoires échappés aux Auteurs qui, avant lui, ont travaillé sur le même fonds. On

reconnoîtra

reconnoîtra, par la suite de notre Analyse, que cet aveu de M. Smollett est encore plus vrai qu'il n'est modeste. Il dit après cela qu'il a cru devoir supprimer beaucoup de petits détails qui n'auroient servi qu'à rendre son Ouvrage plus volumineux, sans le rendre plus instructif. Il proteste qu'uniquement attaché aux intérêts de la vérité, il en a toujours respecté les droits sans se laisser dominer ou entraîner par l'esprit de faction & de parti. Nous verrons jusqu'à quel point il mérite la gloire de l'impartialité qu'il s'attribue.

Il a partagé son Ouvrage en Livres, en Chapitres, & même en Paragraphes. Il a cru cette méthode plus utile, parce qu'elle soulage la mémoire des Lecteurs, en lui ménageant des repos fréquents. Nous ajoûterons qu'elle est aussi beaucoup plus facile, puisqu'elle épargne les difficultés que coutent

l'art pénible & l'embarras des transitions, & l'enchaînement heureux des évènements.

Le premier Livre qui contient douze Chapitres, s'ouvre par le tableau des Mœurs, du Gouvernement & de la Religion des Bretons. Comme cette Nation, selon l'opinion la plus vrai-semblable & la plus suivie, n'étoit qu'une Colonie des anciens Celtes ou Gaulois descendus de Gomer, fils de Japhet, c'est d'après les Mœurs, le Gouvernement & la Religion des Gaulois, qu'on peut se former une idée de la Religion des Mœurs & du Gouvernement des Bretons. L'identité de ces deux Peuples se prouve par la vrai-semblance de leurs usages.

On sait que, dans la Bretagne comme dans les Gaules, les Druides étoient en même-temps les Chefs de la Religion & de l'Etat. Chez l'un & l'autre Peuple on

immoloit des hommes, ſoit pour honorer la Divinité, ſoit pour connoître l'avenir. L'uſage de ces Sacrifices barbares ſubſiſta dans la Bretagne juſqu'au Regne de Néron, ſous lequel ils furent abolis. Après avoir conquis l'Iſle de Mona, qu'on nomme aujourd'hui *Angleſey* & qui ſervoit d'aſyle à ces myſtères affreux, Suétonius Paulinus * détruiſit les bois conſacrés, & anéantit la race de ces Prêtres cruels.

Pluſieurs Savants ſe ſont appliqués à découvrir l'origine étymologique du nom de *Bretagne*. Ils ont prodigué l'érudition ſur un objet qui n'en valoit guères la peine, parce qu'on ne peut former ſur cela que des conjectures fort

* M. Smollett l'appelle Paulus Suétonius. Il ſe trompe. Voyez Tacite Ann. Liv. 14, Chap. 27. Dion Caſſius Liv. 62, &c.

incertaines. Rapin Thoiras, dans l'Introduction à l'Histoire d'Angleterre (p. 3 & 4,) rapporte les différentes explications que l'on a imaginées. M. Smollett, sans entrer dans cette discussion inutile, fait dériver ce nom du mot *Bratanack*, qui, dans la Langue Phénicienne, signifie *terre* ou pays d'*étain*. On sait que ce métal est fort commun en Angleterre, & que les Phéniciens furent pendant long-temps les seuls qui commerçassent avec cette Isle. Du mot *Bratanack*, dit M. Smollett, les Grecs auront formé le nom de *Bretanike* & *Bretanea*, qui ont été adoptés par les Romains. L'Auteur auroit dû ajoûter que toute cette explication qui est la plus vrai-semblable, est du célèbre Bochart, dont il a même mal copié le mot Phénicien. Car, dans Bochart, il y a *Barat-Anac*. (Boch. in Canaan, L. I. c. 39, p. 720.)

L'amour de la gloire, le desir de fixer sur lui seul les yeux des Romains & d'effacer la réputation de Pompée, déterminerent César à tenter la conquête de la Bretagne. C'est dans les Commentaires que ce grand homme nous a laissés, qu'il faut lire le détail des deux expéditions qu'il fit dans cette Isle. M. Smollet ne les raconte que d'après ces mêmes Commentaires. Elles sont peut-être les plus brillantes actions de ce Général. En effet, il falloit être César, pour oser, avec deux légions seulement, faire descente dans un pays ennemi, à la vue d'une armée formidable par la multitude, par la valeur & par la manière de combattre. Il fit plus; il passa à gué la Tamise dans un endroit si profond que ses Soldats avoient de l'eau jusqu'aux aisselles; ce passage fameux s'exécuta malgré les efforts de ceux

qui défendoient l'autre bord du fleuve. Il remporta ensuite plusieurs victoires, mais enfin obligé de retourner dans les Gaules, où sa présence étoit nécessaire, il se contenta d'imposer, aux Bretons, un léger tribut qui ne fut jamais payé, *dit M. Smollett.* Ces deux expéditions donnerent un nouvel éclat à la réputation de César; mais elles ne procurerent aucun avantage à la République. C'est ce qui faisoit dire à Tacite que César avoit plutôt montré la Bretagne aux Romains, qu'il ne leur en avoit acquis la possession. *Divus Julius..... potest videri ostendisse posteris (Britanniam) non tradidisse.* (Tac. in vitâ Agric. C. 13.)

Après la retraite de César, les Bretons conserverent leur liberté pendant près d'un siècle, sous les Regnes des quatre premiers Empereurs, & ce ne fut que sous Claudius que commença leur ser-

vitude. Cette conquête, au reste, couta fort cher aux Romains ; car les Bretons, idolâtres de leur liberté, secouerent plusieurs fois le joug qu'on leur avoit imposé. Il fallut, pour les réduire & les soumettre, que Rome employât pendant quarante ans, tout ce qu'elle eut de Généraux habiles. Aucun d'eux ne parut sur ce théâtre dangereux avec plus d'éclat que Julius Agricola. Ce grand homme, digne des beaux jours de la République, réduisit la Bretagne en Province Romaine, ce fut l'ouvrage & le fruit de sept années de victoires : les peuples qu'il avoit vaincus par les armes, il les gagna par ses vertus. Afin qu'il ne manquât aucun genre de gloire à Julius Agricola, le fameux Tacite, son gendre, en a écrit la vie de ce style sublime & profond qui caractérise le génie.

Comme ce premier Livre, qui

ne contient qu'environ deux cents pages, embrasse tout ce qui s'est passé dans la Bretagne pendant un intervalle de plus de dix siècles, il ne nous est pas possible de suivre la marche rapide de notre Auteur. Nous nous contenterons d'indiquer sommairement les principaux évènements.

Dans la décadence de l'Empire Romain, le Gouvernement arbitraire de quelques Empereurs introduisit l'anarchie & fit naître l'esprit de révolte. Les différentes armées répandues dans les Provinces, s'attribuerent le droit de disposer de la Couronne. Les Soldats avides d'argent & de butin, vendoient le Thrône au plus offrant. On vit à la fois jusqu'à trente tyrans qui se disputoient la possession de ce vaste Empire, dont ils accéléroient la ruine par les concussions & les cruautés qu'ils exerçoient. La Bretagne eut aussi

la gloire de donner des Maîtres à l'Empire, mais elle paya cher ce funeste honneur; car ces nouveaux Césars l'épuisoient d'hommes & d'argent, pour soûtenir leur usurpation contre leurs concurrents. Outre cela, cette Province Romaine étoit souvent ravagée par les courses des Pictes & des Ecossois. Telle fut la triste destinée de cette Isle pendant près de deux siècles. Les Bretons réclamerent plusieurs fois la protection de l'Empire; mais l'Empire lui-même en proie aux invasions des Barbares, n'étoit pas en état de secourir la Bretagne. L'Empereur Honorius déclara même aux Bretons qu'il renonçoit à la souveraineté de leur Isle, & qu'il les affranchissoit de l'obéissance qu'ils lui devoient. Cet acte solemnel de renonciation fut fait en 414 de l'Ere Chrétienne.

La liberté que les Bretons

venoient de recouvrer, ne les rendit peut-être que plus malheureux. Les Grands du pays, jaloux les uns des autres, travailloient à s'entre-détruire, les Pictes & les Ecossois profitant de ces divisions fatales, firent de nouvelles irruptions. Enfin l'intérêt général étouffa, pour quelque temps, les querelles particulières. On résolut d'agir de concert contre l'ennemi commun. On élut successivement plusieurs Rois. Leurs Regnes furent si courts & si malheureux, qu'on ignore jusqu'aux noms de ces Monarques. Vortigerne est le premier dont l'Histoire fasse une mention détaillée.

Ce Prince, qui étoit Comte ou Roi de Dammonie, fut placé sur le Trône de la Bretagne en 445. S'il eût eu autant de vertus & de talents qu'il avoit d'ambition, il auroit pu rétablir les affaires des Bretons; mais uniquement occupé

du ſoin de ſe maintenir dans un rang qu'il déshonoroit par ſes vices, il eut recours à un moyen dont il eſpéra tirer de grands avantages pour réprimer l'audace des ennemis, & pour ſe fortifier contre ſes propres Sujets, qu'il ne craignoit guères moins que les Pictes & les Ecoſſois. Il convoqua une Aſſemblée générale : il y propoſa d'appeller les Anglo-Saxons au ſecours de la Bretagne. La propoſition fut approuvée ; on envoya des Ambaſſadeurs aux Saxons, qui ſaiſirent volontiers l'occaſion qu'on leur préſentoit de s'établir dans la Bretagne. Il s'y rendirent en grand nombre ſous la conduite d'Hengiſt & d'Horſa. Ils battirent en pluſieurs rencontres les Pictes & les Ecoſſois. Bientôt, pour prix de leurs ſervices, ils s'emparerent de ce même pays qu'ils étoient venus ſecourir.

Ici commence une nouvelle

chaîne de malheurs pour la Bretagne. L'Hiſtoire de ces temps déplorables ne préſente que des guerres ſanglantes, beaucoup de grands crimes, & quelques exemples de vertus ſublimes. La voix de la patrie ſe fit entendre à quelques ames, que la ſervitude n'avoit point flétrie ; elle produiſit des Héros. On vit à leur tête le fameux Arthur, ce Prince qui ſeroit plus connu dans l'Hiſtoire, s'il étoit moins célèbre dans les Romans : * il fit des exploits merveilleux ; & par ſes victoires, il recula de quelques années la ruine & l'eſclavage de ſa patrie.

Mais de nouveaux eſſains de

* M. Smollett, dans une Note, dit, d'après un autre Hiſtorien, que le Prince Arthur tua de ſa main 450 Saxons dans un combat. *Arthur ſlew four hundred and forty Saxons in the action.* Ce trait ſent bien le Roman.

Saxons venus au ſecours de leurs compatriotes, démembrerent cette Monarchie, & de ſes débris naquirent les ſept Royaumes ou l'Heptarchie. Cette forme de Gouvernement ſubſiſta juſqu'à ce qu'un des ſept Rois, plus puiſſant, plus habile ou plus ambitieux que les autres, aſſujettir ſes voiſins & réunit leurs Etats au ſien. Le Fondateur de cette nouvelle Monarchie fut Egbert qui, élevé à la Cour de Charlemagne, apprit de ce grand Empereur l'Art de regner & de vaincre. Les Danois commençoient alors à déſoler les plus belles Contrées de l'Europe par leurs excurſions barbares. Ils firent des deſcentes en Angleterre, dont ils pillerent quelques Cantons. La vigilance & le courage d'Egbert empêcherent qu'ils ne s'y établiſſent ; mais ſous la poſtérité de ce Prince, ces Pirates étant revenus dans cette Iſle avec de nou-

velles forces, on fut obligé de leur céder une assez grande étendue de pays. Ils s'y multiplierent au point qu'ils se rendirent redoutables aux Anglois, & finirent par les assujettir.

Tous ces évènements sont développés suivant l'ordre des temps, & décrits d'un style qui nous a paru plein d'élégance & de clarté. Pour éviter la confusion que devoit jetter, dans la narration, le détail des évènements qui appartiennent à chacun des sept Royaumes, fondés par les Saxons, M. Smollett en a fait autant d'Articles séparés, sous lesquels il raconte de suite tout ce qui s'est passé de plus considérable dans ces différentes petites Monarchies. Ce plan qu'il a emprunté de Rapin Thoiras, n'est pas la seule obligation qu'il ait à cet Historien, ainsi que nous le ferons voir dans la suite de cet Extrait. C'est encore d'après le même

modèle que joignant l'Hiſtoire de l'Egliſe d'Angleterre à l'Hiſtoire de ce Royaume, il donne de temps en temps de petits Abrégés qui ſervent à faire connoître les progrès de la Religion Chrétienne dans la Grande-Bretagne, la ſituation des affaires de l'Egliſe dans chaque ſiècle, & leurs rapports avec celles de l'Etat. On ſouhaiteroit que, dans les portraits & dans les caractères qu'il trace, ſouvent d'imagination, des Papes & des principaux Prélats de l'Angleterre Catholique, il n'oubliât point que les devoirs de l'Hiſtorien devroient étouffer les préjugés du Proteſtant. Pourquoi charger à tout propos de réflexions malignes, & d'intentions odieuſes les démarches des Eccléſiaſtiques & des Religieux? Nous ſommes d'autant plus autoriſés à lui faire ſur cela des reproches, qu'il s'annonce lui-même, dans la Préface

de son Ouvrage, pour un Philosophe dont le cœur & l'esprit ne sont point aigris par des disputes & des controverses de Religion. (*Not soured by controversy in Religion.*)

Nous terminerons l'Extrait de ce premier Livre par quelques observations.

1°. M. Smollett, en parlant de l'Impératrice Ste-Helène, mère de Constantin, dit que cette Princesse naquit certainement dans la Grande-Bretagne. (*She was certainly a Briton.* p. 50.) Ce n'est point là le sentiment des meilleurs Critiques : M. de Tillemont adopte l'opinion de Procope, qui fait naître cette Princesse à Drepane en Bithynie. (Till. Hist. Eccl. T. VII. p. 1.) & dans ses Notes ou Eclaircissements sur le même Volume (p. 638) » il déclare qu'aucun Auteur original n'en dit » rien ; que les autres la font tan-

» tôt d'York, tantôt de Londres, » tantôt de Trèves, tantôt de Drepane en Bithynie..... que la der» nière opinion semble un peu » plus autorisée que les autres, » puisqu'on voit par Procope que » c'étoit la croyance du temps de » Justinien : & Constantin a donné » à ce Bourg le nom d'Helènople » à cause d'elle &c. «

2°. (P. 51) On lit que Constantin passa dans les Gaules avec son armée, qu'il y battit les Francs, qui, *dans ce temps-là,* (en 306) avoient donné leur nom à cette Contrée, (*he transported his forces to Gaul, where he conquered the Franks, who had by this time communicated their name to that Country.*) Il s'en faut beaucoup que nos Historiens soient d'accord sur ce point avec M. Smollett. Par exemple, l'Abbé de Longuerue & Cordemoy ne placent cet évènement que sous Clovis, en

l'Ordre, pour les réduire en un corps d'Hiſtoire, qui étoit gardé dans les Archives pour l'inſtruction de la poſtérité. (Mabillon Traité des Etudes Monaſtiques, Partie II. Chap. 8.)

La Conquête de l'Angleterre, par Guillaume Duc de Normandie, doit être regardée comme la ſource & l'origine de cette longue ſuite de guerres cruelles, qui, depuis cette époque, ont dévoré des millions d'hommes. Les Ducs de Normandie, devenus Rois d'Angleterre, ſouffroient impatiemment de ſe voir obligés à rendre, pour leur Duché, hommage aux Rois de France. Cette démarche coutoit extrêmement à leur fierté. Ils cherchoient toujours des prétextes pour s'en diſpenſer. De leur côté, les Rois de France, jaloux de l'agrandiſſement & de la puiſſance de ces redoutables Vaſſaux, ſongeoient à les humilier & à leur

ſuſciter des ennemis. Ces diviſions commencerent d'éclore ſous Louis le Gros & ſous Henri I. Les deſcendants & les ſucceſſeurs de ces deux Princes hériterent de leur haine comme de leurs états. M. Smollett expoſe fort au-long ces évènements & les guerres qui en furent les ſuites ou les effets; mais, dans le compte qu'il rend, il n'eſt pas aſſez en garde contre les préjugés nationaux. A l'en croire, ce ſont toujours les François qui manquent les premiers à remplir les Traités; & les Anglois ne prennent jamais les armes que pour ſe défendre ou pour ſe venger. Plus équitables que M. Smollett & plus fidèles à la vérité hiſtorique, nous conviendrons que les François ont, en quelques occaſions, commis les premiéres hoſtilités; mais ſouvent auſſi les Anglois ont été les Aggreſſeurs. Combien de fois nous ont-ils attaqués,

lors même que sur la foi des Traités nous étions comme endormis au sein de la paix ?

Par une suite de ces mêmes préjugés nationaux, l'Auteur reconnoît à peine, dans les François, de la bravoure & du courage. Il vante sans cesse les efforts prodigieux de la valeur Angloise. Les plus petits échecs que nous avons reçus, deviennent, sous sa plume, des défaites sanglantes ou de honteuses déroutes : & les victoires que nous avons remportées sur les Anglois, ne sont que de legers avantages. Enfin nous pouvons appliquer à M. Smollett ce que le P. d'Orléans a dit de Matthieu Pâris. » A en croire cet Auteur, » (Matthieu Pâris) Philippe Auguste, qui conquit la Normandie, l'Anjou, la Touraine, le » Maine, une partie du Berry & » du Poitou sur la Monarchie d'Angleterre, a toujours fui devant

» les Anglois. « (Révol. d'Angl. dans l'Avertissement.)

M. Smollett s'est trompé à la page 298 : il y dit que la Reine Eléonore fut répudiée par S. Louis son mari. Cette Princesse étoit femme de Louis le jeune, bisayeul de S. Louis. Son mari la répudia, lui rendit la Guienne & le Poitou, malgré les sages conseils de l'Abbé Suger, qui prévoyoit combien cette action seroit préjudiciable à l'Etat. En effet, Eléonore se remaria six semaines après à Henri, Comte d'Anjou, Duc de Normandie, déclaré successeur du Roi d'Angleterre ; & par ce mariage il se trouva, dans la suite, sous le nom de Henri II. Roi d'Angleterre, Duc de Normandie & d'Aquitaine, Comte d'Anjou, de Poitou, de Touraine & du Maine ; c'est-à-dire qu'il devint Maître du tiers de la France.

Depuis une trentaine d'années

nous nous sommes corrigés d'un défaut que l'on nous a reproché long-temps. On nous accusoit de n'aimer & de n'estimer que ce qui paroissoit chez nous : aujourd'hui nous donnons dans l'excès opposé. Nous n'aimons, nous n'estimons que ce qui vient de l'Etranger, & les Anglois sur-tout ont la préférence dans notre estime. Serions-nous dégoûtés des chef-d'œuvres en tout genre que nous avons dans notre Langue ? ou bien notre amour propre seroit-il moins blessé des éloges prodigués aux Etrangers, que de la juste admiration donnée à nos compatriotes ? Quoiqu'il en soit du motif qui a produit cette révolution dans notre façon de penser, il est vrai semblable que la réputation, dont l'Ouvrage de M. Smollett jouit en Angleterre, engagera quelqu'un de nos Auteurs à le traduire. Pour faciliter l'exécution de cette entreprise, si elle

elle a lieu, nous avertiſſons que la beſogne ſe trouve déja très avancée dans Rapin-Thoiras. Nous avons déja inſinué que M. Smollett avoit beaucoup d'obligation à cet Auteur François ; il en a non-ſeulement emprunté le plan de ſon Hiſtoire, l'ordre & la Chronologie, il copie même très-communément & traduit mot pour mot l'Ouvrage François.

Nous allons en fournir la preuve.

Alfred, notwithſtanding his great capacity, did not fail to conſult the ſages of his realm, upen every affair of importance. All his reſolutions with reſpect

---

* Quoiqu'Alfred fût très-capable de connoître par lui-même ce qui pouvoit contribuer à faire réuſſir ſes bonnes intentions pour le bien de ſon peuple, il ne laiſſoit pas de conſulter les habiles gens. Il avoit mis un tel ordre dans ſes

to public affairs, passed through three different Councils; the first of which was composed of the King's particular friends and favourites, in which every measure was prepared for the second Council, consisting of the Bishops, Counts, Viscounts, Judges, and some of the principal Thanes, afterwards distinguished by the name of Barons. The third was the general assembly of the Na-

---

affaires, que toutes les résolutions qu'il prenoit à l'égard du Public passoient par trois différents Conseils. Le premier étoit un Conseil secret, où personne n'entroit qui ne fût bien avant dans l'estime & dans la faveur du Roi. C'étoit là qu'on agitoit premiérement les affaires qui devoient être portées au second Conseil: celui-ci étoit composé d'Evêques, de Comtes, de Vicomtes, de Juges & de quelques-uns des principaux *Thanes*, qu'on nomma dans la suite *Barons*..... Le troisième étoit le Conseil général ou l'Assemblée générale

tion, called in the Saxon language Wittemagemat, the members of which owed their admission to their own quality or offices, independent of the King's pleasure or appointement, &c. (page 148.)

M Smollett craint tant de s'écarter de Rapin-Thoiras, qu'il copie jusqu'à ses fautes & à ses déclamations indécentes contre les souverains Pontifes & les Ordres Religieux : nous en citerons un exemple.

The Popes had no sooner rendered themselves absolute Masters

---

de la Nation, qu'on appelloit en Saxon *Wittemagemat*, à laquelle la qualité & les charges donnoient droit d'assister indépendamment de la volonté du Roi &c. [Rapin-Thoiras, Tome premier, p. 271.]

* Les Pontifes Romains ne se furent pas plutôt rendus presque Monarques absolus dans l'Eglise, qu'elle se vit inon-

of the Church, than it was deluged with an inundation of Religious Orders, which might be compared to different bands of an army, raised to support the power and grandeur of the Roman Pontiffs. The Council of the Lateran had endeavoured to prevent or reform this abuse, by expresly forbidding the institution of any new Order of Monks. Neverthelesss Dominick Gusman,

---

dée par un grand nombre d'Ordres Religieux, qui étoient comme une armée destinée à soûtenir la grandeur & la puissance des Papes. Le Concile de Latran avoit tâché de prévenir cet abus en défendant expressément l'institution d'aucun nouvel Ordre de Moines. Mais cela n'empêcha pas Dominique Gusman, Espagnol, qui avoit longtemps prêché contre les Albigeois, de former le projet d'un nouvel Ordre sous le nom de Frères Prêcheurs, dont il demanda la confirmation au Pape Innocent III..... Ce ne fut qu'Honorius son

a Spaniard, who had long preached against the Albigenses, formed the scheme of a new Order, under the name of the Friars Preachers, for which he demanded the confirmation of the Pope Innocent III... The Order was not confirmed till the Pontificate of his successor Honorius..... They were likewise distinguished by the appellation of Dominicans, from the name of their founder, and in France called Jacobins, from the street of S. Jaques, where they had their first house in Paris. They were intrusted with the

---

successeur qui confirma ce nouvel Ordre..... Ces Moines furent appellés Dominicains du nom de leur Fondateur, & en France Jacobins, à cause de la rue S. Jacques, où ils eurent leur premiére maison dans Paris. On leur confia l'Inquisition, qui les rendit fameux par les barbaries qu'elle leur donna lieu d'exercer contre les prétendus Hérétiques. Ils

care of the inquisition, and rendered themselves famous by the barbarities they committed against the pretended heretics: and they settled in England in a very little time after their institution, &c. (p. 561, 562, &c.)

Nous pourrions citer plus de quatre cents pages de ce premier Volume Anglois, toutes traduites littéralement de Rapin-Thoiras. La justice & la reconnoissance exigeoient peut-être que M. Smollett fît du moins à son bienfaiteur l'honneur de le nommer quelquefois. Mais il semble que l'on rougisse, en Angleterre, d'avouer que

s'établirent en Angleterre peu après leur institution, &c.* [Thoiras L. 8, p. 450, 451, &c.]

* L'Ordre des Dominicains fut approuvé en 1216. Selon Thoiras, il ne fut reçu en Angleterre qu'en 1317, il n'y fut donc établi que long-temps après son institution. Mais Thoiras s'est trompé. Les Dominicains furent admis en Angleterre dès l'année 1218.

l'on doit quelque chose à la France. L'usage de plusieurs Ecrivains Anglois est de piller nos Auteurs, de n'en point parler, ou de n'en parler que pour les mépriser. M. Smollett ne prononce pas le nom de Thoiras, qu'il copie sans cesse. Souvent, pour interrompre le tissu trop sensible de son plagiat ou pour le dissimuler, il avance ou recule certains évènements, & presque toujours il abrége les récits de Thoiras. Nous conviendrons pourtant que les démêlés d'Edouard I. avec les Ecossois sont mieux développés dans M. Smollett que dans Thoiras. On reconnoît aisément que l'Auteur lui-même est Ecossois, tant il met de zèle & d'intérêt à réfuter les prétentions de l'Angleterre sur l'Ecosse, dont il assûre l'indépendance & la souveraineté.

Nous rendrons compte des Volumes suivants.

ARTICLE CII.

LETTRE AUX AUTEURS de ces Mémoires sur les Antiquités de Rome & sur le PANTHEON.

MM. RR. PP.

VOus vous rappellez qu'un des Auteurs périodiques des plus justement estimés de Paris, donna l'année dernière, dans sa feuille de Juillet, un Extrait du Journal de Londres, qui contenoit une vigoureuse invective contre les réparations que l'on fait au Panthéon d'Agrippa, appellé aujourd'hui la *Rotonde*, & contre les Directeurs qui président aux Ouvrages. La hardiesse du style, l'énergie des expressions, le ton décisif qui regnoit dans le fragment de la

Lettre écrite de Rome en imposa; & il n'étoit personne qui, après l'avoir lu, ne traitât les Romains de Goths & de Vandales, & ne s'imaginât que le goût frivole du siècle présent alloit anéantir les beautés majestueuses du plus auguste monument de l'Antiquité. Le nom seul du Borromini, dont on disoit que le Sieur Posi suivoit les principes, avoit de quoi faire trembler pour le Panthéon, parce que le Borromini n'a que trop justement mérité, auprès de la plûpart des Connoisseurs, le titre de Corrupteur de la bonne Architecture.

Il faut convenir qu'en réparant le Panthéon, on auroit dû avoir quelques attentions qu'on n'a point eues, mais il n'est pas vrai qu'on y ait fait tous les dégâts reprochés à l'Architecte. Sur le point de faire un voyage de Rome, je vous promis qu'à mon retour vous

auriez un détail exact des opérations qui ont été l'objet de la Critique. Je remplis aujourd'hui mes engagements, & comme mes affaires me retiennent encore en Province pour quelques mois, je vais, dans cette Lettre, vous rendre compte de mes Remarques sur un point intéressant pour les Arts en général, & lié à l'Histoire de l'Architecture en particulier. Vous me permettrez même d'étendre un peu la matière ; de vous communiquer d'abord quelques réflexions sur le plus ou le moins d'estime duë aux morceaux antiques de Sculpture & d'Architecture qui subsistent encore aujourd'hui ; sur ce que l'on peut ou ne peut pas se permettre, quand il s'agit de les réparer pour en maintenir les beautés principales, & en perpétuer la durée. Vous aurez ensuite une Histoire abrégée du Panthéon, après quoi je vous rendrai compte

des réparations qu'on y fait, & qui ont donné de l'humeur à quelques Amateurs.

La ſcience de l'Antiquité, l'eſtime pour les monuments qui nous en reſtent de quelque eſpèce qu'ils ſoient, la curioſité de s'inſtruire des révolutions & des changements qu'ils ont éprouvés, ne peut paroître futile qu'à ceux ou qui ne ſavent rien, ou qui n'aiment rien. Les vrais hommes de Lettres, les Amateurs éclairés, en général tous ceux qui ont l'ame ſenſible aux beautés propres des Arts, s'intéreſſeront toujours à ce qui peut leur en développer l'Hiſtoire, conſerver le ſouvenir des Peuples qui les ont cultivés, & fournir aux Modernes les moyens d'égaler les anciens Artiſtes. Mais il ne faut point de fanatiſme ; il gâte le zèle le plus légitime, & s'il y a de l'honneur à ſavoir eſtimer les belles choſes, il y a un peu de

ridicule à les eſtimer plus qu'elles ne valent, à vouloir ſur-tout faire paſſer dans les autres l'enthouſiaſme, dont on eſt ſoi-même ſaiſi. En fait de goûts, il n'en eſt peut être aucun qui demande plus de réſerve & de critique que celui qui a pour objet les monuments de l'Antiquité. Tout ce qui porte, en Sculpture ou en Architecture, le nom de Grec ou de Romain, frappe noblement l'imagination, & inſpire de grandes idées. Dès-lors, à moins qu'on ne ſoit en garde contre le préjugé, on ſe monte ſur un ton de reſpect qui approche de l'adoration vis-à-vis des ruines d'édifices les plus informes, du plus petit fragment de bas-relief & de ſtatue. A plus forte raiſon, un ancien Temple encore entier, un morceau de Sculpture bien conſervé ſont-ils capables d'enthouſiaſmer, & de ravir hors d'elle-même une ame plus vive que ſage.

Mais tout ce qui eſt antique eſt-il donc excellent ? Tous les Artiſtes des beaux ſiècles d'Athènes & de Rome n'ont-ils produit que des chef-d'œuvres ? Ce ſeroit trop humilier nos Sculpteurs & nos Architectes que de le dire. Dans tous les temps, dans tous les pays il y a eu des talents médiocres. Il eſt à croire que, tandis que le Sculpteur Diogène travailloit pour Agrippa, des Artiſtes moins célèbres ſervoient le luxe du petit Bourgeois de Rome. Les Barbares n'ont point détruit préciſément le mauvais, pour ne nous laiſſer que le bon. La vérité eſt que ce qu'on appelle le parfait Antique, eſt plus rare à Rome qu'on ne ſe l'imagine ; & qu'à l'exception de ces morceaux de Sculpture, dont la réputation & l'excellence ſont conſacrées par le jugement de tous les bons Connoiſſeurs, le reſte eſt fort au-deſſous de ce qu'ont fait du

beau Michel-Ange, l'Algarde, le Bernin, le Puget, le Gros, Coustou &c.

Cependant combien de gens sont tellement prévenus en faveur de tout ce qui porte le nom d'Antique, qu'à peine daignent-ils donner un coup-d'œil aux chef-d'œuvres des meilleurs Artistes de nos jours, à des chef-d'œuvres au-bas desquels & Phidias, & Praxitele, & Lysippe n'auroient point balancé à graver leurs noms; tandis qu'ils se pâment vis-à-vis d'une Statue brisée, tronquée, qu'ils ne passent pas devant Pasquin sans l'admirer, quoiqu'il n'ait ni jambes, ni bras, ni nez, ni oreilles? Le Bernin même, *dira-t-on*, regardoit ce reste de Statue comme le meilleur morceau de Rome. Je réponds ou que le Bernin plaisantoit, ou qu'en habile Sculpteur il jugeoit par ce qui restoit de cette figure, de la bonté de ce qui

n'existoit plus. Il parloit de la Statue entière telle qu'il l'avoit peinte dans l'esprit, & non pas du fragment qui étoit sous ses yeux. Mais tous les Adorateurs de l'Antique ne sont pas des Bernins ; la plûpart ne vont point au-delà de ce qu'ils voient, ne sont point en état comme Pythagore de donner les proportions d'Hercule d'après la mesure de son pied.

Mais en accordant à un fragment tel que Pasquin, car il peut ici me servir d'exemple, en lui accordant toute la perfection imaginable, mériteroit-il d'obtenir, dans la Galerie d'un Curieux, la place de préférence sur une Statue moderne d'un dessein moins correct, je le veux, mais entière & d'un bon travail ? Il est évident que la lui accorder, ce seroit faire à l'antique plus d'honneur qu'il ne lui en est dû. Qu'à la tête de tous les morceaux de Sculpture qui

existent dans le monde, on place le Laocoon, l'Antinoüs, l'Apollon du Vatican, le Bacchus, le Gladiateur mourant du Capitole, l'Hercule, le Taureau Farnèse &c. c'est assurément le goût & la justice qui présideront à cet ordre, parce que le mérite de ces morceaux n'est pas précisément d'être antiques, mais d'être réellement des chef-d'œuvres. D'ailleurs presque tous sont aussi bien conservés qu'ils peuvent l'être, nouveau titre qui exclut toute rivalité. Mais que l'on fasse descendre de son piédestal le Satyre de Michel-Ange, la Daphné du Bernin &c. pour y faire monter une Vestale ou un Consul trouvés à dix pieds sous terre, & à qui on aura été obligé d'ajoûter des bras & des jambes, un nez, la moitié du visage pour leur donner une figure humaine, n'est-ce pas être la dupe de son imagination, & faire parade d'un

goût tout-au-moins puérile ?

Ce goût, dans des Amateurs ordinaires qui ne peuvent l'afficher que par des exclamations & des éloges, ne tire point à conséquence, & ne sauroit avoir de mauvais effets pour le Moderne. Mais il en a de funestes, quand un Virtuose de distinction, riche & magnifique montre de la passion pour l'Antique, & que l'Antiquité est la premiére, la principale qualité qu'il recherche dans une *Statue*. On sent combien cette aveugle prédilection doit nuire aux progrès de la Sculpture. Les Artistes n'ont d'attention & de constance à perfectionner leurs ouvrages qu'à proportion de l'estime qu'ils en attendent ; mais peuvent-ils l'avoir cette constance, quand ils savent que le plus foible morceau, décoré du nom d'antique, l'emportera sur les productions les plus soignées & les plus parfaites de leur ciseau ? Ils

se découragent & n'entreprennent rien de génie; esclaves de la bisarrerie d'un grand Seigneur, ils bornent leurs talents & consacrent leur adresse a rapiécer de viles anticailles, bonnes tout-au-plus à broyer pour en tirer du stuc. On les voit donc se peiner autour d'un tronçon de Dieu ou de Héros. Captivés par des contours altérés, par des lambeaux de draperie à moitié ruinée, ils sont réduits à deviner le dessein de l'ancien Sculpteur, à modéler vingt fois les mêmes membres, & après tant de fatigues, il ne sort de leurs mains que des figures roides, disloquées, sans proportion & sans grace à qui l'on donne le nom d'Antiques, quoiqu'il y entre d'alliage trois quarts & demi de Moderne. Ce que je vous dis ici, MM. RR. PP., n'est point un jeu d'imagination; je ne parle que de ce que j'ai vu, & le respect seul

m'empêche de développer les preuves.

Voilà à quelle eſpèce de travail ſont aujourd'hui livrés preſque tous les Sculpteurs de Rome. J'oſe même dire que s'il n'y avoit point eu d'Egliſes à orner, dans cette grande Ville, il ſe ſeroit formé moins de bons Sculpteurs parmi ſes habitants, que parmi les Etrangers qui vont y étudier l'Antique. La raiſon eſt que ceux-ci en retournant chez eux, trouvent les occaſions d'exercer leurs talents. En France, en Allemagne, en Eſpagne on n'a point cette foule de Statues, bonnes ou mauvaiſes, dont Rome eſt remplie. Les Princes qui veulent décorer leurs Palais & leurs Jardins, ſont obligés de recourir au Moderne. Les Artiſtes ſont donc employés, & l'Art ſe perfectionne. A Rome au contraire, riche que l'on eſt des dépouilles des Grecs & des anciens

Romains, on ne pense seulement pas à mettre en œuvre les talents que fournit le siècle présent. Une Vigne paroît superbement ornée, dès qu'on y a pu entasser de vieux bustes, des Statues couvertes de fer, & couvertes de mousse : les morceaux rares sont dans les Appartements. Rome a, sans doute, produit de grands Maîtres en Sculpture, mais sont-ils aussi nombreux qu'ils auroient dû l'être dans une Ville où le génie trouvoit tant de ressources ? Parmi cette foule d'Artistes qui, depuis plus de deux siècles, y ont manié le ciseau, assez peu s'y sont acquis une célébrité universelle, cette réputation qu'eurent autrefois dans la Grèce & qu'ont encore aujourd'hui, chez tous les Peuples, Phidias, Praxitele, Lysippe, Scopas. Michel-Ange, le Bernin, l'Algarde, du Quesnoy dit le Flamand, le Gros, voilà, à-peu-près, ceux dont la

nom picque la curiosité, & dont l'Etranger, en arrivant à Rome, demande d'abord à voir les ouvrages. Encore ne placé-je ces fameux Artistes au nombre des Romains, que parce qu'ils ont passé presque toute leur vie à Rome & qu'ils y sont morts. Aucun d'eux n'y étoit né.

Je sais que les Descriptions d'Eglises citent les Raggi, les Naldini, les Rusconi &c. mais ce sont des noms qu'on ignore avant d'avoir lu les Livres, & qu'on oublie après avoir perdu de vuë les Sculptures où ils sont gravés. Toute la terre connoît Michel Ange, l'Algarde, le Bernin; il suffit de les nommer pour rappeller des chef-d'œuvres. Ces grands hommes ont été heureux que de leur temps on fût, à Rome, dans le goût de décorer richement l'intérieur des Temples. Comme l'Antique ne pouvoit y trouver place, il falloit de nécessité

faire travailler les Sculpteurs modernes ; mais ceux qui les ont suivis, ont trouvé tout fait pour le sacré, n'ont trouvé aucune estime pour le profane ; & faute d'exercice, ils sont restés dans la médiocrité. Personne ne trouvera mauvais, sans doute, qu'à un morceau de Sculpture excellent & à peu-près entier, on ajoûte un bras, une lyre, une massue, s'il ne faut que cela pour lui rendre sa grace, & effacer les injures du temps. Ainsi Bandinelli restitua-t-il avec succès au Laocoon la moitié du bras droit qui manquoit, & sans lequel cet admirable groupe perdoit de son effet ; mais je m'imagine, MM. RR. PP., que, comme moi, vous blâmerez cette estime outrée de l'antique, qui condamne d'adroits Artistes à réparer les morceaux les plus médiocres & les plus maltraités.

On peut appliquer à l'Archi-

ɛ̃ture ce que je viens de dire de Sculpture. Les restes d'édifices ıtiques, pour peu qu'ils aient ıcore une forme distincte & surɔut s'ils sont seuls de leur espèce, ıéritent la plus grande attention : le zèle le plus vigilant, pour que ous ne perdions pas toute idée e la façon de bâtir des Anciens. ⁄lais ce zèle ne doit point dégérer en manie ; il ne faut point ɔnner l'allarme, si l'autorité pulique fait abattre un pan de mur ui étoit autrefois du Palais de Véron, mais qui aujourd'hui ne ient à rien & ménace ruine ; si, à a place d'un Chapiteau Corinhien qui a perdu toutes ses feuiles, on en substitue un autre qui, ıccompagné de tous ses ornenents, donne de la grace à la :olonne, & fasse disparoître une lifformité choquante. Mais ce Chapiteau difforme, nous crie-:-on, est antique, il est du temps

de Vitruve ou d'Apollodore. Eh bien ! parce qu'il étoit beau au temps d'Apollodore, faudra-t-il le laisser subsister, quoiqu'il dépare aujourd'hui tout un corps d'Architecture ? En le remplaçant par un autre, change-t-on quelque chose dans la forme & l'ordonnance de l'édifice ? Ne rétablit-on pas au contraire toute son ancienne élégance ? Vaut-il mieux voir tomber, pièce par pièce, & colonne, & entablement, & voûte, pour goûter le prétendu plaisir d'avoir toujours du pur antique, que de prévenir la ruine totale de l'édifice en lui prêtant le secours d'un travail moderne ? Nos descendants n'auroient-ils pas à se plaindre de nous, si, par un respect puérile pour d'anciens monuments, nous les privions du plaisir de contempler eux-mêmes des morceaux que nos soins auroient dû mettre en état de parvenir jusqu'à eux ?

Je

Je conçois qu'en réparant ainsi successivement les différentes parties d'un édifice, l'Antique pourra enfin disparoître entièrement ; mais après tout, il ne disparoîtra que de la brique, que de la pierre antique : la même composition, la même distribution subsisteront toujours, & je crois que c'est ce qui doit le plus intéresser un homme de goût. La négligence à réparer, exposeroit à voir périr, tôt ou tard, & forme & matière.

Ce que l'on pourroit regarder comme un crime de léze-antique, c'est ce que fit le Borromini quand on le chargea, sous Innocent X, de *moderner* la Nef de S. Jean de Latran. Cette Nef, comme celle de l'ancienne Basilique de S. Pierre & celle de S. Paul, étoit formée par des colonnes de différents marbres, enlevées aux Palais des Empereurs & aux Temples du Paganisme. Elles étoient trop courtes,

il eſt vrai, eu égard à l'élévation du Platfond. Dans un ſiècle où la bonne Architecture touchoit au moment de ſon entière décadence, on n'avoit pas trouvé d'autre moyen d'élever le Platfond, que de conſtruire ſur l'entablement un mur tout nud, dont la hauteur égaloit au moins celle des colonnes, & qui portoit immédiatement le platfond. Cette conſtruction étoit déſagréable, & donnoit au Temple un air de Grange. Mais ne pouvoit on pas la réformer, ſans faire entièrement diſparoître ce qu'elle avoit d'antique? Un Architecte moins paſſionné pour les inventions biſarres, auroit mis à profit les colonnes qui ſoûtenoient le mur: le Borromini aima mieux les renfermer dans une épaiſſe maçonnerie, & les dérober pour toujours à la vuë des Curieux. A la place des colonnes de marbre, on voit donc

aujourd'hui des murailles ornées de longs pilastres qui montent jusqu'au platfond, & liées l'une à l'autre par des arcades, ressource trop ordinaire des Modernes. Ce n'est pas que cette Nef telle qu'elle a été réformée par le Borromini, ne soit riche & majestueuse, mais il est toujours vrai qu'on a sacrifié aux nouveaux ornements plus de quarante colonnes antiques. Ainsi, par un goût singulier de décoration, a-t-on revêtu de Diaspre de Sicile les vingt-quatre colonnes antiques de Marbre Cipolin, qui sont dans la Nef de Ste Marie *in Viâ Latâ*, qu'il ne s'agissoit que de relustrer pour qu'elles produisissent un coup d'œil aussi agréable que le Marbre tendre & moderne, dont on les a enveloppées. Voilà ce que j'appellerois un mépris condamnable de l'Antique ; mais encore plus ce que fit Bramante, quand il commença la nouvelle

Basilique de S. Pierre. Cet Artiste impétueux, fier de ses talents, & trop plein de l'ouvrage qu'il méditoit, renversoit sans ménagement les colonnes de l'ancienne Basilique ; combien n'en brisa-t-il point dans la fougue qui le transportoit, & l'envie d'achever lui seul un édifice qui demanda plus d'un siècle & demi de travail ! Le dégât seroit allé plus loin, si Michel-Ange ne l'avoit arrêté, & n'avoit représenté qu'on trouveroit toujours assez de Bramantes, mais qu'il ne seroit pas facile de trouver des colonnes aussi parfaites que celles que l'on mettoit en pièces.

Si à la renaissance des Arts on avoit eu à Rome autant d'attention à conserver les anciens Monuments, qu'on en eut à saisir leurs proportions, on verroit encore sur pied une multitude d'édifices, que l'ignorance & l'intérêt

ont anéantis. Quand la nouvelle Rome commença à naître, l'ancienne acheva de tomber ; & ce fut de celle-ci que l'on tira la plus grande partie des beautés de celle-là. Le Colisée fut pendant long-temps la Carrière commune où on alla chercher des pierres pour construire des Temples, des Palais, des Monastères. Combien même, depuis un siecle & demi, n'a-t-on point achevé de ruiner d'anciens monuments, qu'aucun autre du même genre ne remplace ? Il n'y a guères plus de cent ans qu'il subsistoit encore un reste considérable du Septizonium de Sevère, d'un Arc de Marc-Aurèle &c. tout cela a été renversé pour alligner des rues, ou pour orner les portiques de quelque nouveau Palais. On ne passe point auprès de la petite Eglise de St. Etienne proche le Tibre, sans gémir à la vuë d'un des plus jolis

pas, avant de l'avoir vu, à quoi est employé l'espace de la droite. Il faut le dire, pour apprendre à nos Amateurs que c'est par tout pays qu'on fait des sotises & qu'on les souffre. Cet espace sert donc d'attelier à un Maréchal qui y a ses fourneaux, son enclume, tout l'attirail de son métier. Voilà pour qui les Romains rassemblerent à grands frais les plus beaux marbres, & taillerent avec délicatesse des colonnes de plus de vingt pieds de fût. Cette forge, dans un monument antique, consacré à la Religion, & que l'on pourroit encore restaurer avec succès, mérite bien autant l'indignation d'un Amateur, que les ignobles boutiques qui déshonorent le Louvre.

Mais je suppose à présent que quelque jour on entreprenne de débarrasser ce petit Temple de tous les accessoires Gothiques qui le défigurent, qu'on abatte les murailles

qui rempliſſent les entre-colonnements, qu'on découvre le ſoubaſſement à moitié enterré, qu'on jette hors du portique le Forgeron & ſes outils, alors cet édifice n'offrira plus que du pur Antique. Faudra-t-il laiſſer le portique découvert, plutôt que de le couvrir par un entablement qui ſera néceſſairement moderne, & ſans lequel les colonnes reſſembleront à un jeu de quilles? Faudra-t-il laiſſer les chapiteaux de ces colonnes à moitié ruinés, plutôt que d'ajoûter une feuille d'achante, un caulicole où il en manque? &c. j'en appelle au jugement des hommes que le préjugé ne domine pas. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'en rendant à ce morceau tous les ornements eſſentiels qu'il a perdus, on auroit un Temple dans le vrai goût antique, & ce qu'on y auroit ajoûté, n'empêcheroit pas qu'on ne pût le regarder comme un monu-

ment du temps des Romains.

Peut-être ne ſubſiſteroit-il plus aujourd'hui le moindre veſtige du tombeau de Ceſtius, peut-être au moins ſeroit-il dégradé au point de n'en pouvoir reconnoître la forme, ſi Alexandre VII. ne l'avoit fait reſtaurer. Vû l'état où il étoit réduit du temps de ce Pontife, moins de zèle pour conſerver le monument le plus ſingulier en ce genre qu'il y ait à Rome, auroit enhardi, dans la ſuite, à enlever l'un après l'autre les quartiers de marbre, qui revêtent toute la maſſe; & les Amateurs auroient à regretter de ne plus voir un mauſolée dans le goût Egyptien, une pyramide de plus de cent pieds de haut, & de plus de ſoixante de large à la baſe.

On dira peut-être qu'il y a une grande différence entre réparer un édifice qui s'écroule, & changer, ſous prétexte de réparation, les an-

ciens ornements, lorſque le corps de l'édifice eſt encore en bon état. Cette différence bien examinée n'eſt pas auſſi grande qu'on l'imagine. Car enfin ce qui fait crier les Virtuoſes, n'eſt-ce pas l'altération de l'Antique en ôtant ou en ajoûtant? Or, pour reſtaurer le tombeau de Ceſtius, par exemple, ne falloit-il pas en enlever quelques morceaux de marbre qu'avoit vûs autrefois Cicéron, pour y en placer d'autres tout fraîchement tirés de Carrare? Donc, pour conclure en Enthouſiaſte, il valoit mieux laiſſer périr tout le monument, que de le ſoûtenir par des marbres qui n'étoient que du XVII^e^ ſiècle. Maintenant, par rapport aux ornements, il s'agit de ſavoir s'ils ſont dégradés ou non. Dans le dernier cas, il y auroit réellement de la *frénéſie* à leur en ſubſtituer d'autres d'un goût différent. Dans le premier, il faut, s'il eſt poſſible, con-

ſerver l'ancien deſſein ; mais on ſuppoſe qu'il faut abſolument des matériaux tout neufs ; voilà encore de l'alliage moderne. Que conclure donc ? le voici : L'Antique, le plus mal traité, eſt préférable au Moderne le plus élégant : laiſſons donc ſubſiſter cet attique, ces roſaces, ces feſtons quelque mauſſades qu'ils ſoient, puiſqu'on ſeroit obligé de les remplacer par quelque choſe de mieux, il eſt vrai, mais que nous aurions vû travailler. Mais ces ornements, outre qu'ils ſont délabrés, ſont encore de mauvais goût..... N'importe, encore une fois, les ſotiſes des Anciens valent mieux que toute la ſageſſe des Modernes. Après ces réflexions que je pourrois étendre davantage, je devrois en venir au *Panthéon*, mais je m'apperçois que ma Lettre a déja beaucoup d'étendue, je remets donc cet objet à une autre Lettre ; & je ſuis Votre, &c.

23. Août 1758.

ARTICLE CIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

LA Physique des Arbres, où il est traité de l'Anatomie des Plantes & de l'Œconomie végétale, pour servir d'Introduction au Traité complet des Bois & des Forêts : avec une Dissertation sur l'utilité des Méthodes de Botanique, & une explication des termes propres à cette Science, & qui sont en usage pour l'exploitation des Bois & des Forêts. Par M. Duhamel du Monceau, de l'Acadé-

mie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, des Académies de Palerme & de Besançon, Honoraire de la Société d'Edimbourg & de l'Académie de Marine, Inspecteur-Général de la Marine. (Deux Volumes *in*-4°.) Chez Guérin & Delatour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin. M. DCC. LVIII. Tout est à lire dans cet Ouvrage, la Préface, la Dissertation préliminaire, & les cinq Livres qui le composent.

Chez les mêmes Imprimeurs-Libraires; & chez Nyon, Quai des Augustins, on voit *Les Ruines des plus beaux Monuments de la Grèce. Ouvrage divisé en deux Parties, où l'on considère; dans la première, ces Monuments du côté de l'Histoire; & dans la seconde, du côté de l'Architecture.* Par M. le Roy, Architecte, ancien

Pensionnaire du Roi à Rome, & de l'Institut de Bologne. Grand *in-fol.* forme d'Atlas, Livre très-bien imprimé, orné de Planches gravées par le célèbre M. le Bas ; & d'un détail très-curieux, tant pour la Partie historique que pour ce qui concerne l'Architecture. *Nous tâcherons d'en rendre compte avec soin.*

Dissertation sur la Petite-Vérole, dans laquelle on prouve que cette maladie n'est pas dangereuse, & dans laquelle on donne en même temps les moyens de prévenir les dommages qu'elle fait à la beauté. (In-12. 82 pages.) A Paris, chez Boudet, rue S. Jacques, &c.

L'Auteur, qui est un Médecin, nommé M. Pajon de Moncets, se déclare d'abord hautement contre l'inoculation qu'il regarde comme

très-pernicieuse sans en détailler néanmoins les raisons, parce qu'il n'embrasse pas cet objet. Il prétend ensuite que la peur qu'on a de la petite-vérole, est ce qui rend cette maladie si meurtrière. La raison qu'il en donne, c'est que la peur arrêtant la transpiration, s'oppose par conséquent à l'éruption de la petite-vérole. Si l'on étoit bien persuadé que cette maladie, bien-loin d'être aussi dangereuse qu'on le croit, n'est au fond qu'une crise benigne & salutaire, la transpiration se feroit tranquillement, & l'éruption auroit le même succès. On dit que la petite-vérole a de la *malignité* : ce terme assez peu clair en lui-même, est très-obscur dans le sujet présent. A-t-on aucune preuve que ce qu'on appelle *malignité*, ne vienne pas de quelque maladie compliquée avec la petite-vérole ? La suite de cette Brochure explique comment la

peur porte le vénin de la peste dans le sang; comment s'opère ou s'embarasse le méchanisme de la dépuration du sang ; combien il importe, dans la petite-vérole, d'accélérer, de favoriser & de completter cette dépuration ; avec quelles précautions il faut administrer les remèdes, sur-tout ceux qui tendent à expulser, par les selles, l'humeur varioleuse : sur quoi l'on cite plusieurs Médecins célèbres, qui condamnent presque absolument la purgation dans la petite-vérole. L'Auteur ne paroît pas si absolu dans son jugement, & en général, il raisonne avec beaucoup de prudence & de circonspection sur le traitement de ce mal, tâchant plutôt, par ses avis, d'en prévenir ou d'en détourner le cours, que d'en extirper la cause ou d'en appaiser les orages. Il nous semble que ce petit Ouvrage mé-

rite l'attention des Maîtres de l'Art, & peut-être encore plus de ceux qui ont craint jusqu'ici la petite-vérole. Si leur imagination pouvoit être rassurée par les bonnes raisons qu'on propose ici, M. Pajon auroit rempli son principal objet, & mériteroit à ce titre la reconnoissance du genre humain.

La Vie de M. Lautour du Châtel, Avocat au Parlement de Normandie, contenant une Notice de ses Ouvrages & quelques particularités sur la Vie de M. de Mezeray, Historiographe de France. (In-12. 60 pages.) Par M. Lautour, Lieutenant-Général des Eaux & Forêts de France en la Table de Marbre du Palais à Rouen. *A Paris, chez Jombert, rue Dauphine, &c.*

Ce petit Ouvrage a été commandé par le zèle domestique, &

par l'amour de la vérité. L'Auteur a voulu honorer la mémoire de son oncle M. Lautour du Châtel, & de son grand-oncle M. de Mezeray. Il représente le premier comme un bon Critique, un homme d'esprit, un Littérateur presque toujours occupé de recherches utiles à la perfection de notre Langue. On lui doit un très-grand nombre d'Additions faites, en divers temps, au Dictionnaire de Trévoux. On ne lui en a pas témoigné la reconnoissance qui convenoit, & c'est un des objets que l'Auteur de la Brochure traite avec le plus de soin. Il en est de même de Mezeray, qu'il venge contre les bévuës de M. Larroque, qui a donné une Vie abrégée de ce fameux Historiographe. Toutes ces discussions intéresseront les Amateurs de l'Histoire littéraire.

Ode à M. le Franc de Pompignan. L'Auteur est un jeune Poëte, nommé *M. de Lille*, très-bien conseillé de prendre M. le Franc pour son Mecène & pour son Modèle. Cette Ode est trop longue ; plusieurs des strophes qu'elle contient sont foibles, & deux ou trois sont obscures ; mais nous y trouvons aussi d'heureuses semences de génie & des étincelles de feu poëtique. M. le Franc a fait de belles Odes sacrées : c'est l'objet de deux ou trois strophes.

Du Maître des humains tu nous peins
la puissance,
Il parle : l'univers est sorti du chaos,
Les cieux ont, sous ses mains, courbé
leur voûte immense,
La terre au-loin s'étend, la mer roule
ses eaux.

Ceci ne nous paroît pas tout-à-fait si bien.

Il commande : & ſoudain de l'un à
l'autre pole,
Et la terre & les mers, & les cieux con-
fondus,
Par lui créés d'un mot, au ſon de ſa
parole
Dans l'antique chaos tombent & ne
ſont plus.

M. le Franc a traduit & fait eſpérer au Public la Traduction en Vers des Géorgiques de Virgile. M. de Lille s'eſt eſſayé ſur le même Ouvrage, & dit fort bien :

Pour moi qu'un même eſpoir, non le
même génie,
Dans la même carrière entraîna ſans
ſuccès,
Guide mes pas tremblants, tiens moi
lieu d'Uranie,
Et ſoûtiens de ton nom mes timides
eſſais.

Octob. 1758, I. vol.

Tel on voit le lierre à l'ombre qui le
cache
Ramper dans les forêts, & languir sans
appui ;
S'il rencontre le chêne, à son tronc il
s'attache,
Embrasse ses rameaux, & s'éleve avec lui.

Mais non, je n'irai point Phaëton
téméraire,
Te demander le char qui te ravit aux
Cieux :
Content de t'applaudir, arrêté dans ma
sphère,
Et de suivre de l'œil ton vol audacieux.

Les Rudiments de la Langue Latine, par M. l'Abbé Valart ; Livre estimé : c'est la huitième Edition. *Chez Barbou, rue S. Jacques.*

Tractatus de Religione juxtà methodum Scholasticam adornatus. (Deux Volumes *in*-12.) Bon Ouvrage dont nous parlerons. *Chez Desprez, rue S. Jacques.*

TABLE
DES ARTICLES
Du mois d'Octobre 1758.
I. Vol.

ARTICLE XCVII. *L'Ami des hommes. IV^e Partie.* 2309
ART. XCVIII. *Défense de la Chronologie, &c.* Par M. Frèret. 2333
ART. XCIX. *Dictionnaire historique, &c.* Par Prosper Marchand. 2361
ART. C. *Principes discutés, pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques, &c.* 2392
ART. CI. A complette History of England, &c. *Histoire complette d'Angleterre, &c.* 2422
ART. CII. *Lettre aux Auteurs de ces Mémoires sur les Antiquités de Rome & sur le PANTHEON.* 2456
ART. CIII. Nouvelles Littéraires. 2485

ERRATA

Pour Septembre 1758.

Pag. 2203, *lig.* 7, caractères, *lis.* caractéristiques. *ibid.* M. le Comte de Schaftsbury, *lis.* l'Auteur des Essais sur les caractéristiques de M. le Comte de Schaftsbury; *& il faut lire ainsi dans tout l'Article.* L'Auteur de ce Livre n'est pas *le Comte de Schaftsbury*, mais c'est le même qui a fait des *Essais sur les caractéristiques* de ce Comte. On ne s'est apperçu de la méprise qu'après l'impression de l'Extrait. *p.* 2271, *lig.* 12, qui commence, *lis.* qui commença.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15. Sept. 1758.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'Herissant, rue N. D.

Ce Journal se distribue à Lyon, chez J. Deville.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Octobre, 1758. II. vol.

AVIS.

Les ſeize Volumes de ces Mémoires pour l'année 1758, rendus chez les Abonnés le premier de chaque mois, & le 15. des mois de Janvier, Avril, Juillet & Octobre, 12 liv. 16 ſ. Par la Poſte port franc 17 liv. 12 ſ.

Les 15 Cahiers de *la Religion vengée*, année 1758, rendus de même à Paris, 9 liv. Par la Poſte port-franc, 12 liv.

La Spiritualité & l'Immortalité de l'Ame &c. in-12. trois Volumes, Ouvrage analogue à la *Religion vengée*, & qui doit lui ſervir de ſupplément, relié en veau, 7 liv. 10 ſ. broché, Par la Poſte port-franc, 9 liv.

Lettres Critiques, ou Analyſe & Réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion, *in*-12. On reçoit en s'abonnant les huit premiers Volumes, reliés en veau, 20 liv.

On publiera dans les mois de Janvier, Mai & Septembre 1758, les IX. X. & XI. Vol. reliés en veau, 7 liv. 10 ſ.

Les ſuivants, dont on donnera trois Volumes par année juſqu'à la fin de l'Ouvrage, ſeront de même prix. Ceux qui ne ſe ſeront point abonnés, payeront tout l'Ouvrage 3 liv. le Volume.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS;

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

OCTOBRE, 1758. II. vol.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT Imprimeur, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 738 volumes Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1730.	12.
1702.	12.	1731.	12.
1703.	12.	1732.	12.
1704.	13.	1733.	12.
1705.	12.	1734.	12.
1706.	12.	1735.	14.
1707.	12.	1736.	15.
1708.	12.	1737.	13.
1709.	12.	1738.	13.
1710.	12.	1739.	14
1711	12.	1740.	13.
1712.	12.	1741	12.
1713.	12.	1742.	12.
1714.	12	1743.	12.
1715.	12.	1744.	12.
1716.	12.	1745.	12.
1717.	12.	1746.	15.
1718.	12.	1747.	14.
1719.	12.	1748.	15.
1720.	5.	1749.	14.
1721.	12.	1750.	15.
1722.	12.	1751.	14.
1723.	12.	1752.	15.
1724	12.	1753.	16.
1725.	12.	1754.	16.
1726.	13.	1755.	16.
1727.	12.	1756.	16.
1728.	12.	1757.	16.
1729.	12.	1758.	14.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

OCTOBRE, 1758. II. vol.

ARTICLE CIV.

LETTRES CRITIQUES, ou Analyse & Réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion. Par M. l'Abbé

Gauchat, Docteur en Théologie, Prieur de S. André, Abbé Commendataire de S. Jean de Falaise, & de l'Académie de Ville Franche. *Tome VIII^e. Sur la fausse Philosophie du bon sens, & sur la vraie Philosophie exprimée dans* L'AMI DES HOMMES, *& opposée à nos Philosophes modernes, spécialement à* L'ESPRIT DES LOIX. (Pages 317.) A Paris, chez Claude Hérissant, rue Notre-Dame, &c. M. DCC. LVII.

Ce Volume contient huit Lettres : dans les six premiéres, notre Critique renverse un édifice que le mensonge semble avoir élevé contre la Religion ; dans les deux derniéres, il y substitue un Temple que le zèle du vrai paroît avoir consacré au bien général de l'humanité. Ce sont-là, en quelque sorte, les deux Parties qui com-

posent ce Volume & qui en forment un tout parfait & régulier.

Si l'on juge des intentions d'un Ecrivain par son Livre, on ne peut douter que la *Philosophie du bon sens* ne soit l'Ouvrage d'un Auteur plus ennemi de la Religion qu'ami du bon sens. Ranger *tous les miracles & tous les prodiges* au nombre *des ridiculités & des mensonges*, que *le nom d'un Auteur, quelque mérite qu'il ait, ne peut rendre vrai-semblable* : n'en regarder le récit, sous la plume de cet Auteur, que comme un tribut payé par force *à la superstition & aux préjugés* d'une telle Nation ou d'un tel siècle : soûtenir que, dans l'Histoire & la Tradition, tout n'est qu'incertitude & ténébres ; que la Logique est une science qui n'a jamais mérité, & qui ne mérite encore que le mépris des plus grands hommes ; que la nature ne donne à l'homme aucun principe

de morale, ni aucune idée de Dieu; que la *matérialité* & la *mortalité* de l'ame humaine ne répugnent point à la raiſon; que ſa ſpiritualité & ſon immortalité ſont des dogmes dont on n'eſt aſſûré que par la révélation, & dont on n'a pas beſoin *pour être honnête homme*, n'eſt-ce pas ſapper la Religion dans tous les fondements qui en ſoûtiennent l'édifice, dans tous les moyens qui en prouvent la ſolidité, dans tous les avantages qui en rendent la foi & la pratique ſalutaires.

On ne doit donc pas être étonné du zèle qui anime, & du feu qui enflamme notre vertueux Critique: ſon zèle ne ſe répand point en déclamations vagues ou étrangères; il ſe renferme dans ce qui concerne la Religion, & ſans trop s'amuſer à relever bien d'autres mépriſes qui échappent à ſon adverſaire, il ſe contente d'en atta-

quer les assertions hardies, d'en montrer le danger & la fausseté, & sur tout de faire sentir les conséquences qu'elles entraînent. Cette méthode de controverse est la plus propre à réprimer l'audace des génies licentieux, elle humilie leur présomption : en pressant les principes qu'ils hazardent témérairement, ou qu'ils insinuent sourdement, on exprime de ces principes tout le poison qu'ils récèlent : en l'étalant aux yeux du public, en le lui rendant sensible, on ne fait, en quelque sorte, qu'éclaircir le miroir où le faux Philosophe contemploit ses pensées avec complaisance. Alors le voile brillant qui les couvre & les déguise, tombe ou devient transparent : on considère ces pensées telles qu'elles sont dans leur nature : elles paroissent si horribles, que l'Auteur, qui se glorifioit de les avoir produites ou adoptées, ne peut lui-

même ſans rougir en ſoûtenir la vuë. Que s'il oſe encore les avouer, tout Lecteur, qui n'a ni intérêt, ni penchant à ſe laiſſer éblouir ou aveugler, ſent ſa droiture révoltée, & pour peu qu'il ait de pénétration, il s'indigne contre tous ces pièges philoſophiques que l'incrédulité dreſſe pour ſéduire les ſimples & pour décrier la Religion.

Suivons donc notre Critique au tribunal de la raiſon, où il appelle ſon Philoſophe, qui prétend ne combattre que ſous l'étendart du bon ſens dans la guerre qu'il déclare au Chriſtianiſme. Sans doute qu'il ne ſe flatte pas d'en impoſer, du moins aux gens éclairés, par quelques reſtrictions qu'il ſeme au milieu de ſes dogmes licentieux, moins pour en modifier la ſubſtance que pour en adoucir l'horreur. La Dame qu'il inſtruit, ne ſauroit en être la dupe, à moins que l'intérêt des paſſions ne lui

fasse goûter les leçons impies qui lui sont débitées si cavalièrement par un Philosophe si peu digne de sa confiance.

En effet, n'est-ce pas insulter le bon sens que de vouloir le soulever contre les miracles les plus avérés & les mieux attestés? Ces œuvres où Dieu ne dérogeoit qu'en passant aux loix de la Physique, étoient donc dans leur nature au-dessus de sa puissance, ou dans leurs fins au-dessous de sa sagesse? N'est-ce pas égaler les faits les plus incontestables aux impostures les plus grossières que de confondre ces merveilles éclatantes opérées aux yeux de tout Israël, avec ces prodiges dont le Paganisme emprunta le secours pour illustrer son origine, prodiges si bizarres, si ridicules & souvent si honteux qu'ils ne sont propres qu'à trahir le mensonge qui s'en étoit étayé, ou la corruption qui les

avoit imaginés. Les miracles qui prouvent la divinité de Jesus-Christ & de sa Religion, qui ont servi à l'établissement du Christianisme, & qui l'ont fait triompher de la fureur des tyrans & de l'orgueil des Philosophes, sans que ni les uns, ni les autres en aient osé nier la vérité; les mettre, ces miracles, au niveau des contes apocryphes que des Historiens crédules ont insérés dans leurs écrits, n'est-ce pas blesser toutes les loix de la pudeur & de la Critique? Attaquer l'universalité du déluge, & la prompte multiplication des hommes après cet évènement par des calculs de Géomètrie ou d'Arithmétique, sans tenir aucun compte des démonstrations, où le vice de ces calculs est évidemment découvert, n'est ce pas abuser de la simplicité des Lecteurs qui pourroient, avec la Dame qu'on amuse de ces calculs, ignorer ces

discussions surannées & terminées pour tous les gens qui se picquent d'érudition ? Opposer à la Chronologie des Hébreux, celle des Chinois & des Egyptiens, sans avertir qu'on ne doit aucune créance à ces deux derniers peuples sur les temps qui précédent leurs époques certaines, & que, depuis ces époques, les Savants accordent sans peine leur Chronologie avec celle de nos Livres sacrés ; mettre en parallèle avec nos Annales saintes quelques fragments mystérieux de Manéthon, Prêtre Egyptien, & quelques Extraits vagues d'Erastothène ; incliner la balance en faveur de ces restes informes d'Histoires inconnues ; emprunter de Tacite des armes pour combattre la narration de Moyse, quoique, dans le culte des Juifs, Tacite fût si étranger qu'il les accuse d'adorer *la tête d'un âne* ; lui assûrer *tous les Juifs*

frages, si l'on ne regardoit Moyse que *comme un simple Historien*; mettre par-tout la vraisemblance du côté des Auteurs profanes, si la Religion ne parloit pas en faveur des Auteurs Juifs, quoique Joseph reproche sans cesse, & montre aux Historiens étrangers leur ignorance & leurs bévues dans l'Histoire & dans les affaires de sa Nation; n'est-ce pas violer tous les droits de l'équité, & toutes les régles de la critique pour ôter aux Titres & aux Archives de la Religion toute leur autorité? Reléguer la Tradition Chrétienne dans la classe des Traditions Payenne, Musulmane & Rabbinique, défigurer la nature de la Tradition Catholique, en déguiser l'usage pour rendre l'une & l'autre méprisables, c'est calomnier l'Eglise & ses Docteurs avec une indécence, &, si on l'osoit dire, avec une impudence qu'on ne sauroit

caractèriſer qu'avec des termes dont l'urbanité ſeroit encore plus choquée ? Eſt-ce donc là une *Philoſophie* que la raiſon puiſſe approuver, ou un *bon ſens* qu'elle puiſſe ne pas réprouver ?

Pour peu qu'on ſoit verſé dans la ſcience de la Religion & dans l'érudition ſacrée & profane, on imagine aiſément avec quel ſuccès un Critique, tel que M. Gauchat, affermit l'exiſtence de la révélation & de tous les faits qui lui impriment le ſceau de la divinité, avec quelle force il en ſoûtient la certitude qu'on voudroit ébranler. Aux yeux d'une raiſon droite & déſintéreſſée rien n'eſt ſi capable d'en aſſûrer la fermeté que de voir les extrémités honteuſes où elle réduit l'Incrédule qui tâche d'eſſayer contre notre foi les armes de la Philoſophie. Ce foible Adverſaire ajuge à de vils lambeaux d'Hiſtoires perdues, la préférence

sur l'Histoire la moins contestée & la mieux conservée qui fut jamais ; il tâche d'affoiblir le témoignage solemnel des œuvres divines, qui constatent pour tous les siècles la vérité de notre Religion, par des contes apocryphes qui sont plus qu'indifférents à l'essence du Christianisme ; il se retranche dans les suppositions ou les conjectures les plus gratuites & les moins raisonnables ; il se pardonne des reticences & des équivoques qui manifestent l'infidélité ou l'ignorance la plus inexcusable : enfin il se permet éternellement les raisonnements les plus informes & les plus irréguliers.

Dans presque toutes leurs pages, les trois premiéres Lettres de ce Volume nous montrent ces différents écueils où le Philosophe du *bon sens* vient faire naufrage. Quelque épineuses que soient toutes ces controverses, elles sont ici

maniées avec tant de clarté, que les moins intelligents, dans ces matières, y apprendront sans peine les différences essentielles qu'on doit mettre ; 1° quant à la vérité, entre la Religion Chrétienne & les superstitions idolatriques ; 2° quant à la sainteté, entre les préceptes de l'Evangile & les maximes de la Philosophie ; 3° quant à la certitude, entre les Annales des Juifs & les Annales des autres Nations ; 4° quant à l'autorité, entre les Historiens sacrés & les autres Historiens, entre nos saints Livres & de pieuses Chroniques, &c.

Une réflexion importante & décisive qui n'a pas échappé à notre Critique, c'est que la Genèse est la seule Histoire des premiers âges du monde, dont le fil continu ne se rompt en aucun endroit, & ne se charge d'aucune fable, ni d'aucune absurdité : il se lie par un

bout à l'origine de l'univers, & par l'autre il atteint au siècle où vivoit l'Historien : mais ce qu'il a de plus merveilleux, c'est qu'il s'étend jusqu'aux âges suivants par le nœud des Prophéties : ce nœud se développe avec le temps qui ne coule encore que pour vérifier ces oracles. Moyse étoit donc trop éclairé sur un avenir dont il étoit si éloigné, pour ne l'être pas autant sur un passé dont il étoit bien plus voisin : un Prophète qui étoit si infaillible, ne pouvoit être un Historien fautif.

Un Philosophe qui n'ôte à l'Histoire sa certitude qu'en accumulant des raisonnements dont il ne sauroit se cacher le vice, ne doit pas être un Ecrivain favorable à la Logique. On ne connoît guères que les Géomètres exacts, les bons Théologiens, & les Philosophes sans systêmes qui s'accommodent de la méthode Logique & qui

souffrent avec impatience qu'on relâche de sa rigueur. Tous les Sectaires, quoiqu'ordinairement assez subtils, ne sont pas plus amis de la Logique que nos Philosophes licentieux. Les uns & les autres la maltraitent à l'envi sous un nom qui leur est également odieux; c'est celui de *scholastique*. Autrefois, dans les Ecoles, on l'appliquoit à quelques questions futiles : cet abus, dont elle est fort innocente, est le prétexte qu'on emprunte pour colorer la guerre qu'on lui fait. Cette science n'est que l'art de raisonner avec exactitude sur les vrais principes, & d'en tirer des conséquences légitimes. Avec cet instrument, notre Critique arrache au Philosophe du *bon sens*, tout l'avantage qu'il prétend tirer de ses suppositions plus que gratuites, de ses conjectures frivoles, de ses équivoques affectées, de ses fausses inductions &c. Tous ces vices de

Logique fourmillent dans la *Philosophie du bon sens*, & l'on pourroit, de ces seules Lettres Critiques, en extraire une très-longue liste. Cependant ce Philosophe nous ébauche une Logique dont le principe fondamental est trop approprié aux besoins de l'irréligion, pour qu'on nous dispense de nous y arrêter un moment avec notre Critique. Ce principe est que *toutes les idées de l'ame viennent des sens*, d'où l'Auteur conclut qu'*il n'est aucune régle de morale qui soit innée, & que nous n'avons point d'idée innée de Dieu*. Rien n'est si connu que l'abus qu'on fait de ce vieux principe ; *toutes les idées viennent des sens*. Nous ne pouvons donner ici que le simple résultat des observations raisonnées de notre Critique sur cet ancien axiome & sur les deux conclusions qu'y attache la nouvelle Logique.

Si l'on ne peut parvenir à aucune connoiſſance de Dieu & de la Morale que par la voie des ſens, c'eſt-à-dire des ſentiments organiques, le trajet qui les ſépare des notions intellectuelles, ne ſauroit être franchi qu'à l'aide des réflexions. Or, reprend notre Critique, *ces réflexions* (comme il le démontre) ſeront toujours très-*tardives*, très-*difficiles*, très *équivoques*, très-*dangereuſes* & très-ſouvent *funeſtes* ; donc tout l'édifice des principes moraux & du culte intérieur ne s'élevera jamais qu'avec beaucoup de peines & beaucoup de riſques, jamais il ne portera qu'en l'air, n'ayant pour baſe que des ſenſations fragiles, obſcures, variables, incertaines.

Le nouveau Logicien ne ſauroit intéreſſer la Providence à garantir la ſolidité de cet édifice ; car, dans ſon ſyſtême, l'idée de Providence vient des ſens comme toutes les

autres : elle n'eſt même qu'une portion, qu'un trait du tableau où les ſens peignent la Divinité. Tracée par le même pinceau, avec les mêmes couleurs, ſur le même fond, cette idée peut bien embellir le tableau ; mais elle ne ſauroit donner à ſes éléments une conſiſtance qui ſoit d'un ordre ſupérieur à leur nature. En un mot, les ſciences, quelles qu'on les ſuppoſe, ne ſauroient, dans notre eſprit, avoir d'autre fermeté que celle du fondement qui les y établit & les y ſoûtient. Si nos ſens, ou plutôt ſi les mouvements qui les affectent, ſont ce fondement principal & radical, les ſciences ne ſauroient être plus invariables dans l'eſpèce humaine que ne le ſont ces mouvements dans nos organes.

D'ailleurs, pour trancher toute cette diſpute des idées innées & pour réduire la queſtion à des termes qui en donnent une ſolution

ſupérieure à tous ces faits vrais ou faux que le Philoſophe du *bon ſens* allégue en faveur de ſa thèſe, ne ſuffit-il pas que ce qu'on appelle *idées innées* de la Divinité & de la Morale, ſoient telles, dans leur genre, que ceux qui les ignorent, ſoit qu'ils n'y aient jamais penſé, ſoit qu'ils aient été élevés dans des préjugés contraires, ne puiſſent les conſidérer nettement expoſées, & méthodiquement développées, ſans ſe ſentir naturellement portés à en reconnoître la vérité, & à en approuver les conſéquences pratiques? Ce penchant intérieur, qui s'éveille dans nous dès qu'on le ſuſcite par les ſaines idées de la Divinité & de la Morale, n'eſt-il pas un germe de Religion & de juſtice que la nature a ſemé dans le fond de notre être? N'eſt-il pas équivalent à ces *idées innées* dont on diſpute? Ne ſupplée-t-il pas avec uſure à ce qui peut man-

quer au consentement général & unanime sur l'existence de Dieu & sur la nature de nos devoirs? Observons en passant que cette question appartient plutôt à la Métaphysique qu'à la Logique.

Dans sa Physique, le Philosophe du bon sens ne fait que répéter avec emphase ce qu'il y a de plus trivial touchant l'*éternité de la matière & l'ame du monde, les premiers principes des choses, l'espace, le vuide, l'essence de la matière, les abysmes, la divisibilité, les systêmes, &c.* En voltigeant sur ces lieux communs, il tâche de recueillir tout ce que les Matérialistes ont imaginé de plus spécieux pour l'éternité du monde & contre la création: quelque vains que soient ces nuages qu'on rassemble, des esprits superficiels & libertins peuvent s'y perdre; ainsi on doit savoir gré au Critique qui les dissipe. Comme ces

matières

matières ont été ſouvent diſcutées dans nos Mémoires, nous ne rapporterons qu'une réflexion plutôt inſinuée que développée dans cette controverſe : c'eſt que, dans les myſtères ſurnaturels, la Philoſophie du *bon ſens* étend les droits de ce bon ſens bien-au-delà de ſon reſſort : elle lui en fait un titre pour l'enhardir à rejetter ces myſtères & à ſe tranquilliſer dans l'incrédulité. Au contraire, dans les myſtères naturels, elle reſſerre la ſphère de ce bon ſens, & reſtraint ſes droits légitimes pour l'intimider & le fixer au doute, quand il ne pourroit ſe décider qu'en ſe rapprochant de la Religion. Les miracles ſont contre les loix de la Phyſique ; donc il ne faut pas douter de leur impoſſibilité abſolue : la création eſt au-deſſus de notre intelligence ; donc il faut douter de ſa poſſibilité : c'eſt ainſi que le *bon ſens* philoſophe dans

l'Ouvrage dont nous annonçons la critique. Nous ne savons si sa Logique qu'il dédie à une Dame est bonne pour les toilettes : nous ne croyons pas que les Ecoles qu'il méprise, soient tentées de l'adopter pour gagner son estime.

Dans les Philosophes, dont il parle avec le plus souverain mépris (comme Aristote, à qui il reproche son *peu de savoir* & de génie) quand il rencontre quelque opinion contraire à la foi, on le voit changer de ton : » Si la Religion, » *dit-il*, n'arrêtoit & ne fixoit » notre croyance (sur la création) » le sentiment d'Aristote, (qui soûtient l'éternité du monde) seroit » beaucoup plus simple & moins » embarrassé que celui que nous » suivons par la révélation. « *En supposant seulement la lumière naturelle, on demande*, reprend M. Gauchat, » de ces deux propo» sition quelle est la plus conforme

» à la raiſon : le monde, tel qu'il
» eſt, eſt éternel ; il n'a eu ni Créa-
» teur, ni Moteur : *ou bien*, le
» monde a été créé & arrangé par
» un Etre ſuprême & éternel. Aſſû-
» rément il eſt notoire que celle-là
» eſt une impiété & une abſurdité,
» & celle-ci une vérité démon-
» trée. «

Dans ſa Métaphyſique, le Philoſophe du *bon ſens* s'attache ſpécialement à deux articles, la ſpiritualité & l'immortalité de l'ame : il déclare qu'il faut les croire, parce que *la foi*, dit-il, *termine & borne tous nos doutes* ; mais avant que de faire cette déclaration, il raſſemble toutes les raiſons de ces doutes, il les fortifie, il ſoûtient qu'on ne ſauroit les détruire par les forces de la raiſon, & il termine cette diſcuſſion en avançant que *la croyance de l'immortalité de l'ame n'eſt point eſſentielle au caractère de l'honnête homme* ;

Un Métaphyſicien ſi hardi, & en même-temps très-peu inſtruit de l'état de toutes ces queſtions, ne réſiſte pas aux attaques d'un Critique à qui l'uſage des armes propres de ces diſputes métaphyſiques eſt très-familier. Quoiqu'entre les mains de M. Gauchat, ces armes ſoient victorieuſes, il n'en renvoie pas moins ſes Lecteurs aux meilleurs Ouvrages où ces matières ſont traitées avec plus d'étendue. Nous y joindrons ſeulement ici quelques réflexions que la lecture de ſes Lettres nous ont ſuggérées.

1°. Si, comme le prétend le Métaphyſicien du *bon ſens*, Dieu peut donner aux éléments ou aux *atômes* de la matière, la faculté de penſer, on ne voit pas pourquoi Dieu auroit créé des eſprits : la matière étant capable de toutes les fonctions qu'il pouvoit leur deſtiner, c'eût été multiplier les êtres

ou les ſubſtances ſans néceſſité.

2°. Si la faculté de penſer peut être un attribut de la matière, ſi la penſée en peut être un mode naturel, il s'enſuit que la matière, priſe dans ſon pur être, vaut mieux ou du moins autant que la faculté de penſer & que la penſée : car on ne connoît point de ſubſtance qui, dans ſon être intrinsèque, ne vaille mieux qu'aucune de ſes qualités ou de ſes modalités naturelles. Juſqu'ici on n'avoit point encore eu une ſi noble idée de la matière & de ſes perfections.

3°. Si Dieu donne à la matière l'intelligence, comme la penſée, il paroît que la matière doit être auſſi néceſſitée dans ſes penſées que dans ſes mouvements.

4°. Si, pour croire la Religion, il falloit croire que Dieu peut élever la matière à l'ordre des êtres penſants, la difficulté de recon-

noître en Dieu cette puissance, ne seroit-elle pas un plus grand obstacle à la foi que nos mystères les plus incompréhensibles ? L'Incrédule ne seroit-il pas plus fort en arguments, pour détruire cette puissance qu'il ne l'est pour l'établir ? La Religion nous propose-t-elle quelque mystère plus inconcevable qu'un atôme, qui devient tout-à-coup plein de vie, de sentiment, & d'une intelligence capable des raisonnements, des calculs & des combinaisons où s'éleve la plus transcendante Géomètrie ? Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que, dans le systême du nouveau Métaphysicien, cet atôme acquiert ces dégrés de génie à mesure qu'il perd de sa masse : c'est-à-dire que, dans la matière la plus brute, la vie & le génie sont garottés, ou étouffés sous une enveloppe grossière, que leurs efforts ne peuvent briser. En écartant ces

es, on dégage le génie,
es se déploient, il prend
&c. Est-ce pour honorer
ır outrager le *bon sens* de
iècle qu'on publie, sous ses
:s, ce systême de Métaphy-

Pourquoi ébranler ou affoi-
croyance de l'immortalité
ıe? C'est un appui de plus
a probité qui n'en sauroit
oir. Si, avec cette croyance,
eur ne laisse pas de bron-
ıuelquefois, sans elle ses
ne seroient-elles pas plus
ntes & plus graves? Si l'on
stamment honnête homme,
croire immortel, & si l'on
t immortel sans être cons-
nt honnête homme, c'est
lans sa conduite, l'homme
ıs toujours conséquent à ses
is, non plus qu'à ses bons
es. Graces à la Providence,
timents de la probité sont

ſi profondément gravés dans le cœur humain, que ceux-mêmes qui en rejettent les grands motifs & qui en frondent les vrais principes, n'en ſauroient effacer l'empreinte, ni abjurer entièrement la pratique. Sans l'immortalité des ames, la probité intérieure n'a aucun motif ſolide : moins la perſuaſion de cette immortalité ſera commune, plus cette probité ſera rare. Otez la foi de l'immortalité, l'honneur n'eſt plus qu'un préjugé d'inſtinct ou d'habitude, d'éducation ou de ſociété. Quel intérêt, quel motif ſuſcite donc certains Philoſophes contre des vérités ſi importantes & ſi eſſentielles à l'ordre public & à la probité privée ?

Ces réflexions que nous hazardons en paſſant, ne ſont qu'un léger ſurcroît que nous ajoûtons à cette abondance de principes triomphants & de raiſonnements

victorieux, que nous ne pouvons embrasser dans un Extrait, & que notre judicieux Critique oppose à toute cette fausse & dangereuse Métaphysique, dont on voudroit infecter toutes les sociétés, toutes les parties du genre humain.

Après avoir vengé l'injure qu'on a faite au bon sens, en publiant sous son nom cette fausse Philosophie, M. Gauchat enseigne au Public une source plus pure, où le bon sens peut puiser les principes de la vraie Philosophie: c'est le Traité de la *Population ou l'Ami des hommes.* Ce ne sont point là, *dit M. Gauchat*, comme dans la fausse Philosophie, des théories *séches*, des systêmes hardis, des idées plus *stériles* que brillantes, des censures amères, ni des satyres indécentes. Ce ne sont jamais que des principes simples, approfondis avec un esprit

solide, des faits communs observés avec des intentions vertueuses. L'Ami des hommes est donc un Philosophe qui consulte la droite raison, & qui, d'après ses oracles, juge de la conduite des hommes. De-là cette Religion dont les principes se lient & s'identifient avec le plus pur Christanisme ; cette sensibilité qui s'attendrit sur nos maux, sans s'aigrir sur nos torts; ce zèle qui s'afflige de nos désordres avec moins d'indignation que de compassion, & qui ne s'appésantit sur le détail de nos misères que pour en découvrir mieux le remède, en montrer la nécessité, & en presser l'application. Tel est le portrait de l'Ami des hommes, tracé dans la septième Lettre de ce Volume, & justifié dans la huitième par des textes qui sont extraits de son Livre, & qui roulent principalement sur *les Loix*, *la Religion*, *le Ministère*, *le Culte*,

les Mœurs, l'Honneur, le Célibat, le Luxe, l'Usure, la Guerre, &c.

On n'oppose point ici ce Livre aux productions vulgaires des faux Philosophes, mais à un Traité plus digne du parallèle, au Livre de l'*Esprit des Loix* : placés sur deux colonnes & comme en regard, les Extraits des deux Ouvrages forment un contraste qui en fait saillir la différence aux yeux les moins pénétrants. Indépendamment des saines réflexions que le Critique y ajoûte en forme de Commentaire, ce contraste seul fait la plus juste & la plus sensée des Critiques qu'on ait faites de l'*Esprit des Loix*.

Chez l'*Ami des hommes*, c'est l'humanité même qui arrange tous les Citoyens dans un ordre, où l'inégalité nécessaire n'enfante aucune indépendance. La Religion & la nature de concert maintient

nent entre les chefs & les membres une harmonie inviolable. Les uns commandent avec une douceur, qui ne gêne la liberté d'aucun membre que pour la sûreté de tout le corps; les autres, attachés à une chaîne qui descend du ciel sur la terre, portent avec fidélité, & révèrent un joug qui les force d'être heureux en les forçant d'être dociles.

Dans l'*Esprit des Loix*, pour gouverner les hommes, on n'a que des rènes qui se plient au gré des caprices, des passions, des goûts de Nation & de climat : ce sont des liens qui n'ont aucun centre immobile d'union & de force, non plus qu'aucun terme fixe & solide de tendance & de direction. Ainsi, dans ce systême, le Gouvernement n'est jamais qu'une Politique arbitraire, qui rafine sur les préjugés nationaux & sur les habitudes locales, & qui les ménage

pour ſon profit, de peur de les heurter pour ſa ruine. L'Ami des hommes tâche donc de purger l'humanité de ſes foibleſſes, & de corriger ſes déſordres pour la rendre féconde en vertus qui faſſent ſon bonheur; l'*Eſprit des Loix* au contraire ne fournit aucunes reſſources pour guérir nos erreurs & pour déraciner nos vices. Voilà ce qui réſulte du parallèle exact de ces deux Ouvrages: l'un a pour baſe la Religion, l'autre en fait abſtraction: de-là l'énorme contraſte qui les diviſe, & dont notre Critique a profité ſi heureuſement pour les différencier.

ARTICLE CV.

LETTRE AUX AUTEURS de ces Mémoires sur le PANTHEON *d'Agrippa, appellé aujourd'hui la* ROTONDE.

JE vous ai promis, MM. RR. PP., dans ma derniere Lettre du 23. d'Août, de vous donner l'Histoire abrégée du *Panthéon*, & je m'acquitte aujourd'hui de ma promesse.

Ce bel édifice porte, dans la Frise du Portique, cette inscription M. AGRIPPA. L. F. COS. TERTIUM FECIT. ce qui a fait croire assez généralement que tout le Temple étoit l'ouvrage d'Agrippa. Mais plusieurs Antiquaires & de grands Artistes ont pensé que le Panthéon existoit du temps de la République, & qu'Agrippa

n'avoit fait que l'embellir & y ajoûter le Portique. Les Antiquaires se sont autorisés d'un passage de Dion * qui, parlant de la magnificence d'Agrippa, dit : Qu'il acheva aussi le Panthéon. Michel-Ange étoit persuadé que le corps de ce Temple & le Portique, par lequel on y entre, étoient de trois différents Architectes. Sa raison étoit que la voute & l'ordre qui la porte, n'ont ni la même élégance, ni des rapports exacts, & que le Portique est d'une Architecture plus majestueuse que l'intérieur. Le Portique paroît effectivement avoir été fait après-coup : il ne tient point au corps du Temple, c'est un morceau plaqué, & derrière est un avant-corps terminé par un fronton. Or les Anciens ne

* Τό, τε Πάνθειον ὠνομασμένον ἐξετέλεσε. [Dion. Lib. 53.]

ſavoient point placer de frontons les uns derrière les autres, les uns ſur les autres, les uns dans les autres : ces inventions ſont du XVI^e^ & du XVII^e^ ſiècle. Quoiqu'il en ſoit, je prends le Panthéon tel que le laiſſa Agrippa, au moins tel qu'il étoit avant les irruptions des Barbares. Vous n'attendez, ſans doute, de moi d'autre deſcription que celle qui peut vous donner une idée générale de la majeſté & de la richeſſe de ce monument. Le détail des dimenſions de chaque partie n'eſt point de mon reſſort.

La forme du Panthéon eſt ſphérique, de-là parmi le peuple ſon nom de *Rotonde*. Il a, dans œuvre, cent quarante-quatre pieds de diamètre, & autant depuis le pavé juſqu'au grand œil qui lui donne le jour. L'ordonnance eſt Corinthienne; l'intérieur eſt diviſé en ſept grandes niches ou tribunes

ménagées dans l'épaisseur du mur : six sont couvertes en plates bandes ; celle qui répond à la porte d'entrée est arquée par le haut en plein ceintre. Devant chaque tribune sont deux colonnes de jaune antique, cannelées & d'un seul bloc : ce qui joint aux deux qui flanquent la tribune du fond & portent la corniche en ressaut, fait quatorze colonnes des plus belles qu'il y ait à Rome. Toutes les murailles du Temple, jusqu'à la grande corniche inclusivement, sont revêtues de Marbres précieux en compartiments, la Frise est toute entière de Porphire. Sur la grande corniche s'élevoit un Attique, dans lequel étoient ménagées au pourtour quatorze niches en quarré long : entre chaque niche étoient quatre pilastres de marbre, entre chaque pilastre des tables aussi de marbre & de différentes formes. Cet attique avoit son enta-

blement complet, mais la corniche étoit d'une moindre saillie que celle du grand ordre inférieur. Au-dessus de cette corniche naît immédiatement la voûte distribuée en larges bandes perpendiculaires & transversales : les Méridiens & les Parallèles d'une Mappemonde représentent assez bien leur symétrie. Les vuides ou caisses formées par ces bandes, diminuent de grandeur à proportion qu'elles approchent du haut de la voûte où elles n'arrivent pas, y ayant entre elles & le grand œil un espace plane assez considérable.

Pour mettre plus de légèreté dans une voûte si hardie, l'Architecte n'a rempli le fond des caisses que de chaux & de pierres ponces. Les parois étoient revêtus de plomb & de bronze réhaussés d'argent ciselé, & le fond portoit une rosace du même métal. La voûte étoit couverte en-dehors de

lames de bronze doré. Sept degrés ménagés à sa naissance, donnoient la facilité de monter jusqu'au sommet. Si l'on en croit quelques Auteurs, ces degrés furent ornés dans la suite de Statues en pied rangées comme sur un Amphithéâtre. Cette opinion est fondée sur un passage de Pline, qui dit que le Sculpteur Diogène décora le Panthéon d'Agrippa de belles Statues, mais dont on ne pouvoit appercevoir toute l'excellence à cause de leur grande élévation. Pour moi, je croirois volontiers que, par ces Statues, il faut entendre celles qui occupoient les niches de l'attique, ou plutôt encore celles qui étoient sur les acrotères du portique. Ce portique est composé de seize colonnes de granit de quatre pieds de diamètre, dont huit se présentent de front avec un entre-colonnement égal par-tout contre la régle de Vitruve, qui veut que l'entre-

colonnement répondant à la porte du Temple, soit plus large que les autres. Sur ces colonnes est un fronton, dont le tympan étoit orné de bas-reliefs de bronze. Les poutres, qui formoient le platfond du portique, étoient revêtues de ce métal, les portes & les pilastres qui accompagnent le chambranle en sont aussi. On montoit au portique par sept ou neuf degrés. Tel étoit le Panthéon, que sa richesse faisoit mettre par Pline au rang de ce qu'il y avoit de plus beau dans le monde.

Je ne vous ai point parlé de huit petits Autels, qui sont entre les grandes tribunes & avancent dans l'Eglise : ils sont riches; mais je ne les crois pas antiques. Ils me paroissent dater tout-au-plus du siècle où le Panthéon fut changé en Eglise; & ce qu'on y voit de bon, est même beaucoup plus moderne. Deux choses favorisent mon

opinion. La premiére eſt que les chapiteaux & les baſes des colonnes ne ſe reſſemblent pas. Ici c'eſt du Corinthien, là du compoſite; quelques colonnes ont des baſes Corinthiennes, d'autres en ont d'attiques, & celles-ci ſont du travail le plus groſſier. On voit là le goût de rapſodie propre des ſiècles barbares, où l'on aſſembloit ſans choix les pièces les plus diſparates : on en a des preuves dans pluſieurs autres anciennes Egliſes de Rome. Secondement, quelques-uns de ces Autels ſont couverts par des frontons cintrés. Ce dernier Article ne paroîtra point déciſif à tout le monde; mais il eſt cependant vrai que le bon, le grand Antique ne préſente point d'exemple d'un pareil ornement.

L'éruption du Véſuve, arrivée ſous Titus, cauſa au Panthéon un dommage conſidérable, il fut réparé par Domitien : ce qui a fait

regarder ce Prince par quelques Auteurs comme le Fondateur de l'édifice. L'Empereur Adrien y fit aussi travailler, mais il paroît que Septime Sevère fut celui à qui le Panthéon dut davantage depuis sa construction. Ses prédécesseurs n'avoient fait peut-être qu'y ajoûter quelques ornements : Septime y fit des réparations essentielles. On lit cette inscription dans les faces de l'Architrave.

IMP. CAES. SEPTIMIVS. SEVERVS. PIVS. PERTINAX.
ARABICVS. PARTHICVS. PONTIF. MAX. TRIB. POT.
XI. COS. III. P. P. ET. IMP. CAES. MARCVS.
AVRELIVS. ANTONINVS. PIVS. FELIX. AVG. TRIB.
POT. V. COS. PROCOS. PANTHEVM. VETVSTATE.
CORRVPTVM. CVM. OMNI. CVLTV. RESTITVERVNT.

Il y a lieu de s'étonner qu'un édifice, qui n'avoit pas plus de deux cents ans, en le supposant construit par Agrippa, tombât de vetusté. Cette dégradation serviroit à confirmer le sentiment de ceux qui le croient du temps de la République.

Ce Temple subsista dans tout son éclat jusqu'à l'irruption d'Alaric sous l'Empire d'Honorius. Mais les Romains, au rapport de Zozyme, s'étant engagés à livrer à ce Prince barbare trois mille livres pesant d'or & cinq mille livres pesant d'argent, pour l'éloigner de leurs murailles, & ces sommes ne s'étant trouvées ni dans le trésor public, ni dans la bourse des particuliers, on fut obligé d'enlever aux Temples leurs Statues & leurs ornements d'or & d'argent. Il est bien probable que le Panthéon en fournit une partie, puisqu'il n'y avoit alors, à Rome, que le Tem-

ple de Jupiter Capitolin qui lui disputât de richesse ; celui de la paix, où étoient tous les trésors de Jérusalem, ayant été réduit en cendre sous l'Empire de Commode.

Alaric n'avoit enlevé, à Rome, que ses métaux précieux, Genserie, trente-neuf ans après, la dépouilla d'une partie de ses marbres. Le Roi Vandale, ou par une aveugle avidité du pillage, ou par goût pour les belles productions de l'Art, fit charger un de ses Vaisseaux de Statues. Il n'y a pas à douter que le Panthéon ne perdît encore ici de ses ornements, & que les chef-d'œuvres du ciseau de Diogène ne devinssent la proie d'un Barbare, qui ne seroit excusable qu'en supposant qu'il connoissoit le prix de ce qu'il enlevoit à Rome pour le transporter à Carthage.

Avant ces irruptions des Goths

& des Vandales, les Empereurs Chrétiens avoient donné des Edits pour faire abattre les Temples du Paganiſme. Quel que fût le motif, qui engagea les Romains à épargner le Panthéon, il eſt certain qu'il n'avoit point ſouffert du zèle des Pontifes & de la précipitation des Fidèles, avant le premier ſiège de Rome par Alaric; que, malgré le dépouillement des Temples, qui ſe fit alors, & peut-être ſous Genſeric, celui-ci conſervoit encore aſſez de richeſſes pour exciter la cupidité d'un Empereur. Conſtantius II. vint, vers 655, de Conſtantinople à Rome, & la viſite qu'il rendit à cette malheureuſe Ville, fut celle d'un ennemi. Il acheva de dégrader le Panthéon, il enleva l'argent & le bronze qui décoroient la voûte, & les lames de bronze doré qui en couvroient l'extérieur. Tout cela fut tranſporté à Syracuſe. Rome y perdit

beaucoup, & Constantinople n'y gagna rien; car les Sarrasins s'étant bientôt après rendus maîtres de la Sicile, emporterent les riches dépouilles qu'y avoit accumulées Constantius.

Environ cinquante ans auparavant, c'est-à-dire en 607, le Pape Boniface IV. avoit demandé le Panthéon à l'Empereur Phocas pour en faire une Eglise, & l'avoit obtenu. C'étoit sentir bien tard ce que valoit un pareil édifice. Si l'on avoit profité des avantages que donnoient les Edits des premiers Empereurs Chrétiens, on se seroit assûré de ce beau Temple lorsqu'il conservoit encore toute sa richesse, & le Christianisme n'auroit point eu de plus magnifique trophée de ses victoires sur le Paganisme. On ne conçut le dessein de le consacrer au vrai Dieu, que lorsque les Barbares y eurent porté le ravage, & que la

misère des temps ne permettoit point de lui rendre ce qu'il avoit perdu. Quand on fait attention à l'époque de cet évènement, on voit que le Panthéon n'avoit rien à espérer du côté de l'art & du goût. En 607, on ne connoissoit ni la bonne Architecture Grecque, ni les finesses de la Sculpture. Les Artistes ne pouvoient que gâter ce qu'ils touchoient. Et c'est, sans doute, à ce temps qu'il faut rapporter certaines réformes, dont je parlerai plus bas, faites dans le plus parfait monument de l'Antiquité : l'attentat de Constantius lui porta le dernier coup. Boniface IV. l'avoit dédié à la sainte Vierge en 607, Gregoire IV. en 610 le dédia aussi à tous les Saints : de-là son titre de *sancta Maria ad Martyres*.

Rome, en se repeuplant après les dévastations des Barbares, changea presqu'entièrement de place.

Elle se resserra, les sept collines furent insensiblement abandonnées, & le champ de Mars comme plus uni & plus près du Tibre, fournit le terrein de la nouvelle Ville. Le Panthéon étoit à l'entrée du champ de Mars, il fut bientôt entouré de maisons qui déroberent aux yeux sa belle forme, & qui, adossées à ses murailles, ne purent manquer de les dégrader. Bien plus, des Fripiers & autres Trafiquants de cette basse espèce, s'introduisirent jusques dans le portique, en lierent les colonnes par des murailles, & s'y ménagerent des boutiques. On voit que ces sortes d'abus sont bien anciens. La Fabrique retiroit apparemment quelques profits de ceux-ci, mais pouvoient-ils compenser le dommage réel qui résultoit, pour les colonnes, de cette maçonnerie qu'on y appuyoit? Faut-il chercher après cela, dans la fureur de

Goths & des Vandales, la cause de la dégradation des chapiteaux, des bases, du fût même des colonnes ? Il y a telle colonne, où, à l'endroit le plus proche de la base, on voit des excavations de six & sept pouces de profondeur sur autant de largeur & de hauteur. Ces excavations sont encore à moitié remplies de chaux & de briques ; triste monument de l'audace du peuple, & de la stupide cupidité de ceux qui lui vendoient le droit de ruiner ce qu'il y avoit de plus beau au monde. Ce désordre dura jusqu'au Pontificat d'Eugène IV. Le seul zèle pour la décence du lieu saint détermina le Pontife à faire dégager le Panthéon de toutes les maisons qui l'environnoient, les misérables *baraques* du Portique furent abattues, & si l'on ne répara point tout le mal qui avoit été fait jusqu'alors, on en arrêta au moins les progrès.

Depuis que Constantius avoit enlevé les lames de bronze doré qui couvroient l'extérieur de la voûte, cette partie du Panthéon étoit restée exposée aux injures du temps, ou n'en avoit été défendue que par de la tuile, jusqu'au Pontificat de Benoît II. qui la fit couvrir de plomb. Nicolas V. qui avoit de grandes idées, qui, cent ans plus tard & avec un regne plus long, auroit peut-être tenu dans les fastes des Arts, la place qu'y occupe Léon X. Nicolas V. renouvella ce plomb avec plus de magnificence.

Je ne trouve pas que, depuis ce Pontife jusqu'à Urbain VIII. aucun Pape ait rien fait de remarquable pour le Panthéon; mais il n'y a pas à douter que, dans cet intervalle, ou les Pontifes, ou la Fabrique n'y aient fait travailler. Raphaël, & voici peut être le trait le plus propre à donner de cet

cien monument la plus grande
ime, Raphaël, le Prince des
intres & l'égal des plus habiles
aîtres en Architecture, laissa, en
ourant, une somme considérable
ur la réparation du Panthéon
il a son tombeau, ainsi que
rrin del Vague, Jean d'Udine,
nadée Zucchari, Annibal Car-
che, Flaminio Vacca, & le célè-
e Corelli. Tout le bon Moderne
i décore l'intérieur, est des der-
ers temps; les Tableaux sont
imables, les Statues, sans être
s chef-d'œuvres, font honneur
a Sculpture, ce qui prouve qu'el-
s sont postérieures au XV^e siècle.
Mais, qu'il me soit permis de
dire avec tout le respect dû à
dignité d'un Pontife qui d'ail-
urs a protégé & exercé les Arts,
eût-il pas été à souhaiter qu'Ur-
in VIII. ignorât que le Pan-
éon existoit? Des Inscriptions
avées à côté de la porte, annon-

cent qu'il le répara; mais c'est ici le cas de dire que tandis qu'il édifioit d'une main, il détruisoit de l'autre. Il fit construire sur l'ancien avant-corps deux campaniles d'un assez mauvais goût; mais il enleva au portique ce qui lui restoit de son ancienne magnificence, ce bronze qui couvroit les poutres & qui étoit tellement prodigué, qu'on en tira le grand Baldaquin de la Confession de S. Pierre, & plusieurs pièces d'Artillerie pour le Château S. Ange. Je veux que ce bronze eût perdu son éclat; mais n'étoit-il pas plus naturel de le repolir que de l'arracher? A peu de frais on auroit accompagné ces riches ornements déja placés, de quelques autres bien assortis. Point du tout, on les enleve, & l'on dégrade pour toujours le Portique qu'ils décoroient; à la plus grande opulence, on fait succèder la plus mesquine pauvreté, & l'on

dépense beaucoup pour détruire ce qui auroit moins couté à restaurer. Voilà encore une fois ce que l'on peut, ce que l'on doit même caractèriser d'attentat Gothique. Les ouvrages que l'on a faits avec ce métal, sont magnifiques, sont utiles ; à la bonne heure ; mais une poutre de bronze, élégamment cannelée, n'est-elle pas aussi magnifique en son genre, qui n'a rien de choquant, qu'une colonne torse, qui est contre nature, & que les Anciens désavoueroient ? D'ailleurs, après la consécration lu Panthéon au vrai Dieu, rien de e qui lui appartenoit ne devoit asser pour profane ; & l'on ne ouvoit pas dire qu'on sanctifiât s matériaux en les faisant passer ıne Eglise dédiée à la Ste Vierge, ıs une autre dédiée à S. Pierre. bain VIII. s'il l'avoit voulu, oit trouvé du bronze pour son laquin, Alexandre VII. en

trouva bien pour la Chaire de S. Pierre.

Ce qu'il y a de merveilleux, c'est que, pendant que l'on faisoit tout ce dégât dans le Portique, on ne pensoit pas même à reparer celui qu'y avoit fait le temps, & qui certainement étoit bien sensible. De seize colonnes qui formoient ce magnifique morceau, il n'en restoit plus que treize. Les trois autres, qui étoient du côté de la Minerve, avoient disparu. Avec elles étoient tombés l'entablement & un angle du fronton. N'y avoit-il point à Rome assez de fragments de colonnes antiques, pour qu'en les rapprochant on pût prévenir la ruine totale d'un chef-d'œuvre digne de ne tomber qu'à la chute du monde entier ? Les Modernes vouloient-ils, en le laissant périr, faire périr en même temps la gloire des Anciens ? Etoit-ce jalousie de leur

part? Ce ſera tout ce qu'on voudra, mais ce ne pouvoit être rien de bon.

Alexandre VII. fit ce que n'avoit point fait Urbain VIII. En même temps que, par ſes ordres, le Bernin conſtruiſoit la colonnade de la place de S. Pierre, on travailloit à rétablir celle du Panthéon. Le Pontife fit chercher, dans Rome, des colonnes qui puſſent ſe raccorder avec les anciennes. On en trouva préciſément du même module auprès de S. Louis des François. Elles étoient de Granit de l'Iſle d'Elbe dans la Méditerannée, au lieu que les premiéres ſont de Granit d'Egypte; mais la couleur eſt la même; & la découverte auroit été la plus heureuſe du monde, ſi les nouvelles colonnes n'avoient point été trouvées briſées en trois quatre endroits. Du reſte, les proportions ſont exactes, & l'effet ſatisfaiſant. Le zelé Pontife ne

s'en tint pas là. Il fit abaisser une partie de la place qui est devant le Temple, & qui s'étoit tellement élevée par les décombres des anciens édifices, que les degrés qui conduisoient au Portique & les bases des huit colonnes de front étoient totalement enfouis, & qu'on descendoit dans le Portique au-lieu d'y monter. En même temps il entreprit de revêtir de marbre toute la voûte, & de placer au-dessus du grand œil un lanternon, pour préserver de l'intempérie des saisons ceux que le devoir & la piété amenent à cette Eglise. La mort l'empêcha d'exécuter ces derniers projets. Clément IX. qui lui succèda, fit entourer de grilles le Portique : on n'en voit pas trop la nécessité. Leur élévation rend un peu plus difficile, mais ne rend pas impossible le passage à ceux qui auroient quelque intérêt à se retirer pendant la nuit dans le

Portique. Ce que l'on voit clairement, ce sont de grosses pattes de fer enfoncées dans le vif du fût des colonnes, & ces colonnes notablement endommagées par les excavations qu'on y a faites pour appuyer & fixer les grilles. Sous Clément XI. le grand Autel du fond, ainsi que les petits Autels du pourtour furent refaits & embellis de porphyre & de bronze doré.

Après avoir vu le Panthéon dans toute sa magnificence, sous Agrippa & sous les Empereurs, jusqu'au commencement du V^e^ siècle, vous venez, MM. RR. PP., de le voir perdre peu à-peu de la beauté de sa forme, & de la richesse de ses ornements. Plusieurs Papes, outre ceux dont j'ai parlé, travaillerent successivement à le décorer de nouveau, mais ces décorations étoient dans le goût des siècles où l'on les faisoit. Le corps de l'édifice, son Architecture n'y gagnoient

rien. Au contraire ils y perdoient, & l'on peut bien dire que des Architectes postérieurs au V^e^ siècle, antérieurs au milieu du XV^e^, accoûtumés à ne faire que des piliers ou trop gros, ou trop gresles; que des Sculpteurs qui ne connoissoient pour tout ornement que de petites pyramides & des gargouilles, devoient être extrêmement embarrassés vis-à-vis des proportions & des Ordonnances Grecques. Tous leurs talents consistoient à imiter, mais rarement l'imitation est heureuse quand on manque de principes. Lorsque les *Maîtres Maçons*, qui ont construit nos belles Eglises Gothiques, ont voulu se mêler d'imiter le Chapiteau Corinthien, vous savez comme ils y ont réussi. Ils s'entendoient mieux à orner leurs piliers de feuilles de Chardon que de feuilles d'Achante.

Les libéralités de ces Pontifes

n'avoient donc pour objet que la décoration de l'Autel principal. L'un donnoit des voiles couleur de pourpre, l'autre faisoit faire un tabernacle d'argent, fournissoit des vases, des habits propres aux cérémonies de la Religion &c. Tout cela pouvoit être riche, mais rien de tout cela ne rendoit au Temple ni son ancienne majesté, ni sa premiére splendeur. Le bon goût des ornements s'y rétablit un peu à la renaissance des Arts. De bonnes Statues prirent sur les Autels la place de ces difformes squelettes, ou de ces courtes & massives figures, qui, pendant huit siècles, avoient épuisé tous les efforts & fixé l'admiration de l'ignorance. Les Tableaux des Perugins, des Cozza, des Greppi chasserent ces grossières Mosaiques, dont les Grecs de Constantinople avoient paré les murailles de presque toutes les Eglises de Rome. On

mit à profit le porphyre, le verd, le jaune Antique que l'on trouvoit dans les anciennes ruines, où en incrusta avec délicatesse les endroits qui en étoient dégarnis; & par-là, MM. RR. PP., vous voyez combien, de siècle en siècle, l'Antique du Panthéon a reçu d'alliage moderne. Au reste, avant Alexandre VII. on n'avoit point pensé à toucher à la voûte. On n'y toucha point après lui, & voici enfin en quel état étoit le Panthéon, lorsque l'année dernière, par ordre de Benoît XIV, on entreprit de le *moderner*. Je vous expliquerai dans une autre Lettre ces nouveaux ouvrages. Je suis Votre, &c.

15. Septembre 1758.

ARTICLE CVI.

L'HISTOIRE D'HERCULE le Thébain, tirée de différents Auteurs; à laquelle on a joint la Description des Tableaux qu'elle peut fournir. Par l'Auteur des Tableaux tirés d'Homère & de Virgile, avec des Observations sur le Costume &c. (Volume *in*-8°. de 235 pages.) *A Paris, chez Tilliard, Quai des Augustins &c.* M.DCC.LVIII.

L'AUTEUR des Tableaux, tirés d'Homère & de Virgile, est M. le Comte de Caylus, par conséquent c'est encore lui qui nous donne cette Histoire d'Hercule le Thébain. Le même goût de composition regne dans ces deux Ouvrages, pour ce qui concerne le

plan & la description des Tableaux qu'on y propose ; mais ici on ajoûte une vie d'Hercule suivie & détaillée ; & voici sur ce point la pensée de l'Auteur.

Quoique destiné aux Arts & aux Artistes, ce Livre a dû contenir toute la partie historique du sujet. Outre que cette méthode donne de la variété à l'Ouvrage & qu'elle en écarte la monotonie, il faut bien considérer que les Artistes mêmes seront d'autant plus maîtres de leur composition qu'ils posséderont mieux toutes les actions du Héros qu'ils veulent peindre.
» En effet, *dit M. le Comte de*
» *Caylus*, plus on connoît le ca-
» ractère & les passions d'un
» homme, & plus il est aisé de
» le faire ressembler.... Alors les
» circonstances en apparence les
» moins importantes concouren
» à l'expression & à l'imitatio
» générale & particulière. « Ce

ſignifie qu'un Artiſte tire d'un ſujet, bien approfondi, des nuances qui échapperont à un homme ſans études, ſans lettres, ſans autres lumières que la connoiſſance du moment qu'il doit avoir étudié pour ſon deſſein.

Voici, par exemple, les ſujets de plus de cent Tableaux ſur Hercule le Thébain : celui qui aura bien lu l'Hiſtoire de ce Héros, ſoit dans le Livre qu'on nous donne, ſoit dans les Anciens qui en ont parlé, répandra ſur ſon Ouvrage une ſorte de vie, de convenance, de propriété, d'intérêt qui ne ſe trouvera pas ſous la main de quiconque eſt borné aux principes & à la pratique de l'Art.

Notre Auteur choiſit l'Hiſtoire d'Hercule, pour élever l'ame des Compoſiteurs en Peinture & en Sculpture. Ce Héros, qui raſſemble en lui ſeul preſque tous les grands traits de la Fable, offre

mille points de vuë pittoresques. Aussi nous donne-t-on sans cesse des Hercules, mais le génie des Artistes ne répond pas au sujet : ils se copient les uns les autres, ils travaillent dans un goût identique & monotone : toujours la peau du lion de Nemée, la massue, la cour d'Omphale, l'antre de Cacus, la robe teinte du sang de Nessus &c c'est, à-peu-près, ce que nous retrouvons dans toutes nos compositions modernes sur Hercule ; & voilà ce qui choque les belles & grandes idées de M. le Comte de Caylus.

Il cherche à instruire les Artistes, à leur ouvrir de nouvelles routes, à leur fournir des plans tout neufs. Cet Hercule le Thébain devient, sous la plume de l'illustre Académicien, un fond inépuisable, une mine extrêmement féconde en richesses.

Il prend son Héros au moment

sa naissance, & le suit jusqu'à pothéose. Les Auteurs qu'il nsulte sur ce grand morceau e Mythologie, sont entr'autres Hérodote, Diodore de Sicile, Ovide, Pausanias, Lucien, Apollodore &c.

Ce dernier, par exemple, raconte le trait des deux Dragons envoyés par Junon, pour dévorer Hercule dans son berceau. L'enfant, bien-loin de s'étonner, les étouffe dans ses mains, & prélude, par ce coup de vigueur, aux exploits héroïques de sa brillante carrière. M. le Comte de Caylus reconnoît la beauté de ce sujet, & l'enrichit encore par l'usage qu'il fait de toutes les nuances marquées dans Apollodore. Ce Mythologiste » introduit Alcmène » épouvantée, & qui appelle Am» phitryon au secours de son fils. » Ainsi, *continue notre Auteur*, » je placerois cette action dans une

» salle du Palais d'Amphitryon.
» La tendresse, mêlée d'effroi, d'un
» père & d'une mère, l'étonne-
» ment & l'horreur des courtisans
» & des femmes qui veillent à la sû-
» reté de l'enfant, concoureroient,
» ce semble, à la magnificence
» ainsi qu'à l'expression & même
» à l'intérêt de cette compo-
» sition. «

Pour l'ordonnance même du Tableau, on peut demander s'il convient de faire étouffer ces deux dragons séparément, un de chaque main; ou s'il faut les représenter tous deux ensemble, serr entre les deux mains de l'enfan M. de Caylus dit qu'*Hercule sa les dragons chacun avec une ses mains*, & qu'*il les fit mou* Apollodore dit qu'*Hercule serrant avec ses deux mains mit à mort*. Le Peintre ch celle des deux attitudes qui d plus de force & de résolution

ı faut bien comprendre que, ıs le détail de cette Hiſtoire, Auteur donne d'abord les divers ıorceaux de la vie d'Hercule, puis ı'il les diſtribue en Tableaux, indiuant la manière de ſaiſir la partie ittoreſque, d'enrichir le fond; e multiplier les accompagneıents, d'éviter ce qu'il y a d'obſur ou de révoltant, de donner u luſtre & de la dignité aux cironſtances trop foibles ou trop ıeſquines: par exemple, le prenier travail d'Hercule, qui eſt la ictoire remportée ſur le Lion de Nemée, fournit ici trois Tableaux. Dans le premier, c'eſt Hercule qui prépare ſa maſſue dans la Forêt le Nemée. Dans le ſecond, il va ur le Lion la maſſue à la main & l'arc ſuſpendu d'une épaule à l'autre; le Lion s'enfuit vers ſa caverne. Dans le troiſième, Hercule combat le Lion corps à corps, & l'étrangle de ſes deux mains;

M. de Caylus ſonge toujours à orner ces Deſcriptions des beautés acceſſoires, des circonſtances qui ajoûtent à l'expreſſion. Ainſi, pour le troiſième Tableau, il veut que les *oſſements d'hommes & d'animaux répandus ſur le ſol, augmentent l'horreur de la caverne & l'auſtérité de ſon aſpect, en même temps qu'ils rappelleroient à l'eſprit le ſéjour ordinaire du Lion & le carnage qu'il étoit dans l'habitude de faire.* Les autres travaux d'Hercule fourniſſent auſſi chacun pluſieurs Tableaux : on en compte juſqu'à XXIII. pour le dixième, & juſqu'à XXX. pour le douxième.

Le ſecond travail *fut de tuer l'Hydre de Lerne :* ce qui produit trois magnifiques Tableaux, & donne lieu à des Deſcriptions pleines de feu & d'élévation. Une ſimple circonſtance marquée par Diodore de Sicile & indiquée par Apollodore,

Apollodore, est une source de beautés sous la plume de notre Auteur. Après avoir tué l'Hydre, Hercule trempa ses fléches dans le fiel de ce monstre, & voici ce que M. de Caylus tire de cette particularité : » Hercule est baissé, » c'est-à-dire posé sur un génouil, » mais toujours avec noblesse, son » carquois est à terre auprès de lui, » il tient une fléche qu'il trempe » dans le sang de l'Hydre, dont le » corps prodigieux & les têtes doi- » vent produire des groupes qu'il » est aisé de rendre autant & si » peu apparents qu'on le voudra, » d'autant que le marais (qui est » comme le champ de bataille) peut en recevoir dans la pro- fondeur de ses eaux, & que les roseaux peuvent cacher ce qu'on ne voudra pas faire voir. Iolaüs debout doit regarder ce monstre, détruit & renversé, avec étonne- ment, quoiqu'il ait été témoin

» du combat..... Le flambeau d'Io-
» laus par terre, abandonné, fu-
» mant encore, rappelle ſon uti-
» lité précédente (il avoit ſervi à
» brûler les têtes de l'Hydre) &
» produit une richeſſe ſur le de-
» vant du Tableau, que le char
» d'Hercule enrichiroit encore. «

On ne peut douter que ce ne ſoit là une très-belle & très-neuve compoſition. Nous ne voudrions pas omettre une réflexion incidente que l'Auteur insère dans ſa Deſcription; elle a pour objet Iolaüs qui doit *regarder avec étonnement* le *monſtre détruit & renverſé.* » C'eſt, *continue M. de* » *Caylus*, une des adreſſes de la » Peinture que de conduire le » Spectateur à l'impreſſion qu'on » veut lui donner par une figure » qui en ſoit affectée. Plus le per- » ſonnage, dont le Peintre aura » fait choix, ſera conſidérable par » rapport à l'action, & plus il ſera

» certain de réussir.« Les Anciens connurent cette régle. Dans le Tableau d'Iphigénie, par Timante, Calchas étoit triste, & Ménélas versoit des larmes.

Dans le détail des Tableaux, qui forment la suite du septième travail d'Hercule, il y a celui des présents faits par les Dieux à ce Héros pour récompenser ses vertus. » Ces Divinités, *dit notre » Auteur*, élevent l'imagination, » & dès-lors le génie produit sans » peine les plus grands effets de » la composition. L'essor de ce » même génie est un garant du » succès..... Hercule doit être là » dans une attitude simple, éloi- » gné de toute fierté, & pénétré » des honneurs qu'on lui rend; » car la véritable vertu reçoit » avec modestie les éloges qu'elle » a le plus mérités. « Dans la composition même du Tableau, on voit les Dieux, chacun dans leur

attitude & avec leurs attributs. Les uns ont déja fait leurs présents, les autres accourent, dans l'air sur la terre ou sur les eaux, chargés de leurs dons; Vulcain d'une massue & d'une cuirasse, Mercure d'une épée, Apollon d'un arc; Neptune donne un cheval magnifique au Héros, & par cette raison le lieu de la scène doit être sur le bord de la Mer. Neptune paroît dans son char tiré par ses chevaux-marins & accompagné de sa Cour ordinaire, des Nymphes & des Tritons &c. Quelle grandeur dans cette action ! & pourquoi le pinceau ne nous la rendroit-il pas avec toutes ses circonstances?

L'onzième travail d'Hercule consiste dans la victoire de ce Héros sur le Chien Cerbère. A l'entrée du Tartare, Hercule trouve Méléagre & Méduse la Gorgone. Toutes les autres ames s'enfuient devant lui. Le Héros veut combat-

tre Méduſe ; il eſt arrêté par Mercure. Voilà un Tableau borné quant au ſujet, mais ſuſceptible d'une grande expreſſion : cette préſence de Méduſe, Hercule qui tire l'épée contre elle, Mercure qui l'arrête, les Mânes en foule qui ſe précipitent dans la nuit du Tartare ; toutes ces choſes parlent à l'imagination & aux yeux.

Il eſt plus difficile de ſaiſir le moment de la victoire d'Hercule ſur Cerbère. Apollodore dit que le Héros muni de ſa cuiraſſe & couvert de ſa peau de lion, mais ſans maſſue, ni fléches, ni épée, prit l'animal par le col, & qu'il le tira de ſa caverne, quoique la queue de Cerbère, qui étoit un énorme ſerpent, mordît la main d'Hercule. Cette action pourroit, ce ſemble, être exprimée. M. le Comte de Caylus dit qu'il prendroit le moment *auquel Hercule paroît au jour en ſortant de la*

caverne, tenant Cerbère enchaîné par une chaîne qui partant des trois cols, se réuniroit en une, avec laquelle il le force à le suivre, malgré la morsure du serpent qui formoit sa queue.

L'enlevement des Pommes des Hespérides est l'objet du douzième travail : & voici le premier Tableau. » Hercule dans un Verger » rempli des plus beaux Orangers » & les plus chargés de fruits..... » un Dragon terrible, c'est-à-dire » un Serpent avec des griffes » épouvantables & des aîles de » chauve-souris terminées par des » piquants, viendroit attaquer » Hercule qui, de son côté, mar» cheroit courageusement à lui. » Quatre Hespérides, Æglé, Ery» thie, Vesta & Aréthuse paroî» troient pleines de confiance dans » leur défenseur « &c. Si l'on vouloit rendre, dans un seul & même Tableau, la victoire du Héros, il

ſuffiroit de le repréſenter *cueillant ces fruits dans le Verger, le Dragon expirant ſur le premier plan du Tableau, & les quatre Heſpérides ſur des plans plus éloignés fuyant avec épouvante*, ou plutôt témoignant leur confiance dans la protection d'Hercule.

L'Hiſtoire du Centaure Neſſus, bleſſé par Hercule au paſſage d'une rivière, a été traitée ſupérieurement par le Guide. M. de Caylus voudroit qu'on ajoûtât, dans ce ſujet, le petit *Hyllus* (fils d'Hercule) dans les bras de Déjanire: ce qui redoubleroit l'intérêt ou du moins ajoûteroit du nouveau, dans une compoſition répétée tant de fois.

Au lieu de la tunique trempée dans le ſang de Neſſus, ſujet trop maigre & peu naturel, notre Auteur trace ce deſſein: » Le Centaure expirant ſur le bord du » fleuve & ſur le premier plan;

» le petit Hyllus effrayé du specta
» cle ; Déjanire faisant découl
» d'une fléche le sang (dont cet
» fléche est impregnée) dans u
» petit vase de métal qu'elle tie
» de l'autre main, tandis qu'He
» cule passe avec empressement
» fleuve à la nage. « On sait, p
le récit d'Apollodore, que ce sa
recueilli de la fléche devoit être u
philtre, dont l'effet, selon le Ce
taure, attacheroit pour toujou
Hercule à Déjanire : cette lique
au fond n'étoit qu'un poison mo
tel. Déjanire en frotta la tuniq
de son époux, & l'on sait les sui
funestes qu'eut cette action.

Mais après des douleurs extr
mes & des fureurs telles qu'
peut les imaginer d'un sujet
qu'Hercule, ce Héros est mis
rang des Dieux, & son apothéo
sa réconciliation avec Junon, s
alliance avec Hébé fournissent e
core des Tableaux très-intéressan

Nous avons omis quantité de traits dignes de remarque dans cette Hiſtoire en Tableaux ou dans ces Tableaux en Hiſtoire : car ces deux expreſſions ſont ici correlatives & réciproques. Ce ne ſera point aſſurément la faute de M. de Caylus, ſi les Peintres manquent de grands ſujets d'Hiſtoire. Ce Recueil a l'avantage d'éclairer l'eſprit des Artiſtes, en ſorte que, ſans recourir à Diodore de Sicile, à Apollodore, à Pauſanias, en un mot, aux anciens Mythologiſtes ou Hiſtoriens, ils pourront ſavoir la vie d'Hercule & ne courir jamais le riſque humiliant de s'égarer en traitant les actions de ce Héros.

ARTICLE CVII.

DISCOURS QUI A REMPORTÉ LE PRIX de l'Académie Françoise en l'année M. DCC. LVIII. Par M. Soret. A Paris, chez Brunet, Imprimeur de l'Académie &c.

LE ſujet propoſé par l'Académie Françoiſe étoit cette propoſition ſi vraie, ſi fondée en théorie & en expérience, *qu'il n'y a point de paix pour les méchants*, ſuivant ce mot d'Iſaïe, *non eſt pax impiis*. M. Soret traite cette vérité, comme il convenoit, en Philoſophe, en Orateur & en Chrétien. Sa penſée principale, qui forme auſſi la diviſion du Diſcours, eſt que *les méchants ne ſont en paix ni avec eux-mêmes, ni avec les autres*.

Et d'abord comment ſeroit-il poſſible que les méchants fuſſent en paix avec eux-mêmes ? 1° *Ils réſiſtent aux idées de rectitude & de devoir que l'Auteur de la Raiſon a gravées dans tous les eſprits.* 2° *Ils ſe livrent à des paſſions dont le propre eſt de jetter le trouble & l'amertume dans tous les cœurs.* Voilà tout le plan de la premiére Partie.

Réſiſtance des méchants aux idées de rectitude & de devoir, ſource de trouble & d'agitation. En vain ces *prétendus ſages oſent-ils mettre en problême la réalité de la vertu ;* le cri de la nature eſt plus fort ; les plus ſcélérats l'entendent ; ils ſavent *ce qu'il en coute pour devenir vicieux ;* ils éprouvent que *l'empire du vice ne s'établit pas ſans réſiſtance,* que *le premier pas vers le crime eſt un tourment,* & que *de nouveaux excès ne ſont qu'un accroiſſement de malheurs.*

A la vérité *l'entassement de. crimes peut couvrir pour un temp. la trace profonde des idées morales*, mais *il ne sauroit la détruire*. » Il est possible aux mé» chants de s'étourdir & non d» se convaincre : la léthargie d» l'ame n'en est pas le repos. I» est des instants où le nuage s» dissipe, où la vertu reprend so» éclat, où le coupable confond» soûtient à peine l'horreur de so» existence. Alors se réalisent pou» lui toutes les furies inventée» par la fable ; ou plutôt ces fabl» inventées par les Docteurs d» Paganisme, n'étoient que l'ex» pression de la vérité. Les affreu» ses images qu'ils nous ont tracé» d'un méchant livré à ses remord» étoient puisées dans la natu» même ; nature indestructibl» dont la voix a retenti jusqu'a» milieu des extravagances d» l'idolatrie. «

Mais quelles tempêtes n'excitent point les paſſions dans le cœur des méchants qui s'y abandonnent? Ici l'Orateur regarde les paſſions comme un don de la *ſageſſe ſuprême*; il croit qu'elles ont été *miſes* dans l'homme, afin que *le bon uſage* qu'il en feroit pût le *conduire au bonheur*. D'où il eſt aiſé de juger que M. Soret, comme quantité d'autres Ecrivains, donne beaucoup d'étendue au terme de *paſſions*; qu'il entend par-là, en général, toutes les inclinations naturelles vers le bien ſenſible; inclinations dont il eſt poſſible, en effet, que la raiſon, & mieux encore la Religion faſſent un bon uſage. Cependant les paſſions conſidérées en elles-mêmes, &, ſelon la notion qui leur eſt propre, ont un vice radical; elles préviennent la raiſon, elles tendent à l'excès, &, en ce ſens, on ne peut pas

dire qu'elles ſoient un don de la *ſuprême ſageſſe.* Dans notre premiére origine, nous n'eûmes rien à démêler avec cet ennemi domeſtique, & la vertu conſiſte aujourd'hui non pas à le tourner au bien, mais à le ſubjuguer, à le tenir captif, à détruire ſa puiſſance.

Les méchants n'entendent point cette leçon. Ils ſe livrent à ce Maître impérieux, & c'eſt-ce qui fait leur trouble. Fuſſent-ils élevés au rang ſuprême, *ils cherchent envain la paix qui fuit dans les cabanes qu'habite la vertu.* » Tibère, » ce Prince orgueilleux, avare & » cruel, perſécuteur du mérite, » inventeur des plus infâmes dé- » bauches, monſtre pétri de tous » les vices ſans mêlange d'aucunes » vertus, Tibère n'avoue-t-il pas » en plein Sénat qu'il eſt inſuppor- » table à lui-même ? Lâche em- » poiſonneur, parricide exécra-

» ble, incendiaire de la Capitale
» du monde pour le barbare plai-
» ſir d'en contempler les ruines,
» artiſan des ſupplices les plus
» inouis, ſans ceſſe pourſuivi par
» l'idée de ſes forfaits, effrayé de
» la révolte de ſes ſujets qu'il n'a
» pas le courage de faire rentrer
» dans leur devoir; l'affreux Né-
» ron ne ſuccombe-t-il pas ſous
» le poids de ſes diſgraces & de
» ſes remords? Ses mains fatiguées
» par le crime, laiſſent tomber les
» rênes de l'Empire: proſcrit, fu-
» gitif, & n'ayant d'autre aſyle
» que le creux d'une caverne,
» il eſt réduit à mendier la mort
» comme un bienfait.«

Cet éloquent morceau termine la premiére Partie. L'Orateur montre, dans la ſeconde, que *les méchants ne doivent pas non plus attendre aucun repos de la part des autres, puiſqu'ils choquent encore les idées de vertu, & qu'ils*

blessent l'intérêt des passions dans le reste des hommes.

Sur le premier de ces deux objets, savoir les idées publiques de vertu, d'équité, de devoir, M. Soret présente une suite de réflexions très-philosophiquement discutées, sans nuire cependant à l'élégance du Discours. Il peint les méchants, jaloux, malgré leurs vices, des suffrages de la multitude. Persécuteurs de la vertu, ils ne renoncent pas à la gloire qu'elle procure: détestables par leurs manières de penser & par leurs forfaits, ils ont encore des prétentions à l'estime publique. Or, dans quel embarras ne les jette point le combat perpétuel de leur scélératesse & de leur vanité? » Il faut qu'ils » soient continuellement occupés » du soin pénible d'envelopper leur » ame pour en cacher la noirceur; il » faut qu'ils composent leur main» tien, qu'ils étudient leurs mou» vements, qu'ils mesurent leurs

» paroles, qu'ils veillent ſans ceſſe
» ſur toute leur perſonne ; il faut
» qu'ils pâliſſent, & qu'en bien
» des occaſions ils rampent hon-
» teuſement devant les témoins de
» leurs excès ; il faut qu'ils redou-
» tent & qu'ils reſpectent juſqu'à
» leurs complices ; c'eſt-à-dire
» qu'avec la tyrannie des vices,
» il faut encore qu'ils ſupportent
» toutes les ſervitudes d'une vertu
» ſimulée. « Quoi de plus gênant qu'une telle ſituation ! mais quel trouble s'éleve dans l'ame du méchant, quand ſon maſque vient à tomber, quand il ſe voit *banni de la ſociété non par les loix, mais par les procédés*, quand il lit *l'arrêt de ſa proſcription ſur le front de tous ceux qui l'environnent*, quand, *à la place de la confiance & de l'amitié, des prévenances & des ſervices, il ne rencontre, dans le commerce civil, que des railleries amères, que des*

réserves, des contradictions & d
murmures?

Ceci n'est encore que le prem
trait du Tableau. Les méchan
par leur méchanceté même, c
sent, heurtent, aigrissent les
sions des autres. Et qu'arrive
dans ce conflit d'intérêts? Les
chants, tout formidables
sont d'ordinaire, ne peuvent
contre tout un Public qui le
teste & qui se venge sans ces
entreprises de leur mécha
Tout s'arme, en quelque
contre eux. *Les caractères*
les plus pacifiques prennen
& leur fureur est d'auta
redoutable que la raison
leurs plaintes, & qu'on
naturellement à servir l
geance. Il falloit ici quelq
particuliers de méchance
faire voir comment le
fait justice. L'Orateur n
pas cette occasion de pei

» Ainſi, *dit-il*, ces hommes
» cauſtiques, dont la bouche ne
» s'ouvre que pour ternir de ſon
» ſoufle impur les réputations les
» moins équivoques, ont tous les
» jours la douleur d'apprendre
» qu'en travaillant à la honte de
» leurs concitoyens, ils ſe ſont
» couverts d'opprobre, & que tous
» les témoins de leurs ſatyres ont
» été les hiſtoriens de leurs déſor-
» dres. Ainſi ces hommes dange-
» reux, jaloux du repos & de
» l'union des autres, qui vont par-
» tout ſemant les ſoupçons, les dé-
» fiances & la guerre, ſont les pre-
» miers dévorés par les feux de
» la diſcorde qu'ils attiſent, & ne
» trouvent pas d'ennemis plus dé-
» cidés que ceux dont ils vouloient
» être les flatteurs. Ainſi ces hom-
» mes barbares, avides de richeſ-
» ſes & inſenſibles aux misères
» d'autrui, voient crouler à leurs
» pieds l'idole qu'ils avoient éle-

» vée à grands frais, briſée par » ceux mêmes dont les dépouilles » avoient ſervi à l'orner & à l'ag» grandir. Ainſi, en un mot, tous » les méchants uniquement occu» pés à ſatisfaire leurs paſſions, » ſans ſonger au danger qu'il y a » de heurter les paſſions des au» tres, ſe trouvent preſque tou» jours enveloppés ſous les ruines » qu'ils accumulent: leur tranquil» lité décroît en proportion du » trouble qu'ils excitent; ils s'af» foibliſſent de tous les coups qu'ils » portent, ſemblables à la foudre » qui ſe conſume & s'éteint par ſes » éclats. «

Nous avons préſenté aſſez de morceaux de ce Diſcours, pour que le Lecteur puiſſe le bien connoître & l'eſtimer. L'Orateur traite ſon ſujet judicieuſement, élégamment & même avec force; mais en pareille matière, c'eſt-à-dire contre les méchants, ce ne ſeroit point

encore assez que la véhémence de Démosthène & de Juvenal ; il faudroit les anathèmes des Prophètes.

ARTICLE CVIII.

MÉMOIRE SUR LA CAUSE des tremblements de terre, &c. Par M. Thomas. (*In* 12. pages 94.) A Paris, chez Jombert, rue Dauphine, &c.

L'ACADÉMIE des Sciences, Belles Lettres & Arts de Rouen avoit proposé pour sujet d'un de ses Prix, l'explication de ce qui cause *les tremblements de terre ;* & M. Thomas (Auteur du présent Mémoire) a été déclaré le plus digne de la Couronne Académique après celui qui l'a remportée. C'est, dans le style des

Académies, mériter & remporter l'*Accessit*.

Ce sujet *de la cause des tremblements de terre* est proposé par les Sociétés savantes, plutôt comme une matière d'exercice ou d'émulation entre les Physiciens, que comme un objet qu'il soit possible de découvrir tel qu'il est, ou de prévenir, d'empêcher, de détourner, supposé même qu'on fût parvenu à le connoître.

Aux temps de l'ancienne Philosophie, tous les habiles en Physique raisonnoient sur cela, & M. Thomas commence par rapprocher fort bien les divers sentiments des Anciens, tels qu'Anaximène, Anaxagore, Démocrite, Aristote, Epicure, Zénon. Aucun de ces doctes personnages ne rassembloit tout ce qu'il faut pour expliquer la cause des tremblements de terre, mais chacun d'eux disoit son mot, & fournissoit, pour

ainsi dire, son contingent. Anaxagore y faisoit entrer l'air, Démocrite l'eau, Epicure les vents, Aristote les exhalaisons, Zénon le feu. Du tout ensemble auroit peut-être résulté un systême complet, & de ce systême une Pièce Académique digne d'être couronnée par une Compagnie de gens de Lettres; mais le temps des grandes lumières philosophiques n'étoit pas arrivé.

Descartes vint après la nuit des siècles, & considérant les cavités de la terre, les parties qui composent cet élément ou ce globe, a nature des exhalaisons qui y ont renfermées, exhalaisons sulreuses, bitumineuses, oléagieuses &c. la facilité de mettre en toutes ces matières combustis, il dit: *Voilà le principe des mblements de terre.* Son Disle Rohaut répèta la même

chose *, &, depuis ce temps-là, presque tous les Physiciens ont regardé les substances sulfureuses, bitumineuses, oléagineuses, avec la fermentation, comme les ingrédients essentiels des tremblements de terre. Mais chacun a composé la dose suivant ses vuës & les besoins de son systême. Il y avoit, par exemple, ces dernières années, en Sicile, un Physicien qui disoit, en style didactique & fort clair, que la cause éloignée des tremblements de terre étoit le feu, & que la dilatation de l'air & des

* Dans le Mémoire il y a deux renvois, qui ne sont peut être pas exacts. On cite de Descartes le nombre 26 de la quatrième Partie des *Principes*, & ce sont les nombres 76, 77, 78, qu'il falloit citer. On indique de Rohaut le nombre 28 du Chap. 9 de la troisième Partie; & ce Chapitre n'a que 27 nombres, il falloit dire nomb. 24, 25, 26.

matières combuſtibles, ſouffre, nître, bitume &c. en étoit la cauſe prochaine.* Gaſſendi & Kircher paſſent pour avoir tenu le même ſentiment.

M. Thomas arrange auſſi ſes idées, & ſon Ouvrage eſt un des meilleurs qui aient paru en ce genre. Il avance d'abord une propoſition qui eſt vraie pour le fond, quoiqu'elle puiſſe être modifiée pour l'expreſſion. *Il eſt inutile*, dit-il, *de chercher hors du globe terreſtre la cauſe d'un phénomène qui s'opère tout entier dans ſes entrailles.* Cela eſt véritablement *inutile*, quant à la choſe même, parce qu'on ne trouvera pas la *cauſe* des tremblements de terre *hors du globe terreſtre ;* mais il n'en eſt pas moins vrai que, dans

* On peut revoir nos Mémoires d'Août 1750.

ces derniers temps même, on a encore voulu attribuer ce phénomène non à la commotion intestine de la terre, mais simplement aux agitations de l'atmosphère. Ce paradoxe fut avancé & publié en Sicile vers l'an 1745, & occasionna quelques Ecrits, dont un entr'autres, qui étoit une réfutation, fut analysé dans nos Mémoires d'Août 1750. Comme l'Auteur du systême ne manquoit pas d'esprit, & qu'il disoit des choses plausibles en apparence, M. Thomas n'auroit pas fait une chose *inutile* en le combattant aussi, mais cet Ouvrage a bien pu lui échapper ou lui être totalement inconnu.

Notre Auteur cherche, avant tout, la cause prochaine & immédiate des tremblements de terre, & il la trouve dans les matières sulfureuses, bitumineuses & métalliques que renferme le globe

de la terre. Sa preuve, appuyée de quantité d'observations faites en divers pays, consiste dans ce raisonnement : Si les matières susdites se rencontrent & se manifestent dans toutes les éruptions qui suivent les tremblements de terre, *il ne peut se faire qu'elles n'aient pas contribué* à ce phénomène : cette proposition paroît évidente. Or, dans toutes les éruptions qui suivent les tremblements de terre, on voit le soufre, le bitume, les minéraux, le salpêtre : tantôt ces matières s'élancent en l'air avec des quartiers de pierre ou des tourbillons de cendres ; tantôt elles s'exhalent en forme de vapeur ; tantôt elles teignent de leur couleur, le sol ou les eaux qui sortent des crevasses de la terre &c.

On conçoit que ces substances ne sont mises en jeu que par la fermentation. Tant qu'elles sont

séparées, elles fermentent peu: mêlées ensemble, elles s'enflamment ou par la chaleur du soleil, ou par l'action des feux soûterrains, ou par la chûte de quelques pierres qui se *détachent du haut des cavernes*, & qui excitent des étincelles. L'Auteur ne recherche point l'origine de cette chaleur intestine & si puissante sur les matières qui causent les tremblements de terre. Il s'attache plutôt à faire voir que ce phénomène ne peut être produit sans la participation de l'air, dont la qualité singulière est de se dilater presque infiniment. Supposez donc une grande quantité d'air introduite dans les cavités de la terre; ce sera une nouvelle cause de mouvement & de fermentation pour les matières sulfureuses, bitumineuses, métalliques &c. Celles-ci à leur tour dilateront l'air, qui sera ensuite d'autant plus

[redacted]

d'effort & d'effet qu'il aura été d'abord plus comprimé ; & la compreſſion aura été d'autant plus grande que l'air ſera deſcendu plus bas dans les entrailles de la terre.

Croiroit-on que l'eau même contribue au phénomène que nous expliquons ? Cent expériences prouvent que l'eau *qui ſemble avoir la propriété de dompter le pouvoir du feu, eſt en certaines circonſtances l'inſtrument le plus efficace pour augmenter ſa force.* Les Ouvriers en fer jettent de temps en temps de l'eau ſur les charbons de leur Forge, pour en ranimer la chaleur ; quelques gouttes d'eau froide jettées ſur de l'huile de vitriol, y cauſent une fermentation chaude ; ſi l'on a du cuivre en fuſion, & qu'il y tombe un peu d'eau, il ſe fait auſſi-tôt un bruit & une diſploſion prodigieuſe &c. Mais ce n'eſt pas ſeu-

lement par son mêlange avec les matières enflammées que l'eau augmente la furie des tremblements de terre, M. Thomas y ajoûte une très-bonne considération physique : c'est que l'eau résistant par son abondance & par son poids à la dilatation de l'air échauffé par les matières enflammées, l'effort de cet air ainsi comprimé d'une part & dilaté de l'autre, croît en raison de la résistance, & la chaleur intestine des substances enflammées devenant plus vive par la contrainte où se trouvent ces matières, il faut que tout éclate à la fin, que les terreins cédent, que les montagnes, les pierres, les édifices sautent en l'air, & qu'il se fasse une révolution terrible dans le local qui répond au tremblement.

Que les eaux contribuent aux tremblements de terre, c'est une vérité qui se trouve appuyée de

faits preſque démonſtratifs. L'expérience apprend que les continents éprouvent rarement des tremblements de terre, en comparaiſon des Iſles, des Ports de Mer, des Provinces maritimes. Lima, Liſbonne, Palerme, & les grands volcans de la Sicile, de l'Iſlande, de Ténériffe fourniſſent des exemples ſenſibles en cette matière. On remarque auſſi que les tremblements de terre ſe font ſentir plutôt en Automne, en Hyver & au Printemps qu'en Eté. » La cauſe » en eſt que dans les trois ſaiſons » qu'on vient de nommer, les » pluies étant plus fréquentes & » plus abondantes, la terre, qui eſt » plus abreuvée, livre plus difficilement paſſage à l'air intérieur, » qui, par ſa dilatation, fait effort » pour ſortir : ce qui augmente ſon » activité. Par la même raiſon, ils » arrivent plutôt la nuit & le ma» tin qu'en plein midi, parce qu'en

» lors les côtes de la Mer sont plus » chargées de brouillards. En effet, » le tremblement de terre de » Lima est arrivé la nuit au mois » d'Octobre ; celui de Lisbonne » de 1755 au mois de Novembre » dans la matinée &c. «

Les tremblements de terre se communiquent très-promptement & très-sensiblement à une très-grande étendue de pays : autre phénomène à expliquer & qui n'embarasse point notre Auteur. Il en attribue la cause à la communication des feux soûterreins dans une suite ou traînée de matières combustibles : communication qui est d'autant plus sensible dans ses effets, qu'on approche plus du centre même de l'inflammation. A ce centre, les éclats sont plus violents, les éruptions plus vives, les ravages plus désastreux. En s'éloignant, l'inflammation diminue, l'air se dilate moins,

les eaux interposées empêchent la rupture totale du terrein : tout se réduit à des secousses, à des commotions. Cette manière d'expliquer la communication des tremblements paroît plus naturelle que le systême, néanmoins ingénieux, des chaînes de montagnes d'une densité homogène, & toutes disposées comme par la main de la nature, pour suivre l'ébranlement qui commence dans un endroit. On a produit, en exemple, la boule isolée qui choque une file d'autres boules, & qui communique sur le champ son impression à la dernière de la file : il y a trop de suppositions dans ce systême ; celle sur-tout de l'homogénéité & de la parfaite contiguité des montagnes : supposition impossible à vérifier & très-aisée à combattre.

On n'a point encore assez de faits, assez de points de compa-

raiſon pour aſſimiler les tremblements de terre aux effets de l'électricité & à ceux de la foudre. Ainſi l'Auteur ne s'arrête point à ces parallèles. Il ébauche quelques tentatives pour parer du moins aux grands déſordres des tremblements de terre : creuſer des puits dans le terrein, conſtruire des maiſons baſſes comme on fait au Japon, & comme on vient de faire à Lima ; ce ſont des précautions connues ; mais la plus ſûre conſolation dans les pays affligés de ce fléau, *c'eſt*, dit notre ſage Auteur, l'état d'une *bonne conſcience.* » Elle regarde ces évène» ments comme étant dans l'ordre » de la Providence, pour faire » trembler les impies, en leur fai» ſant voir des abyſmes ſous leurs » pieds, toujours prêts à les en» gloutir au premier ordre ; en » attendant le moment terrible au» quel ces réſervoirs de la juſtice

» divine s'allumant tous ensemble,
» inonderont la terre d'un torrent
» de flammes, & y causeront, avec
» le feu du ciel, l'embrasement
» général annoncé dans les Livres
» saints. «

ARTICLE CIX.

ORAISON FUNÈBRE de très-haut & très-puissant Seigneur Louis-Marie Foucquet, Comte de Gisors &c. prononcée le 9. Août 1758, dans l'Eglise Cathédrale de Metz. Par le P. Charles, de la Compagnie de Jesus. *A Metz, chez Collignon; & se trouve à Paris chez Jean-Thomas Hérissant, rue S. Jacques, &c.*

PEu d'Orateurs Chrétiens ont eu le même avantage que celui dont nous annonçons l'Ou-

vrage. Les Eloges funèbres comprennent d'ordinaire peu de vérités, déguisent de grands défauts, exaltent des vertus médiocres, intéressent plus par l'appareil que par l'objet même. Ce n'est le plus souvent qu'un hommage rendu aux titres, qu'une cérémonie commandée par l'usage, qu'un tribut imposé par la grandeur lors même qu'elle n'existe plus, qu'un exercice d'éloquence propre à manifester les talents de l'Orateur & à faire admirer les ressources de l'Art.

Le Prédicateur de Metz, chargé du Panégyrique de M. le Comte de Gisors, n'a eu à craindre ni les défauts de son sujet, ni les dispositions de ses Auditeurs, ni les critiques de l'austère vérité. Il parloit d'un jeune Seigneur exemt de foiblesses, rempli de vertus, enlevé tout-à coup à sa maison, dont il étoit l'espérance, aux gens

de guerre dont il étoit le modèle & l'appui, à la patrie qu'il défendoit en Héros & en Citoyen, enfin à la Ville de Metz & à la Lorraine, où il étoit encore plus chéri pour la beauté de son caractère que respectable pour ses dignités.

D'après ce Texte de la Sagesse, *Habebo claritatem ad Turbas & honorem apud Seniores juvenis*, le P. Charles dit que *le Comte de Gisors, quoique jeune encore, a mérité l'estime des Sages*, honorem apud Seniores; & qu'*il a acquis la réputation des Héros*, claritatem ad Turbas : c'est le partage du Discours. On voit que la premiére partie est destinée à peindre la jeunesse toute vertueuse du Comte de Gisors, & que la seconde est l'éloge de ses actions militaires.

La vertu consiste toujours, selon l'oracle du S. Esprit, *à éviter le mal* & *à faire le bien*. Dans le

rang, où la Providence avoit placé le Comte de Gisors, sa jeunesse étoit entourée d'écueils, & il sut s'en préserver ; sa jeunesse avoit beaucoup de devoirs à remplir, & il s'acquitta de tous avec la plus grande fidélité. Il ne mérita nuls reproches, & il s'attira l'estime de tout le monde.

Tel est le plan de la premiére Partie : les ornements accessoires y sont tellement placés & ménagés qu'ils ne servent qu'à fortifier & aggrandir l'éloge, bien loin de l'altérer & de le restreindre, comme il arrive toujours dans les sujets équivoques par eux-mêmes ou défectueux. L'Orateur, par exemple, réfléchit ainsi sur la jeunesse & sur l'indulgence qu'on a trop souvent pour elle.

» La jeunesse, ce temps de dissipation, d'agitation, d'orages » & de tempêtes, qui fournit si » peu à la gloire des plus grands

hommes, & toujours trop à leur
» répentir ; cet âge où toutes les
» passions, dominantes tour à tour,
» ne souffrent aucun frein & por-
» tent à tant d'excès ; cet âge où
» la raison est si foible & la témé-
» rité si grande ; cet âge dont les
» abus sont si ordinaires & sou-
» vent si funestes ; la jeunesse,
» cette unique & estimable portion
» de la vie du Comte de Gisors
» se présente à nous dans son lustre
» & dans son éclat, sans nuages &
» sans obscurités ..... Non, Mes-
» sieurs, je ne réclamerai point
» ici votre indulgence, quoique je
» n'ignore pas qu'on est facilement
» disposé à faire grace aux fautes
» de la jeunesse. L'habitude où
» l'on est de les voir & peut-être
» de les autoriser, occasionne
» celle de les dissimuler ou de
» les pardonner. Que pense-t-on
» pour l'ordinaire de sa légèreté,
» de son inconstance, de sa pré-

» somption ?... Cependant quel-
» que excusables qu'on suppose
» ces défauts dans leurs principes,
» ils ne le sont presque jamais dans
» leurs suites. Mais fussent-ils en-
» core plus excusables & dans
» leurs causes & dans leurs effets,
» ce sera toujours le sujet d'un
» grand éloge, & d'un éloge bien
» rare de pouvoir dire d'un homme
» de guerre que jamais on n'eut
» rien à excuser, ni à lui repro-
» cher dans sa jeunesse ..... Tel
» fut le mérite du Comte de Gi-
» sors &c. «

Le détail des écueils que sût éviter ce jeune Seigneur, donne encore lieu à l'observation que nous venons de faire. Le Panégyriste fait sortir l'éloge de l'illustre Défunt de la nature, de la grandeur & de la multitude des dangers qui environnoient sa jeunesse. On présente ici les écueils de la naissance, les écueils du monde,

les écueils de la Cour, les écueils des armes, les écueils des voyages. Arrêtons-nous un moment à ce dernier Article.

» Les voyages entrent dans le
» plan de l'éducation des Grands,
» c'eſt une ſorte d'étude qui donne,
» par une voie plus courte & plus
» abrégée, des connoiſſances que
» ne donne pas toujours une pé-
» nible & conſtante application.
» Quel fruit n'en retire-t-on pas
» lorſqu'on s'étudie à bien con-
» noître la nature des Pays, les
» mœurs des Peuples, les préjugés
» des Nations, les intérêts des
» Cours, les forces des Etats,
» leurs beſoins, leurs reſſources!
» Mais ſi les voyages ont leur uti-
» lité, combien de fois devien-
» nent-ils nuiſibles à de jeunes
» gens qui ne cherchent qu'à va-
» rier leurs plaiſirs, & non à éten-
» dre leurs lumières? Qu'appren-
» nent-ils qu'à ajoûter aux vices

» nationaux ceux des Etrangers
» dont ils s'attirent les railleries
» & les mépris, & reviennent dans
» leur patrie avec plus de ridicules
» & moins de vertus ? Ne crai-
» gnons aucun de ces écarts pour
» le Comte de Gisors. Ce n'est
» pas tant un jeune homme qui
» voyage par curiosité, qu'un Phi-
» losophe qui observe avec soin,
» qu'un Politique qui voit avec
» discernement, qu'un Sage qui
» parle avec prudence. Interro-
» geons l'Allemagne & les pays
» du Nord, l'Autriche, le Bran-
» debourg, la Suède, le Danne-
» marc, ils nous apprendront que,
» par la décence de sa conduite &
» par la réserve de ses discours,
» il y a vengé son âge & sa Nation
» de la frivolité qu'on leur re-
» proche. «

A l'éloignement des vices & à la victoire des passions, le jeune Seigneur, objet de cet Eloge, joi-

ait toutes les vertus propres de
n état. *Cette jeunesse*, dit l'Ora-
ur, *si sage & si irréprochable*,
unit tous les différents mérites
fils, d'époux, d'ami, de maî-
e, de citoyen. Ce sont cinq Ta-
eaux qui terminent cette pre-
iére Partie, & qui achevent de
rouver que le Comte de Gisors
mérité l'estime des Sages.

La seconde Partie embrasse les
tions militaires, & montre le
léros. » Dans la profession des
armes, *dit le P. Charles*, une
avidité de gloire mal-entendue,
un emportement de courage,
une indiscrétion de valeur, un
succès même d'occasion, un heu-
reux hazard peuvent entraîner
les suffrages du vulgaire. Mais
l'attention, la prévoyance, le
sang-froid, le coup d'œil, l'éten-
due des lumières & des connois-
sances, la sagesse dans les entre-
prises les plus hardies, l'intré-

» pidité dans les périls les plus
» éminents, la modération dans
» les succès les plus inespérés, l'ha-
» bileté à savoir prendre ses avan-
» tages & à profiter même de ses
» malheurs, en un mot, le grand
» Art de mouvoir & de disci-
» pliner des hommes différents
» d'âge, d'humeur, d'intérêt, de
» passions; de gagner leur estime,
» leur confiance, de leur inspirer ses
» propres sentiments, de leur faire
» préférer la gloire & le devoir
» aux dangers & à la mort; voilà
» ce qui fait les Héros guerriers.
» Qualités rares dont on admiroit
» déja les prémices dans les géné-
» reuses dispositions du jeune *Gi-*
» *sors* &c. «

La suite de cette seconde Partie n'est que le développement & l'application de ce qu'on vient de lire. Activité, bravoure, docilité, désintéressement, modestie, prévoyance, &, ce qui donnoit du

ı tout, esprit de Religion, ré-
:ion, patience, détachement
ıonde & de la vie ; c'est ce
it de M. de Gisors un Héros
le monde & selon Dieu. Il
t toutes les qualités du Guer-
& du Chrétien, tout ce qui
oit servir à la défense de l'Etat
progrès de la piété. A peine
blessé aux champs d'Anradt
ı toutes ses pensées se portent
s le grand jour de l'éternité
s'approche, & que tous les
timents de son cœur s'élevent
Dieu de tous les siècles, qui
ıpelle..... Quel triomphe pour
Foi, de le voir au milieu de
: frères errants, solliciter avec
eur les secours de l'Eglise, &
evoir avec consolation les Sa-
ments des Mourants ! La piété
npare des cœurs, la douleur
saisit : Catholiques & Pro-
:ants, tous fondent en lar-
s. Ferdinand de Brunswik qui,

» depuis long-temps, a donné au
» Comte de Gisors toute son esti-
» me, lui donne généreusement
» son attention & ses soins, &
» gémit de n'avoir plus à lui ren-
» dre que des honneurs funèbres.
» Lui seul d'un œil serein, l'esprit
» toujours présent, le cœur tou-
» jours uni à son Dieu, voit avec
» tranquillité arriver ce moment
» terrible que bravent souvent des
» téméraires, & que redoutent
» toujours les plus intrépides. I
» meurt avec toute la fermeté d'u
» Héros, avec toute la résignatio
» d'un Chrétien, je pourrois di
» avec toute la gaieté & tous
» sentiments d'un prédestiné. «

Cette Oraison funèbre a été t
bien reçue des Auditeurs. L'Au
doit ce succès à la bonté de
Ouvrage, à l'intérêt du sujet,
circonstances de l'action, à la
sure profonde que la mo
Comte de Gisors laisse da
cœur de tous les François.

ARTICLE CX.

LES RUINES DES PLUS beaux Monuments de la Grèce : Ouvrage divisé en deux Parties, où l'on considère, dans la première, ces Monuments du côté de l'Histoire, & dans la seconde du côté de l'Architecture. (In-fol. forme d'Atlas.) Par M. le Roy, Architecte, ancien Pensionnaire du Roi à Rome, & de l'Institut de Bologne. *A Paris, chez Guerin & Delatour, rue S. Jacques; Nyon, Quai des Augustins, &c.* M. DCC. LVIII.

AU temps de Pausanias, il ne falloit que de la curiosité pour parcourir la Grèce, & pour en admirer les monuments. C'étoit encore alors un pays plein d'hom-

mes & de choses ; une terre qui parloit aux yeux & à l'esprit ; un séjour où la tradition des Lettres & des Arts étoit très-vive. Aujourd'hui c'est une contrée qui gémit dans l'esclavage & dans l'ignorance : on n'y reconnoît que le climat & des ruines : plus de vestiges d'urbanité, d'émulation, d'industrie ; plus d'entreprises pour le bien public, d'activité pour les productions littéraires, de ressources pour le rétablissement des Arts, de zèle pour le recouvrement de la liberté. On n'y songe ni à la gloire de Thémistocle & d'Alcibiade, ni aux talents de Sophocle & de Démosthène, ni aux lumières de Lycurgue & de Platon, ni à la politique de Pisistrate & de Périclès, ni aux travaux d'Apelle & de Phidias. Tout a subi le joug du despotisme, tout a péri, & une nuit profonde couvre cette région si féconde en merveilles.

Il

Il faut, pour la viſiter aujourd'hui, beaucoup de fatigues, d'argent, de précautions ; & une fermeté d'ame qui puiſſe ſoûtenir le contraſte affligeant de la Grèce moderne avec la Grèce ancienne. Combien de fois, M. le Roy qui nous donne ce beau Recueil, a-t-il dû s'attendrir ſur l'état préſent de l'Attique, de Corinthe, de la Laconie ! En deſſinant ces ruines magnifiques, en marchant ſur ces débris de Statues, de Colonnes, de Palais, d'Amphithéâtres, quels regrets ou quels mouvements d'indignation ont dû s'élever dans ſon ame ! Ces Grecs malheureux ou ces Turcs ignorants qui foulent aux pieds tant de richeſſes, ont perdu juſqu'au ſouvenir des grandes choſes dont la Grèce fut le théâtre ; ils ont dénaturé juſqu'aux noms des Villes & des Provinces ; ils ſont ſurpris que le deſir d'acquérir des connoiſſances ramene,

dans ce pays, des Artistes laborieux ou des Littérateurs attentifs. Il faut encore se précautionner contre leur mauvaise humeur, contre leurs jalousies, contre leurs pirateries, contre leurs usages barbares ou imbécilles. Devenus insensibles aux restes inestimables des monuments qu'ils possèdent, ils voudroient que le monde entier témoignât, pour eux, la même indifférence. On ne peut entreprendre de les visiter, de les faire revivre par le moyen du crayon, sans acheter la bienveillance de ces avides surveillants, ou sans leur imposer par la voie de l'autorité.

Durant son séjour de Rome, M. le Roy avoit déja fait de grands progrès dans les Arts. Pour s'instruire de plus en plus, il forma le dessein, en 1753, de passer dans la Grèce. Rome & la France lui procurerent des facilités & des

protections pour le voyage. Il s'embarqua au mois de Mai 1754 sur le Vaisseu de l'Ambassadeur de Venise à la Porte. Il reçut, à Constantinople, tous les passeports nécessaires pour parcourir la Grèce sans danger & même avec agrément. Dans le récit de cette expédition, toute dirigée au progrès des Lettres & des Arts, l'Auteur n'oublie pas de rendre hommage à la libéralité du *meilleur des Pères*. Il falloit, en effet, apprendre à la postérité que M. Julien le Roy, déja si célèbre dans son Art, ajoûte à ce mérite celui des attentions & de la tendresse pour ses enfants. Si Pausanias nous avoit fait connoître les Protecteurs de ses voyages, s'il nous en avoit indiqué les ressources politiques & œconomiques, nous lui aurions une obligation de plus ; & s'il se trouvoit que la maison paternelle avoit fourni libéralement aux dé-

penses de cés excursions littéraires, ce seroit une sorte d'instruction philosophique, ou d'exemple, qu'il ne conviendroit à aucun siècle d'oublier.

Le titre de cèt Ouvrage annonce sa distribution en deux Parties, l'une historique, l'autre relative à l'Architecture. La premiére est une exposition des monuments de la Grèce, comparés avec ce que les Anciens en ont dit, & avec les usages auxquels ils furent destinés. La seconde est une suite d'observations sur la Science propre de l'Architecte. Les Planches qu'on nous donne en même temps & qui méritent fort l'attention des Connoisseurs, suivent aussi cette division. On a premiérement les vuës de tous ces monuments; ensuite leurs plans, leurs coupes, leurs dimensions, leurs ressemblances ou différences avec les chef-d'œuvres qui décoroient l'an-

cienne Rome. Ainsi la premiére Partie de ce grand Ouvrage comprend des détails d'érudition ; la seconde présente des principes & des régles concernant l'Architecture. M. le Roy a consulté les anciens Auteurs pour rapprocher ces ruines des époques de leurs Fondateurs ; il a raisonné en Architecte, pour rendre utiles les recherches qu'il a faites dans le cours de son voyage. On voit bien que notre tâche se partage aussi en deux objets, dont le premier est la Partie historique ; le second est le morceau qui se rapporte à l'Architecture.

D'abord l'Auteur nous donne un *Discours sur l'Histoire de l'Architecture civile.* Cet Art, enfant de la nécessité, est sorti des cabanes que les premiers hommes furent obligés de se construire, pour échapper aux injures de l'air & aux rigueurs des saisons. Beau-

coup d'Auteurs, & M. le Roy est du nombre, ont montré les rapports des édifices, même les plus somptueux & de toutes leurs parties, avec les pièces grossières & rustiques qui entrerent dans la construction des cabanes. Probablement les Egyptiens ne furent ni plus heureux, ni plus savans que les autres Peuples dans leurs premiers édifices : la nature seule & le besoin les guiderent. Mais cette Nation hardie & portée aux grandes entreprises, franchit promptement toutes les bornes ; elle ne passa point par les divers degrés de l'Art, elle s'éleva presque tout-d'un-coup de l'humble chaumine aux constructions colossales. Les ruines de ses Palais, de ses Temples, & les Pyramides qui subsistent annoncent des esprits qui donnoient dans le grand ou même dans le gigantesque.

Les Grecs procéderent aus-

ment. Quelque part qu'on donne aux Egyptiens dans les Arts de la Grèce, on n'en doit pas moins reconnoître que l'Architecture est proprement Grecque d'origine ; c'est-à-dire que, pour les belles formes & pour les proportions exactes, les Grecs l'emportent sur l'Egypte ; que les Grecs sont Fondateurs en ce genre ; que c'est d'eux en particulier qu'on tient les Ordres & toutes les décorations dont ils sont susceptibles.

L'Ordre Dorique fut établi le premier. Les Ioniens, peuple de l'Asie mineure, y firent des changements & donnerent naissance à l'Ionique. Le premier est plus mâle, le second plus élégant ; le premier est imaginé d'après la stature de l'homme ; le second d'après celle de la femme. Ces deux Ordres suffisent à l'Architecture : le Corinthien n'est qu'un Ionique plus orné ; le Toscan n'est qu'un

Dorique brut & grossier : encore ce dernier n'appartient-il point aux Grecs ; il faut le laisser aux Romains, Nation beaucoup plus lente à s'avancer dans les Arts.

Les Grecs se contenterent des formes rondes ou quarrées pour leurs Temples ; jamais ils ne les réunirent tant que dura le Paganisme. Ce furent les Princes Chrétiens qui combinerent ces deux formes, qui firent placer des Dômes sur leurs Basiliques : ainsi en a-t-on usé à l'égard de Ste Sophie de Constantinople, de S. Marc de Venise, de Ste Marie *delle Fiore* de Florence, enfin de S. Pierre de Rome, & c'est ce genre qu'on embrasse si communément aujourd'hui dans la construction des grandes Eglises.

M. le Roy nous avertit, en terminant son Discours, que certains principes d'Architecture varient selon la variété des climats & du

génie des Peuples ; mais que d'autres principes, qui sont essentiels & fondamentaux, demeurent invariables par-tout. Cette pensée est comme une pierre d'attente pour le Discours qui précéde la seconde Partie de ce grand Ouvrage.

» Vous allez en Grèce, *disoit* » *Pline le jeune à son ami Ma-* » *xime*, * pensez que c'est le ber- » ceau des Lettres, des Loix & des » Arts..... Révérez sa gloire an- » cienne & sa vieillesse même ; té- » moignez des égards pour ses » exploits, & respectez jusqu'à ses » fables. « Ce mot, que n'oublie point M. Spon ** dans son voyage

* *Pline L. 8, Epist. XXIV.*

** Jacob Spon, Médecin de Montpellier, fit ; en 1675 & 1676, un voyage en Grèce, & en publia la Relation en 1678. Cet Ouvrage, bien fait en son genre, a été utile à M. le Roy, & nous en parlerons quelquefois dans notre Extrait.

de Grèce & du Levant, reparoît aussi sous la plume de notre Auteur, & semble lui avoir servi de guide dans ses courses savantes. On le voit occupé de tous les détails de la Grèce; *la moindre Isle, le plus petit Cap* lui rappelle des traits fameux dans l'Histoire.

D'abord il accompagna M. l'Ambassadeur de Venise jusqu'à Constantinople, Ville qui *a bien l'air de la Capitale du monde*, par la beauté & les avantages de sa situation; mais *dont l'intérieur est très-désagréable*, parce que les Turcs qui l'habitent, l'ont dépouillée de ses ornements. Après y avoir fait un séjour de trois mois, l'Auteur revint dans l'Attique par les Cyclades, & s'arrêta quelque temps à Délos, Isle si célèbre autrefois & si déserte aujourd'hui. *Sa stérilité actuelle vient en partie de sa magnificence passée: des marbres la couvrent de toutes parts.* Le

magnifique Temple d'Apollon que toute la Grèce, si féconde en superstitions, révéroit & fréquentoit, est entièrement détruit. On ne voit, dans le lieu qu'il occupoit, que des débris de colonnes, & le temps ou la barbarie a tellement dévasté ce grand édifice, qu'on n'y apperçoit même aucuns vestiges d'Architraves, de Frises, de Corniches. Cependant le piedestal de la fameuse Statue d'Apollon subsiste, comme on l'apprend de l'Inscription qui s'y lit encore.

M. le Roy avoit examiné sur sa route, les restes d'un ancien Temple, situé dans la Ville de Pola en Istrie; il avoit découvert les ruines d'un édifice encore plus ancien & plus mal traité par le temps, au pied de la montagne de *Laurium* à la pointe méridionale de l'Attique; mais, arrivé dans Athènes, il se trouvoit comme au centre

des Antiquités les plus nombreuses, les plus belles, &c, il faudroit ajoûter aussi, les plus folles : car la plûpart avoient été des Temples consacrés à des Dieux sans existence.

En homme instruit de l'Histoire, notre Auteur indique d'abord les origines d'Athènes, sans oublier même la fable des neuf mille ans d'antiquité que les Egyptiens, du temps de Solon, donnoient à cette Ville. En cet endroit, il y a, ce semble, un petit dérangement dans le récit de M. le Roy. Selon lui, les Prêtres d'Egypte comptoient, pour Athènes Grecque, neuf mille ans d'existence *avant le Déluge universel*; or le Timée de Platon, d'où cette Relation est tirée, porte neuf mille ans d'existence depuis la fondation prétendue de cette Ville jusqu'au temps où les Prêtres d'Egypte parlerent à Solon. Ainsi l'Antiquité d'Athènes précé-

deroit bien, dans ce systême, *le Déluge universel*, mais elle ne le précéderoit pas *de neuf mille ans*; puisque cette longue durée devroit s'étendre depuis l'origine même de cette Ville jusqu'à l'époque du discours des Egyptiens.

M. le Roy observe très-bien qu'on fait très-peu de choses des temps antérieurs à Cécrops, & qu'ainsi ce Prince doit passer pour le véritable Fondateur d'Athènes. C'étoit vers l'an 2454 du monde près de huit cens ans après le Déluge universel. Athènes n'occupoit alors que l'emplacement de la Citadelle, & c'est aussi dans ce lieu que les premiers édifices publics furent construits. Le plus célèbre & le plus révéré étoit le Temple de Minerve, appellé *Parthénon*; parce que cette Déesse passoit pour être très-jalouse de conserver sa virginité. Son Temple, détruit durant l'invasion de

Xerxès dans la Grèce, fut magnifiquement rebâti par Périclès, qui vivoit près de 450 ans avant Jesus-Christ. M. le Roy donne les dimensions de ce monument.

Sa longueur étoit de 221 pieds; sa largeur de 94 pieds, 10 pouces; les colonnes qui l'environnoient, au nombre de quarante-six & d'Ordre Dorique, avoient 32 pieds de haut & 5 pieds 8 pouces de diamètre, avec une frise très-ornée de bas-reliefs, & dans la façade un fronton où l'on voyoit représentée la naissance de Minerve. Ce Temple subsistoit en son entier lorsque M[rs] Spon & Wheler firent leur voyage de Grèce, c'est-à-dire en 1676; mais le Provéditeur Morosini étant venu assiéger Athènes en 1687 *, une bombe lancée de

* M. le Roy dit 167[illegible]; c'est peut-être une faute d'impression. On peut voir l'Histoire de Diedo sur l'époque de ce Siège par les Vénitiens.

ses batteries, tomba sur cet édifice, mit le feu aux poudres que les Turcs y avoient rassemblées, & fit sauter, en un instant, la plus grande partie du *Parthénon.* Il ne reste sur pied que quelques colonnes avec leurs entablements ; mais ces ruines donnent encore la plus grande idée de ce fameux Temple.

Au détail où est entré M. le Roy, nous avons joint la Relation de Pausanias, celle de M. Spon, celle de la Brochure Angloise publiée en 1752, avec des gravures qui ne sont pas méprisables.* Mais de tous ces récits il n'en est aucun qui égale celui de notre Auteur. Pausanias ne décrit que deux ou trois bas-reliefs avec quelques Statues, sur-tout celle de Minerve par

* Voyez nos Mémoires de Septembre 1754.

Phidias. Spon est fort détaillé ; mais il manque d'exactitude dans les dimensions de l'édifice. Pour le Voyageur Anglois, ce n'est ni un Savant, ni un Artiste de profession. Sa Brochure ne comprend qu'une Notice superficielle des Monuments de la Grèce, quoique ses Planches les rendent assez bien.

On voyoit, dans la Citadelle d'Athènes, plusieurs autres Temples, entr'autres celui d'Erechtée, sixième Roi d'Athènes & Bienfaiteur de ce pays. Pausanias dit que ce Temple étoit double : ce que M. Spon, d'après Meursius *, en-

* Ce docte personnage étoit un Hollandois fort laborieux & Auteur de quantité d'Ouvrages sur l'ancienne Grèce. Ses Livres sont dans le goût de son temps, chargés de Textes Grecs & Latins, sans assez de précision ni de critique, quoiqu'on y trouve d'excellentes choses. Meursius mourut en 1641.

tend d'un double édifice collatéral ; au-lieu que M. le Roy trouve-là deux Temples placés l'un au-dessus de l'autre. Il faut croire que l'inspection exacte du local autorise cette dernière façon d'expliquer Pausanias. Cependant on pourroit aussi se persuader que M. Spon prend pour un second Temple le petit édifice orné de Caryatides, qui étoit *appuyé contre le Temple d'Erechtée* & dont parle notre Auteur. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que le même M. Spon, homme d'esprit & versé dans les Arts, appelle ces Caryatides des *Statues de femmes enclavées dans un mur*, & qu'il les prenne pour les trois Graces, tandis que ces Statues subsistent au nombre de cinq.

On entroit dans la Citadelle d'Athènes par un édifice, nommé les *Propylées* ; ce n'étoit ni un Arsenal, ni un Temple, mais le

vestibule de cette Forteresse : & peut-on rien imaginer de plus magnifique, de plus grand qu'une entrée dont la façade présentoit six colonnes d'Ordre Dorique, & cinq grandes portes aux extrémités desquelles paroissoient deux piédestaux surmontés de deux Statues équestres. Meursius & l'Abbé Gedoyn * ont cru que ces Statues étoient posées sur l'entablement des colonnes ; Pausanias n'oblige point à recevoir cette explication, & M. le Roy a découvert, comme tout exprès pour la réfuter, un des piédestaux, dont on ne peut douter que l'usage ne fût de porter des Statues. Il faudroit voir les Planches de notre Auteur, pour bien juger de sa pensée.

---

* Auteur de la Traduction de Pausanias. Cet Ouvrage, bon en lui-même, seroit meilleur si l'Abbé Gedoyn eût été plus expert dans les Arts.

En cet endroit, il se sert du Livre de M. Spon, pour raconter une Anecdote qui concerne les Propylées. Vers l'an 1656, cet édifice étoit comme l'Arsenal des Turcs. Isouf Aga qui y commandoit, avoit résolu, *dit-on*, de canoner de-là une petite Eglise des Grecs, dédiée à S. Démétrius. Il devoit exécuter son dessein un certain jour, sous prétexte de quelque réjouissance publique qui intéressoit les Turcs. Mais la veille le feu du ciel tomba sur les Propylées, & détruisit l'Aga, son logis, sa famille, son magasin : évènement qui fut regardé, par les Grecs, comme un miracle. Spon raconte cette Histoire fort au long & d'un style assez léger, M. le Roy l'abrège.

Nous passons deux Antiquités, le Théâtre de Bacchus, & un Monument élevé par Thrasyllus, en mémoire de la Couronne qu'il

avoit remportée dans des jeux Athlétiques. Ces deux morceaux sont néanmoins dignes de l'attention des Lecteurs, & le second sur-tout présente une curiosité de Gnomonique, un Cadran de Marbre dont le style marquoit, par son ombre, les mois, les jours & les heures d'un tropique à l'autre.

L'Auteur descend de la Citadelle dans la Ville d'Athènes, & il raisonne d'abord sur les accroissements de cette fameuse Capitale de l'Attique. Il fait voir qu'elle fut augmentée successivement par Cécrops, par Thésée, par Thémistocle, & embellie plutôt que fortifiée par l'Empereur Adrien. Il expose après cela son état actuel. C'est une Ville de 14 ou 15 mille habitants, dont les Turcs sont à peine la dixième partie; mais ils ont la puissance en main, & s'en servent pour opprimer les Grecs. Sans ce joug de fer, les

Athéniens ſeroient encore quelque choſe dans le monde ; ils conſervent des traces de la vivacité, de l'adreſſe, de la politeſſe qui fit le caractère de leurs Ancêtres ; & ils témoignent encore du penchant pour la liberté.

Dans la partie baſſe d'Athènes & au Nord de la Citadelle, étoit le Temple de Jupiter Olympien, un des quatre dont la Grèce faiſoit tant de cas ; les trois autres étoient celui de Diane à Ephèſe, celui d'Apollon à Milet, & celui de Cerès à Eleuſis. Vitruve a parlé de ce Temple, & nous apprend qu'il avoit *en dedans deux ordres de colonnes, poſées les unes ſur les autres & ſéparées de la muraille, pour former des portiques comme aux Périſtyles :* ce qui montre qu'il y avoit auſſi une colonnade à l'extérieur. Il ajoûte que ce même Temple étoit *Octoſtyle*, c'eſt-à-dire que ſon portail ou

frontispice étoit formé de huit colonnes. Sur quoi notre Auteur relève très-à-propos une faute de M. Prideaux, qui donne, de son chef, *dix colonnes* à ce portail. Vitruve, de son côté, tombe dans une grande erreur chronologique, quand il dit que Pisistrate commença ce Temple, & que, 200 ans après, Antiochus l'Illustre le fit réparer & achever. Il y a 400 ans, & non simplement 200 entre Pisistrate & Antiochus. Cette faute, notée par Meursius, au Livre premier de son *Athènes Attique*, & remarquée d'après lui par M. le Roy, avoit échappé aux divers Commentateurs de Vitruve. Notre Perrault, qui a fait tant de Notes sur ce fameux Architecte, auroit bien dû en ménager une pour corriger cette méprise. Le Temple de Jupiter Olympien étoit compris dans une enceinte d'environ quatre stades ou cinq cents

pas géométriques. Spon a cru que cet espace désignoit la grandeur même du Temple : ce qui auroit été prodigieux, & n'est nullement vraisemblable. Il paroît néanmoins que le docte Meursius a pensé la même chose. Le Texte de Pausanias ne parle que *d'enceinte :* ce qui ne désigne pas plus l'espace environnant que l'étendue même de l'édifice. Mais le bon sens donne une juste idée de la chose : nul Temple au monde, pris en lui-même, n'a jamais occupé cinq cents pas géométriques, qui feroient presque la cinquième partie d'une lieuë.

Le Temple de Thésée est un des beaux Monuments d'Athènes. Il ressemble, par son Architecture, au Temple de Minerve, & il est plus ancien. C'est un Ordre Dorique, très-orné de sculptures ; une colonnade à l'entrée & dans le pourtour. Le temps a bien en-

dommagé ces beautés ; mais il en reste assez pour exciter l'admiration & pour servir de modèle. M. le Roy rend fort bien tout l'historique de cet édifice ; il ne lui échappe presque aucun des traits qu'avoit rassemblés Meursius, dans son premier Livre *d'Athènes Attique.*

L'*Odeum* étoit le lieu destiné aux concerts publics ; mais quelquefois les Athéniens s'y rassemblerent comme dans un lieu de défense, parce que sa situation étoit avantageuse. Cette Antiquité est presque entièrement détruite. M. le Roy recueille tout ce que les Anciens en ont dit ; il compte parmi eux *Hérodes* & *Atticus*, mais il semble que c'est un seul personnage, nommé *Hérodes Atticus*, dont il nous reste une petite harangue dans le Recueil des Orateurs Grecs. Nous ne croyons pas que ce morceau d'éloquence

contienne

contienne aucun trait qui ſe rapporte à l'*Odeum* d'Athènes ; mais il eſt certain que ce Rhéteur, qui vivoit du temps de Pauſanias, eut le zèle de reſtaurer & de décorer cet édifice.

Le petit Monument, qu'on appelle *la Lanterne de Démoſthène*, eſt fort joli & fort ancien. On le croit du temps même d'Alexandre le Grand. Cependant les Auteurs de l'Antiquité n'en parlent point ; apparemment parce que ce ne fut jamais qu'un édifice domeſtique, un monument deſtiné à orner la maiſon d'un particulier. On le voit actuellement dans l'Hoſpice des PP. Capucins à Athènes. Le titre de *Lanterne de Démoſthène* n'eſt qu'une affaire de tradition. Ce grand Orateur s'exerçoit, *dit-on*, à l'éloquence dans ce lieu : mais quelle apparence qu'une eſpèce de Salon, qui n'a pas cinq pieds de large, ait été le Théâtre des

grands mouvements d'un Démosthène? M. le Roy conjecture avec plus de raison que cet édifice fut érigé à la gloire de quelqu'un qui avoit vaincu dans des Jeux d'exercice ou de Théâtre. M. Spon croit la même chose : l'Inscription & les bas-reliefs qu'on y voit, autorisent cette pensée.

Tous les Voyageurs qui ont visité Athènes, parlent de la *Tour des vents :* bâtiment Octogone; où l'on a représenté, dans des bas-reliefs, les huit vents principaux avec leurs attributs. Ce qu'il y a d'assez surprenant, c'est que les Auteurs Grecs ne font nulle mention de cette Antiquité, & qu'on n'en trouve de vestiges historiques que dans Vitruve & dans Varron, deux Ecrivains Latins à qui la *Tour des vents* devoit être beaucoup moins connue. M. le Roy a découvert, sur chaque face de ce Monument Octogone, trois figures de

têtes : ce qui donne vingt-quatre en tout, & marque que les Grecs reconnoiſſoient, comme les Romains, vingt-quatre vents. Cette obſervation n'avoit point été faite juſqu'ici. M. Spon en ajoûte une autre qui mérite auſſi d'être conſervée ; c'eſt que les huit grandes figures de vents, ſculptées ſur cette Tour, n'ont point les *joues enflées* comme il plaît à nos Peintres & Sculpteurs modernes, de les ſuppoſer & de les faire. Ces vents ont de grandes aîles & s'annoncent par des ſymboles diſtinctifs. Zéphyre, par exemple, préſente des fleurs dans le pan de ſa draperie ; le vent d'Eſt paroît jeune, & porte des pommes, des citrons, des grénades &c. Cette Tour des vents étoit auſſi l'Horloge d'Athènes : les cadrans qu'on voit encore tracés ſur ſes faces, en ſont la preuve. Voilà un Monument très-ſingulier, & l'on ne conçoit pas

comment Pausanias, qui remarque beaucoup de choses moins considérables, a pû l'omettre dans sa Relation.

Cet Auteur indique le Temple de Minerve à *Sunium :* promontoire distant d'Athènes d'environ onze lieuës. Mais cela ne suffit pas pour éclairer un Lecteur curieux d'Antiquités. Vitruve dit quelque chose de plus instructif, en observant que ce Temple étoit dans le goût du *Parthénon* ou Temple de Minerve. M. le Roy s'éloigna un jour d'Athènes, pour aller voir ces beaux restes : ce sont dix-sept colonnes * de marbre, d'Ordre Dorique, d'un excellent travail, & qui ne pouvoient qu'appartenir à un édifice superbe.

Après cette excursion, notre

---

* M. Spon dit dix-neuf, en seroit-il tombé deux depuis le voyage de cet Auteur?

Auteur viſita les Ports d'Athènes, c'eſt-à-dire ceux qu'on appelloit *le Pirée*, *Phalère* & *Munychie*. Le premier fut conſtruit par Thémiſtocle, qui profita des avantages de la ſituation. On y voyoit juſqu'à trois Ports, un plus grand avec deux petits; & tous enſemble, ils pouvoient former une enceinte de 1200 pas géomètriques: ce qui ſeroit très-peu de choſe pour la Marine d'aujourd'hui. On comptoit du Pirée à la Citadelle d'Athènes *ſix ou ſept milles*: c'eſt l'obſervation de notre Auteur qui retombe, par ce calcul, dans la penſée des Anciens: ils diſent preſque tous qu'il y avoit 40 ſtades du Pirée à la Ville: ce qui donne environ cinq milles: ajoûtez l'intervalle de la Ville à la Citadelle.

Phalère étoit le plus ancien Port d'Athènes, & n'avoit pas plus de 300 pas de circuit. Ainſi quand

M. Spon dit que le contour de ce Port étoit de plus de trois milles, il comprend toute la rade dans cet espace : c'est ce que fait bien voir la Planche de M. le Roy. Celui-ci dit un mot des *Dieux inconnus*, qui, selon Pausanias, avoient des Autels à Phalère. On sait que S. Paul prêchant dans l'Aréopage, ne parla que de l'*Autel du Dieu inconnu :* sur quoi S. Jerôme dit que ce grand Apôtre fit un changement du pluriel au singulier, pour montrer que *le Dieu inconnu*, honoré dans Athènes, étoit celui qu'il venoit faire connoître. M. le Roy, rapportant cette observation de S. Jerôme, paroît croire que le saint Docteur *relève S. Paul à ce sujet;* & l'Abbé Gédoyn, dans une Note sur Pausanias, regarde aussi ce mot de S. Jerôme comme une sorte de critique du Discours de l'Apôtre. Mais 1° S. Paul a parlé très-exacte-

ment : le *Dieu inconnu* étoit honoré à Athènes comme on le voit par des passages très-formels du *Philopatris* de Lucien. 2° Pausanias parle d'*Autels aux Dieux inconnus*. Qu'est-ce qui empêche de penser qu'il y avoit plusieurs Autels, dont chacun étoit dédié au *Dieu inconnu* : ce qui suffit pour vérifier le discours de l'Apôtre ? 3° Le même Pausanias place ces *Autels des Dieux inconnus* dans Phalère, qui étoit à deux milles ou à près d'une lieuë d'Athènes. Mais l'Apôtre S. Paul étoit dans la Ville même quand il vit l'Autel dédié au *Dieu inconnu*. Ainsi l'on peut croire que S. Paul parle d'un objet tout différent de ceux qu'indique Pausanias. 4° S. Jerôme ne fait, dans son Commentaire sur l'Epître à Tite, aucune critique du discours de S. Paul, il dit simplement que n'ayant pas besoin de plusieurs *Dieux inconnus*, mais seulement

d'un ſeul, cet Apôtre n'avoit parlé que d'un *Dieu inconnu :* ce qui fait voir que le ſaint Docteur ne reproche à S. Paul ni oubli, ni mépriſe, ni fraude, ni ignorance.

Enfin le Port de Munychie pouvoit avoir mille pas de circonférence. Ptolémée, le Géographe, le place à dix milles du Pirée & à l'Orient de Phalère : voilà deux bonnes fautes remarquées par M. Spon, & relevées auſſi très-à-propos par notre Auteur, qui place Munychie à deux portées de fuſil du Pirée & au Couchant de Phalère.

Nous ne pouſſerons pas plus loin cette première Analyſe. L'Ouvrage de M. le Roy intéreſſe ſi fort, qu'on nous ſaura gré d'y revenir dans un autre Journal.

ARTICLE CXI.

DE L'ESPRIT.

(Volume *in*-4°.) A Paris, chez Durand, rue du Foin. M.DCC.LVIII.

L'AUTEUR de ce Livre dit d'abord qu'*il n'a cherché que le vrai*. En ce cas il est fort malheureux; car le faux est venu se placer sous sa plume, & remplir presque toutes les pages de ce gros *in*-4°. Il fait connoître aussi qu'il a pressenti l'orage qui s'est élevé contre ses principes : en quoi il est moins excusable qu'un autre qui n'auroit pas eu le même pressentiment. Il demande au Lecteur d'être *son juge*, & *non sa partie*. Cela est fait : le public a *jugé* que cet Ouvrage est très-pernicieux. Quant à sa *partie*, c'est la Reli-

gion, la vérité, la décence, l'in-
térêt des mœurs qui ont rempli
cette fonction.

Telle est l'idée sommaire qu'il
faut prendre de ce Livre, & de la
courte Préface qui l'annonce. On
met au frontispice, *de l'Esprit*,
à-peu-près comme celui qui inti-
tuloit sa Thèse, *De omni scibili* : car
l'*Esprit* est l'ingrédient qui est bon
à tout, qu'on recherche en tout,
dont on se picque par-tout, & qui
peut néanmoins gâter tout si l'on
en abuse. Pour mettre quelque
chose de plus spécifique à la tête
de ce Volume, que ne l'intituloit-
on, *de la hardiesse à penser & à
écrire*; ou bien, *de l'adresse à
recueillir & à coudre beaucoup de
petites Anecdotes*; ou mieux en-
core, *de la destruction de tou
culte religieux & de toute bon
Morale*? Voilà trois objets qui
trouvent très-clairement dans c
in-4°. & qui le caractèrisent.

[redacted]

Ce ſont quatre Diſcours, dont le premier commence par des propoſitions très-favorables au Matérialiſme. Tantôt on n'admet entre les hommes & les animaux que des différences accidentelles, que des attributs diverſifiés du plus au moins ; comme ſi les hommes n'avoient pas en eux-mêmes le ſentiment intime de la penſée & de la réflexion : ſentiment qui ne peut être affirmé des bêtes, parce qu'elles ne nous ſont pas connues. Tantôt on parle de la ſpiritualité de l'ame comme d'une pure opinion, d'une doctrine qui ne s'éleve pas au-deſſus de la probabilité. Encore ne s'en tient-on pas-là. Dans le cours des diſcuſſions, on paſſe au ſyſtême de la *ſenſibilité Phyſique*, qui n'eſt, au fond, que le Matérialiſme le plus clair, le plus abſolu & le plus univerſel.

Voilà donc où nous mène ce zèle de la vérité qu'affiche l'Au-

teur. Cette puiſſance qui eſt en nous, & qui nous rend capables de penſer, de juger, de réfléchir, de comparer des idées diſparates, des ſenſations ſimultanées & contradictoires, de raiſonner ſur des objets purement intellectuels, de choiſir entre deux ou pluſieurs biens propoſés, d'embraſſer le parti de la vertu ou du vice, de mériter des récompenſes ou des châtiments ; cette puiſſance eſt tranſformée par l'Auteur *de l'Eſprit* en Méchaniſme brut & ſtupide, en *ſenſibilité* qui n'eſt que le jeu des organes. *Senſibilité* à laquelle *tout ſe réduit* : plus de jugements, de raiſonnements, d'idées claires & d'évidence : *ſentir*, c'eſt l'opération unique & univerſelle : & quelle opération encore ? toute concentrée dans l'action de la machine, toute forcée, toute aſſervie aux loix des mouvements.

Il ne s'agit pas de réfuter ici,

dans les formes, une doctrine tant de fois mise en poudre. Nous ne rappellons que ce mot : Si la matière étoit le sujet des sensations dans l'homme, il est certain que, quand on éprouveroit deux sensations douloureuses & contradictoires, un froid, par exemple, & un chaud excessif, ce seroient deux portions de matières différemment affectées, deux corps ou deux molécules qui souffriroient séparément, & que rien dans l'homme ne pourroit faire la comparaison de ces deux affections opposées. Cependant il est de fait que cette comparaison s'opère; que le résultat des deux douleurs se forme, pour ainsi dire, dans un même centre ; qu'il y a, dans l'homme, un sujet unique qui est averti, sur le champ, & sans partage, de ce qui se passe en lui-même ; preuve manifeste que ce sujet est simple, indivisible, tota-

lement distingué de la matière.

On a cent autres démonstrations de l'immatérialité de l'ame. Les Incrédules affectent de n'en être pas touchés : mais jusqu'ici ils n'ont pû encore faire voir le vice de ces preuves ; & quand on les invite à produire les leurs, ils se jettent dans des hypothèses inconcevables, dans des systêmes absurdes, dans des fictions ridicules. *Il faut convenir*, disoit un homme d'esprit *, *que rien ne prouveroit mieux le Matérialisme que la façon de penser de ceux qui s'en déclarent les partisans.*

L'Auteur du Livre *de l'Esprit* aime à charger ses marges de citations : mais quel abus encore dans cette partie très-considérable de l'Ouvrage ! On n'y trouve presque jamais les renvois exacts aux endroits des Livres consultés ; & il

---

* *Systême du Philosophe Chrétien.*

est presque aussi rare d'y voir les Textes fidèlement rendus. A la page 4^e, par exemple, on nous donne un passage de Senèque contre l'immortalité de l'ame; & ce passage, qui est tiré de l'Epître 102 de ce Philosophe, (particularité dont on n'avertit point) n'est, au fond, qu'une sorte d'objection que se propose Senèque, ou qu'une raillerie qu'il fait à son ami. *Votre Lettre*, dit-il, *m'a tiré du songe agréable où je m'occupois de l'immortalité de mon ame, & je suis tenté de m'en plaindre à vous.* Or, dans toute la suite de son Epître, Senèque rappelle & établit fortement la doctrine de l'immortalité. La pièce est à lire toute entière, sur-tout cet endroit où il est dit: » Attendez, sans rien craindre, votre dernière heure; elle » n'est la dernière que pour votre » corps; c'est pour votre ame la » premiére de l'éternité..... Pour-

» quoi aimez-vous tant l'enveloppe de votre corps ? Viendra » le jour qui vous découvrira tout » ce que vous êtes, qui vous tirera » de cette priſon infecte que vous » habitez « &c.* On voit donc que Senèque n'eſt ni un Adverſaire de l'immortalité de l'ame, ni même un Philoſophe qui doute de cette grande vérité. Et voilà déja une eſquiſſe du ſyſtême de citations que s'eſt fait l'Auteur *de l'Eſprit*. Nous en verrons d'autres traits ailleurs, ſuppoſé que nous puiſſions ſavoir au juſte quelles ſont les ſources d'où les textes ont été tirés : car, nous le répé-

* Intrepidus horam illam decretoriam proſpice : non eſt animo ſuprema, ſed corpori..... Dies iſte quem tanquam extremum reformidas, æterni natalis eſt..... Quid iſta ſic diligis, quaſi tua ? Iſtis opertus es. Veniet qui te revelet dies, & ex contubernio fœdi atque olidi ventris educat, &c.

tons, notre Auteur, par une ſorte de privilège que lui donne le titre de ſon Livre, n'indique ſouvent ces ſources qu'en général, & ſouvent auſſi il les ſupprime.

Nul Ouvrage n'eſt plus favorable aux paſſions que celui-ci. Cependant l'Auteur commence par avouer qu'elles nous induiſent en erreur ; & l'on conçoit que cela doit arriver périodiquement dans le ſyſtême du Matérialiſme. Cependant il ajoûte preſque auſſi-tôt que les paſſions *ſont auſſi la ſource de nos lumières*, & qu'*elles ſeules nous donnent la force néceſſaire pour marcher.* Ici s'éleve un doute très-bien fondé : c'eſt de ſavoir ſi cet Ecrivain *de l'Eſprit* a eu une idée nette, claire & préciſe des *paſſions*, s'il a ſu que ce ſont en nous des penchants qui préviennent la raiſon, qui la tourmentent ſouvent, qui par eux mêmes n'ont point de frein, qui par conſéquent

doivent toujours inſpirer beaucoup de défiance, bien-loin qu'on puiſſe jamais en attendre des *lumières*, ou les prendre pour guides.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'on nous donne pour *paſſion*, ou pour effet de *paſſion*, ce qui n'eſt ni l'un ni l'autre. Et quoi donc encore ? 1° La *facilité à croire les bonnes nouvelles*, quand on eſt en guerre avec une Nation voiſine. 2° La *ſotte confiance en des Moines ignorants*, laquelle *a fait nier bien des fois à des Chrétiens la poſſibilité des Antipodes.* Cependant quels traits de paſſion remarque-t-on-là ? Dans le premier cas, c'eſt amour de la patrie & intérêt louable pour ce qui la concerne. Les auteurs de la guerre peuvent être paſſionnés, l'*ambition* a pû leur faire prendre les armes; mais les ſimples Citoyens n'ont point à ſe reprocher le même défaut, quand ils déſirent de *bonnes*

nouvelles, ou même quand ils les croient volontiers. C'eſt, encore une fois, le patriotiſme qui exerce ſes droits: & plaiſe au ciel que ce ſentiment ne s'altère point parmi nous à force de lire des Ouvrages qui détruiſent également & la Religion, & les mœurs, & le zèle du bien public, & les liens qui attachent les Peuples au Souverain! Dans le ſecond cas, ſi des Chrétiens ont cru, ſur la foi *de Moines ignorants*, que les Antipodes ſont impoſſibles, c'étoit un défaut de lumières, une ſimplicité, non une paſſion formelle: car quel intérêt ſenſible ces Chrétiens avoient-ils à croire l'impoſſibilité des Antipodes? L'Auteur auroit dû tranſporter cette hypothèſe dans le Chapitre ſuivant, qui traite *de l'ignorance*; mais il eût encore été néceſſaire de juſtifier l'imputation, & de montrer, par des faits certains, que *bien des fois* des *Moi-*

nes ignorants ont *fait nier à des Chrétiens la possibilité des Antipodes :* & c'est ce qui n'étoit pas trop facile à exécuter.

Dans le cours des pages suivantes, on avance beaucoup de propositions dont un Lecteur attentif pourra faire la critique : par exemple,

Qu'en se livrant au luxe qui consiste dans *la magnificence des habits & des équipages*, on *n'éprouve* qu'un *plaisir de vanité*, non *des plaisirs physiques qui sont les seuls plaisirs réels.* Est-ce donc que tous les plaisirs qui affectent l'ame, sont ou peuvent être autre chose que des modifications de cette substance, & par conséquent des *plaisirs physiques ?*

Que *la matière n'est pas un être ;* qu'*il n'y a, dans la nature, que des individus auxquels on a donné le nom de corps ; & qu'on ne peut entendre, par ce mot de*

matière, *que la collection des propriétés communes à tous les corps.* Mais ces *individus*, ces *corps* ne sont-ils pas de la *matière*, quelques *propriétés* qu'on leur suppose? Ces *propriétés* ne résident-elles pas dans la *matière*? Cette *matière* qui en est le sujet, n'est-elle pas une substance, & cette substance un *être?* L'Auteur pouvoit dire qu'il n'y a point de *matière* première, point de *matière* dépouillée de toutes propriétés; mais la *matière*, dont sont formés les corps, est assûrément une substance & un être.

Que, philosophiquement parlant, la volonté n'est point libre; parce que la liberté *supposeroit qu'il peut y avoir des volontés sans motifs, & par conséquent des effets sans cause.* Il n'est pas surprenant que, dans le systême du Matérialisme, on ne laisse à l'homme aucune liberté; & c'est par cet

endroit-là même, indépendamment de beaucoup d'autres, que le Matérialiſme eſt inſoûtenable. Mais à qui l'Auteur perſuadera-t-il que du principe qui exige des motifs pour que la volonté ſe détermine, il s'enſuit qu'il n'y a point de liberté? Eſt-ce que la volonté ne peut pas choiſir entre pluſieurs biens? eſt-ce qu'elle ne peut pas appliquer l'entendement à la conſidération de divers moyens? &c. La réfutation de cette fauſſe doctrine ſur la liberté nous feroit répéter ici ce que les Elèves mêmes de la Philoſophie ſavent au bout de ſix mois; & c'eſt ce que nous devons éviter. Remarquons ſeulement une des citations de l'Auteur. Il tranſcrit en Note un endroit de l'*Hiſtoire Critique de la Philoſophie* de M. Deſlandes, où il eſt dit que *la liberté*, ſelon les Stoïciens, *eſt une chimère*, &c. Du reſte, nulle indication du Volume & de la

page. Or ce Texte eſt au Tome II. page 408, de la nouvelle Edition de ladite Hiſtoire ; & il ſe trouve qu'après que M. Deſlandes a rapporté les mauvais raiſonnements des Stoïciens contre la liberté, il ajoûte, *de pareils diſcours ſe réfutent d'eux-mêmes* ; mais notre Auteur ne s'accommode point de cette obſervation, & il la paſſe ſous ſilence : ce qui prouve qu'il eſt, comme les Stoïciens, l'adverſaire déclaré de la liberté, & qu'il ne va prendre, dans les Livres des autres, que le poiſon ſans l'antidote.

Il faut paſſer quelques Anecdotes, les unes obſcènes, les autres baſſes & triviales ; & obſerver que le premier Diſcours de l'Auteur concerne ſimplement l'*Eſprit* conſidéré *en lui-même* : ce qui ſe borneroit, comme nous avons vû, à nous apprendre que l'Eſprit eſt une affaire de Méchaniſme, & qu'il n'y

a point de liberté dans l'homme. On sait ce qu'il faut croire de ces beaux principes.

Vient le second Discours qui contient plus de deux cents pages, & qui traite de l'*Esprit par rapport à la société.* Il auroit fallu, ce semble, n'embrasser que cet objet : mais l'Auteur, qui ne vouloit pas laisser ignorer au public sa doctrine sur la probité & la vertu, parle aussi de cette matière, & par conséquent de toute la Morale. Voici la base de tout : c'est que l'intérêt décide des actions & des idées, de la probité & de l'esprit. Ainsi le juste & l'injuste, le vrai & le faux ne doivent être estimés & appréciés que d'après l'intérêt, c'est-à-dire d'après *tout ce qui peut nous procurer des plaisirs, ou nous soustraire à des peines.* L'Auteur a soin de dire qu'il raisonne ici *en qualité de Politique, & non de Théologien :* comme s'il

s'il y avoit deux façons d'établir les premiers principes de la vertu & de la vérité ; comme si la Théologie ne supposoit pas les notions que la Raison fournit sur ce qui est légitime ou illicite, vrai ou faux ; comme si enfin le Politique, fidèle aux bonnes régles, pouvoit & devoit jamais être en contraste avec le Théologien. Disons-le une fois pour toutes : cette attention à se porter simplement pour Philosophe, tandis qu'on blesse ouvertement les droits de la Religion, n'est qu'une industrie déja bien connue, & même passée de mode. Elle ne peut plus séduire que des Lecteurs trop peu instruits des artifices de l'Incrédulité. L'Auteur *de l'Esprit* revient de temps en temps à cette antique manœuvre ; mais elle lui réussit moins qu'à personne, parce qu'il garde moins de mesures qu'aucun Incrédule qui ait écrit dans ces derniers temps. Ici nous

ne pouvons nous dispenser de dire un mot sur son frivole & très-irréligieux principe de l'intérêt.

La distinction du bien & du mal dépend de la Loi. Ce qui s'accorde avec la Loi, est bien; ce qui contredit la Loi, est mal. La Loi est antérieure & supérieure à l'intérêt, soit des particuliers, soit de la Société. En un mot, il y a des notions primordiales du juste & de l'injuste : notions que le Créateur a imprimées dans notre ame, en l'éclairant de la Loi naturelle. Ce sont-là les fondements de toute la Morale : il n'y a que des Hobbes, des Spinosa, des Mandeville, des Collins &c. qui aient osé y donner atteinte. L'Auteur *de l'Esprit* substitue à ces fondements l'intérêt particulier & public ; & c'est ici que la plainte qu'il fait de *l'abus des mots* retourne contre lui. S'il entendoit par *intérêt* ce penchant indélibéré qui porte toujours l'homme

au bien ; au bonheur ; penchant qui est le cri d'une ame faite pour l'immortalité, pour la possession de l'Etre souverainement parfait ; alors il seroit vrai de dire que l'intérêt se trouve toujours dans l'homme ; qu'il est inséparable de ses actions. Mais ce penchant nécessaire n'est ni le motif spécifique qui détermine à telle ou telle action, ni *le juge unique de la probité & de l'esprit*, ni *le puissant enchanteur qui change aux yeux des créatures la forme de tous les objets.*

On est toujours arrêté, dans le cours de ce Livre, par les petits traits, tantôt mesquins, tantôt douteux, tantôt faux, tantôt indécents, que sème l'Auteur sur son passage. Quelle figure, par exemple, fait dans un Livre, tel que devroit être celui-ci, l'observation du Maître à danser, M. Marcel, (page 44) le contraste de

Ninon Lenclos & de la Le Couvreur avec Aristote & Solon (p. 43) le Muet en visite chez la Dame grande parleuse (p. 55) le mépris prétendu de Fontenelle pour Platon ; mépris dont nous doutons beaucoup, & qui, après tout, feroit peu d'honneur à Fontenelle (p. 64) le mot sur Scaliger qui, *dit-on*, citoit *comme détestable la* 17^e^ *Ode du* 4^e^ *Livre d'Horace* : ce qui ne peut être, puisque Scaliger ne comptoit que quinze Odes dans ce Livre (p. 66.) le petit conte *de la Mère Thérèse, de la Mère Cécile, & de la Mère Jesus* (p. 97.) les traits empruntés de l'Histoire des Chiriguanes, des Philippines, du Pegu &c. (p. 106. &c.) l'affaire des Petits Augustins, & du Pere Eustache (p. 123.) les Citations de Menot & de Maillard (pp. 178. 183.) l'infamie de la pag. 184. les Historiettes scan-

daleuses des pag. 181. & 182. &c?
Il nous a été impossible de vérifier toutes ces allégations & productions ; l'Auteur, à son ordinaire, ne citant presque jamais, d'une manière précise, les endroits des Livres, ou les autres sources d'où il tire toutes ses Anecdotes. Il y en a une bien fausse à la page 138. On y cite le 17^e^ Canon *du Concile de Tolède*, sans en spécifier la date, quoiqu'il y ait eu dix-huit Conciles célèbrés dans cette ville. C'est donc le 1^er^ tenu en 400. & ce 17^e^ Canon porte que *celui qui se contente d'une seule femme à titre d'épouse ou de concubine, ne sera point exclus de la communion*. Surquoi l'Auteur *de l'Esprit* reprend ainsi : *C'étoit apparemment pour mettre la femme mariée à l'abri de toute insulte, qu'alors l'Eglise toléroit les concubines* : ce qui feroit entendre qu'en effet l'Eglise ne

s'oppofoit pas alors aux commerces illicites; qu'elle laiffoit vivre enfemble deux perfonnes qui n'étoient point unies par le lien du mariage. Or ce fens eft abfolument étranger au 1.er Concile de Tolède: les concubines dont il parle, font des époufes légitimes, mais non mariées felon la Loi civile, *Uxores fine dote & externâ folemnitate*, difent les Canoniftes: ce font des époufes du fecond ordre, *Uxores minùs folemniter ductæ*. Tout ceci eft des Auteurs qui ont interprété ce Canon.

Nous avons infinué plus haut qu'un Livre, tel que celui-ci, c'eft-à-dire, qui embraffe, dans fon plan, de fi grands objets, auroit dû être exempt de toutes fauffetés, puérilités, obfcénités. On y traite, en effet, de la vertu, foit particulière, foit publique; de la probité par rapport aux fiècles & aux peuples divers; des princi-

pes de la Morale ; de ce qui en procure la connoiſſance, & de ce qui en retarde le progrès ; de tous les rapports de *l'Eſprit* aux Sociétés particulières, ou publiques, & à l'Univers entier. On prétend y jetter les fondements d'une vraie & ſolide légiſlation, par conſéquent, du bonheur des peuples & de la tranquillité des Empires. On ſe charge de porter la lumière, non-ſeulement dans la conduite de chaque homme, mais dans le Gouvernement & dans les procédés de toutes les Sociétés. Que dirions-nous pour indiquer ſeulement tout ce qui fait ou devroit faire l'objet du ſecond Diſcours compris dans ce Volume ? Tout ce que l'art des Politiques a de plus ſubtil, tout ce que la ſcience des Juriſconſultes a de plus profond, tout ce que la doctrine des Moraliſtes a de plus exact, ſe préſente à l'eſprit

s'oppoſoit pas alors ... implement
ces illicites, qui ... annonce & la
enſemble des ... chapitres qui for-
toient point ... urs. Mais dans l'exé-
mariage ... ne nous donne que des
ment ... utes & méchaniques,
Tel ... eſprit & toutes ſortes d'eſ-
... aſſervis à l'intérêt, que l'hiſ-
...re des ſcandales du monde,
...e des maximes qui ſappent la Religion & les mœurs, &c. Il faut entrer ici dans quelques détails.

On nous dit que *les hommes ne ſont point méchants, mais ſoumis à leurs intérêts.* On conçoit que cela doit être ainſi dans un ſyſtême où il n'y a nulle liberté, nulle vraie puiſſance de choiſir entre le vice & la vertu. Mais que prétend-on tirer de-là? ſinon l'encouragement au crime & au libertinage, ſinon l'endurciſſement dans les pratiques les plus abominables. Quelles loix

ront efficaces contre les Catilina les Cartouche, dès qu'il sera en axiome que ces gens-là *point méchans*, mais ont agi suivant *leurs inté-s*, & qu'il leur étoit impossible d'agir autrement, l'intérêt étant le mobile unique & nécessaire de tout ?

Qu'importe au Public, nous dit-on, *la probité d'un particulier ?* Ce qu'elle importe ? autant à proportion que la probité d'un enfant importe à sa famille. Est-ce donc que le Public, que la Société générale ne résulte pas de l'assemblage & du concert des particuliers ? Supposons qu'en conséquence de ce principe détestable, (*Qu'importe au Public la probité d'un particulier ?*) chaque citoyen se mît peu en peine d'avoir de la vertu & des mœurs ; qu'il ne se piquât ni de fidélité dans le commerce, ni de modéra-

tion dans ses désirs, ni de pudeur dans sa conduite, ni d'égards envers ses proches, ses amis, ses supérieurs ; qu'il fût *méchant* comme Juvenal, *débauché* comme Ovide, *cruel* comme Annibal, *impie* comme Lucréce, *libertin* comme Horace, *dissimulé* comme Auguste, &c. ce sont les exemples que produit l'Auteur de l'Esprit: Supposons avec cela que la plûpart des citoyens suivissent le même plan de vie, & qu'ils se crussent encore à l'abri de la sévérité des loix, sous prétexte que leurs déportements, bons ou mauvais, *n'importent* en rien *au Public* ; quel sera, dans cette hypothèse, l'état d'une Ville, d'une Province, d'un Royaume, d'une grande Société, en un mot, composée de ces indignes sujets? L'Auteur dira peut-être qu'il ne tolère que les *vices domestiques*, que c'est uniquement de ceux-là qu'il entend

parler quand il avance que la probité d'un particulier *n'importe* pas *au Public.* Mais outre que les exemples ci-deſſus produits énoncent quelque choſe de plus que des *vices* purement *domeſtiques*, ces *vices* là-mêmes tiennent toujours à la Société, ils la troublent, l'affoibliſſent, la dèshonorent toujours en quelque choſe. Quand la plûpart des Romains furent devenus méchants, libertins & impies, Rome n'en fut-elle pas plus foible, & ne ſe forma-t-il pas, dans cette Capitale, une maſſe de vices & de forfaits, qui détruiſit peu-à-peu ce formidable Empire ? Qu'on rappelle ici ce que les Philoſophes ont écrit contre le luxe des particuliers ; qu'on pèſe les raiſons qu'ils ont alléguées pour faire voir l'influence de ce luxe ſur les affaires publiques ; & qu'on juge, après cela, ſi la modeſtie & la frugalité des particuliers ſont

des choses indifférentes à l'Etat; si ce genre de vertu *n'importe* en rien *au Public.*

C'est sur-tout dans le Chapitre XIV. de son second Discours, que l'Auteur lâche, pour ainsi dire, la bride à la corruption des mœurs. Il proteste, à la vérité, très-expressément qu'il *n'a pas prétendu se faire l'Apologiste de la débauche*; mais si sa protestation est sincère, il faut que son esprit & sa plume aient bien mal servi sa volonté. Les maximes qu'il avance & les traits d'histoire dont il appuie ces maximes, sont toutes propres à faire des libertins. *Le libertinage*, selon lui, *n'est politiquement dangereux que quand il est en opposition avec les Loix du pays.* Mais n'est-il pas de fait que le libertinage, & l'Auteur n'en exclut aucune *espèce*, corrompt les esprits, énerve le courage, affoiblit les corps? Quoi

de plus *dangereux* par conſéquent & de plus oppoſé à la bonne Politique ? On ramaſſe, dans les Relations de voyages, une multitude d'exemples qui tendent à conſacrer, en quelque ſorte, les excès les plus honteux, la lubricité la plus effrénée : mais il faudroit faire voir 1° Que ces pratiques ne ſont pas préjudiciables aux Sociétés ou aux Peuples qui les autoriſent. 2° Que ces Sociétés ou ces Peuples méritent de tenir un rang parmi les Nations civiliſées & qui conſervent un corps de bonnes Loix. 3° Que les Faiſeurs de Relations ont bien connu ces Sociétés ou ces Peuples. Tant de fois on a trouvé du mécompte dans ces Hiſtoires de voyages ! 4° Que les mauvais exemples ou les mauvaiſes Loix de ces Sociétés ou de ces Peuples ne ſont pas contredits par un plus grand nom-

bre d'exemples & de Loix contraires que fournit l'Histoire des autres Nations. Les voyages présentent encore sur cela tout ce qu'on veut. On peut voir aussi dans *la Théologie Payenne*, *T. II.* un fort bon Chapitre, très-propre à contrebalancer les faits cités par l'Auteur *de l'Esprit*. Enfin il resteroit encore à demander quelle peut être l'utilité de toute cette doctrine extrêmement limitrophe de la Philosophie Cynique ; & pourquoi on vient nous enseigner qu'en France le libertinage seroit moins criminel, *si les femmes étoient communes, & les enfants déclarés enfants de l'Etat.* Ici, sans doute, l'Auteur prétendra qu'il ne parle pas en Chrétien : mais outre qu'il auroit très-bien fait de ne point perdre de vuë cette qualité, ne mérite-t-il pas du moins, sur cet article (de la communauté des femmes) les reproches qu'on

faisoit à Zénon pour cette même façon de penser *.

Nous n'insisterons pas sur le systême d'amour patriotique que notre Auteur propose à la p. 162. C'est aux Souverains & à leurs Ministres qu'il convient de prévoir & de dire quelles en seroient les suites. Nous ne réfutons point, dans les formes, la mauvaise humeur qui porte cet Ecrivain *de l'Esprit* à traiter de *Pédants*, de *Déclamateurs* & de gens *sans esprit*, les *Moralistes qui recommandent sans cesse la modération des désirs*. Nous ne relevons point l'endroit de la page 152, où l'on transcrit, avec trop de complaisance & d'affectation, un éloge, apparemment aussi trop long, du fameux Livre de l'*Esprit des Loix*.

Nous devrions donner une ar-

* Voyez Diogène Laërce, Zenon.

tention particulière à deux objets qui raniment tout le feu de notre Auteur, qui lui mettent les invectives à la bouche, qui lui font emprunter le style propre de l'Art Oratoire : ces deux objets sont *l'intolérance* en matière de Religion, & ce qu'il appelle *l'ignorance*. Il ne se donne pas la peine d'apprécier au juste ces deux mots, d'en fixer le sens, de nous apprendre, par exemple, qu'en proscrivant *l'intolérance*, il n'entend recommander que la *tolérance* civile ; qu'en déclamant contre *l'ignorance*, il est bien éloigné de se faire le Panégyriste d'une fausse & coupable curiosité. Cet Auteur, qui se plaint tant de *l'abus des termes*, dispute lui sans fixer l'objet de sa question ; & c'est ce qui l'expose à jetter dans ce Discours tant de propositions vagues, tant d'imputations hazardées, tant de principes répréhensibles. A force de crier

contre les voies de contrainte en matière de Religion, il se fait le défenseur de la tolérance absolue, indéterminée, universelle : & qui lira bien les Chapitres XXIII. & XXIV. du Discours que nous analysons, croira y voir clairement l'Apologie de l'Athéisme, du Déisme, du Matérialisme, de tout systême d'irréligion, avec toutes les nuances d'une haine profonde contre le Christianisme & la Catholicité qui est l'unique vraie Religion. Nous désirerions très-sincèrement que notre Critique fût ici en défaut. Les Lecteurs, qui se donneront la peine de comparer, en jugeront.

Dans l'ardeur de ses hostilités contre l'intolérance, il échappe à l'Auteur deux citations peu exactes.

1°. Il dit qu'*on condamna, en Orient, le Concile qui avoit fait brûler Bogomile*. C'est le Chef des

Bogomiles qu'il a voulu dire : mais de plus nous ne savons point ce que c'est que ce *Concile* qu'on dit *condamné en Orient*. Ce fut l'Empereur Alexis Comnène qui fit brûler le Chef des *Bogomiles*.

2°. Il prétend s'autoriser de la conduite de S. Basile à l'égard des adversaires de la Divinité du S. Esprit : conduite qu'on nous représente ici comme un exercice manifeste de tolérance. On cite M. de Tillemont, & pour cette fois le renvoi à l'Ouvrage de cet Auteur est juste ; mais on abuse évidemment de cet exemple, si l'on s'en sert pour appuyer tout le système *de l'Esprit*. S. Basile n'usa de condescendance qu'en s'abstenant du terme de *Dieu*, lorsqu'il parloit du S. Esprit : terme, en effet, qui n'avoit point été mis dans le Symbole. Du reste, il *défendoit hautement la divinité* de cette troisième Personne de la sainte Trinité. C'est

ce qu'observe M. de Tillemont lui même, dans l'endroit que l'Auteur *de l'Esprit* nous objecte. Mais quel exemple que celui de S. Basile, pour en conclure la nécessité de la tolérance universelle? N'est-ce pas un des SS. PP. qui ont combattu le plus fortement & le plus constamment contre les Hérétiques; qui les ont réfutés avec le plus de zèle; qui ont le plus souffert pour la défense des vérités Catholiques?

Nous terminons cet Extrait par une observation du célèbre la Bruyère, parlant des prétendus *Esprits-forts.* » J'exigerois de » ceux qui vont contre le train » commun & les grandes régles, » qu'ils fussent plus que les autres, » qu'ils eussent des raisons claires, » & de ces arguments qui emportent » tent conviction. «

Nous rendrons compte des deux derniers Discours, dans un autre Article de ces Mémoires.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

MÉMOIRE *sur l'utilité, la nature & l'exploitation du Charbon minéral.* Par M. de Tilly. (Vol. *in*-12. p. 131.) Le Charbon de terre est aussi commun en France que par-tout ailleurs, quoiqu'on l'ait long-temps négligé ou mal exploité. Il y a bien des sentiments sur la formation & la nature de ce Charbon. Les uns ont cru qu'il venoit originairement du bois; d'autres ont dit que cette matière étoit une terre argilleuse, pénétrée de souffre & de bitume. Mais, quoi qu'il en soit, on ne peut nier que le Charbon de terre ne doive être mis au nombre des présents de

la Providence toujours attentive à nos beſoins. Aujourd'hui ſur-tout que la conſommation du Bois eſt plus grande & que les Forêts s'épuiſent, le Charbon minéral eſt une reſſource précieuſe. On s'en ſert dans les Forges, les Verreries, les Raffineries, la cuiſſon des Bierres, &c.

M. de Tilly donne un Mémoire inſtructif ſur cet objet. Il traite d'abord de la manœuvre extérieure concernant l'exploitation des mines de Charbon; & l'on remarque dans cette diſcuſſion beaucoup d'attentions méchaniques, beaucoup d'outils, avec des régles préciſes pour la recherche, l'attaque, la conduite des veines de Charbon. Il parle enſuite de la manœuvre intérieure qui exige de grandes précautions, ſoit pour bien ménager les mines, ſoit pour éviter les inconvénients qui accompagnent la fouille des terres & l'extraction de la ma-

tière. Parmi ces inconvénients, on compte les eaux ; l'interruption des veines, & ce qu'on appelle le *feu brisou* : c'est un feu de météore qui s'allume dans les mines, & qui est quelquefois si actif qu'il parcourt comme un éclair tous les ouvrages. On conçoit les dangers qui résultent d'un phénomène qu'il n'est possible ni de détourner, ni d'éviter quand on est dans une cavité immense à trois ou quatre cents pieds sous terre & quelquefois plus. L'Auteur donne des préservatifs ; & en général tout son Mémoire est écrit avec une précision, une clarté & une intelligence, qui doivent le rendre classique en ce genre. *On le trouve chez Lottin l'aîné, rue S. Jacques, au Coq.*

Les autres Nouvelles-Littéraires seront dans Novembre, qui paroîtra le premier du mois.

TABLE
DES ARTICLES
Du mois d'Octobre 1758. II. Vol.

ARTICLE CIV. *Lettres critiques, ou Analyse & Réfutation des Ecrits contraires à la Religion, &c.* 2501

ART. CV. *Lettre aux Auteurs de ces Mémoires sur le* PANTHÉON *d'Agrippa, appellé aujourd'hui la* ROTONDE. 2534

ART. CVI. *L'Histoire d'Hercule le Thébain, &c.* 2562

ART. CVII. *Discours qui a remporté le Prix de l'Académie Françoise en l'année 1758.* 2578

ART. CVIII. *Mémoire sur la cause des tremblemens de terre, &c.* 2589

ART. CIX. *Oraison funèbre de très-haut & très-puissant Sei-*